Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13314 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 19 NOVEMBRE 1987

Il y a dix ans à Jérusalem

C'est un anniversaire salué plutôt modestement, une commémoration tranquille, sans commune mesure avec l'événement que l'on est censé fêter : il y a dix ans, le 19 novembre 1977, le président Sadate arrivait à Jérusalem ; le lendemain, il s'adressait à la Knesset devant des députés qui croyaient vivre un rêve ; moins de deux ans plus tard, en mars 1979, Israël et l'Egypte signaient un traité de paix. La carte politique et militaire du Proche-Orient en est restée durablement et profondément modifiée.

Si les anniversaires ont un sens, le souvenir de ce voyage devrait être célébré en Israël de la façon la plus marquante. Or l'opinion publique israélienne est relativement indifférente ; côté officiel, l'impression est celle d'une certaine déception. Point de grandes festivités au programme, point de cérémonies commémoratives à la Knesset et encore moins d'échanges de délégations officielles. Et, au Caire, ce sont les propos peu enthousiastes et souvent franchement hostiles de l'intelligentsia égyptienne qui dominent.

Force est donc de constater que la paix n'a pas engendré ce dialogue avec l'Egypte que l'on souhaitait en Israël, même si le traité de Camp David a résisté à bien des écueils. Le tourisme est à sens unique : des milliers d'Israéliens se rendent en Egypte, mais les voyageurs égyptiens en Israël ne se comptent que par dizaines. Le commerce reste limité : en 1986, les Israéliens ont exporté pour 14,5 millions de dollars en Egypte (moins de 1 % du total des exportations israéliennes). Enfin, hormis certaines missions d'experts agronomes, la coopération bilatérale est quasi inexistante, qu'il s'agisse de culture, d'éducation ou de sciences.

Un pan entier des accords de Camp David est toujours lettre morte : celui consacré à la question palestinienne. Il prévoyait une large autonomie pour les habitants des territoires occupés et, après une période de cinq ans, une négociation sur le statut final de la Cisjordanie et de Gaza, mais une absence totale de progrès est enregistrée sur ce front-là...

Les résultats du récent sommet d'Amman ont cependant mis du baume au cœur des dirigeants israéliens : l'Egypte a renoué des relations diplomatiques avec une bonne partie des pays arabes. Les Israéliens optimistes veulent voir là comme une acceptation « a posteriori » des accords de Camp David et du droit à l'existence d'Israël. Les pessimistes — ou les réalistes — sont bien plus prudents, tant ils savent que c'est la peur de l'Iran qui a conduit plusieurs capitales arabes à se rapprocher de la puissance militaire qu'est l'Egypte.

Guérilla de religion au Kenya

Lire page 7 l'article de JACQUES DE BARRIN

M 0147 - 1119 0- 4,50 F



4,9 milliards de francs en octobre

Aggravation du déficit du commerce extérieur

Le déficit commercial de la France s'est élevé, pour le mois d'octobre, à 4,9 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières, contre 2,4 milliards en septembre. S'exprimant devant le congrès de l'entreprise, le mercredi 18 novembre, M. Jacques Chirac a jugé ces résultats « préoccupants ».

A Paris, le mark a sensiblement progressé à 3,3905 F.

Les résultats du commerce extérieur du mois d'octobre pour la France sont très mauvais. A nouveau, le déficit se creuse. Il atteint 3 milliards de francs en données brutes et 4,9 milliards en données corrigées des variations saisonnières. Il avait été de 2,4 milliards données en CVS en septembre et de 1,1 milliard en août.

Sur les dix premiers mois de l'année, le déficit commercial cumulé s'élève ainsi à 32,8 milliards de francs. Les dernières prévisions de l'INSEE, évaluaient entre 30 et 35 milliards de francs le déficit pour l'ensemble de l'année.

Le niveau soutenu de la consommation et de l'investissement aurait, d'après le communiqué du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, contribué à l'augmentation des importations qui se sont élevées à 79,8 milliards de francs (plus 2,3 % par rapport à septembre). Les exportations, quant à elles, diminuent de 0,9 % pour se situer à 75 milliards.

On note à nouveau en octobre une nette dégradation du solde industriel, dont le déficit passe à 3 milliards alors qu'il avait été de 0,6 milliard en septembre. Le déficit énergétique est lui aussi en léger accroissement : 7,7 milliards, bien qu'il ne dépasse guère la moyenne des derniers mois (7,4 milliards). Seul l'excédent agro-alimentaire enregistre un progrès, s'élevant à 3,2 milliards contre une moyenne mensuelle de 2 milliards au premier semestre.

Publiés en même temps, le mercredi 18 novembre, les résultats de la balance des paiements courants pour les neuf premiers mois de l'année sont également très mauvais. Le déficit cumulé atteint 17,2 milliards de francs, contre un excédent de 16,1 milliards l'an dernier sur les neuf premiers mois.

M. Jacques Chirac a estimé que la balance des paiements courants, *« la seule qui compte vraiment »*, ne lui inspirait *« aucune inquiétude »*.

(Lire nos autres informations page 32.)

La réforme de l'instruction judiciaire

En 1989, trois juges décideraient de la détention provisoire

Le ministre de la justice, M. Albin Chalandon, a fait approuver, le mercredi 18 novembre, par le conseil des ministres son projet de réforme de l'instruction. Le texte prévoit la création de chambres spéciales, composées de trois juges, qui statueront sur la première mise en détention. Ce projet est en retrait par rapport à sa version initiale.

Où est passée la « révolution » judiciaire de M. Albin Chalandon ? Déjà, on connaît le sort que durent subir ses projets — ou bien souvent ceux de ses conseillers — en matière de prison, de toxicomanie, de code de la nationalité. Et voilà une nouvelle fois des idées, qui, en leur temps, ont fait grand bruit, discrètement rangées au magasin des accessoires.

Soucieux de réduire le nombre affligeant des détentions provisoires, inquiet des dérapages de juges trop solitaires, trop puissants, ou trop flattés par un fugitif vedettariat, le ministre de la justice avait décidé d'attacher son nom à un grand projet. Il rejoignait là, pouvait-on croire, une opinion sensibilisée par des faits divers à grand spectacle et que pouvait effrayer une prétendue toute-puissance des juges d'instruction.

Il fallait donc agir. D'autant que la « loi Badinter » de 1985 devait entrer en vigueur au printemps. Alors, le cabinet du ministre et ses services, en parallèle, en concurrence, ont élaboré quantité de textes. Certains cachaient mal leur souci d'en finir avec ces gêneurs de « petits juges ». Tenus dans l'ignorance de décisions auxquelles ils ne participaient pas, les magistrats se sont inquiétés. Découvrant par une interview télévisée du ministre un projet sur lequel ils n'étaient pas consultés, suivant à travers la presse les modifications d'un texte sans cesse amendé, ils se sont émus. Une fois de plus, le ministère de la justice, que le Conseil d'Etat n'a pas épargné, a dû battre en retraite.

On avait essayé au départ de déboulonner la statue du juge d'instruction. Faute d'y parvenir, il fallait, pour éviter de nouvelles tourmentes, trouver une façon élégante de se sortir de ce guêpier. On a choisi le profil bas. Le garde des sceaux, on s'en doute, ne s'évitera pas pour autant bien des critiques.

AGATHE LOGEART.

(Lire nos informations page 12.)

L'ENQUÊTE : crise du recrutement et baisse du militantisme

Syndicats peau de chagrin

Un recrutement en crise, un salariat qui change, un militantisme en baisse : les syndicats font toujours face à de graves difficultés (environ 15 % des salariés sont syndiqués). Les élections prud'homales, le 9 décembre, seront pour eux un nouveau test de représentativité *(lire page 34)*.

Il ne crie pas « Vertubleu » à tout bout de champ. Mais, aussi massif que résolu, Jean-Luc Delhaye, ce Picard de trente-cinq ans, a un physique à la Porthos. Avec ses cheveux mi-longs, sa fine moustache, sa barbiche et son air déterminé, ce magasinier gestionnaire, qui travaille, à Saint-Maximin, à ce qu'on appelle « le bagne » de l'usine Chausson de Creil-Montataire (Oise), aurait pu, à ses moments perdus, jouer les mousquetaires. Ou faire du syndicalisme. Mais il n'est ni mousquetaire ni syndicaliste.

Comme 85 % des salariés français, Jean-Luc est a-syndical ou plutôt « non syndiqué ». Anarchiste en 1968, giscardien en 1974 — parce qu'au ministère des finances il *« connaissait Giscard »* — électeur socialiste depuis 1981, il n'a jamais eu de carte syndicale en poche. Quand on lui parle syndicats, il répond : *« politisation ; c'est un peu comme dans les partis politiques, il faut suivre un homme »*. *« Le syndicat idéal*, explique-t-il, *ce serait celui qui s'occuperait de l'ouvrier sans s'opposer à la bonne marche de l'entreprise. Sans compromis avec la direction, ça ne peut pas marcher. »* Récemment, Jean-Luc a fait grève sur les horaires. FO est arrivé et *« a négocié avec la direction sur tout autre chose. On s'est fait avoir »*.

Dans la même usine, un peintre pistoleur, qui préfère garder l'anonymat, reproche aussi aux syndicats de *« faire de la politique »*. Mais, ce qui le gêne avant tout, c'est *« qu'ils ne sont pas d'accord entre eux »*. Responsable de chaîne, cet ouvrier professionnel de quarante ans fait rarement grève. Mais il vote à chaque élection. *« Pas toujours pour le même syndicat : les délégués, ils ne nous disent bonjour que quand ils ont besoin de nous, au moment des votes. Entre deux élections, on ne les voit pas. »* A trente-sept ans, Jacques est cadre supérieur chez Kodak. Son jugement est sans appel : *« Les syndicats sont plus des instruments de combat politique que de lutte ouvrière. Ils ont été dévoyés. Ils sont corporatistes et conservateurs. »* Inutile de lui demander s'il a une carte syndicale. Même à la CGC ? *« Le syndicalisme de cadres, c'est bidon. La CGC, c'est mou. »*

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite pages 36 et 37.)

Le contrôle du financement des partis divise la majorité

PAGES 8 - 9

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Le ballet du Kirov au Palais des congrès

Le ballet de Leningrad n'était pas venu à Paris depuis 1982. L'influence occidentale s'est étendue sur ce temple du classique le plus pur.

Le cinquantième anniversaire de la mort du compositeur Albert Roussel

L'occasion d'un regain d'intérêt pour ce musicien solitaire, contemporain du Debussy et de Ravel.

Le Festival du cinéma espagnol à Paris

Douze films inédits en France, qui racontent l'évolution des mentalités, montrent les blessures mal cicatrisées, marquent la diversité des talents.

Pages 17 à 19

La mort du champion cycliste

Jacques Anquetil, l'élégance dans l'effort

Le champion cycliste Jacques Anquetil est mort à l'aube du mercredi 18 novembre. Agé de cinquante-trois ans, il avait été opéré l'été dernier d'un cancer de l'estomac. Il était hospitalisé, depuis le 10 octobre, à la clinique Saint-Hilaire de Rouen.

Jacques Anquetil était sans doute le champion le plus doué et le moins conformiste de sa génération. C'est à l'âge de dix-neuf ans, en 1953, qu'il fait une entrée fracassante en gagnant le Grand Prix des Nations (140 kilomètres contre la montre) devant les meilleurs spécialistes de l'époque.

Ce superbe athlète du vélo, qui ajoutait à la robustesse foncière un style d'une rare élégance devait se constituer un palmarès exceptionnel. Entre 1953 et 1966, il remporte les Nations, son épreuve préférée, à neuf reprises, sans jamais connaître la défaite. Cependant, son talent s'exprime principalement dans les courses par étapes, ainsi qu'en témoignent ses cinq victoires dans le Tour de France, durant la période de 1957 à 1964.

Vainqueur, en outre, du Tour d'Italie, du Tour d'Espagne, de Paris-Nice, de Liège-Bastogne-Liège et de Bordeaux-Paris au lendemain d'un Critérium du *Dauphiné libéré* également victorieux, Anquetil manifeste ses qualités de grand champion, indifféremment sur la route et sur la piste. Le mariage de la résistance et de la souplesse lui permet de réaliser des prodiges. Il enlève d'ailleurs le championnat de France de poursuite, les Six Jours de Paris (en équipe avec Darrigade-Terruzzi) et, surtout, il améliore en 1956, à l'âge de vingt-deux ans, le record du monde de l'heure détenu jusqu'alors par Fausto Coppi : 46,159 km contre 45,871 km. Alors qu'il débutait dans la carrière, il avait eu en la circonstance le mérite et l'audace de s'attaquer à un monument qui a rebuté les meilleurs rouleurs. L'entreprise révélait un tempérament hors du commun.

Pendant plus d'une décennie, ce coureur d'exception déconcerte ses adversaires par ses possibilités physiques dont on ne pouvait évaluer les limites avec certitude et par ses exploits qui souvent tenaient de la gageure.

JACQUES AUGENDRE.

(Lire la suite page 14).

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

Deux idées pour aider les entreprises à investir

Il faut relancer la croissance et on le peut, en agissant sur les causes des difficultés du secteur productif

par CHRISTIAN PIERRET (*)

IL est essentiel pour notre économie de relancer l'investissement productif. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés et de faiblesse de la demande, cela implique la mise en place d'un dispositif fiscal puissant et diversifié.

Comme en 1929, la France a été moins touchée au début par la crise, mais est plus atteinte aujourd'hui que les autres pays européens, les Etats-Unis et le Japon. Nous avons eu l'illusion que la « manne pétrolière » allait nous permettre de « sortir du tunnel ». Mais la politique du gouvernement n'a pas permis à notre pays de bénéficier pleinement des avantages qu'a représentés la baisse du prix du pétrole. Les très mauvais résultats de la balance commerciale montrent au contraire que notre compétitivité est en train de se détériorer.

A quoi attribuer cette situation ? Les causes sont multiples, mais, à mes yeux, il est clair que la principale réside dans l'insuffisance de l'investissement productif. Je rappelle que de 1963 à 1973 l'investissement productif a augmenté en volume à un rythme annuel de 7,8 %. Ce taux est tombé à 2 % entre 1973 et 1980. Il s'est encore réduit entre 1980 et 1984. Le taux d'augmentation, qui était remonté à 9,1 % en 1985, est retombé à 1 % en 1986, et il ne dépasserait pas 3 % en 1987. Comme le note fort justement un article paru dans la *Revue française d'économie* : « *Si l'investissement peut être jugé satisfaisant, c'est parce que la croissance est trop faible en France.* »

Dès lors que toute relance par la demande est condamnée par l'insuffisance de notre appareil productif, il n'y a pas d'autres solutions, sauf à se résigner à une montée inexorable du chômage, que de favoriser une forte relance de l'investissement, seul moyen de rétablir à moyen terme notre compétitivité et de nous permettre d'avoir, comme par le passé, un différentiel positif de croissance par rapport à nos voisins européens.

Comment relancer l'investissement ? Les taux d'intérêt anormalement élevés représentent un double obstacle à l'investissement productif : d'une part, ils réduisent la rentabilité du capital investi ; d'autre part, ils détournent les profits des entreprises vers les placements financiers spéculatifs.

Les incitations fiscales sont efficaces mais, contrairement à ce que prétend Raymond Barre, à condition d'être instituées pour une courte période. Les aides durables et indifférenciées sont au contraire coûteuses et ont un effet très limité. Par ailleurs, le système du crédit d'impôt envisagé par l'ancien premier ministre n'a aucun effet sur les entreprises qui ne paient pas d'impôt sur les sociétés.

En outre, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés n'a pas d'incidence directe sur l'investissement. Une étude de l'OFCE d'août 1987 conclut que, « *pour un même coût budgétaire, la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a un impact très faible sur l'investissement, comparé à celui d'une déduction fiscale* ». Une analyse faite par la Banque nationale de Paris aboutit à la même conclusion : elle estime en effet que la baisse de 50 % à 45 % du taux de l'IS a généré une augmentation de 0,1 % des investissements !

Il convient donc de s'engager résolument dans la voie d'une incitation fiscale directement liée à l'effort d'investissement productif des entreprises industrielles. Cette incitation fiscale doit être temporaire et puissante.

On peut envisager une augmentation des coefficients d'amortissement dégressif, un crédit d'impôt déterminé en pourcentage du montant des investissements ou, comme en 1979, une déduction fiscale égale à l'augmentation des investissements d'une année par rapport à l'année précédente (l'étude OFCE montre que cette dernière solution est la meilleure en termes coût-efficacité).

Ces méthodes sont indiscutablement utiles. Mais ma préférence irait à des systèmes nouveaux qui agiraient directement sur les causes des difficultés des entreprises.

Je préconise la mise en œuvre de deux nouveaux mécanismes : le premier consisterait en une diminution du coût du financement des investissements grâce à une « bonification fiscale » des emprunts ; le second serait un remboursement budgétaire du « report en arrière des pertes » en cas d'investissement. Voyons ces mécanismes de plus près.

L'idée d'une bonification fiscale est simple : puisque les taux d'intérêt sont trop élevés et puisque la France ne peut les réduire substantiellement dans le contexte international sans risque pour le franc, comment en alléger le poids pour les entreprises qui sont obligées de s'endetter pour financer leur programme d'investissement ?

Une enveloppe de 20 milliards

Il existe un moyen traditionnel pour résoudre cette difficulté : proposer des prêts à taux réduits pour financer les investissements, le budget de l'Etat prenant en charge la différence. Mais l'expérience a montré que cette solution entraîne la mise en place de circuits bureaucratiques qui fonctionnent mal et qui ont des effets pervers. Il est, de plus, inadapté à la perspective du grand marché unique européen, où la liberté de circulation des capitaux et de distribution du crédit sera totale.

C'est pourquoi je propose une autre solution : la surdéductibilité fiscale des intérêts. Les intérêts des emprunts sont, comme toute charge de l'entreprise, déductibles du résultat imposable. Ma proposition consiste à augmenter, en multipliant les intérêts par un coefficient multiplicateur, le montant de la déduction qui est opérée, et donc celui de la réduction d'impôt qui en résulte (c'est en fait appliquer aux intérêts une technique s'inspirant de celle pratiquée pour les amortissements dégressifs).

Le coefficient multiplicateur pourrait être calculé de façon à effacer totalement l'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt payé par l'entreprise et le taux d'inflation. Tout se passerait donc pour l'entreprise comme si l'Etat avait bonifié l'emprunt. Ce coefficient serait modifié chaque année pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués et du taux d'inflation.

Bien entendu, il ne porterait que sur les emprunts contractés pour financer des investissements productifs. Le mécanisme s'appliquerait pendant toute la durée d'amortissement de l'emprunt. Par contre, il ne pourrait couvrir que les investissements réalisés au cours des deux ou trois prochaines années pour obtenir l'efficacité désirée.

Autre idée : le « report en arrière des pertes ». Grâce à la réforme que le Parlement a votée, sur ma proposition, en 1984, lorsqu'une entreprise qui a réalisé des bénéfices dans le passé est en déficit, elle peut obtenir une créance sur l'Etat à hauteur du montant de la perte et du montant de l'impôt payé au cours des trois dernières années. Mais cette créance, si elle améliore la présentation des bilans, ne donne aucun avantage financier à l'entreprise puisqu'elle n'est remboursable qu'en cas de dépôt de bilan ou au bout d'une période de dix ans.

Or ce sont souvent les entreprises qui connaissent des difficultés financières temporaires qui ont le plus besoin d'investir pour redresser leur situation : l'exemple de Peugeot et de Renault est très illustratif. Ce sont donc les entreprises qui ont le plus besoin d'investir qui ont les plus grandes difficultés pour le faire.

Je propose que cette créance sur l'État provenant du report en arrière des pertes soit remboursée à l'entreprise en fonction du montant des investissements nouveaux qu'elle réalisera. Le coût budgétaire de ce dispositif devrait être de l'ordre de 2 milliards.

Pour que ces deux dispositifs soient efficaces, il faut prévoir une enveloppe budgétaire d'une vingtaine de milliards. Bien entendu, j'ai conscience que la relance des investissements qui serait ainsi opérée aurait, dans un premier temps, un effet négatif sur la balance des paiements en raison des importations de biens d'équipement qui en résulterait. Mais, à terme, ces nouveaux investissements amélioreraient notre compétitivité et rétabliraient le solde de notre balance commerciale.

(*) Député (PS) des Vosges, ancien rapporteur général du budget.

Au Courrier du Monde

VISION

Le Maroc de Michel Jobert

Dans votre supplément sur le Maroc, paru dans *le Monde* du 12 novembre, le lyrisme de Michel Jobert m'est resté en travers de la gorge.

Revenant tout juste d'un voyage touristique dans ce pays, je ne prétends aucunement être « spécialiste » du Maroc mais j'ai des yeux pour voir. Or, si je n'ai eu aucune difficulté à observer, placardés dans les rues, des centaines de portraits d'Hassan II, jeune, et de son épouse, ni « *la vieille complicité d'un peuple et de ses souverains* » ni les progrès ne m'ont sauté aux yeux.

A Erfoud et surtout à Rissani, donc seulement aux portes du désert, c'est déjà la misère qui est apparente : enfants en haillons, aux yeux souvent malades et dont certains recherchent et mangent des épluchures de fruit ramassées dans le sable. Et M. Jobert ose écrire que « *rien ne doit être brusqué dans une société très rurale encore et attachée à de multiples traditions* » : la faim et la misère, aux pieds de palais et de parcs splendides et à l'ombre d'effigies de Sa Majesté font-elles partie de ces traditions à ne pas bousculer ?

De plus, si j'ai bien compris, votre « éditorialiste » du jour estime que le Maroc devrait être... fier que des défenseurs des droits de l'homme espèrent encore l'amender. Autrement dit, la répression politique dans ce pays n'est rien puisqu'il y aurait encore pire ailleurs ! Simple touriste, j'ai vu des dizaines de femmes qui, avec leurs enfants et chargées de provisions, attendaient, assises dans la poussière, une éventuelle ouverture des grilles d'une prison à Rabat, près du beau quartier des Oudayas. Et un Marocain nous a expliqué qu'à chaque fois les gardes les bousculent, et aussi que des prisonniers qui ne reçoivent pas ainsi de vivres de l'extérieur risquent littéralement de mourir de faim.

Comme n'importe quel touriste français, je pense, des images m'ont particulièrement frappée : femmes chargées comme des mulets dans les campagnes, très vite usées par des travaux pénibles et des grossesses répétées, voilées ou non mais presque toujours dans l'ombre d'un monde d'hommes qui décident de tout, les femmes n'ayant qu'à travailler dur, avoir des enfants, obéir. On voit souvent de grandes foules d'écoliers, beaucoup moins souvent d'écolières, une des conséquences évidentes étant, pour le touriste français, le fait que beaucoup d'hommes parlent français, ce qui est nettement moins fréquent pour les femmes.

Qui dit une telle mise à l'écart et oppression des femmes dit aussi un monde d'hommes bourrés de préjugés et de mépris.

Rien de très lyrique et encore de progressiste dans cette « tradition-là ». Or, au Maroc aussi, une homme sur deux est une femme !

MICHELINE BERNARD.
(Paris.)

ÉCRANS

Crise du cinéma (suite)

Sortie cinéma. Un vendredi soir sur les Champs-Elysées. Deux jours après la sortie du film. Un quart d'heure sous la pluie, un quart d'heure dans un couloir surchauffé (la séance précédente a du retard). Un court métrage de 1983 (!) dans une salle aux lumières allumées. Vingt minutes de publicité.

Les lumières s'éteignent : le son du film, mais pas d'image. Cinq minutes dans le noir : pas de projectionniste dans la cabine. L'ouvreuse, qui a tendu la main sans placer personne : « *Nous allons trouver le projectionniste, il est dans une salle voisine.* »

Encore un quart d'heure d'attente. Remboursez (37 francs) !

CHRISTOPHE HÊTRAIE.
(Paris.)

TRAITEMENT

Condition humaine

Parmi les réactions à la proposition d'élimination des nouveau-nés handicapés que *le Monde* du 7 novembre a publiées, je relève celle du cardinal J.-M. Lustiger : « *La condition humaine ne se discute pas. Un mongolien est un homme. Un nègre est un homme. Un sidaïque est un homme.* »

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le nègre est bien encadré. On peut seulement souhaiter que son traitement soit moins long et moins coûteux que celui du SIDA.

HENRI GEOFFROY.
(Baie-Mahault, Guadeloupe.)

MOT

Une « Eglise » musulmane ?

Parmi les extraits d'intervention devant la Commission de la nationalité publiés dans votre numéro du 17 octobre dernier, la référence à l'éventuelle constitution d'une « *Eglise musulmane de France* » a connu quelque succès dans les médias.

Sans discuter ici l'opportunité d'une telle initiative des pouvoirs publics — dont il reste à démontrer sa compatibilité avec notre principe constitutionnel de la laïcité, — il convient de souligner l'impropriété d'une telle expression : l'Eglise se définit comme la société religieuse fondée par Jésus-Christ. C'est donc un terme spécifiquement chrétien.

De même qu'on ne parle jamais d'« Eglise juive », ni d'« Eglise bouddhiste », on ne doit pas parler d'« Eglise musulmane ». Les disciples de Mahomet eux-mêmes ne l'accepteraient pas. Le mot « consistoire » serait peut-être plus adapté puisqu'il est déjà en usage pour les structures protestantes et juives de France.

JOEL-BENOIT D'ONORIO.
(Aix-en-Provence.)

PRÉCISIONS

Politique familiale

Une coquille s'est glissée dans mon article du *Monde* du 14 novembre sur la politique familiale : les 64,50 F d'allocation quotidienne allouée au chômeur de longue durée sont fâcheusement devenus 46,50.

Par ailleurs, un « mastic » a obscurci le développement consacré aux incidences d'une proposition des « sages » : inclure les prestations familiales dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Une telle imposition entraînerait une amputation globale de l'ordre de 10 % à 12 % de ces prestations, et rien ne pourrait contraindre l'Etat à redonner une affectation familiale à ce prélèvement...

La proposition des « sages », séduisante à certains égards, revient donc à détourner de leur destination une fraction des cotisations allocations familiales et à réduire l'importance globale des sommes affectées aux besoins des familles.

Accessoirement, la succession des impositions — cotisations d'abord, impôt ensuite — accroît les prélèvements obligatoires ! Mais il paraît qu'il ne faut plus se soucier tellement de leur montant...

JEAN-JACQUES DUPEYROUX.

HOMMAGE

Pierre-Aimé Touchard et « Esprit »

Affecté par la mort de Pierre-Aimé Touchard qui était un ami, je vous demande de publier ce commentaire de l'article que vous lui avez consacré dans *le Monde* du 13 novembre.

Ce n'est pas après la guerre que Touchard a pris le « virus » du théâtre mais bien avant, en collaborant dès 1933 à la revue *Esprit* par des chroniques théâtrales. Ses articles sur Ibsen, Bernstein, Pirandello, Calderon, Giraudoux le conduisirent à écrire en 1938, dans la collection « Esprit », un livre qui a fait date : *Dionysos, Apologie pour le théâtre.* C'est à partir de ce livre qu'il a œuvré pour le théâtre, comme le dit bien Colette Godard.

Mais ce serait déformer la vision de l'homme si on ne rappelait pas sa collaboration à la revue *Esprit* sur tous les autres plans. N'écrivait-il pas le 1er juillet 1937 l'éditorial de la revue : « *Le temps du mépris* », après l'exécution de Toukhatchevski, en précisant « *le vice rédhibitoire du communisme : le manque de foi en l'homme* » ? Le 28 septembre 1938, au soir de Munich, il créait un journal, *le Voltigeur*, pour dénoncer tous les abandons. A la mobilisation de 1939, il codirigea avec Mounier, devenu soldat, la revue *Esprit.*

Ne faut-il pas laisser aux hommes toutes leurs dimensions ?

PAUL FRAISSE,
président de l'Association des amis d'Emmanuel Mounier.

● M. Vincent Mansour-Monteil nous prie d'indiquer que, dans sa lettre sur le procès des intégristes islamistes en Tunisie (*le Monde* du 22 octobre), la formule « *pour des activités relevant essentiellement du délit d'opinion* » était une citation extraite de l'éditorial de notre journal, le 16 septembre.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

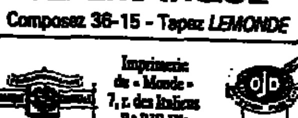
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

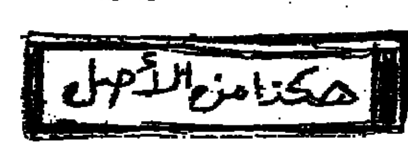
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at LIC and additionnal offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



INDE : terrorisme et répression au Pendjab

Les sikhs, une communauté déboussolée...

AMRITSAR
de notre envoyé spécial

Des pigeons planent au-dessus des coupoles, comme attirés par le miroir qui scintille au soleil. Dans le réservoir sacré qui protège le temple, des poissons étranges pullulent. Quelques dizaines de pèlerins, selon un parcours rituel, font des va-et-vient du déambulatoire au sanctuaire. Celui-ci est ouvert aux quatre points cardinaux pour rappeler que chacun, quels que soient sa religion, sa caste ou son axe, est le bienvenu. Les sikhs, en principe, professent la tolérance.

Tout est calme. A l'intérieur du Temple d'or, les rajis (musiciens), assis en tailleur, pincent les cordes de leur instrument, et leurs mélopées, qui commencent à l'aube pour s'éteindre au crépuscule, achèvent de conférer aux lieux des aspects d'éternité. Au premier étage, un prêtre médite inlassablement les pages enluminées du livre saint, le Granth Sahib, les tables de la loi du sikhisme, écrites par son fondateur Guru Nanak, et ses successeurs, et qui, entre autres choses, enseigne la non-violence. Tout n'est qu'apparence.

Au-delà du parikrama, cette promenade de marbre blanc qui brûle les pieds nus des pèlerins, s'étendent les nombreux bâtiments qui forment le complexe du Temple d'or. C'est là, dans la pièce numéro sept, qu'un policier fut torturé en mars dernier et deux autres tués par une vingtaine de jeune extrémistes armés de revolvers. C'est là, dans les appartements, que les chefs de bande viennent de temps à autre se «refaire une santé» quand ils sont fatigués de battre la campagne et d'échapper aux balles des forces de sécurité. Des armes au Temple d'or ? Partout et nulle part. La police le sait bien qui, le 23 septembre, a effectué une descente massive, à la recherche d'armes et d'extrémistes, et qui a dû se contenter, pour tout butin, d'un seul et unique pistolet. En juin et en juillet, d'autres intrusions, d'autres fouilles avaient eu lieu avec un résultat identique.

La profanation du sanctuaire se banalise. La communauté sikh aujourd'hui n'élève plus que des protestations de principe, mais le nombre désormais réduit de pèlerins montre assez que la peur l'emporte sur la ferveur religieuse. Ce temple est un temple gigogne, troué comme un gruyère, formé de labyrinthes que les terroristes utilisent pour s'échapper et qui, parfois, donnent à penser que les policiers d'Amritsar ressemblent à des carabiniers. On y trouve pêle-mêle beaucoup de ferveur, des assassins déguisés en gourous, des indics de la police, des comptables en turban qui centralisent les aumônes des pèlerins, et les «boys», comme disent, pour les excuser, les grands prêtres du sikhisme.

Les «boys», on les voit un peu partout, turban safran, bleu ciel ou vert pomme, barbe naissante et le «kirpan» (poignard) rituel battant les côtes, proies faciles de quelques criminels chevronnés mais charismatiques qui, ayant déjà été emprisonnés ou en voie de l'être, sont à coup sûr considérés comme des martyrs de la «cause». Au Pendjab, pour faire carrière au sein de la hiérarchie religieuse de la secte, il est de bon ton d'avoir passé quelque temps dans une geôle.

Des lambeaux d'autorité

Ils sont là, en ce début de matinée, alors que le Temple et la ville s'éveillent à peine, à regarder passer, presque incrédules, un petit homme à longue barbe poivre et sel. M. Bhan-Singh, secrétaire du SGPC (l'organisation religieuse et financière responsable du Temple d'or et des quelque deux mille cinq cents temples sikhs), entouré d'une poignée de fidèles, feint d'ignorer les regards accusateurs. Après tout, il est chez lui, du moins officiellement. Et puis, comme «ancien combattant» de «Blue Star» (1), il en a vu d'autres. Jovial, il s'enquiert : *«Alors, vous l'avez vu ce fameux hélicoptère des terroristes dont parle la presse ? Vous avez vu beaucoup de fusils et de mortiers dans le Temple d'or ?»*

L'ironie, pourtant, n'est plus de mise. Le SGPC n'a plus aujourd'hui que des lambeaux d'autorité. Les quatre grands prêtres ont virtuellement abdiqué la leur, devant les exigences des jeunes extrémistes, et le cinquième, le Jathetar (commandant suprême) de l'Akal Takht (2), le professeur Darschan Sing, retiré dans sa ferme de Zirakpur, reste pour l'instant sourd aux appels pressants qui, de toutes parts, lui demandent de revenir au Temple d'or pour remettre de l'ordre au sein d'une communauté déboussolée : les sikhs.

Ancien raji aux honoraires très élevés, le Jathetar ménage ses effets : *«Je reviendrai si tout le monde le souhaite.»* Tout le monde ? Les fous de violence du KCF (Khalistan Commando Force), du KLF (Khalistan Liberation Force) et de Babhar Khalsa, les trois principales organisations terroristes ? Les jeunes extrémistes de l'AISSF (Fédération des étudiants sikhs), principaux acteurs d'un coup d'Etat permanent au Temple d'or ? Les cinq membres du comité Panthic, dont la tête est mise à prix par la police et qui tentent de braquer la communauté, comme leurs jeunes supporters braquent les banques ? Qui encore ? Le SGPC, qui prêche la modération, mais dont les membres, soit par peur des représailles, soit par conviction, n'osent pas condamner totalement la violence ? L'Akali-Dal, enfin, le parti sikh modéré, atomisé en de multiples chapelles, et qui n'en finit pas de se laver du soupçon de traîtrise pour cause de relative coopération avec New-Delhi ?



«Qui parle au nom des sikhs ?», titrait récemment le quotidien du Pendjab. Tout le monde et personne. Et c'est bien là la source de tous les dangers. Chacun sait bien qu'une infime minorité veut le Kalistan (cet Etat indépendant mythique), mais peu nombreux sont ceux qui osent condamner les «boys», et tous, au Pendjab, sont plus ou moins persuadés qu'en effet les richesses des sikhs sont rançonnées et leurs croyances bafouées par l'Etat indien.

M. Bhan-Singh justifie sinon les méthodes, du moins le principe de la lutte : *«Que Delhi remplisse ses promesses, que l'Etat nous accorde des structures fédérales, l'autonomie. Si Delhi continue sa politique de répression au Pendjab, tous les sikhs seront amenés à suivre les extrémistes.»* M. Bhan-Singh, prolixe dès qu'il s'agit de faire le compte des innombrables injustices dont sont victimes les membres de sa communauté, reste plus discret pour parler de la situation au Temple d'or : *«Nous ne voulons pas de confrontation avec les extrémistes dans l'enceinte du Temple. S'ils existent, c'est en réaction contre la répression de l'Etat.»*

Plus tard, avec des airs de conspirateurs, des membres de l'AISSF nous emmèneront dans un cagibi discret pour un entretien avec l'un de leurs responsables, M. Jasbir Singh-Jung. Son discours est sensiblement différent : *«Nous voulons un Etat séparé. Dans le passé, nous avons lutté contre les Britanniques, et ils sont partis. Aujourd'hui, nous luttons contre le gouvernement de Rajiv Gandhi.»*

L'assassinat récent des membres de la famille du ministre de l'intérieur, M. Buta-Singh ? *«J'approuve, mais nous ne sommes pas à l'origine de ses actions.»* Les «actions» continuent de plus belle, et le fait que le Pendjab soit plus ou moins en état de siège n'y change rien. Toutes les nuits, des meurtres sont commis ; toutes les nuits, des terroristes sont abattus par la police au cours de «rencontres», et ce jeu du chat et de la souris fait autant de «martyrs». Il y a bien, comme disent les «fous» du Khalistan, un jeu d'actions-réactions, une spirale de la violence que personne ne sait arrêter.

«Ce sont des fous»

A une portée de fusil du Temple d'or, aux portes de la vieille ville sillonnée de temps à autre par des jeeps de l'armée, les soldats le doigt sur la détente, les armureries foisonnent. Régulièrement dévalisées, toujours approvisionnées. Comment s'étonner ? La police a récemment demandé de façon pressante aux autorités d'être dotée d'armes modernes. Les policiers n'ont que de vieilles mitraillettes Sten et des fusils Enfield à opposer aux fusils d'assaut Kalachnikov des terroristes.

«Ce sont des fous. Nous traitons avec des fous qui tuent des sikhs, des hindous, des femmes et des enfants.» Julio Ribiero, directeur général de la police du Pendjab, qui nous reçoit dans son bureau forteresse à Chandigarh, n'a qu'une devise : *«Balle pour balle.»* Le plus grand flic de l'Inde, cible numéro un de toutes les organisations terroristes, n'a pas d'états d'âme. *«Ce sont les intellectuels qui parlent de répression ; nous sommes à la recherche des tueurs, pas des innocents. Je ne suis pas un politicien, je ne suis qu'un policier, et mon travail est d'attraper les terroristes.»*

«Zorro» ressemble décidément à sa légende, aux nombreux articles que consacre la presse indienne à sa vie, à sa carrière, à ses certitudes et à sa famille. Il vit comme un reclus, entouré de gardes du corps. Sa maison, dans une avenue calme de Chandigarh, cette double capitale (du Pendjab et de l'Haryana), devenue «Sarcelles-sur-Indus» par le rêve débridé de Le Corbusier, est un bastion : guérites entourées de sacs de sable, mitrailleuses en batterie sur le toit. Julio Ribeiro a les coudées plus franches aujourd'hui, New-Delhi ayant mis fin aux interventions des politiciens sikhs, qui voulaient sauver tel ou tel extrémiste. Mais il a bien conscience de ne pas avoir encore gagné *«les cœurs et les esprits de la communauté sikh»*.

Dans l'immédiat, son but est de mettre hors d'état de nuire les quelque *«soixante-quinze chefs terroristes»*. Déjà, les interrogatoires (la torture, disent les extrémistes) des suspects lui ont permis de situer très exactement les camps d'entraînement au Pakistan. *«Les noms de trois ou quatre officiers pakistanais nous ont été donnés. Le gouvernement pakistanais offre un refuge, des facilités aux terroristes. Ils peuvent entrer et sortir* (du Pakistan) *comme ils veulent.»* Julio Ribeiro ne croit pas que chaque entrée infructueuse de la police dans le Temple d'or lui aliène la sympathie de la majorité des sikhs. *«Toute la communauté en a assez de ces gens parce qu'ils sont totalement irreligieux».*

Le reste, c'est de la politique et, on le voit, ce n'est pas un travail de flic. Le premier ministre a *«un plan, une politique pour le Pendjab»*, assurait récemment le gouverneur de cet Etat, M. S. S. Ray. Seulement voilà : personne ne la connaît. New-Delhi gouverne d'une main de fer le Pendjab, et le terrorisme perdure. Pendant ce temps, la communauté sikh se fracture un peu plus, faute d'une autorité morale qui puisse mettre un terme au temps des assassins.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Le 4 juin 1984, l'armée indienne prenait d'assaut le Temple d'or au cours de l'opération «Blue Star». Il y eut plus d'un millier de morts.

(2) L'Akal Takht est un bâtiment actuellement en reconstruction, situé en face du Temple d'or. C'est le siège de l'autorité temporelle et spirituelle du sikhisme qui prononce toutes les directives régissant la communauté.

● **Les négociations frontalières avec la Chine.** — Le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, a déclaré, mardi 17 novembre, qu'il était persuadé qu'un accord sur le différend frontalier qui oppose son pays à la Chine pourrait être conclu, tout en précisant qu'il convenait de ne pas *« s'attendre à des solutions rapides et faciles »*, a rapporté mardi l'agence PTI. L'Inde et la Chine se sont donné des assurances mutuelles mardi pour régler pacifiquement leur différend frontalier, a annoncé un porte-parole du gouvernement indien à l'issue de trois jours de négociations. Les deux pays, qui ont connu une brève guerre des frontières en 1962, sont tombés d'accord pour assurer *« la paix et la tranquillité »* tout au long de la frontière et faire des *« efforts pour poursuivre le développement de leurs relations amicales »*, a indiqué le porte-parole. Aucun accord n'a été signé et, de sources diplomatiques, on a précisé que des différences subsistaient sur la position des deux parties sur le tracé de la frontière. — *(AFP.)*

CHINE : lendemains de congrès

Passionnants amendements...

PÉKIN
de notre correspondant

Minutie dans le légalisme : telle est visiblement la consigne pour la nomination du prochain premier ministre chinois. Alors qu'il est pratiquement acquis que M. Li Peng (cinquante-neuf ans) remplacera M. Zhao Ziyang (soixante-neuf ans), celui-ci venant de prendre la tête du Parti communiste à titre permanent, les médias officiels s'en tiennent à la plus scrupuleuse discrétion sur le choix du successeur. M. Zhao, se sont-ils contentés d'indiquer, le mardi 17 novembre, a formellement remis sa démission de chef du gouvernement (il avait accédé à ce poste en 1980) et a *« formulé une suggestion sur celui qui devrait devenir premier ministre par intérim »*, en attendant d'être confirmé par l'Assemblée nationale populaire en mars. Le comité permanent de l'Assemblée, qui siège entre les sessions annuelles du Parlement, est réuni depuis le 12 novembre pour examiner, outre divers projets de lois, cette *« proposition »*. Réponse, en principe, le 24 novembre.

Ces finesses de procédure entretiennent un suspense un peu faible tant le nom du futur premier ministre est sur toutes les lèvres. Mais elles font partie des formes auxquelles le régime entend se tenir, même si tout un chacun sait pertinemment qu'une décision de cet ordre n'est prise nulle part ailleurs qu'au sommet du Parti communiste.

Précautions d'autant plus nécessaires que le parti et le Parlement entretiennent pour le moment des rapports paradoxaux pour un régime socialiste. M. Peng Zhen, président de l'Assemblée, a su faire, ces dernières années, de son comité permanent un formidable contrepoids aux réformes les plus osées des amis de M. Deng Xiaoping. Aussi, au moment où le parti, désormais contrôlé au sommet par ces derniers, s'efforce de donner l'exemple de la démocratie, il doit, au nom de cette même libéralisation, remettre au pas un Parlement qui a commencé à goûter — avec modération il est vrai — à son rôle de régulateur politique.

Car toutes les informations qui ont filtré sur le déroulement du treizième congrès du PCC, depuis sa clôture le 1er novembre, indiquent qu'un petit déclic sur la voie d'une plus grande démocratie en son sein s'est bien produit. Par exemple, il se confirme que l'une des bêtes noires des intellectuels, l'idéologue Deng Liqun, a été éliminée du comité central lors du vote à bulletin secret des primaires ayant précédé l'élection formelle, à main levée. Ou encore, la passionnante liste des amendements — soixante-six, pas moins — apportés par les congressistes au rapport politique de M. Zhao Ziyang. Presque toutes les corrections vont dans le sens d'une libéralisation, mesurée mais réelle, tout au moins sur le papier.

Là où M. Zhao avait parlé prudemment de vagues *« abus de pouvoir »* à combattre, le texte amendé dénonce sans ambages des *« violations des droits et libertés »*. Les limites imposées à la réforme politique dans l'immédiat sont définies de façon moins restrictive. Toutefois, la « transparence » chinoise n'est pas allée jusqu'à la publication comparée des deux textes. Seuls ceux qui avaient pris soin d'enregistrer le discours de M. Zhao retransmis à la radio ont pu retrouver les ajouts dans la version définitive, publiée après le congrès.

Que dit M. Deng ?

Un de ces amendements concerne directement les gardiens de l'orthodoxie rassemblés au sein du Parlement : le fonctionnement de son comité permanent doit être révisé, sans doute pour empêcher cet organe de rejeter, comme il l'a fait plusieurs fois dans le passé, des projets de lois soumis par le premier ministre avant même leur examen par l'assemblée plénière. Pour faire bonne mesure, M. Zhao Ziyang, qui avait été victime en tant que chef du gouvernement de ce barrage redoutable, a imposé aux membres du comité l'étude de... son propre rapport politique au parti, qui n'a rien à voir en principe avec les travaux des législateurs. Bref, après des années d'obstruction aux réformes sous couvert de parlementarisme, le pouvoir a décidé de secouer cette assemblée jouant les poids morts.

L'équipe de M. Zhao n'est pas pour autant au bout de ses peines. Les réticences prévisibles à ses innovations — à commencer par l'idée que la Chine se trouve au *« stade initial »* du socialisme, et peut jouer pendant un siècle sur les mécanismes de l'économie de marché — ont commencé à se faire sentir. Le *Quotidien du peuple* a jugé utile, mardi, de s'en prendre à ceux qui y verraient un pas en arrière dans la construction du socialisme, une bonne raison pour s'en tenir à la routine dans le travail, voire une excuse commode pour se croiser les bras. Une réponse, à n'en pas douter, aux arguments soulevés par ceux qui ont accueilli avec scepticisme le nouvel emballage idéologique des thèses réformistes.

Que dit M. Deng de tout cela ? Officiellement, rien, sinon qu'il est enchanté d'avoir passé la main, que la jeune génération a toute sa confiance, que la Chine n'a rien à craindre pour l'avenir. A cette nuance près qu'il le dit avec une telle insistance qu'on jurerait qu'il a du mal à s'en persuader. On l'a rarement vu autant à la télévision ou dans les journaux, recevant des visiteurs, discourant sur les grandes affaires en cours, allant jusqu'à envisager de rencontrer M. Gorbatchev avant d'avoir atteint quatre-vingt-cinq ans, en 1989. Toujours entouré, bien sûr, des mêmes égards qu'avant sa *« retraite »*.

M. Zhao Ziyang avait bien prévenu : M. Deng restera le véritable patron de la Chine jusqu'à sa disparition. Il n'avait pas ajouté : comme Mao Zedong. Difficile, pourtant, de ne pas se remémorer le « Grand Timonier » dans ces circonstances...

FRANCIS DERON.





Amériques

HAITI : les élections générales du 29 novembre

Le climat d'insécurité que font régner les macoutes pèsera sur le déroulement du scrutin

PORT-AU-PRINCE
correspondance

A moins de deux semaines des élections générales en Haïti – le 29 novembre, – une course de vitesse est engagée entre les nostalgiques de l'ordre duvaliériste, jouissant de la complicité du gouvernement militaire, et le Conseil électoral provisoire (CEP), incarnant les espoirs de changement démocratique. Chaque soir, Port-au-Prince s'endort dans l'attente de nouveaux attentats, et le climat d'insécurité que font régner les « macoutes » dans le pays pèsera sans nul doute sur le déroulement du scrutin.

La récente décision du gouvernement autorisant les trois compagnies pétrolières opérant en Haïti à relever les prix des carburants devrait encore accroître la tension.

Les membres du CEP ne cachent pas non plus que les difficultés matérielles sont de plus en plus lourdes. D'autant que le Conseil national de gouvernement (CNG), présidé par le général Henri Namphy, ne fait toujours rien pour faciliter la tâche de l'instance indépendante chargée d'organiser les élections. *« Le CNG refuse d'assurer la protection du CEP et bloque une partie des fonds destinés à l'organisation des élections »*, accuse M. Michael Hooper, un avocat new-yorkais qui représente en Haïti plusieurs organisations nord-américaines de défense des droits de l'homme, dont American Watch.

Selon M. Hooper, le CEP n'avait reçu à la fin de la semaine dernière que 2,6 millions de dollars, alors que le budget minimum de la consultation a été établi à 7 millions et que l'agence de coopération nord-américaine, US Aid, a déjà fourni plus de 4 millions de dollars au CNG pour les élections. Symbole de ces difficultés : le CEP n'a toujours pas de nouveau local, depuis l'attentat qui a ravagé son siège, le 2 novembre dernier. *« L'ampleur des dégâts a été minimisée pour ne pas ajouter à la confusion »*, confie une source proche du Conseil électoral. Craignant de nouvelles agressions, les membres du CEP ont caché une partie de leurs archives et de leur matériel.

« Le nombre élevé de candidats à la présidence – vingt-trois ont été retenus par le CEP – complique l'organisation du scrutin et accroît son coût », déplore, d'autre part, M. Louis Roy, un juriste respecté, considéré comme l'un des pères de la Constitution de mars 1987, qui coordonne la mise en place de « brigades de vigilance » composées de volontaires et de scouts. Pour chaque candidat, il faut imprimer trois millions de bulletins de vote, auxquels s'ajoutent les bulletins pour l'élection des députés, des sénateurs, des maires et des élus locaux. *« Au total*, calcule un expert détaché auprès du CEP par un gouvernement occidental, *il faut imprimer et répartir plus de quatre cent millions de bulletins »*.

« Brigades internationales de vigilance »

Assurer la sécurité des opérations de vote et prévenir la fraude lors de la collecte des résultats constitue une autre gageure, compte tenu des difficultés de communication dans les campagnes. Le CEP a fait l'acquisition d'ânes, ne sachant s'il aura les moyens de louer des hélicoptères pour transporter les urnes hors de portée d'éventuels assaillants. Au cours des derniers jours, les attentats se sont déplacés de la capitale vers la province. Des bureaux électoraux et des permanences de partis politiques ont été attaqués aux Gonaïves, à Saint-Marc, à Marchand-Dessalmines et à Jérémie, pour ne citer que les localités les plus importantes où des bandes de « macoutes » opèrent impunément.

Face à l'offensive duvaliériste, ouvertement appuyée par certains journaux, comme *le Petit Samedi Soir*, qui se déchaîne contre le CEP, un groupe de religieux, catholiques et protestants, de syndicalistes, de chefs d'entreprise et de représentants des professions libérales a lancé un appel à la population pour qu'elle participe massivement aux élections et fasse échec à *« la remontée du macoutisme »*. Autre motif de réconfort pour le CEP : la vigilance internationale va s'accroître au cours des prochaines semaines.

Déjà les missions d'observateurs étrangers se bousculent dans la capitale haïtienne. Dépêché par la fondation France-Libertés, présidée par Mme Danièle Mitterrand, le secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme, Me Jean-Claude Fouque, a annoncé la constitution de « brigades internationales de vigilance », et plusieurs parlementaires européens sont attendus en Haïti.

JEAN-MICHEL CAROIT.

BRÉSIL : après la limitation du mandat de M. Sarney

L'entrée en vigueur du système parlementaire précédera l'élection présidentielle

RIO-de-JANEIRO
de notre correspondant

Il y a peu de jours encore, on ne parlait au Brésil que de crise économique, de marasme administratif, de désillusion croissante à l'égard du gouvernement Sarney et de la démocratie. Depuis vingt-quatre heures, le ton a brusquement changé. En décidant à une majorité de trois voix (48 contre 45) de fixer à l'an prochain l'élection d'un nouveau président de la République, la commission de synthèse de l'Assemblée constituante a bouleversé le panorama politique. Certes, il faut encore que le vote soit entériné par les constituants en assemblée plénière. Mais nul ne doute qu'il le sera, et le président Sarney lui-même se dit résigné à abandonner ses fonctions, au terme qui vient d'être établi, dans un peu plus d'un an.

La transition démocratique touche donc à sa fin. De l'avis général, elle n'a que trop duré. C'est avec fébrilité que la presse lance déjà les noms des principaux candidats à la relève, depuis l'ancien gouverneur de Rio, M. Leonel Brizola, jusqu'à M. Mario Covas, sénateur de Sao-Paulo et l'un des leaders du PMDB, le parti de centre gauche au pouvoir.

Lorsque les Brésiliens iront aux urnes en novembre 1988, ce sera la première fois depuis 1961 qu'un président de la République sera élu au suffrage universel. Une campagne pour le rétablissement des « élections directes » avait eu lieu dans la rue en 1983. Elle n'avait pas abouti, et c'est un collège électoral qui avait choisi en janvier 1985 le premier chef d'Etat de la démocratie retrouvée. Pourtant, les « directes » de l'an prochain risquent de n'être qu'un trompe-l'œil si l'on en croit certains hommes politiques. Du moins si un autre vote de la commission de synthèse est confirmé.

Le dimanche 15 novembre, les constituants ont non seulement décidé en commission de limiter à quatre ans le mandat de M. Sarney, mais ils ont adopté le système parlementaire de gouvernement et prévu son entrée en vigueur dès le 15 mars 1988, après la promulgation de la nouvelle Constitution. Avec ce système qui mettrait en place un premier ministre, lequel devrait être investi par le Parlement, le chef de l'Etat serait privé des pouvoirs qu'il détient actuellement. Son successeur aussi, évidemment. C'est pourquoi l'espoir soulevé par le retour au suffrage universel pour l'élection du président risque de se convertir en une énorme frustration si l'élu n'est qu'un chef d'Etat figuratif et si la réalité du pouvoir est transférée à la Chambre des députés, autrement dit à une classe politique dont la cote n'est pas très élevée en ce moment.

Les mécanismes prévus par la Constituante s'inspirent beaucoup des exemples portugais et français : élection présidentielle à deux tours pour distinguer une majorité de gouvernement et responsabilité du premier ministre devant le Parlement. Le Brésil romprait donc avec le modèle américain qui a inspiré l'ensemble du sous-continent, mais qui ne lui a guère apporté jusqu'à présent la stabilité démocratique. Si tout se passe comme prévu, M. Sarney ne disposerait plus que de quatre mois pour gouverner vraiment ; ensuite commencerait un intérim qui durerait jusqu'à la prise de fonctions de son successeur, le 15 mars 1989.

Le double vote de la commission de synthèse a fait grincer des dents dans les rangs conservateurs, où l'on estime que le pays va devenir ingouvernable. Avant même que la nouvelle Constitution soit terminée, les partis vont entrer en campagne et le parlementarisme mettra à nu leurs décisions et leurs faiblesses : voilà ce qu'affirment ceux qui, notamment dans l'armée, souhaitaient allonger autant que possible la transition et pensaient utiliser M. Sarney contre l'assaut des réalistes. Pour l'actuel chef de l'Etat, la défaite est cinglante : il avait cru habile, en mai dernier, de fixer lui-même un mandat à cinq ans en dépit d'engagements antérieurs et pensait prendre de court les constituants.

CHARLES VANHECKE.

Proche-Orient

Le conflit du Golfe

L'aviation irakienne a bombardé une centrale nucléaire iranienne en construction

L'aviation irakienne a bombardé à deux reprises, le mardi 17 novembre, la centrale nucléaire en construction du port de Bouchehr, dans le sud de l'Iran, y tuant dix personnes, selon Téhéran, dont un technicien ouest-allemand. Bagdad, qui a également annoncé le raid de son aviation contre Bouchehr, a affirmé que l'objectif touché était un important complexe pétrochimique.

Les travaux de construction de cette centrale, entrepris par la société ouest-allemande Krafwerk Union (KWU), avaient été interrompus lors de la révolution islamique de 1979, alors qu'ils étaient achevés à 80 %. On ignore si du combustible nucléaire s'y trouvait. KWU a indiqué n'en avoir jamais livré, mais le président de l'organisation iranienne de l'énergie atomique, M. Reza Amrollah, a affirmé pour sa part, dans une *« note de protestation »* adressée à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), que des *« matériaux nucléaires »* se trouvaient dans la centrale au moment du bombardement irakien et a demandé à l'AIEA d'envoyer une mission d'experts pour étudier les conséquences du raid. Selon M. Amrollah, la destruction de la centrale pourrait provoquer *« les mêmes émanations radioactives transfrontières et les même conséquences que l'accident de Tchernobyl »*. Des experts américains ont, de leur côté, exclu tout risque majeur, déclarant que la construction des deux réacteurs de Bouchehr *« n'était pas terminée, et qu'ils ne peuvent donc contenir aucune matière radioactive »*.

Le technicien allemand tué – et dont Bonn a confirmé la mort – a été identifié par l'agence iranienne IRNA comme étant Jorgen Friedrich, qui travaillait pour la firme chargée de la surveillance de la centrale. Si Bagdad n'a jamais, à l'exception d'une attaque en mars 1985, annoncé de raid contre la centrale de Bouchehr, les Iraniens ont fait état à plusieurs reprises de bombardements n'ayant provoqué que des dégâts mineurs.

A la suite des deux raids de mardi, Téhéran a annoncé des représailles contre des *« installations économiques et militaires »* en Irak, appelant la population à évacuer *« le plus rapidement possible »* les villes. Les autorités irakiennes ont affirmé que l'objectif de l'attaque était un complexe industriel de production de produits chimiques, dont la destruction a été saluée par le président Saddam Hussein lui-même. Le chef d'Etat irakien a adressé un message au chef de l'armée de l'air pour rendre hommage aux *« héros »* des forces aériennes.

D'autre part, l'état-major irakien a annoncé mardi soir avoir repoussé, le même jour, une offensive iranienne lancée dans le secteur central du front par trois régiments d'infanterie appuyés par des unités de blindés. Un communiqué irakien affirme que les forces iraniennes ont subi de lourdes pertes.

Bagdad a, en outre, annoncé que son aviation avait attaqué mardi soir un pétrolier au large des côtes iraniennes. Il s'agit du treizième raid contre le trafic maritime annoncé par les Irakiens en une semaine. Pour leur part, les Iraniens ont attaqué trois pétroliers, dimanche et lundi, dans le Golfe.

Ces différentes opérations militaires interviennent alors que l'Iran est en pleine mobilisation, décrétée vendredi dernier, en vue d'opérations d'envergure sur le front et que l'armée irakienne a entrepris les *« préparatifs »* nécessaires pour faire face à une éventuelle offensive iranienne. – *(AFP, AP, Reuter.)*

● **Le ministre iranien de la justice à Paris.** – Le ministre iranien de la justice, M. Hassan Ebrahim Habibi, est arrivé, le mardi 17 novembre, à Paris, où il a été accueilli par le chargé d'affaires iranien, M. Gholam Réza Haddadi. De source française, on indique qu'aucun contact n'est prévu avec M. Habibi. Le ministre iranien, qui dirige la délégation de son pays à la Conférence générale de l'UNESCO, avait été présenté par son pays à l'élection au conseil exécutif de l'organisation, dont une partie a été renouvelée au cours de cette session, mais n'avait pas été élu. M. Habibi a déjà effectué plusieurs séjours à Paris depuis le début de l'année.

Diplomatie

Lors du sommet de Washington

M. Gorbatchev prendra la parole devant le Congrès américain

M. Gorbatchev a été invité à prendre la parole devant une session conjointe du Congrès pendant sa rencontre au sommet avec le président Reagan le mois prochain, a-t-on indiqué au Congrès mardi 17 novembre.

Jusqu'à présent, soixante-dix dirigeants étrangers se sont vu accorder cet honneur au cours de l'histoire, mais M. Gorbatchev sera le premier représentant d'un pays communiste dans ce cas. Il s'adressera aux deux Chambres le 9 décembre dans la matinée.

Il reste à achever d'ici là la mise au point du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI), mais les deux parties se sont montrées optimistes sur ce point à l'issue d'une série d'entretiens qui s'est terminée mardi à Genève entre M. Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, et M. Kampelman, chef de la délégation américaine.

« Les travaux sur le traité, un document de quelque 120 pages, sont déjà entrés dans leur phase finale et doivent être achevés d'ici au 23 novembre », soit deux semaines avant le début du sommet de Washington, a dit M. Vorontsov. *« Il y a eu beaucoup de progrès. Les entretiens ont couvert un terrain très large et ont été très positifs »*, a déclaré, de son côté, un porte-parole américain.

D'autre part, une délégation d'experts soviétiques visitera mercredi et jeudi des installations américaines de destruction d'armes chimiques à Tooele, dans l'Utah, a indiqué le département d'Etat. Sous la direction de M. Nazarkine, représentant soviétique à la conférence sur le désarmement, la délégation inspectera également un éventail de munitions chimiques de l'armée américaine.

L'URSS avait organisé en octobre une visite d'un site d'armes chimiques à Chikhany, dans la région de Saratov. Les Etats-Unis avaient déjà organisé en 1983 une visite du site de Tooele, mais les Soviétiques avaient alors refusé d'y participer, a rappelé le porte-parole américain. – *(AFP)*.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Moscou affirme que sa position a été « déformée » par la presse occidentale

« La position soviétique pour un règlement du conflit afghan est claire et bien connue », affirme, le mardi 17 novembre, un porte-parole soviétique en jugeant que *« la presse occidentale »* avait *« déformé »* une déclaration à ce sujet faite la veille à Munich par M. Guennadi Guerassimov, chef du département de l'information du ministère des affaires étrangères (MID) *(le Monde* du 18 novembre). M. Guerassimov avait estimé possible, en cas d'accord, un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan en l'espace de sept à douze mois, alors qu'un délai minimal de seize mois avait encore été proposé par Kaboul lors de la dernière session, en septembre, des pourparlers indirects Afghanistan-Pakistan qui se poursuivent sous l'égide de l'ONU.

En démentant les propos attribués à M. Guerassimov, le porte-parole adjoint du MID, M. Youri Gremitskikh, a souligné qu'il ne s'agissait là que *« d'idées avancées dans les journaux occidentaux »*. *« C'est*, a-t-il dit, *une déformation de la déclaration faite par M. Guerassimov. La position soviétique est bien connue. Elle a été exposée clairement. Il ne s'agit pas seulement d'une question de date ou de délai, mais de la cessation des ingérences dans les affaires afghanes et des garanties contre de futures ingérences. »*. – (AFP.)

L'instruction contre Alain Guillo « en cours d'achèvement »

L'instruction contre le journaliste français Alain Guillo, capturé par les troupes soviéto-afghanes le 12 septembre dernier, *« est en cours d'achèvement »*, a indiqué, le mardi 17 novembre, un porte-parole du ministère français des affaires étrangères, se référant à un officiel afghan. Le porte-parole a déclaré que les *« nouvelles étaient aussi rassurantes que possible »* concernant l'état de santé de M. Guillo, actuellement détenu à Kaboul.

Le chargé d'affaires français à Kaboul a été reçu, le 14 novembre, par le chef du protocole du ministère afghan des affaires étrangères, M. Karimzada, qui lui a confirmé que M. Guillo était en bonne santé, a-t-il précisé. M. Karimzada a ajouté que, *« l'instruction étant en cours d'achèvement »*, le chargé d'affaires français pourrait *« prochainement exercer son droit de visite, comme il l'avait sollicité »*, précise-t-on au Quai d'Orsay.

Albanie

Visite du ministre grec des affaires étrangères

Le ministre grec des affaires étrangères, M. Carolos Papoulias, est arrivé le mardi 17 novembre, à Tirana, pour une visite officielle de trois jours en Albanie.

Cette visite marque le renforcement des relations bilatérales dans tous les domaines après la levée par Athènes, le 28 août dernier, de l'état de guerre qui prévalait entre les deux pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

M. Papoulias doit notamment examiner avec les dirigeants de Tirana le sort de l'importante minorité grecque vivant en Albanie. L'opposition conservatrice grecque a reproché au gouvernement d'avoir *« trahi »* les intérêts de cette minorité (quatre cent mille membres selon les organisations grecques de soutien, quatre vingt mille selon les autorités albanaises).

Le chef de la diplomatie grecque et son homologue albanais, M. Reis Malile, évoqueront aussi la coopération interbalkanique et particulièrement la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des Balkans, qui doit se tenir à Belgrade, en février prochain. Pour la première fois, Tirana a accepté de participer à une telle conférence.

La visite de M. Papoulias, qui s'était rendu en Albanie comme ministre adjoint des affaires étrangères en décembre 1984, confirme par ailleurs l'ouverture de Tirana sur le monde occidental depuis la mort d'Enver Hodja en 1984. Elle survient notamment après la visite en octobre du chef de la diplomatie ouest-allemande, M. Hans Dietrich Genscher, peu après l'établissement de relations diplomatiques entre la RFA et l'Albanie. – *(AFP.)*

Espagne

Les ravisseurs de Mélodie réclament une rançon de 5 millions de dollars

L'ultimatum des ravisseurs de la petite Mélodie Nakachian, cinq ans, enlevée le lundi 9 novembre, a pris, théoriquement, fin mardi soir à minuit. Les pistes policières sont toujours aussi minces, tandis que le désespoir gagne les parents, la chanteuse sud-coréenne Kimera et le millionnaire libanais Raymond Nakachian.

Les ravisseurs réclament à présent une rançon de 5 millions de dollars au lieu des 13 millions demandés initialement. Ils ont également envoyé une nouvelle cassette aux parents de Melodie. Dans cet enregistrement la petite fille appelle son papa, en sanglotant sans cesse, réclame sa mère et son petit frère, et dit à son père qu'elle *« mourra bientôt »* s'il ne paie pas la rançon. Les ravisseurs avaient joint à l'envoi, découvert près du casino de Marbella, une photo de la petite fille avec un journal daté de dimanche dernier et une mèche de cheveux de 17 centimètres de Melodie.

Pour la police espagnole, il ne fait pratiquement plus de doute que les ravisseurs sont d'origine étrangère et résident, peut-être depuis plusieurs années, sur la Costa del Sol. Selon les enquêteurs, les ravisseurs seraient des délinquants professionnels de droit commun. – *(AFP.)*

Etats-Unis

Le rapport du Congrès sur l'« Irangate » est sévère pour M. Reagan

Le rapport des commissions d'enquête du Congrès sur le scandale des ventes d'armes américaines à l'Iran (« Irangate »), qui devait être publié le mercredi 18 novembre, est très critique à l'égard du président Reagan, mais ne compromet pas la fin de son mandat, si l'on en croit les informations qui ont filtré ces derniers jours à Washington.

Ce rapport sera en réalité celui de la majorité démocrate des deux commissions qui ont enquêté conjointement. La plupart des républicains qui siégeaient à ces commissions ont publié leur propre rapport. Dès mardi matin, le *New York Time* avait publié les principaux extraits de ce résumé de la position minoritaire qui affirme que le président n'était pas au courant du détournement au profit des « contras » antisandinistes du produit des ventes d'armes américaines à l'Iran. En outre, le rapport de la minorité estime que celui de la majorité démocrate aboutit à des *« conclusions hystériques »*. Pourtant, selon diverses sources au Congrès, les conclusions des démocrates sont beaucoup moins sévères aujourd'hui que lors des précédentes versions de leur rapport. – *(AFP.)*

Roumanie

Manifestations à Brasov contre la « dictature »

Selon des informations parvenues à Paris, une dizaine de milliers d'ouvriers des usines de camions Steagul Rosu, de Brasov, ont manifesté, le dimanche 15 novembre, à l'occasion des élections aux conseils locaux.

Formés en cortège, les manifestants se sont dirigés vers le centre de la ville au chant de *Réveille-toi, Roumain !* et en scandant des slogans tels que *« Nous voulons du pain »* et *« A bas la dictature »*. Ils ont occupé plusieurs bâtiments dont la mairie et le siège local du parti, jetant par les fenêtres des matériels de bureau, des papiers et des portraits du président roumain, M. Ceausescu, qui ont été brûlés.

Yougoslavie

Premières grèves contre les mesures d'austérité

Plus de trois mille travailleurs des aciéries de Skopje, capitale de la Macédoine, qui s'étaient mis en grève dans la matinée du 17 novembre pour protester contre la baisse de leurs salaires, ont manifesté au cours de l'après-midi devant le siège du Parlement de cette République du sud de la Yougoslavie, a annoncé, à Belgrade, l'agence officielle Tanjug.

Une heure après le début de la manifestation, un haut responsable du gouvernement a annoncé aux grévistes que leurs salaires seraient augmentés et alignés sur ceux des autres aciéries yougoslaves, qui oscillent entre 160 000 et 250 000 dinars par mois (de 1 150 à 1 800 francs français), contre une moyenne de 90 000 dinars (645 francs français) actuellement dans cette usine de près de treize mille salariés.

Avant de se rendre en cortège devant le Parlement de Macédoine, les grévistes avaient rejeté les explications de la direction selon lesquelles la grave situation financière des entreprises sidérurgiques rendait *« impossible toute augmentation de salaires »*.

Cette grève est le premier mouvement revendicatif enregistré depuis l'adoption, ce week-end, par le gouvernement fédéral d'un nouveau plan d'austérité et la décision de dévaluer le dinar de 24,6 %. – *(AFP.)*

هكذا تكلم الأرحل

Orient

Afrique

TUNISIE : la détente

Les exilés politiques commencent à rentrer...

TUNIS
de notre correspondant

Aucune déclaration officielle n'était encore venue confirmer, le mardi 17 novembre, l'existence du *« complot »* visant à assassiner M. Zine El Abidine Ben Ali alors qu'il était encore premier ministre (*le Monde* du 17 novembre). Des quatre grands quotidiens nationaux, seul l'organe du gouvernement, *la Presse*, a repris sans la commenter l'information mais, curieusement, en citant une dépêche du bureau de Tunis de l'AFP qui, elle-même, se référait au journal *Tunis-Hebdo*.

L'annonce, dix jours après le 7 novembre, d'un projet d'élimination physique du président Ben Ali et la désignation de ses principaux auteurs ne sont pas sans intriguer. On peut, en effet, se demander pourquoi, pendant plusieurs jours, le premier ministre, M. Hedi Baccouche, a dit et répété publiquement qu'il n'y aurait pas de procès politiques et que toutes les personnes arrêtées *« à titre préventif »* allaient être libérées, puisque c'est la découverte de ce projet d'assassinat – *si l'on en croit Tunis-Hebdo*, qui n'a pas été démenti – qui est à l'origine de la destitution de M. Bourguiba. Dès lors, on imagine mal que la remise en liberté de ses auteurs et l'absence de toute poursuite à leur encontre aient pu être un seul instant envisagées.

La poursuite d'une éventuelle enquête sur cette affaire et la situation de MM. Mohamed Sayah et Mansour Sksiri, maintenus en état d'arrestation, alors que leur immunité parlementaire n'a pas encore été demandée, n'expliquent pas non plus totalement la persistance du silence officiel.

Elargissement de l'échiquier politique

En dépit de cette ombre qui *vient planer sur le déroulement* jusqu'ici d'une absolue limpidité, des événements ayant précédé et suivi *« le changement »*, le climat demeure résolument à la détente. Les retours de plus en plus nombreux des exilés politiques en constituent l'une des illustrations, en même temps qu'ils présagent un singulier élargissement de l'échiquier politique. Tous demeurent en liberté mais ceux qui ont été condamnés doivent faire opposition au jugement les concernant.

La première personnalité à regagner la Tunisie a été l'ancien ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga, qui avait été condamné à dix ans de travaux forcés par la Haute Cour à la suite des « émeutes du pain » de janvier 1984. M. Mohamed Masmoudi, qui fut ministre des affaires étrangères jusqu'en 1974 et qui avait quitté librement le pays après son éviction du gouvernement, au lendemain de l'union mort-née tuniso-libyenne de Djerba, est lui aussi rentré. Il en est de même de M. Mezri Chekir, ancien collaborateur de M. Mzali, *« déchargé »* de ses fonctions d'ambassadeur à Genève en septembre 1986. Poursuivi de sa vindicte par M. Mansour Skiri et menacé d'un procès, il avait préféré demeurer à l'étranger.

Les dirigeants du Mouvement de l'Unite populaire (MUP) à Tunis souhaitent le retour rapide de M. Ahmed Ben Salah, qui demeure leur secrétaire général. Avant le 7 novembre, indiquent ses amis, le gouvernement lui avait fait savoir que son retour ne posait pas de problème, si toutefois il s'abstenait de toute activité politique. M. Ben Salah avait alors refusé cette condition. Aujourd'hui, déclare-t-on au MUP, il semble que le pouvoir soit mieux disposé, et il y a tout lieu d'être *« satisfait et optimiste »*. Ancien ministre de l'économie et des finances et animateur, à ce titre, de la politique de collectivisation menée dans les années 60, M. Ben Salah avait été condamné, après l'échec de cette expérience, en mai 1970, à dix ans de travaux forcés et avait pu, par la suite, s'évader de la prison civile de Tunis et fuir à l'étranger.

L'ex-premier ministre, M. Mohamed Mzali (condamné à quinze ans de prison), dont la femme vient d'être autorisée à le rejoindre en Europe, n'a pas précisé ses intentions, pas plus que MM. Tahar Belkhodja, ancien ministre de l'information, et Ahmed Bennour (condamné à trois ans de prison), ancien ambassadeur à Rome. Enfin, *la Presse* a annoncé que la veuve de Salah Ben Youssef, qui vivait en Egypte, s'apprête à rentrer en Tunisie et à rapatrier le corps de son mari. Rival de toujours de l'ancien président, qui l'avait fait assassiner à Francfort en 1961 (1), Salah Ben Youssef avait quitté la Tunisie en 1955. Il fut, en quelque sorte, le premier exilé politique de l'ère bourguibienne.

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Bourguiba s'en était vanté quelques années plus tard dans un discours public.

COTE-D'IVOIRE : la visite de M. Aurillac

La France accorde à Abidjan 1,6 milliard de francs d'aide supplémentaire

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

La décision que la Côte-d'Ivoire avait prise, au mois de mai, de se déclarer insolvable va être réexaminée et les relations de ce pays avec ses créanciers étrangers sont d'ores et déjà en voie d'amélioration, apprend-on à Abidjan, à l'occasion d'une visite de M. Aurillac. Arrivant au Sénégal avant de se rendre en Zambie, d'où il repartira pour Paris le jeudi 19 novembre, le ministre de la coopération a séjourné lundi et mardi en Côte-d'Ivoire dans le cadre d'une tournée africaine à laquelle le dossier de la dette donnait un relief particulier.

Venant d'un pays réputé pour la modération de ses dirigeants et la relative prospérité de son économie, l'initiative ivoirienne avait surpris et inquiété. Pourtant, *il ne s'agissait ni* d'un défi ni d'un acte désespéré mais d'un signal d'alarme, de nature à attirer l'attention sur les problèmes de l'ensemble du continent durement frappé par la chute des cours des matières premières. *« On ne s'attendait pas à une telle décision de ma part,* devait dire ultérieurement le président Houphouët-Boigny à M. Aurillac, *et c'est pourquoi cela a eu de l'effet. »*

En fait, si Abidjan cessa effectivement de payer les intérêts de ses emprunts (la dette extérieure est évaluée à environ 45 milliards de francs) contractés auprès des banques privés étrangères, le dialogue ne fut jamais interrompu avec le FMI et la Banque mondiale, et les prêts non *rééchelonnables* furent remboursés aux échéances normales.

La Côte-d'Ivoire a fait parvenir, il y a quelques jours, au FMI une lettre d'intention relative à l'équilibre de ses finances et à sa politique de développement. Un accord de confirmation devait intervenir lors d'une réunion du conseil d'administration du FMI, le 15 décembre. Une réunion du Club de Londres devrait avoir lieu quelques jours auparavant pour débloquer la situation en ce qui concerne les créanciers privés.

L'objectif de la Côte-d'Ivoire est d'obtenir, non pas un rééchelonnement de la dette à court terme – comme cela fut négocié en 1984 et 1985, – mais un rééchelonnement sur quinze ou vingt ans. Les autorités ivoiriennes soulignent, d'autre part, que toute relance économique de nature à alléger le poids de la dette est impossible sans l'apport de capitaux, permettant de nouveaux investissements.

Au cours d'un dîner offert par M. Konan Bedie, président de l'Assemblée nationale, considéré comme le numéro deux du régime, M. Aurillac a déclaré : *« Les phases ultimes des négociations* (entre la Côte-d'Ivoire, le FMI et la Banque mondiale) *sont sur le point d'aboutir, ce qui a permis à la France d'apporter pas mal d'argent frais dans l'escarcelle ivoirienne »*. M. Chirac avait informé le président Houphouët- Boigny du montant de cette aide exceptionnelle dans une lettre qu'il lui a adressée voici quelques jours. *Il s'agit de 600 millions* de francs, sous forme de prêts d'ajustements structurels débloqués d'ici à la fin de l'année, et de 1 milliard de francs, sous forme de crédits de la Caisse centrale de coopération économique pour la réalisation de projets spécifiques.

L'annonce de cette aide est un événement important pour la Côte-d'Ivoire en raison de son montant et du moment où elle intervient. Dans la mesure où Paris fait en sorte que son aide bilatérale soit coordonnée avec l'action des institutions monétaires internationales, les Ivoiriens peuvent considérer que la France vient de donner un *« signal »* aux autres créanciers étrangers. Ils espèrent que cela est de bon augure pour la phase finale des négociations avec le Club de Paris et que d'autres partenaires suivront l'exemple du gouvernement de M. Chirac pour l'octroi d'une aide bilatérale.

D'une façon générale, la visite de M. Aurillac a été une occasion d'affirmer la prise en compte des intérêts africains par le gouvernement français dans les négociations internationales. Elle a montré aussi que la décision ivoirienne de cesser les paiements était essentiellement tactique et n'avait pas le caractère dramatique qu'on avait pu croire dans un premier temps.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

La guerre en Angola

Pretoria reconnaît la perte de deux avions

Un pilote de l'armée de l'air sud-africaine est porté disparu depuis que son avion, un Impala, nous signale notre correspondant, s'est écrasé dimanche soir dans le sud de l'Angola. Le pilote, le capitaine André Stapa, trente ans, participait, de nuit, à une opération contre les guérilleros de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO, mouvement de libération de la Namibie) dans le Sud angolais. Les recherches se poursuivent, a indiqué le quartier général, sans précision. Les militaires angolais ont annoncé avoir abattu notamment un Mirage sud-africain au cours des récentes opérations de l'armée sud-africaine contre les forces armées angolaises (FAPLA) dans le sud de l'Angola. Pretoria a reconnu jusqu'à maintenant avoir perdu un Mirage *« au cours des dernières semaines »*. L'avion, selon l'armée sud-africaine, s'est écrasé en Namibie après avoir été touché en Angola, et son pilote est à l'hôpital dans un état sérieux.

A Paris, le gouvernement français a exprimé mardi sa *« préoccupation »* après l'annonce par Pretoria d'une inspection de troupes effectuée par le président Pieter W. Botha en territoire angolais, estimant qu'il s'agissait là d'une *« escalade de l'intervention de l'Afrique du Sud hors de ses frontières »*. Cette information *« ne peut être accueillie qu'avec préoccupation »*, a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères, relevant que *« c'est la première fois que Pretoria reconnaît ainsi son implication dans la guerre civile angolaise en contrevenant à l'accord signé le 16 février 1984 »* par l'Afrique du Sud. *« Nous assistons là à une escalade qui n'est pas de nature, loin de là, à favoriser la paix dans la région »*, a-t-il conclu.

Sur le terrain, deux autres soldats blancs sud-africains ont été tués au cours des affrontements entre la guérilla de l'UNITA, soutenue par les forces armées sud-africaines (SADF), et les forces gouvernementales angolaises (FAPLA) appuyées par des effectifs cubains et soviétiques, a annoncé mardi un communiqué des SADF. Ces pertes portent à au moins vingt et un le nombre de soldats des SADF tués dans le sud-est de l'Angola depuis deux semaines.

Les deux soldats ont été tués, lundi et mardi, au cours de la *« même action »* dans la province de Cuando-Cubango, précise le communiqué. La radio d'Etat sud-africaine (SABC) a, d'autre part, annoncé mardi que vingt-quatre soldats blessés des SADF sont actuellement soignés à l'hôpital militaire de Pretoria. Six d'entre eux sont dans un état grave.

● RECTIFICATIF. – La carte de l'Angola publiée dans nos éditions du 14 novembre comportait une erreur. La ville de Jamba, située au centre du pays, n'est pas, bien entendu, la « capitale » de l'UNITA, dont il est question dans l'article de notre envoyé spécial. La « Jamba » de Jonas Savimbi ne figure sur aucune carte officielle et se situe dans l'extrême sud-est du pays, à 40 km au nord de la frontière Namibienne et à 200 km au sud-est de Mavinga.

ALGÉRIE : remaniement technique au gouvernement

Le ministère du plan disparaît

ALGER
de notre correspondant

Le président Chadli Bendjedid a procédé, le mardi 17 novembre, à un « réaménagement technique » de son gouvernement. Les ministères liés à l'éducation et à la jeunesse changent de mains, alors que l'université algérienne est paralysée par la grève depuis plus de dix jours.

Le ministre de l'enseignement supérieur, M. Abdelhak Brehri, – qui occupait ce poste depuis l'avènement de M. Chadli Bendjedid à la magistrature suprême en 1979 – est nommé ministre de la jeunesse et des sports en remplacement de M. Kamel Bouchama appelé à d'autres fonctions. Les deux seules femmes du gouvernement s'en vont. Mmes Zohr Onnissi, ministre de l'éducation, et Leïla Ettayeb, vice-ministre chargée de l'enseignement secondaire et technique, sont appelées à d'autres fonctions.

M. Mortefar Ben Amar, précédemment ministre du commerce, devient ministre de l'éducation et de la formation. Ce ministère, nouvellement créé, « renforce », selon l'agence officielle Algérie Presse-Service, la nécessaire mission unitaire de l'éducation et de la formation dans des domaines essentiels. M. Boubaher Belkaïd, qui était ministre de la formation professionnelle et du travail, succède à M. Brehri et devient ministre de l'enseignement supérieur.

En pleine période de *« restructuration de l'économie »* – les lois concernant l'autonomie des entreprises et la réforme des domaines agricoles socialistes sont débattues en ce moment même devant l'Assemblée nationale, – le ministère du plan disparaît. Son titulaire, M. Ali Oubouzar, ne se voit pas, pour l'instant, attribuer d'autre portefeuille. Ses prérogatives sont désormais dévolues à un Conseil national de la planification dépendant directement du premier ministre, M. Abdelhamid Ibrahimi, qui était auparavant ministre du plan.

Le poste de M. Mazouni, vice-ministre de la pêche, disparaît également, tandis que M. Mohand Cherifi, nouveau ministre du commerce, fait son entrée au gouvernement. Seuls les grands ministères « de souveraineté » (intérieur, affaires étrangères, défense, énergie) ne sont pas concernés par ce remaniement.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

La visite de M. Jospin

Inquiétude à Alger à propos des négociations sur le gaz

ALGER
de notre correspondant

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a quitté Alger, le mardi 17 novembre, au terme d'une visite de travail et d'amitié de deux jours à l'invitation du parti unique algérien, le Front de libération nationale (FLN). Avant de partir pour Tunis, où il devait rencontrer le premier ministre, M. Baccouche, dans la soirée et le nouveau président de la République mercredi matin, M. Jospin a été reçu par le président Bendjedid Chadli avec lequel il s'est entretenu pendant une heure et demie.

La situation politique de chacun des deux pays, la situation internationale et, bien évidemment, les relations bilatérales sur lesquelles influent le sort de l'immigration en France et celui de la communauté française en Algérie, ont été abordés. Le président Chadli n'a pas caché au premier secrétaire du PS son inquiétude après le blocage des négociations sur le gaz et la diffusion d'un communiqué du ministère français de l'industrie indiquant que Paris envisageait d'avoir recours à l'arbitrage international au cas où les discussions, infructueuses depuis plus d'un an, n'aboutiraient pas.

F. F.

Afrique

KENYA

Guérilla de religion à Mombasa

MOMBASA
de notre envoyé spécial

Sur le toit du Banadir Café où il tient gargote, dans ce quartier du vieux Mombasa, Noor Mehta a installé un haut-parleur qui diffuse alentour, ce vendredi après-midi, *une homélie sur cassette* d'Abdulhamid Kashki, un prédicateur égyptien, bien connu, paraît-il, pour ses incessants démêlés avec le pouvoir au Caire. A l'intérieur, un portrait de l'imam Khomeiny et deux dessins satiriques de Ronald Reagan, *« pour faire plaisir aux fidèles de la mosquée voisine qui vénèrent le premier et haïssent le second »,* explique-t-il sans conviction..

Président, depuis vingt ans, de la *cellule locale* de la KANU, le parti unique au pouvoir, Noor Mehta a passé six jours en prison au lendemain de manifestations musulmanes qui, dans ce port de l'océan Indien, ont tourné à l'émeute. *« C'est une honte d'avoir été traité ainsi, je vais démissionner de mes fonctions »,* dit-il. Le vénérable imam Ahmed Badawi, lui aussi, pour la première fois de sa vie, a passé une nuit au poste de police. Certes, un voyage à Téhéran en 1980 *l'a convaincu* que *« tout ce qui est dit contre l'Iran est pure propagande ».* Mais de là à le soupçonner de menées séditieuses, il n'en voit pas la raison et s'en remet donc au « jugement d'Allah ».

Cette affaire avait commencé le 30 octobre par l'annulation à la dernière minute, *« pour des raisons de sécurité publique »,* d'une réunion en plein air au cours de laquelle trois prédicateurs tanzaniens, comme ils l'avaient fait lors de trois précédents meetings, devaient se livrer à une étude comparée des livres saints pour en arriver à la conclusion que tout ce qui était écrit dans la Bible l'était aussi dans le Coran et que, par conséquent, l'islam, qui compte 7 % d'adeptes au Kenya, était la plus achevée des religions.

Furieuse de ce contretemps, la foule — en majorité des jeunes — s'empara de la rue, et les autorités locales firent donner la brigade antiémeute. Il y eut des blessés et des arrestations. De nouvelles violences eurent lieu, le 6 novembre, lors de la traditionnelle procession organisée à l'occasion de la naissance du prophète. Le cycle de conférences fut annulé et les prédicateurs furent renvoyés dans leurs foyers. *« On n'avait jamais vu ça ici depuis un siècle »,* commentent des habitants de Mombasa.

« Il n'y avait pas de quoi en faire un drame : ces prédicateurs ne cherchaient qu'à mettre au net les rapports entre religions grâce à leurs connaissances approfondies de tous les livres saints », assure un jeune musulman. *« Sous couvert de « clarification », ces prêcheurs ont émaillé leurs homélies d'allusions perfides contre les chrétiens »,* rétorque un prêtre catholique. Pour attirer du monde, les organisateurs de ces réunions publiques n'avaient-ils pas laissé courir la (fausse) rumeur que le *vicaire d'une paroisse catholique* de Mombasa, récemment converti à l'islam, assisterait au quatrième meeting...

« Bureaucratie chrétienne »

Les autorités locales crurent donc de leur devoir de prévenir d'éventuels affrontements entre chrétiens et musulmans. Pour compliquer le tout, Shariff Nassir, le patron de la KANU, surnommé le « petit Bokassa de Mombasa », jugea bon de profiter de ces échauffourées, au cours desquelles il avait été molesté, pour faire « coffrer » Saïd Hemed Saïd, son rival politique, plus populaire que lui parmi les disciples d'Allah.

A *Mombasa — cinq cent mille* habitants, — ces disciples d'Allah sont un peu chez eux. L'islam ne s'y est-il pas implanté dès le septième siècle, dix siècles plus tôt que le christianisme ? Les musulmans — 80 % de la population — y disposent d'une centaine de mosquées et y animent une vingtaine d'organisations sociales. Ils s'alarment de constater que, notamment attirés par le développement du tourisme, des « étrangers », venus de l'intérieur du Kenya, ont envahi « leur » ville, qu'ils y ont *acheté des terrains,* des propriétés, qu'ils y font du commerce, et que « ces étrangers-là » sont, hélas pour la plupart, des infidèles.

Quant au gouvernement central, parfois qualifié par eux de *« bureaucratie chrétienne »,* les musulmans estiment qu'il défend mal leurs intérêts, que ce soit en matière d'éducation religieuse ou d'attribution de terres. Ne rassemblent-ils pas environ le cinquième de la population ? Or, dans ce pays qui ne compte qu'un seul ministre musulman, ce sont les chrétiens qui ont pignon sur rue et occupent le haut du pavé. *« C'est un gouvernement pour les Africains, pas pour les Arabes »,* se plaint Noor Mehta.

L'intégrisme musulman n'a pas non plus épargné Mombasa. L'Iran *et la Libye y ont leurs zélateurs et* leurs obligés, notamment parmi les jeunes générations. *« Chaque année, ici, plusieurs milliers de personnes se convertissent à l'islam, le plus naturellement du monde, sans être gavés de pétrodollars, comme d'aucuns le prétendent »,* affirme un disciple d'Allah.

Sur la défensive, les chrétiens en viennent à dénoncer ce prosélytisme de mauvais aloi, ce confusionnisme religieux. *« C'est le christianisme, pas l'islam, qui, aujourd'hui, se répand comme un feu »,* lance un prêtre catholique qui semble ne pas trop s'inquiéter de l'avenir car c'est, à son avis, *« une petite minorité »,* une poignée d'agitateurs qui essayent de jeter le trouble dans les esprits.

Il n'empêche que cette « petite minorité » a troublé la quiétude de Mombasa où tout le monde s'accorde à reconnaître que, depuis des générations, les différentes *communautés religieuses* ont vécu en parfaite intelligence. *« Nous ne sommes pas des fanatiques,* souligne un homme d'affaires, *mais, aujourd'hui, ce qui se passe sous nos yeux ressemble à une guerre entre chrétiens et musulmans. »* La radio kényane le constatait récemment : *« Il y a un fanatisme grandissant au sein des Eglises. Les gens commencent à insister davantage sur ce qui les divise plutôt que sur ce qui les unit. »*

JACQUES DE BARRIN.

Europe

ITALIE : les consultations de M. Goria

Le nouveau gouvernement pourrait être rapidement formé

ROME
de notre correspondant

Comme prévu, M. Giovanni Goria, démocrate-chrétien, va tenter de se succéder à lui-même. Le chef du gouvernement démissionnaire a reçu, le mardi 17 ovembre, du président de la République, M. Francesco Cossiga, le mandat de former un nouveau cabinet de coalition qu'il souhaite constituer avec les cinq mêmes partis : démocratie chrétienne, partis socialiste, républicain, social-démocrate et libéral. *« Dans la situation où nous nous trouvons, le temps aussi est important »,* a déclaré le président du conseil pressenti qui, aussitôt, a entamé au Palazzo Chigi (le Matignon italien) les consultations avec les forces politiques de la défunte coalition. Il a commencé ces entretiens avec les dirigeants du Parti libéral (2,2 % des voix) dont la défection pour des dissensions sur le projet de budget 1988 avait causé la chute, le 13 novembre, du premier gouvernement Goria après tout juste 109 jours d'existence. Les libéraux semblent plutôt satisfaits des dernières propositions qui leur ont été faites, et une solution de la crise pourrait, en conséquence, en être facilitée.

L'épisode a cependant réveillé les appétits et les rivalités entre les partis. Les socialistes et les sociaux-démocrates (ces derniers représentant à peine 3 % des voix) veulent ainsi que le prochain cabinet tire pleinement les conséquences des résultats des référendums sur *la justice* et le nucléaire, où une majorité de votants s'étaient prononcés pour l'arrêt du maigre programme de construction de centrales et l'instauration d'une responsabilité civile pour les magistrats. Les négociations sur le programme gouvernemental s'annoncent donc ardues, d'autant que la démocratie chrétienne reste partagée sur ces questions et qu'un des partis de la coalition, le PRI (Parti républicain, 3,7 % des voix) avait été le héraut de la campagne pour le « non ».

(Intérim.)

POLOGNE : avant le référendum du 29 novembre

Le bureau politique rappelle les limites du « pluralisme socialiste »

Varsovie *(AFP)*. — Le sixième *plénum du comité central du POUP* (Parti ouvrier unifié polonais, le PC polonais), consacré aux réformes politiques que le pouvoir se propose de mettre en application en 1988, commencera ses travaux le 25 novembre, a annoncé, le mardi soir 17 novembre, la télévision nationale.

Le rapport du bureau politique, qui sera examiné par le plénum, a été publié mardi soir également. Ce texte approuve le renforcement du rôle des conseils municipaux — au détriment du pouvoir central — dans le fonctionnement des rouages politico-économiques du pays, et exprime l'accord du bureau politique pour une modification de la loi électorale — multiplicité des candidatures — et pour une discussion sur la possibilité de création d'une deuxième Chambre à la Diète (Parlement).

Le bureau politique soutient les projets gouvernementaux de renforcer les cellules d'« autogestion socialiste » sur l'ensemble du territoire et se prononce pour la formation de « clubs de discussion » et d'associations diverses — notamment dans les milieux ouvriers et de la jeunesse — afin de favoriser l'établissement d'une vaste concertation nationale.

Toutefois, le bureau politique du POUP rappelle les « limites » du « pluralisme socialiste » qui exclut d'avance « toute entente » avec la *direction du syndicat dissous* Solidarité. Sans nommer le mouvement de Lech Walesa, le texte y fait cependant très clairement allusion, soulignant que cette *« opposition antisocialiste »* agit *« contre les intérêts vitaux de la nation »* et se cantonne dans *« une politique de refus derrière laquelle se cache un souffle venu de l'extérieur, aussi bien matériel que politique ».*

En revanche, le bureau politique invite au « dialogue » tous les anciens militants de Solidarité qui ne se sont pas enfermés dans *« le cercle d'une négation destructrice ».*

Le bureau politique adresse aussi une mise en garde à peine voilée à la hiérarchie et aux prêtres de l'Eglise *catholique en Pologne,* à qui il demande instamment de ne pas suivre la voie de la politisation.

Le bureau politique approuve, *d'autre part,* la *création d'un « comité social des droits de l'homme »,* qui aura pour tâche de garantir les libertés des citoyens. Mais il se déclare en même temps pour le maintien de la censure en Pologne. Il rejette enfin — implicitement — le pluralisme syndical, estimant que le seul syndicat officiel, l'OPZZ, constitue *« une représentation efficace des intérêts professionnels et sociaux de la classe ouvrière ».*

Politique

Après les déclarations de M. François Mitterrand

Les protestations des responsables de la majorité ne masquent pas leur embarras

Pas question d'obéir aux injonctions du président de la République, mais en l'espèce il est prudent d'attendre... Ainsi peut se résumer l'attitude des dirigeants de la majorité après le souhait émis par M. Français Mitterrand de voir adopter une loi sur le contrôle du financement des partis politiques avant l'élection présidentielle. Les socialistes de leur côté sont bien décidés à enfoncer le clou planté par le chef de l'Etat

« Nous n'avons pas à obéir à des injonctions, fussent-elles du président de la République » M. Rossinot. *« Nous n'avons pas à obtempérer aux ordres du président de la République »* M. Jean-Claude Gaudin. *« Le président de la République n'a pas d'ordre à donner au Parlement »* M. Pierre Messmer. Sur la forme, la réaction est unanime. Seule fausse note, celle de M. Philippe Vasseur, porte-parole du PR et auteur d'une proposition de loi sur le financement des partis politiques : *« nous disons depuis des semaines qu'il pleut ; ce n'est pas parce que le président de la République fait à son tour la même constatation qu'il ne pleut plus »*

Réactions vives, donc, à la façon dont M. Mitterrand *« a renvoyé en touche »*, pour reprendre l'expression de M. Gaudin, le ballon qui lui avait été expédié dans l'affaire Luchaire. *« Les socialistes n'ont pas de leçon de morale à nous donner »*, affirme le président du groupe UDF. *« Je trouve suspect que le président de la République ressorte ce dossier au moment où il s'agit de laver les socialistes d'accusations graves portées contre eux à tort ou à raison »*, ajoute le président du groupe RPR, après la réunion de celui-ci, avant de se déclarer *« stupéfait que M. Mitterrand demande au gouvernement et à sa majorité de faire en six semaines ce que les socialistes n'ont pas fait en cinq ans de pouvoir absolu »*

« Nous avons eu tort », reconnaît M. Pierre Joxe. Pour expliquer leur attitude d'alors, le président du groupe PS affirme que les socialites avaient voulu rechercher un *« consensus »* sur ce dossier et que M. Louis Mermaz, alors président de l'Assemblée nationale, avait tenter de le faire aboutir par des contacts avec les autres groupes en même temps qu'il cherchait à réformer le règlement de l'Assemblée. Mais cela s'est fait dans la plus grande discrétion. Sur ce point, au moins, M. Messmer ne peut donner tort aux socialistes, puisque lui aussi explique : *« Si nous voulons aboutir à un projet, il faut qu'il rencontre un vaste consentement qui dépasse les limites de la majorité quelle qu'elle soit. »*

Foin des pudeurs passées. M. Joxe est bien décidé maintenant à pousser les feux *« Nous avons été offensé, diffamé ; le seul moyen d'en sortir, c'est qu'il y ait un texte sur le financement des partis et qu'il soit discuté publiquement afin que chacun prenne ses responsabilités. »*



Pour l'obtenir, il espère profiter des divisions de la majorité ; il a fait ses comptes *« Il suffit que soixante-quinze députés de l'UDF nous rejoignent. S'il le faut nous demanderons un vote sur l'ordre du jour. S'il le faut, même, nous recueillerons des signatures pour tenter, conformément à la Constitution, qu'une majorité de députés demandent la convocation du Parlement en session extraordinaire. Plus personne ne doit pouvoir renvoyer à plus tard l'application de ses bonnes intentions. Si nous n'y arrivons pas, c'est parce que, une fois encore, le RPR s'opposera à une telle législation. »*

Le RPR et le PCF d'accord

Effectivement, si M. Messmer se dit favorable à *« une moralisation des acteurs de la vie politique »* par une limitation des dépenses électorales et par la publication des patrimoines des hommes politiques, il est copontre un financement des partis par le produit de l'impôt, ne seraitce que parce que cela implique un contrôle par l'Etat des finances des partis. Le PC partage cette opinion. Son bureau politique, réuni le mardi 17 novembre, a, en effet, demandé à son groupe de déposer des propositions de loi sur la *« moralisation »*, mais confirme son opposition à un financement public des partis qui *« serait absolument contraire »* à leur indépendance.

Faut-il alors ne rien faire ? Nul dans la majorité n'ose le proposer. Si M. Gandin ne veut pas *« agir dans la précipitation »*, il souhaite que les nombreuses propositions déposées soient examinées par la commission des lois *« dans le calme et la sérénité »*, afin que, le dossier mis à plat, les candidats à l'élection présidentielle puissent faire des propositions précises.

M. Messmer envisage même la possibilité que cela aille plus vite : le Parlement pourra débattre de ce sujet *« quand nous serons prêts, au moment que nous aurons choisi, car, pour faire un travail sérieux, il faut du temps. Il n'est pas impossible qu'en continuant à notre rythme nous soyons éventuellement prêts avant l'élection présidentielle. »* M. Rossinot ne dit pas autre chose · *« Le Parlement doit se saisir de ce dossier de fond, passionnant et difficile. »*

Attendre et voir paraît donc être la ligne de conduite de la majorité. Mardi, en tout cas, elle s'est donné le moyen de patienter. Lors de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale, elle a bien refuse l'inscription à l'ordre du jour, demandée par M. Joxe, de la proposition de M. Vasseur. Mais elle n'a pas refermé définitivement la porte. Le ministre des relations avec le Parlement a expliqué que le gouvernement souhaite *« un travail de réflexion et de synthèse au fond par les commission des lois des deux Chambres »* des différentes propositions déjà déposées. Au Palais-Bourbon, le président de la commission concernée, M. Pierre Mazeaud, député RPR de la Haute-Savoie, c'est immédiatement déclaré prêt à effectuer ce travail

Un rapporteur, comme le règlement le prévoit, a déjà été désigné pour chacune des sept propositions déjà déposées à l'Assemblée depuis le début de la législature, en général un ami du signataire, comme le veut la coutume. Mais tant que ces textes ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la séance publique, ces désignations sont de pure forme. M. Mazeaud se propose donc de faire la synthèse. Mais à quelle allure ? Il verra, selon sa charge de travail. Et surtout selon la décision que prendra finalement M. Jacques Chirac. *« Un parlementaire se déshonore en obéissant aux ordres du pouvoir exécutif »* a affirmé, en visant le chef de l'Etat, M. Messmer, apparemment amnésique : n'a-t-il pas été « baron » au temps des « godillots » ?

THIERRY BRÉHIER.

Le reptile du Palais-Bourbon

C'est un reptible bien connu des zoologistes du Palais-Bourbon. Ils l'appellent le « serpent - de - mer - de - la - réforme - du - financement - des - partis-politiques ». La bébête familière est venue faire « coucou », le mardi 17 novembre, à ses admirateurs. A l'Assemblée, tout le monde l'aime bien. Tout le monde, sauf M. Claude Labbé (RPR, Hauts-de-Seine) : *« La réforme ? Ce serait un monument d'hypocrisie ; cela ne fonctionne dans aucun pays du monde. Et par qui voulez-vous faire contrôler les dépenses ? Par des magistrats ? Regardez la CNCL ! Et écoutez ce que l'on dit des magistrats ! »*

Sur ce point précis de la haute estime en laquelle sont tenus les juges, Mme Edith Cresson (PS, Vienne) partage l'opinion de son collègue : *« Des magistrats, bien sûr, c'est ce qui vient à l'esprit quand on pense à des gens intègres ; et je ne souris pas en disant cela* (large sourire). *Mais moi, je mettrai carrément des commissaires aux comptes, qui sachent compter, et qui puissent dire qu'un meeting dans le Var, avec des lasers et une grande roue, cela coûte tant de briques. »*

A l'image de Mme Cresson, tout le monde y va de sa caresse sur la tête du serpent. Les plus enthousiastes, bien sûr, sont les socialistes : *« La débauche d'affiches à laquelle donnent lieu les campagnes est excessive et indécente »*, s'indigne Mme Yvette Roudy (PS, Calvados).

Certains députés UDF ne sont pas en reste, tel M. Philippe Vasseur (PR, Pas-de-Calais), grand serpentophile devant l'éternel, immortel auteur d'une proposition de loi sur le sujet : *« Depuis des années, je propose cette réforme. Ce n'est pas parce que le président vient sur nos positions que je vais me mettre à être contre lui. »*

Pour attester de sa bonne foi, M. Vasseur exhibe même de son attaché-case la copie d'une lettre à M. Georges Sarre (PS, Paris), père d'une proposition de loi cousine : *« Je lui ai écrit pour que nous joignions nos efforts. Pas de réponse. Cela doit être le courrier qui marche mal ; j'en parlerai à Longuet »...* Et rien dans les poches, M. Vasseur ? *« Si, si, regardez les finances du PR »*, réplique le député en sortant de la monnaie de son pantalon. *« Et il y a beaucoup de pièces jaunes »*, renchérit une collaboratrice.

La foi de la charbonnière

Quant aux centristes, bien sûr, ils n'ont rien contre, mais de loin. M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, est aussi partisan d'examiner soigneusement les exemples étrangers et... de créer une commission. Il suffisait d'y penser !

Sur un sujet touchant à l'honneur et à la morale, M. Jean-Marie le Pen, évidemment, ne saurait être en reste. Si la loi l'exige, il rendra public son patrimoine jusqu'au dernier marronnier du parc de Montretout. Mais, suggère-t-il, *« pourquoi ne pas étendre cette obligation aux directeurs de journaux, aux grands patrons, aux présidents de mutuelles ? »*

Quant à son lieutenant, Jean-Claude Martinez (FN, Hérault), il se surpasse : *« Pourquoi légiférer là-dessus ? Que chacun se démerde ! »* En revanche, il brûle de réglementer *« le statut de la presse, l'embauche des journaliste, l'existence de ce pouvoir sauvage, qui n'est actuellement soumis à aucun contrôle »*.

Mais, dans la majorité, même les plus enthousiastes trouvent que l'initiative présidentielle arrive un peu tard. *« Cela doit être sa cent onzième proposition,* suppose M. Jacques Godefrain (RPR, Aveyron). *J'ai relu ses cent dix premières de 1981 ; je n'ai pas trouvé trace de financement des partis. »*

Alors, n'est-il pas déjà trop tard ? *« Si le président l'a proposé, c'est que cela doit être possible »*, réplique Mme Yvette Roudy, avec la foi... de la charbonnière.

D. SCHNEIDERMANN.

BIBLIOGRAPHIE

Aux Etats-Unis

Obsédés par l'argent

Voilà un ouvrage qui arrive à point nommé. Dans *le Coup de poing américain*, Sophie Huet, journaliste au *Figaro*, décrit en effet *« trente-cinq ans de publicité politique aux Etats-Unis »*.

A travers les neuf campagnes électorales présidentielles qui s'y sont déroulées depuis 1952, elle souligne en effet le rôle grandissant que la publicité y a joué. De multiples anecdotes illustrent cette enquête, qui montre à la fois la complexité et la variété des sources de financement et l'ampleur des moyens ainsi mobilisés.

L'auteur affirme par exemple : *« Obsédés par le besoin d'argent, le Parti républicain et le Parti démocrate ont créé, en 1984, des structures financières « attrape-tout » pour préparer les prochaines échéances. »* Malgré la réglementation des ressources et le plafonnement des dépenses imposés par la loi, les Américains reconnaissent l'existence de *soft money* – l'équivalent en français des caisses noires – dont l'évaluation, pour la campagne présidentielle de 1984, a varié entre 15 et 40 millions de dollars en plus des ressources déclarées et vérifiables. Au total, selon l'auteur, le coût d'une campagne pour un siège de sénateur s'est multiplié par six en dix ans, pour atteindre 120 millions de dollars (soit plus de 600 millions de francs).

Pour les présidentielles, le financement sur fonds publics est en principe total. Chaque candidat a ainsi touché en 1984 20 millions de dollars. Un pactole pourtant insuffisant.

A. P.

★ *Le Coup de poing américain*, par Sophie Huet. Editions Claude Lattès. 252 pages, 110 francs.

Selon un sondage de la SOFRES

L'affaire Luchaire n'a pas modifié les intentions de vote pour 1988

Réalisé une semaine après le début de l'affaire Luchaire, un sondage d'intentions de vote pour l'élection présidentielle effectué par la SOFRES (1), indique que les Français n'ont pas modifié leur comportement électoral. Les résultats de ce sondage sont conformes, pour l'essentiel, à ceux d'enquêtes précédentes, réalisées avant l'« affaire ».

Publié le mercredi 18 novembre, dans un groupe de journaux de province (2), le sondage de la SOFRES montre que si les candidats de droite et d'extrême droite sont majoritaires au premier tour, les représentants de la gauche l'emportent dans trois hypothèses sur quatre au second tour. MM. Raymond Barre, Jacques Chirac et Jean-Marie Le Pen recueillent 52,5 % des suffrages lorsque M. François Mitterrand est candidat, et 59,5 % si M. Michel Rocard porte les couleurs socialistes.

Mais, au second tour, le président de la République est réélu, face au premier ministre avec 56 % des suffrages, et face à M. Barre, avec 52 % des voix. Si M. Rocard sort vainqueur du duel l'opposant à M. Chirac avec 51 % des suffrages, il est battu par M. Barre qui obtient 54 % des voix.

L'examen des reports de suffrages du premier au second tour montre, qu'opposé à M. Mitterrand, M. Chirac ne récupère que 68 % des voix des électeurs qui se sont prononcés pour M. Barre au premier tour, et 55 % des voix de M. Le Pen. 61 % des électeurs de ce dernier et 75 % de ceux du premier ministre sont prêts à accorder leurs suffrages à M. Barre, lorsqu'il est opposé au chef de l'Etat.

A gauche, M. Mitterrand récupère les suffrages de 71 % d'électeurs communistes, mais 65 % seulement accordent leur soutien à M. Rocard au second tour.

En l'absence de leur chef de file, 37 % des électeurs du Front national voteraient en faveur de M. Barre, 29 % apporteraient leurs suffrages à M. Chirac et 13 % au président de la République.

(1) Sondage effectué du 7 au 12 novembre, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

(2) *Les Dernières Nouvelles d'Alsace, la Dépêche du Midi, Le Provençal* et *la Nouvelle République du Centre-Ouest.*

sur le financement des partis politiques

La colère de M. Chirac

M. Jacques Chirac et ses amis du RPR sont dans une situation déplaisante. Officiellement, la majorité est tout entière soudée pour crier à l'escamoteur après la contre-attaque du président de la République, qui, pour se dégager du mauvais pas où l'a placé l'affaire Luchaire, a mis le gouvernement au défi de faire voter en janvier une réglementation des finances des partis politiques ; mais cette unanimité est de pure forme.

Après tout, depuis bientôt dix ans, l'obstacle à tout projet de clarification des ressources des partis s'appelle le RPR. A l'UDF, on ne voit pas pourquoi on l'oublierait, ni pour quelle raison on aiderait l'allié-rival à se dédouaner d'un passé marqué par une évidente mauvaise volonté. La proposition de M. François Mitterrand a été accueillie avec empressement par M. Philippe Vasseur, porte-parole du Parti républicain, qui y a reconnu ses propres idées, puis avec faveur par les centristes, apôtres de toujours d'une moralité publique, dont M. Raymond Barre s'est fait le champion.

Le premier ministre et ses partisans, d'ailleurs partagés, se sont retrouvés un peu seuls. Cet inconfort s'est traduit dans les propos tenus, le mardi 17 novembre, lors du déjeuner hebdomadaire des responsables de la majorité, par un M. Chirac de mauvaise humeur, selon les uns, *« remonté »*, selon d'autres. Le chef du gouvernement, qui avait annulé sa participation à la réunion du bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale, en fin de matinée, afin de garder ses réflexions pour lui, a vivement dénoncé la manœuvre par laquelle M. Mitterrand avait tenté de se tirer d'affaire. Selon M. Chirac, l'attention soudain portée par le chef de l'Etat aux mœurs financières des partis politiques était purement tactique.

La mise en cause implicite des partis de la majorité, qui avaient pu bénéficier plus longtemps que les autres, dans ce domaine, des avantages du pouvoir, devait être contrée, ajoutait le premier ministre, en observant que le PS, dans l'opposition, n'avait pas manqué de mettre en place des circuits de financement efficaces. En tout cas, une chose est sûre à 100 %, a souligné M. Chirac, c'est que *« nous* [la droite] *n'avons pas vendu d'armes à l'Iran »*, sous-entendu, depuis mars 1986.

Tout cela est bel et bon, mais que faire face à l'initiative du président de la République ? Ne pas s'affoler, voir venir : c'est la position, par exemple, de M. Charles Pasqua, celle, aussi, de M. Jean-Claude Gaudin, qui estiment, l'un comme l'autre, qu'on ne peut pas légiférer en pareille matière en quelques jours. M. Gaudin suggère que M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui a déjà commencé un inventaire des propositions existantes, soit officiellement nommé rapporteur et s'attelle à la compilation de ces textes, à des auditions, etc. S'il paraît opportun, en janvier, d'engager l'examen et le vote d'une loi, le gouvernement pourra en prendre alors, lui-même, l'initiative et demander au chef de l'Etat de convoquer le Parlement en session extraordinaire, comme M. Mitterrand s'est engagé à le faire.

Se méfier de son rival

Le premier ministre aimerait certainement pouvoir circonscrire, ainsi, la contre-offensive du président de la République à une simple habileté, qui pourrait être vite oubliée, enterrée, comme il se doit, par une commission. Il n'est pas sûr que ses alliés lui en laissent le loisir. Sentant venir le danger, M. Jacques Toubon avait proposé, il y a trois semaines, lors d'un déjeuner des responsables de la majorité, que le RPR et l'UDF proposent conjointement la réunion des partis représentés à l'Assemblée nationale afin qu'ils se concertent sur le problème de leur financement et de sa transparence. M. Gaudin avait objecté, alors, qu'une telle concertation devait se faire dans le cadre du Parlement et de ses procédures. On n'en avait plus parlé. L'idée revient, puisque M. Chirac pourrait recevoir en consultation, à Matignon, les chefs de partis.

M. Alain Juppé, lui aussi inquiet des dommages que cette question du financement, habilement maniée par les socialistes et par les barristes, pourrait causer au RPR et à son candidat, était revenu à la charge dans un entretien avec *Libération*, dans lequel le ministre délégué au budget affirmait la nécessité de légiférer. M. Barre en était bien d'accord, mais, se remémorant ses déboires de 1978 face au RPR, il se prononçait pour la consultation directe du peuple par référendum.

M. Chirac, dont la réponse au président de la République – avec lequel il s'est entretenu en tête à tête mercredi matin comme chaque semaine avant le conseil des ministres – devait être connue mercredi soir, peut-il accréditer l'idée que le RPR serait, seul de son espèce, irréductiblement réfractaire à toute moralisation des rapports entre argent et politique ? Au moment où les tensions s'aiguisent entre les barristes – accusés de dérive centriste depuis que certains d'entre eux ont envisagé la participation de socialistes à leur éventuel gouvernement, et, plus encore, depuis que M. Delors s'est offert à être le premier ministre de M. Barre – et les chiraquiens – auxquels les amis du député de Lyon reprochent de trop ménager M. Mitterrand afin de sauvegarder la cohabitation, – le premier ministre, en mauvaise posture dans les sondages, doit plus que jamais se méfier de son rival autant que de son adversaire.

PATRICK JARREAU.

● **Le ministère de la défense doute des informations sur des livraisons d'armes par des Transall à l'Iran.** – L'information selon laquelle des avions Transall de l'armée de l'air française auraient transporté des armes en Iran, entre 1982 et 1986, est mise en doute par le ministère de la défense. Cette information, publiée par *Lyon-Figaro*, émanait d'un ancien militaire qui assurait avoir lui-même participé aux opérations de chargement sur la base de Strasbourg (*le Monde* du 18 novembre). Au ministère de la défense, on indique que ces « révélations » sont contredites par les éléments actuellement réunis sur les mouvements d'avions, à l'époque, du Commandement du transport aérien militaire (COTAM) et de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), les deux seuls utilisateurs, en France, d'appareils Transall.

M. Messmer met en cause le chef de l'Etat

A l'issue de la réunion du groupe RPR de l'Assemblée nationale, le mardi 17 novembre, M. Pierre Messmer s'est montré particulièrement sévère envers les déclarations de M. Mitterrand relatives à l'affaire Luchaire. Le président du groupe RPR a affirmé : *« Pas un seul député n'a trouvé ses explications satisfaisantes. Pendant trente-deux minutes, le président a exposé ses états d'âme et ses scrupules moraux et expliqué qu'il n'était pas informé. Il est ainsi clair que, bien qu'étant chef des armées, il n'a été sur les affaires militaires –* le Rainbow-Warrior *et Luchaire – ni informé ni obéi. Cela est très grave. Il n'a pas non plus recherché avec beaucoup d'énergie à savoir si ses ordres avaient été exécutés ni quels étaient les responsables de ces désobéissances. »*

M. Messmer a également insisté sur le lien à établir entre l'affaire des ventes d'armes et la proposition du chef de l'Etat concernant le financement des partis politiques dans laquelle il voit tout à la fois une *« opération de diversion »*, et un *« piège »* dû à une *« illumination soudaine et suspecte »* de M. Mitterrand.

« Le talent du prestidigitateur »

Ce thème est repris par M. Alain Peyrefitte, député RPR de Seine-et-Marne, qui salue dans *le Figaro* de mercredi *« le talent du prestidigitateur »* et l'accuse *« d'esquiver le vrai problème »*, ajoutant : *« Pour l'affaire Luchaire comme pour l'affaire Greenpeace, M. Mitterrand est pris dans la tenaille d'un dilemme. Ou bien il savait et il ne dit pas la vérité, ce qui est troublant pour un professeur de morale. Ou bien il ne savait pas et il a failli à sa tâche.* [Car] *un président de la Ve République n'est pas un roi fainéant. C'est un vrai chef d'Etat et des armées »*. La plupart des députés RPR avaient fait lors de la réunion de leur groupe des réflexions semblables.

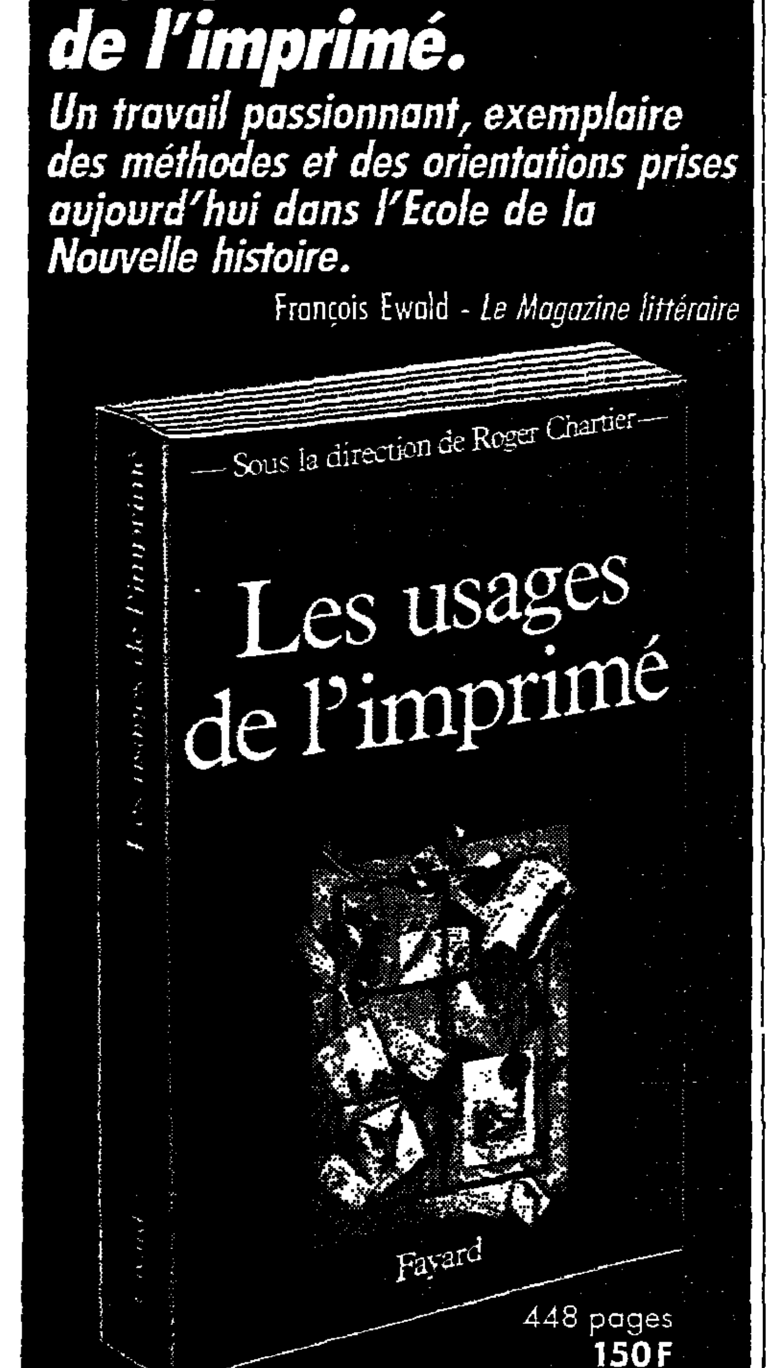
● **POLYNÉSIE : le maire de Papeete à l'Elysée.** – Le maire de Papeete, M. Jean Juventin (div. g.), ancien député, a été reçu le mardi 17 novembre, à l'Elysée, par M. François Mitterrand avec lequel il s'est entretenu de la situation en Polynésie française. *« La grève des dockers n'a été qu'un détonateur*, a-t-il notamment déclaré au terme de cette entrevue. *Les Polynésiens vivent mal, les jeunes n'ont pas de travail, les grandes communes manquent de logements et il y a un réveil du racisme »*. M. Juventin a également regretté la présence en Polynésie de ceux qu'il a appelés des *« aventuriers »* venus de métropole et de Nouvelle-Calédonie *« pour prendre la place des petits Polynésiens »*. Il a souligné que le président de la République était très préoccupé par la situation dans les territoires du Pacifique : *« Je pense*, a dit le maire de Papeete, *qu'il ne veut pas que ce qui s'est passé en Nouvelle-Calédonie se répète en Polynésie. »*

M. Charles Hernu se défend devant les députés socialistes

Les députés socialistes sont de grands sentimentaux ! Ils avaient été heurtés que pas une fois depuis le débat de l'affaire Luchaire M. Charles Hernu ne vienne en parler avec eux. L'ancien ministre de la défense s'est fait pardonner en s'exprimant longuement, le mardi 17 novembre lors de la réunion hebdomadaire du groupe, d'un ton tout à la fois ému et ferme. Il a même justifié ses absences des semaines précédentes, en expliquant qu'il avait voulu attendre que M. François Mitterrand se soit exprimé avant de le faire à son tour.

Sur le fond de l'affaire, M. Hernu n'a, d'après M. Pierre Joxe, rien appris aux élus du PS. Il a quand même expliqué que, dans le cas de Greenpeace, il avait effectivement couvert des militaires. Mais pour les ventes d'armes à l'Iran, il n'avait jamais donné d'ordre, ni même couvert de son autorité une telle action. *« Je n'ai rien à me reprocher*, a-t-il ajouté, *on a mis en cause mon honneur, cela est ignoble. »*

Devant des députés très attentifs, et sensibles à ses propos, M. Hernu a aussi remercié ceux qui *« avaient toujours eu confiance »* en lui. *« Dont moi »*, a précisé M. Joxe, qui a ajouté que, si des socialistes avaient pu être troublés par les accusations portées contre l'ancien ministre, la suite de l'affaire leur montrait qu'ils ne devaient pas se laisser impressionner par les attaques dont ils sont l'objet. Aussi la fin de l'intervention de M. Hernu a été vivement applaudie, M. Roland Dumas expliquant pour sa part qu'il s'était montré *« très offensif »* et *« très convaincant »*.





Politique

Le débat interne au Parti républicain

Léotardiens et giscardiens s'affrontent sous l'œil des barristes

M. François Léotard éprouve décidément bien des difficultés à ramener le calme dans les rangs du Parti républicain. Malgré ses déclarations volontaristes pour montrer que *« le PR se veut rassemblé autour de son secrétaire général »* et que ces accès de fièvre ne sont, en fait, que les symptomes normaux d'*« une crise de croissance trop brutale »*, malgré les propos de M. Madelin assurant *« qu'il n'y a pas d'état d'âme »* dans ce parti, l'épreuve de force continue entre M. Léotard et les giscardiens.

Le bureau politique qui s'est tenu dans la matinée du mardi 17 novembre, et qui fut exceptionnellement long, devait permettre, selon M. Madelin, *« d'enterrer la hache de guerre et de fumer le calumet de la paix »*. Chacun, en réalité, est plutôt resté sous son tipi, et M. Madelin s'est même brûlé les doigts. Voulant mettre au vote, au terme de cette réunion, une déclaration de soutien à M. Léotard, M. Madelin a dû faire machine en arrière devant l'opposition conjuguée de MM. Hervé de Charette et Raymond Marcellin, qui n'apprécièrent pas que cette initiative ait été prise sitôt que M. Michel d'Ornano eut tourné le dos.

Chacun campe donc sur ses positions. Une fois de plus, M. Léotard a tenté de convaincre tout le monde qu'il n'avait aucune mauvaise intention à l'égard de M. Valéry Giscard d'Estaing, que tout le parti *« avait besoin de sa personnalité et de son talent »*, mais qu'il était néanmoins entendu que lui-même et ses amis *« continueraient à dire ce qu'il avaient à dire à l'abri de toute intervention extérieure »*. Les giscardiens se sont montrés peu convaincus par ce raisonnement : *« N'enterrez pas trop vite Giscard*, a averti M. d'Ornano. *Des hommes d'Etat, il y en a peu dans notre pays et ils resurgissent toujours. »*

Le rôle de M. Madelin

Giscardiens et barristes se sont trouvés d'accord pour demander que l'on s'occupe de l'élection présidentielle. M. Charles Millon a ainsi jugé singulier que M. Léotard veuille entamer les négociations pour les élections législatives avant même d'avoir clairement défini l'attitude de son parti dans la campagne présidentielle.

La discussion a été aussi particulièrement tendue entre M. Léotard et le président des jeunes giscardiens, M. Richard Marchand. L'accueil fait dimanche dernier à M. Gérard Longuet par ces jeunes a laissé des traces. Pour autant, M. Marchand n'a pas eu les éclaircissements qu'il entendait obtenir sur le projet de constitution d'un mouvement de jeunes au sein même du PR, c'est-à-dire en concurrence directe avec celui qu'il préside. Un tel projet existe, ébauché lors de la rencontre organisée le 28 mars dernier entre les ministres libéraux et les jeunes à Paris, et confirmé lors de la dernière réunion des secrétaires fédéraux du 15 octobre.

M. Giscard d'Estaing, mis à part quelques mots de soutien à M. d'Ornano à TF 1 au cours de son *« Sept sur sept »* du 1 novembre, s'est encore peu exprimé publiquement sur cette affaire. Son entourage se contente d'expliquer *« qu'il regarde d'un œil sympathique l'action de ses amis »*. Mercredi, l'ancien président de la République devait participer à un dîner offert au Sénat à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des républicains indépendants. M. Léotard sera aussi présent. Le lendemain, M. Giscard d'Estaing doit présider un déjeuner organisé par M. Marcellin et d'autres parlementaires RI. Il serait surprenant qu'il ne saisisse pas l'une ou l'autre occasion pour donner son avis sur cette affaire qui commence à inquiéter les autres partenaires de la majorité.

A quelques semaines du ralliement officiel de M. Léotard à leur cause, les barristes ne voudraient pas que le secrétaire général du PR leur arrive trop affaibli. A Matignon, on semble également s'inquiéter de ces secousses giscardiennes. M. Chirac a longuement reçu mardi M. Madelin lequel paraît vouloir profiter de toutes ces vicissitudes pour se poser en grand réconciliateur. M. Madelin a aussi inscrit sur son agenda une rencontre vendredi avec M. Giscard d'Estaing...

DANIEL CARTON.

La campagne du PCF

Les chercheurs de l'université d'Orsay passent le candidat Lajoinie aux rayons X

Accélérateur de particules, rayons X et astrophysique spatiale : savant en herbe d'un matin, M. André Lajoinie a pris, le mardi 17 novembre, une leçon de choses avec un réel plaisir et un intérêt non feint. Le candidat du PCF à l'élection présidentielle est allé à la rencontre des « travailleurs intellectuels » sur leurs drôles de machines, en l'occurrence les chercheurs de l'université d'Orsay (Essonne).

Chaperonné par le mathématicien du comité central du parti, M. Jean-Pierre Kahane (qu'on dit partant de cette instance), M. Lajoinie s'est familiarisé avec la fixation de l'azote par des cellules végétales, l'utilisation du laser dans les relevés topographiques et la nécessaire formation de spécialistes français, réclamée par les universitaires, pour les programmes Hermès et Ariane-5. L'élève Lajoinie s'est montré appliqué.

Puis il est passé aux travaux pratiques en animant, pendant près de deux heures, un débat dans une salle *« remplie comme on ne l'avait pas vu depuis quinze ans »* confiait un homme du fief et du parti. Tout ce qu'Orsay-faculté compte de cellules grises et communistes avait fait le déplacement. *« Pour le redressement du PC apportons-lui notre soutien, et les moyens financiers »* annonçait l'affiche d'invitation à l'entrée de la salle de cours.

Après que le professeur Kahane eut invité les rares étudiants, timides, à venir s'installer aux premiers rangs — car *« si vous restez tous au fond, les photographes ne pourront pas travailler »*, — M. Lajoinie a fait un rapide exposé, mélange de ses impressions universitaires matinales et de son mémento politique élyséen. *« On nous avait dit qu'il fallait aller vers les 80 % de bacheliers*, a-t-il remarqué, *nous en sommes à des années-lumières. »*

Le « rétrécissement absolu »

D'emblée un jeune communiste, tout frais de cette année, qui pensait avoir face à lui son *« futur secrétaire général »* a arraché le candidat à son espace sidéral. Il s'est étonné que certains camarades de sa section de Palaiseau aient dénoncé *« le coup politicien »* des démissionnaires de Haute-Vienne. Il s'est gratté la tête quand ils ont dit, à propos du PCF et de l'élection présidentielle : *« Même en étant moins fort, il serait plus fort ! »* Sur le premier point, M. Lajoinie a répondu que *« tout ce qui se dit n'est pas forcément juste. Ceux qui ont des désaccords peuvent les faire valoir, mais le vote tranche »*. Sur l'évidence du second, il s'est montré très sceptique. *« Je ne partage pas ce point de vue. Cette thèse peut entraîner très loin*, a-t-il dit, *jusqu'au rétrécissement absolu. »*

Le président du groupe communiste de l'Assemblée a marqué sa volonté de *« poursuivre la bataille contre la sélection par l'argent »* à l'université. Il a dénoncé les atteintes à la démocratie qui, selon lui, est en recul. Il s'est prononcé pour l'annulation de la dette du tiers-monde, qui pourrait bénéficier de *« la réduction immédiate de 40 milliards de francs du budget militaire »* proposée par le PCF.

Mis en cause par l'inévitable militant trotskiste de Lutte ouvrière qui ne se lasse jamais d'apporter la contradiction à un dirigeant du PCF, M. Lajoinie a, une fois encore, été obligé de s'expliquer sur la présence de quatre ministres communistes dans les gouvernements socialistes de 1981 à 1984. Fier que les communistes, en 1954, aient été au centre de l'opération de capotage de l'armée européenne (CED), M. Lajoinie s'est montré persuadé que *« les usines fabriquant des avions de guerre peuvent très facilement construire des avions civils de grande qualité »*.

Constatant que *« des pays comme la Suède ou l'Autriche qui ne sont pas membres de la CEE ne s'en portent pas plus mal »*, il a clamé son *« refus de voir la France soumise à des décisions auxquelles elle n'aurait pas participé »* dans le cadre de l'application de l'Acte unique européen qui *« n'est pas fatal »*. Quant au *« Conseil constitutionnel qui se permet de revenir sur des lois votées par le Parlement »*, il demande sa suppression pure et simple.

M. Lajoinie *« ne compte pas sur les petites phrases de M. Mitterrand pour enrayer l'action du gouvernement »* car *« ce qui est essentiel, c'est l'action des gens dans les entreprises, les bureaux et les universités »*.

A la demande de M. Kahane, qui s'est félicité de voir le candidat *« passer aussi bien chez les chercheurs qu'à la télévision »*, les quelque deux cents personnes présentes ont applaudi le professeur Lajoinie.

OLIVIER BIFFAUD.

BIBLIOGRAPHIE

« A mots découverts », de François Léotard

Une seule ambition : l'Elysée

Ce n'est peut-être pas un vrai livre, mais c'est un livre vrai. Une longue conversation avec trois amis au coin du feu de la vérité, devant une cheminée où partiraient en fumée les bûches de la langue de bois et des petits calculs. Un témoignage bâti de mots simples, banals, mais qui passionne, surprend, et qui reste.

Léo raconte Léotard, comme un nageur qui, soudainement libéré du scaphandre étroit de son entourage, éprouverait l'indispensable besoin de venir respirer à pleins poumons sur la grève. François Léotard, pour la première fois, se donne à cœur ouvert, remonte pour le lecteur le chemin escarpé d'une jeunesse torturée, partage devant lui et sans habillage ses déceptions et ses ambitions : cela donne un autoportrait saisissant. Au risque de surprendre tous ceux qui l'avaient rangé au rayon des derniers barils de lessive politique. Au risque aussi de déplaire à tous les beaux esprits du microcosme, qui n'imaginent pas qu'en politique toute vérité peut être bonne à dire.

François Léotard parle de lui, des autres, de ses amis, de ses ennemis, de la politique et de bien d'autres choses. On connaissait le Léotard beau parleur, charmeur des médias, ne chassant qu'en bande. On découvre le Léotard mystique, solitaire, sans cesse en quête de lui-même, obsédé par l'essentiel plus que par l'accessoire.

Apporter un autre souffle

Seul au milieu de tous, il dit adorer par dessus tout le silence, lui le ministre en charge de la communication. Il s'affirme préoccupé par son être dans un monde où il n'est question que de paraître. Il se décrit comme humble devant ses propres errements, mais ne cache pas sa grande ambition : c'est ainsi qu'il avoue, paraphrasant Malraux, qu'il fait de la politique sans l'aimer, et qu'il pourrait, du jour au lendemain, saluer cette compagnie. Mais, au terme de ce livre, voilà qu'il prend déjà rendez-vous pour... l'élection présidentielle suivante !

Car la politique reste la trame de cet autoportrait. Sa conquête de Fréjus pour venger le père, le spectacle de la campagne présidentielle de 1981, ses premières armes de chef de parti aux élections européennes de 1984, ses négociations avec Jacques Chirac avant les législatives de mars 1986, ses débuts place de Valois, son retrait de la joute présidentielle : dans ce grand tour de la maison de la droite, François Léotard claque quelques portes avec fracas.

M. Giscard d'Estaing n'est pas épargné. *« En 1981*, rappelle-t-il, *la référence à Giscard était devenue une sorte de postulat, un rituel qui n'avait plus un grand contenu. »* Raymond Barre est frappé par quelques sous-entendus parlants : *« A chaque fois, nous voyons renaître cette tentation d'une aventure solitaire où des hommes, pour des raisons de carrière, de comportement, d'égoïsme, écrasent les formations politiques. »* L'UDF est comparée à un *« machin »* : *« C'est toujours ainsi avec l'UDF*, ironise-t-il. *Quand quelque chose nous est favorable, nous nous écrasons, et quand le RPR a des difficultés nous nous précipitons à son secours. C'est très chrétien ! »*

On voit poindre encore l'amertume quand il se dit convaincu que sa candidature à l'élection présidentielle aurait apporté *« un autre souffle et un vrai renouvellement à cette majorité »*. Mais aucune résignation : *« Si, après l'élection présidentielle de 1988, je me fixe comme but de participer quoi qu'il arrive à la suivante, je sais que j'asservirai ma vie à cette ambition, mais sans me mutiler. »*

Enfin, François Léotard a le mérite de poser ici clairement et nettement le problème des rapports entre la majorité et le Front national. A tous ses amis, il lance un véritable cri d'alarme : assez de louvoiements, leur intime-t-il, assurant qu'il préfère perdre sa mairie de Fréjus plutôt que de faire alliance avec les amis de M. Le Pen.

Curieux Léo : rien n'est simple pour lui, rien n'est simple avec lui. Comme le montre ce livre, il n'a sans doute pas fini de déranger. Fort de la justesse de son combat libéral, un mot revient aujourd'hui sans cesse dans sa bouche : indépendant. Vaste programme, qui résume au fond toute son ambition. A l'heure où certains se demandent si les hommes politiques ne sont pas *« tous pourris »*, ce livre-confession apporte quelque réconfort.

DANIEL CARTON.

★ A mots découverts, de François Léotard. Grasset, 274 pages, 84 F.

Grands hommes et petites phrases

Raymond Barre : « Je me souviens de son cours à Sciences-Po. C'était à 2 heures ou 2 heures et demie dans le grand amphi Emile-Boutmy. Ce n'était pas une heure où l'on pouvait suivre un cours aussi austère avec l'attention qui convenait... Donc les têtes tombaient un peu... La mienne parfois. »

Valéry Giscard d'Estaing : « Il y a un côté oiseau chez Giscard. C'est un prédateur. Il a une très grande capacité : quand il veut tuer quelqu'un, il touche au bon endroit. »

Michel Poniatowski : « Pour moi, c'était le maréchal d'Empire. Le sabreur au service du souverain, celui qui se couche devant la porte et qui reste fidèle. »

Charles Millon : « J'ai toujours apprécié chez Charles son côté un peu démocrate-chrétien. Sa capacité à soumettre sa vie politique à une exigence de foi. Il n'est pas cynique. Le cynisme m'a toujours choqué dans la vie politique et je trouvais Millon moins cynique que d'autres. »

Michel d'Ornano : « C'est un remarquable négociateur. Personne ne pouvait faire mieux. »

Jack Lang : « Sa popularité ne m'impressionnait pas. Je n'ai jamais éprouvé beaucoup d'intérêt pour sa personne. Je préfère à tout prendre quelqu'un comme Jack Ralite, qui a une vraie culture, une certaine étoffe et plus d'humilité. »

François Mitterrand : « J'apprécie chez l'homme sa dimension littéraire, son aspect « mauriacien ». Son goût du livre et de l'écriture. François Mitterrand est un romantique, ce que l'on ne saurait dire des deux autres. » (NDLR : Jacques Chirac et Raymond Barre.)

Jean-Marie Le Pen : « Il est évidemment difficile de se battre contre lui. Il cristallise tous les mécontentements. C'est un démagogue extraordinaire. Il s'entend comme personne à flatter certains instincts qui sommeillent en chacun de nous. C'est le contraire d'un comportement politique digne. »

Michel Rocard : « La tolérance n'est pas en soi un programme politique. (...) Je crois simplement que Michel Rocard va connaître, comme tous les autres, le fantastique tremblement de terre qui est en train de secouer l'architecture déjà malmenée de la maison socialiste. »

Laurent Fabius : « Je pense que le plus intelligent (à gauche), le plus dangereux, celui qui a probablement décidé d'aller jusqu'au bout, c'est Fabius. Mais à lui, comme à d'autres, il manque le minimum de charisme sans lequel on reste sur sa faim. »

Les fraudes électorales à Trappes

La déchéance des droits civiques est requise contre cinq inculpés

Un président de bureau de vote dans lequel des *« fraudes électorales indiscutables »* ont été commises peut-il en être tenu pour personnellement responsable ?

Le procès de huit militants communistes, dont quatre conseillers municipaux de Trappes (Yvelines), accusés de fraude électorale lors des élections municipales de 1983, qui s'est achevé le mardi 17 novembre, doit permettre à la cinquième chambre du tribunal correctionnel de Versailles de répondre à cette question. Le jugement sera rendu le 15 décembre.

A l'encontre des cinq présidents de bureaux de vote mis en cause, le procureur de la République a requis la déchéance de leurs droits civiques pendant dix ans, une peine de prison avec sursis d'un an et une amende de 15 000 F, en vertu de l'article L 113 du code électoral.

Pour les trois autres prévenus, accusés de *« bourrage d'urnes »*, le procureur a demandé une peine de prison avec sursis d'un an et une amende de 20 000 F, en vertu de l'article L 94 du même code.

Le scrutin de mars 1983, invalidé par le tribunal administratif, avait vu la victoire, avec 129 voix d'avance, de la liste conduite par M. Bernard Hugo, maire sortant communiste (*le Monde* du 12 novembre).

Les avocats de la défense, qui demandent la relaxe de leurs clients, ont tenté de démontrer que, si des fraudes ont bien été commises, les présidents de bureaux ne pouvaient en être *« responsables »* et qu'il n'existe *« pas de preuve »* de la culpabilité des autres prévenus.

Ils ont rappelé que les électeurs ont confirmé, en juin 1983, leur choix de mars, la liste d'union de la gauche conduite par M. Hugo l'emportant avec 56 voix d'avance.

ALEX LEROUX.

Les derniers points de friction entre la direction et les fédérations contestatrices

La direction du PCF ne se prépare pas un succès, mais un triomphe à l'occasion du vingt-sixième congrès du parti du 2 au 6 décembre. Dans une déclaration publiée par *l'Humanité* du vendredi 13 novembre, M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central, indiquait que sur plus de cent récentes conférences de section (environ deux mille délégués), le projet de résolution de la direction avait été adopté par 97 % des voix (1 % contre et 2 % d'abstentions).

Dans *l'Humanité* de mardi, M. Laurent, chargé au bureau politique de la liaison avec les fédérations, a communiqué les résultats enregistrés le week-end précédent, à l'occasion des quatre premières conférences fédérales. Dans le Finistère, le projet recueille 169 voix de délégués (trois abstentions) ; dans le Lot-et-Garonne, 156 voix (une abstention) ; dans la Somme, 224 voix (une contre) et dans la Vienne, 100 voix (deux contre et une abstention). *« Mon impression est très satisfaisante »*, a précisé M. Laurent.

M. Le Guen défait chez Peugeot

Il existe cependant quelques sévères points de friction dans les dernières fédérations où survit une contestation interne : la Haute-Vienne, la Meurthe-et-Moselle et le Doubs.

A Limoges, où le quotidien communiste, *l'Echo du centre*, annonce, mercredi, que son directeur-général, M. Denis Triclot, a demandé à être déchargé de ses fonctions, les dirigeants « orthodoxes », qui assurent le fonctionnement de la fédération, semblent vouloir apaiser les esprits au sujet de la rumeur contestant le rôle de M. Marcel Rigout dans la Résistance (*le Monde* du 17 novembre).

Dans l'Est, M. Claude Billard, qui avait remporté un succès à la conférence de section de Nancy (*le Monde* du 14 novembre), a enregistré une défaite à Longwy.

Appuyé par le maire de la commune, le conseiller général communiste, M. Jules Jean, le membre du bureau politique qui *« suit »* la fédération de Meurthe-et-Moselle, n'a pu imposer M. Patrick Martin, militant CGT des PTT, au poste de secrétaire de section. M. Fernand Tibéri, secrétaire du syndicat CGT-Unimétal a été élu par les contestataires. Après treize heures de débat, les délégués critiques l'ont emporté. A la conférence de Nancy-Est, samedi, les délégués ont bien failli en venir aux mains et une partie d'entre eux a quitté la salle.

Dans le Doubs, M. René Le Guen, membre du bureau politique, qui n'avait déjà pas réussi à imposer les vues de la direction à Besançon (*le Monde* du 11 novembre) a subi un cuisant échec lors de la conférence de section de Peugeot-Sochaux, samedi.

Dans ce bastion communiste ouvrier, la direction fédérale sortante contestataire a obtenu un soutien sans précédent : quarante-sept des cinquante délégués ont voté en sa faveur (deux contre et une abstention). Le projet de résolution, profondément amendé, a été adopté dans les mêmes proportions. Reconnaissant implicitement la légitimité de la direction fédérale, M. Le Guen a indiqué dans la presse locale : *« Il faut que les gens dans le Doubs apprennent à être minoritaires dans le parti et qu'ils ne fassent pas de procès d'intention. »*

Plus discrètement en Corse du Sud, une fédération contestatrice, on indique que *« tout s'est bien passé à Ajaccio et à Sartène »*.

O. B.

● **RECTIFICATIF.** — Contrairement à ce que nous avons indiqué par erreur (*le Monde* du 17 novembre), la direction nationale est majoritaire dans les sections nord-est et nord-ouest de Limoges. Par ailleurs, les débats n'ont pas duré une heure trente, mais cinq heures trente, à Saint-Junien.

Politique

A l'Assemblée nationale

Le gouvernement modifie les règles de transmission des entreprises

Les députés ont commencé, le mardi 17 novembre, l'examen du projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises.

Ce texte a été présenté par le ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services, M. Georges Chavanes. Il a été approuvé par le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, qui est pour sa part concerné par les dispositions sur les droits de succession.

Le gouvernement a dû, au cours de la discussion, faire face aux vives critiques de la gauche, partagées par un certain nombre de députés de la droite. Les députés socialistes ont, en effet, reproché au gouvernement de bouleverser le code civil en permettant, en cas de transmission d'entreprise, à des tiers de bénéficier des avantages de la donation-partage, jusqu'alors réservée aux descendants.

Dans les dix années qui viennent, sept cent mille entreprises, sur les 2,8 millions qui existent, feront l'objet d'une transmission ; 50 % des dirigeants de PMI sont âgés de plus de cinquante ans. A elles seules, ces deux données, rappelées par le ministre du commerce, permettent de se faire une idée des difficultés qui attendent nombre d'entreprises dans la décennie prochaine, quand il leur faudra trouver un repreneur. Dans l'hémicycle, personne n'a d'ailleurs contesté cette réalité et l'urgence des mesures à prendre pour faciliter la transmission des entreprises.

Dans son rapport, M. Yvan Blot (RPR, Pas-de-Calais) a voulu voir dans le projet Chavanes une des pièces du puzzle mis en place par le gouvernement pour créer *« un environnement favorable à la naissance, au développement et à la transmission des entreprises en France »*. *« Il faut que le chef d'entreprise puisse léguer son affaire à qui lui semble le plus capable d'en assurer la survie, y compris d'ailleurs, le cas échéant, les membres du personnel »*, a insisté le rapporteur de la commission des lois.

Pour le ministre, M. Chavanes, une bonne transmission d'entreprise assurera les emplois de demain : *« Créons des entreprises, mais évitons aussi de laisser disparaître des entreprises qui existent déjà »*, a-t-il affirmé, en ajoutant que, *« comme la démographie des hommes, la démographie des entreprises est une condition essentielle à la compétitivité à moyen et à long terme »*.

Il a également expliqué que la voie choisie par le gouvernement était pavée de prudence, et qu'elle demandera dans l'avenir d'autres tronçons : *« Nous préférons une méthodologie progressive à une grande loi sur la transmission qui bouleverserait d'un coup l'environnement juridique et fiscal des entreprises. »* Ce projet permettra en tout cas, a assuré le ministre, *« de sensibiliser les chefs d'entreprise au problème de leur succession »*.

Le garde des sceaux, M. Chalandon — à qui il a été reproché de ne pas avoir cosigné ce projet de loi, — a pris la parole brièvement pour affirmer sa parfaite solidarité avec M. Chavanes. *« Ce texte apporte une pièce essentielle au socle des libertés économiques. (...) Il contribuera à la modernisation de nos entreprises sans que la moindre atteinte soit portée à l'orthodoxie juridique. (...) Le gouvernement a tenu à ce que l'équilibre entre les parties concernées soit respecté, à ce que soient préservés les droits des associés, des créanciers et ceux de la famille. »*

« J'attendais aujourd'hui que le ministre de la justice défende énergiquement la modification considérable de nos lois qui nous est proposée », a protesté M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime) après la courte intervention du ministre de la justice. M. Chavanes a répliqué que ce projet de loi avait été élaboré avec le garde des sceaux et que celui-ci sera également signataire de la loi quand elle aura été votée.

« Il faut repartir de zéro »

L'optimisme du rapporteur et des ministres à propos de l'extension aux collatéraux et aux tiers des avantages de ladonation-partage n'a pas fait l'unanimité. L'article 21 du projet de loi, qui met en place ce dispositif, avait été repoussé à l'unanimité début novembre en commission des lois. Le président de cette commission, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), avait, à l'époque, exprimé son mécontentement devant la pratique législative actuelle, qui consiste à « bouleverser » les règles du code civil pour apporter à des fins fiscales une solution à des problèmes qui sont étrangers au code civil. Dans les couloirs, le député RPR ne cachait pas son irritation.

M. Philippe Marchand, auteur de l'amendement de suppression de l'article 21, a expliqué, pour sa part, que la commission des lois avait supprimé le *« dispositif essentiel »* de ce projet, puisqu'il ne répondait pas — *« ou dangereusement »* — à la question de la transmission des entreprises. *« Il faut repartir de zéro »*, a déclaré le député socialiste en défendant une question préalable (il n'y a pas lieu de délibérer).

« Vous bouleversez les règles de notre droit civil alors que, pour apporter une réponse pratique et efficace, il suffisait d'un aménagement de la fiscalité. (...) Nous attendons donc que vous nous proposiez d'alléger la fiscalité. Mais peut-être n'avez-vous pas trouvé auprès du ministre de l'économie toutes les facilités auxquelles vous pouviez prétendre », a expliqué à la tribune M. Marchand, sûr de rencontrer également sur ce point l'approbation de M. Mazeaud.

D'autre part, M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne) a rappelé que le Parti socialiste avait déposé une proposition de loi tendant à établir des avantages fiscaux pour les salariés de l'entreprise qui souhaiteraient racheter leur outil de travail.

« Quand on demande aux chefs d'entreprise à quelles difficultés ils se heurtent, ils évoquent l'absence de successeur, le régime fiscal défavorable, les coûts trop élevés », a rappelé M. Olivier Marlière (RPR, Nord). *« Il y a des réponses à ces questions dans ce projet »*, a-t-il affirmé. *« Votre texte va dans le bon sens »*, s'est exclamé M. Pierre Pascallon (RPR, Puy-de-Dôme), qui s'est déclaré favorable au système des donations-partages. *« C'est une opération publicitaire pour faire croire que le gouvernement se préoccupe du sort des petits commerçants et artisans »*, a répliqué M. Guy Ducoloné (PC, Hauts-de-Seine). *« C'est dans le domaine fiscal qu'il fallait légiférer »*, a souligné M. Georges-Paul Wagner (FN, Yvelines). La discussion se poursuivait mercredi.

PIERRE SERVENT.

4 H DU MATIN FIN DE SEANCE

SIGNÉ : F. VALLOTTON.

Les principales dispositions du projet

Le projet de loi présenté par M. Chavanes comprend trois grands chapitres. Le premier concerne l'allégement du droit des sociétés afin de favoriser le développement et les mutations des entreprises. Le deuxième, l'extension du régime juridique de la donation-partage.

La réduction des droits de succession qui est attachée à la donation-partage ne s'applique actuellement qu'aux seules donations en ligne directe. L'article 21 du projet de loi prévoit d'étendre cet avantage aux droits de succession supportés par les collatéraux et les tiers.

Ainsi, la transmission des entreprises pourrait se faire du vivant (donation-partage) ou après le décès de leur propriétaire (testament-partage), au profit de toute personne choisie par celui-ci, même s'il ne s'agit pas de ses parents.

« Défendre leurs droits »

Toutefois, cette extension ne se fera que si les héritiers sont partie prenante à l'acte de donation-partage : *« Ils seront donc à même de défendre leurs droits si le texte est utilisé pour transmettre d'autres biens que les entreprises »*, a précisé le ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

Enfin, le dernier chapitre comprend trois mesures fiscales : l'harmonisation du statut fiscal des gérants majoritaires de SARL avec celui du gérant minoritaire, réduction d'impôts de 25 % sur les sommes versées pour les souscriptions en numéraires au capital des sociétés nouvelles constituées entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1990 ; la réduction également des droits de mutation sur fonds de commerce.

Société

JUSTICE

Selon le projet de réforme de l'instruction

A partir de 1989, une chambre spéciale décidera de la détention

Le projet de réforme de l'instruction a été approuvé par le conseil des ministres du 18 novembre. Abrogeant la loi Badinter de 1985, le nouveau texte est bien loin de la « révolution » annoncée par le ministre de la justice il y a quelques semaines. Des pans entiers de la réforme ont, en effet, été gommés. Le ministre de la justice a, en outre, dû tenir compte des vives réserves du Conseil d'Etat.

Pour la cinquième fois au moins depuis le printemps dernier, le texte proposant une réforme de l'instruction judiciaire, plus « public » que bien d'autres car il touche à l'aspect pénal de la justice, a été entièrement refondu. Intitulé *« projet de loi relative aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale »*, le texte devait être examiné au conseil des ministres du 18 novembre.

Il abroge la loi Badinter de 1985 qui devait entrer en vigueur au printemps prochain, jugée trop coûteuse en effectifs. D'autre part selon l'exposé des motifs, elle alourdissait la procédure et ne constituait pas *« un progrès suffisant pour les libertés individuelles »*.

La collégialité, imaginée au départ, ne concerne plus que la mise en détention. Lorsqu'il *« estime y avoir lieu à placement en détention provisoire »*, le juge d'instruction – et lui seul – saisira une chambre de la détention appelée *« chambre des garanties préalables au placement en détention »*. Elle sera composée de trois magistrats désignés par le tribunal de grande instance – dont éventuellement un juge d'instruction qui n'aura pas eu à connaître de l'affaire. Le juge d'instruction – c'est une nouveauté – transmettra ses observations à cette chambre, en même temps que le dossier. Il restera maître du contentieux ultérieur de la détention.

On a donc tout à fait abandonné l'idée de *« détention à la carte »* qui permettait au parquet ou à l'inculpé de saisir la chambre de la détention, ou encore à l'avocat, par sa seule absence lors du débat dans le cabinet du juge d'instruction. On a ainsi renoncé à faciliter le dessaisissement du magistrat instructeur et à accroître les prérogatives du parquet à ce stade de l'information judiciaire.

Cette partie du texte avait provoqué un tollé et l'on y avait vu la volonté de contrôler des juges trop indépendants. Vraisemblablement entraîné par son entourage plus loin qu'il ne le souhaitait, le ministre de la justice a fait, sur ce point, machine arrière. Cette partie du projet devrait entrer en vigueur le 1er mars 1989 au lieu d'octobre 1988 comme il était prévu initialement. Les nouvelles dispositions nécessiteront en effet la création de plusieurs dizaines de postes de magistrats et de greffiers.

Au Conseil d'Etat, on a d'ailleurs – après bien des péripéties – accordé, le 12 novembre, un avis favorable au projet sous l'expresse réserve que l'on ne puisse retrouver, en première instance, des magistrats qui auraient eu précédemment à statuer sur la mise en détention.

Le deuxième volet du projet qui n'a pas changé, porte sur l'accroissement des pouvoirs de la chambre d'accusation. Comme prévu, son président sera nommé par décret du président de la République, pour trois ans, comme les juges d'instruction, et non plus désigné pour un an par l'assemblée générale de la cour. Le président contrôlera plus étroitement le juge d'instruction et pourra le dessaisir d'un dossier dans lequel aucun acte n'aura été accompli depuis quatre mois. Ces dispositions pourraient entrer en vigueur sans délai. De même, l'assemblée générale du tribunal ne fixera plus le nombre et le jour des audiences. Ces décisions seront désormais prises *« dans un souci de meilleure gestion »* par le président du tribunal ou le premier président de la cour, après avis de l'assemblée générale.

Enfin, à partir du 1er octobre 1988, le délai d'appel en matière de détention provisoire sera ramené de trente à quinze jours.

Le texte ne concerne pas l'instruction des affaires de mineurs qui devraient faire l'objet de dispositions distinctes dans un délai non précisé.

AGATHE LOGEART.

● **Le premier président de la cour de Paris apaise les juges d'instruction.** – M. Pierre Drai, premier président de la cour d'appel de Paris, vient d'adresser aux présidents des tribunaux de grande instance de son ressort une lettre par laquelle il fait savoir qu'il *« comprend et partage l'émotion des juges, et notamment des juges d'instruction, lorsque leur indépendance et la liberté de leurs démarches juridictionnelles leur paraissent mises en cause ou menacées »*.

Les termes de ce texte sont à situer dans le contexte aussi bien de l'affaire Michel Droit que des projets de réforme de l'instruction.

Après trois inculpations

Une protestation des syndicats de journalistes du « Monde »

L'intersyndicale CGT-CFDT-SNJ des journalistes du *Monde* exprime son indignation après l'inculpation, à la demande du ministre de la justice, de ses confrères Bertrand Le Gendre, Georges Marion et Edwy Plenel, et tient à leur témoigner sa solidarité.

Ces journalistes n'ont fait que leur travail en révélant des faits dont M. Chalandon a reconnu lui-même, depuis, la réalité.

Pour certains hommes politiques qui mélangent affaires privées et responsabilités publiques, la vérité serait-elle devenue diffamatoire tout simplement parce qu'elle dérange ?

Venant après d'autres signes alarmants – ainsi, récemment, un jugement sans précédent contre un confrère de l'AFP, – ce dévoiement des pratiques judiciaires s'accompagne d'une autre décision inquiétante : l'inculpation de notre confrère Edwy Plenel pour complicité de violation d'un secret de l'instruction auquel les journalistes ne sont pas tenus, vingt-deux mois (!) après la publication d'un article dévoilant les agissements de milices anti-indépendantistes en Nouvelle-Calédonie.

L'utilisation à des fins si manifestement partisanes de la justice risque de jeter un discrédit sur une institution dont il convient de préserver l'indépendance.

M. Le Pen condamné pour provocation à la discrimination raciale

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national a été reconnu coupable du délit de *« provocation à la haine, à la discrimination et à la violence raciales »* dans deux jugements rendus le 16 novembre par la 17e chambre correctionnelle de Paris saisie par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

Le premier jugement concerne un tract publié en mars 1983 par M. Le Pen, alors candidat au mandat de conseiller municipal du vingtième arrondissement de Paris, tandis que le second est relatif aux propos tenus par le président du Front national lors de l'émission « L'heure de vérité » diffusée le 14 février 1984 sur Antenne 2. Les conseils de M. Le Pen ayant soulevé plusieurs moyens de procédure, ces affaires n'avaient pu être évoquées au fond par le tribunal que le 19 octobre 1987, après les rejets prononcés successivement par la cour d'appel de Paris et la Cour de cassation.

Le tract et les phrases prononcées sur Antenne 2 étaient consacrés au même thème puisqu'il s'agissait, dans les deux cas, d'expliquer l'attitude de M. Le Pen face à l'immigration. L'action du MRAP en justice visait l'ensemble du tract et plusieurs réponses du président du Front national aux journalistes de « L'heure de vérité », mais une partie des opinions exprimées étant de portée générale, les magistrats ont prononcé une relaxe partielle en affirmant notamment : *« Il ne saurait être interdit à un homme sollicitant le suffrage de ses concitoyens de s'exprimer ainsi sous peine d'interdire la polémique sur des sujets d'ordre politique, ce qui conduirait à la négation même de la liberté d'opinion. »*

En revanche, les juges déclarent à propos du dernier paragraphe du tract : *« En voulant persuader les électeurs du vingtième arrondissement qu'il y a trop d'immigrés en France, qu'ils coûtent cher à la collectivité, qu'il est essentiel d'en réduire de nombre, sous peine de la perte de l'identité du peuple français, Jean-Marie Le Pen invite les lecteurs à des mesures de discrimination à leur égard [...]. Se trouvent employés des termes volontairement alarmistes [...] susceptibles de faire naître chez certains lecteurs des sentiments de peur de nature à engendrer une haine ou la violence à l'encontre de toute personne d'appartenance étrangère. »*

De la même manière, le tribunal examine certains propos tenus sur Antenne 2 par M. Le Pen pour en déduire : *« Attribuant aux étrangers un comportement négatif et néfaste menaçant dès lors les Français dans leur liberté et leur devenir, il ne peut qu'inciter ces derniers à les considérer comme des indésirables. Il provoque les auditeurs à la discrimination, à la haine et même à la violence à leur égard. »*

En conséquence, M. Le Pen est condamné à deux amendes de 5 000 F et de 3 000 F, et le MRAP obtient un total de 8 000 F de dommages et intérêts.

M. P.

Au tribunal de Marseille

Les vols sans effraction de la greffière en chef

La greffière en chef du tribunal d'instance de Marseille, Mme Michèle David, trente-six ans, et six de ses complices, dont un commissaire-priseur et deux fonctionnaires municipaux, sont jugés depuis le mardi 17 novembre devant la septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Marseille pour le pillage d'appartements sous scellés, commis dans cette ville entre 1981 et 1984. Ils sont inculpés de vols aggravés, abus de confiance, faux ou usage de faux ou de complicité de ces divers délits.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'affaire avait été mise au jour en septembre 1984, à la suite d'un vol sans effraction – estimé à 600 000 F – commis dans un appartement de Marseille au préjudice d'une dame âgée. Les soupçons s'étaient rapidement portés sur un inspecteur principal du service d'hygiène de la ville, M. Jacques Garbe, cinquante-sept ans, ami de la victime.

Les écoutes téléphoniques ordonnées par le juge d'instruction chargé du dossier avaient permis d'établir que M. Garbe se trouvait au centre de toute une série d'opérations suspectes concernant de nombreux appartements de personnes reconnues incapables majeures et placées sous tutelle judiciaire. A la suite des premiers renseignements recueillis, la police assistait, en flagrant délit, au pillage d'un appartement par un groupe de personnes dans lequel figurait Mme David.

Il est, en fait, ressorti de l'instruction que les détournements ont été commis par deux groupes qui ont d'abord agi séparément avant de se fondre dans une seule organisation structurée et homogène. Le premier avait pour acteurs principaux M. Garbe et un commissaire-priseur d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), M. Gérard Gamet, opérant dans le domaine des tutelles judiciaires. Le second, constitué par Mme David et un tenancier de bar ayant longtemps exercé la profession de brocanteur, M. Gérard Peyrard, intervenant dans le cadre de procédure de successions vacantes.

Décrit par le président du tribunal, M. Franck Lapeyrère comme le *« deus ex machina »* des tutelles marseillaises, M. Garbe n'était théoriquement chargé, dans l'exercice de ses fonctions municipales, que de l'instruction des plaintes d'insalubrité. Mais au fil des années, grâce à son entregent, il avait su capter la confiance de nombreuses associations tutélaires – dont l'Association tutélaire d'inadaptés dont il deviendra administrateur – ainsi que de tuteurs libres et de préposés d'établissements hospitaliers, au point de se comporter comme un gérant de tutelle de fait. Libre d'opérer à sa guise, il faisait feu de tout bois. Non content de s'approprier meubles, titres et objets appartenant à des incapables majeurs, il réalisait aussi, avec l'accord de Gérard Gamet, des ventes de gré à gré d'une partie des biens de la tutelle déclarés en l'occurrence de faible valeur, ou disposait de la marchandise réputée non négociable.

Le bric-à-brac de l'inspecteur principal

L'association entre Mme David et M. Peyrard semble avoir fonctionné de manière plus ponctuelle. La greffière en chef se faisait assister dans ses tâches de chef du service des scellés par l'ancien brocanteur qui en profitait pour soustraire des meubles et objets revendus, pour l'essentiel, par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur de Manosque (qui a été mis hors de cause). Mme David aurait reçu de Mme Peyrard une petite somme (de 15 000 F à 20 000 F) et accepté en cadeau un tableau retrouvé à son domicile. Au moment de la découverte des faits, la coopération entre les deux groupes s'annonçait fructueuse, compte tenu des couvertures officielles dont elle bénéficiait.

L'instruction n'a pas permis d'établir le montant des détournements frauduleux réellement commis par les inculpés. Le seul élément d'appréciation est l'estimation de la marchandise volée qui a été retrouvée, soit environ 180 000 F. L'accusation se fonde, d'autre part, sur un petit nombre de cas avérés de pillages d'appartements : huit sur une période de deux ans en ce qui concerne la filière des successions vacantes. D'où l'attitude adoptée par les principaux inculpés qui minimisent leurs responsabilités.

Jacques Garbe, qui se présente à la barre avec assurance, soutient, ainsi, qu'il est victime de son *« dévouement »* et fournit des explications péremptoires sur le véritable bric-à-brac d'objets découverts à son domicile (des cadeaux offerts par de vieilles dames en récompense de ses attentions ou des biens appartenant à sa compagne, voire achetés sur ses deniers personnels) : heureux protecteur du troisième âge auquel l'une de ses relations a cédé un appartement pour 40 000 F et un hôtel meublé (vétuste) pour 20 000 F. Il ne peut nier, cependant, le vol de bons du Trésor et les expéditions auxquelles il a participé sous les yeux de la police.

A côté de ce fonctionnaire peu scrupuleux, Mme Michèle David, menue dans un ensemble de lainage, affecte une plus grande sincérité. Elle a reconnu ses erreurs mais ne se les explique pas, sinon par *« un concours de circonstances »* et surtout par le climat de laxisme dans lequel elle dit avoir évolué à Marseille. *« On a mis ma conscience sous le boisseau »*, explique-t-elle en rappelant les agissements du précédent greffier en chef (ce magistrat à la retraite est également inculpé de détournements et comparaîtra prochainement devant la justice).

Les motivations de son complice, Gérard Peyrard, trente-six ans, résident exclusivement dans la recherche de bonnes affaires. Quant à Gérard Gamet, trente-cinq ans, qui s'occupe aujourd'hui de l'édition de livres d'art, il ne se reproche que quelques négligences. Les autres inculpés, l'ex-épouse de Garbe, l'épouse de Peyrard et un autre fonctionnaire des services d'hygiène de la ville de Marseille, n'ont joué, eux, que des rôles secondaires.

GUY PORTE.

Katharina de Fries ne sera pas extradée

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Caen a rendu, le mardi 17 novembre, un arrêt par lequel elle a émis un avis défavorable à la demande d'extradition de Katharina de Fries formulée par la République fédérale d'Allemagne. Cet avis s'impose aux autorités françaises.

La République fédérale invoquait contre Mme de Fries une agression à main armée commise en 1980 à Berlin-Ouest (*le Monde* du 10 novembre). La chambre d'accusation a, notamment, estimé qu'en cas d'extradition la situation de Katharina de Fries réfugiée en France depuis 1981, retirée du combat militant, risquait de se trouver aggravée et ainsi il y aurait violation de l'article 3 alinéa 2 de la convention européenne d'extradition. Par le même arrêt la chambre d'accusation a ordonné la mise en liberté de Mme de Fries. – *(Corresp.)*



INDICE 13

Dans cette question, on parle de « caudalies »... « Caudalies », voilà encore un mot bizarre ! Mes souvenirs me disent que cela doit avoir un rapport avec le mot « caudale »... qui veut dire « relatif à la queue »...

INDICE 14

La chaptalisation est un vaste sujet... La loi française autorise, avec ce procédé, de remonter le vin de 3 degrés maximum. Alors, avec le sucre, il faut faire attention à ne pas transformer le vin en jus de betterave... Je ne vous en dis pas plus !

INDICE 15

Je crois me rappeler que j'ai déjà bu du bourgogne blanc en primeur.

INDICE 16

Il produit toujours du vin, et je suis sûr que ce n'est pas une ville du Berry.

INDICE 17

Une même lettre est commune à toutes ces propositions. Elle peut avoir plusieurs significations.

INDICE 18

Ça se saurait si c'était espagnol !

INDICE 19

J'ai déjà vu au moins un des trois en rouge.

INDICE 20

Après avoir bu leurs deux premiers bordeaux, ils en prirent un troisième en bouteille ; le bourgogne suivit enfin.

INDICE 21

Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple...

INDICE 22

En Alsace, je ne connais que gewurztraminer, riesling... Alors !

INDICE 23

Il est question aujourd'hui de noble-joué. Je n'ai, certes, pas de renseignements... Juste cet indice : le roi Louis XI, qui affectionnait particulièrement une région de France, saurait la réponse s'il était encore en vie. Même si ses fillettes n'avaient rien à voir avec celles qu'on boit sur les bords de la Loire...

INDICE 24

Un cépage, qu'est-ce que c'est ? Alors, un indice. On ouvre le dictionnaire, voici la définition : « Plan de vigne/variété de vigne. »

FAITS DIVERS

Deux parachutistes arrêtés après le meurtre d'un Algérien

« Il m'avait regardé d'un sale œil »

Un Algérien, Snoussi Bouchiba, trente-deux ans, père de trois enfants, chômeur depuis quelques semaines, a été tué de plusieurs coups de couteau, mardi matin 17 novembre, à la sortie d'un établissement de nuit de Castres (Tarn), après une querelle avec deux soldats du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMA) stationné dans cette ville. Les deux parachutistes, Yannick Guguen, originaire d'Auray (Morbihan), et Alain Santucci, de Villers-Cotterêts (Aisne) ; tous deux âgés de vingt ans, ont été appréhendés et placés en garde à vue à la gendarmerie de Castres.

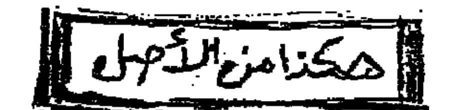
Selon les premiers éléments de l'enquête, le drame s'est produit à la sortie du Brummel, une boîte de nuit proche de la caserne, après que les soldats Guguen et Santucci, ivres, eurent commencé à porter des coups, sans raison, à Snoussi Bouchiba qui quittait l'établissement. Réussissant dans un premier temps à échapper à ses agresseurs, Snoussi Bouchiba prenait la fuite et tentait de trouver refuge dans un immeuble situé à plusieurs centaines de mètres du Brummel. C'est là que les deux militaires, qui l'avaient poursuivi, finissaient par le rejoindre, le frappaient à coups de poing et de pied, avant de l'achever à coups de couteau, sans que les habitants de l'immeuble, effrayés, interviennent.

La police, prévenue une heure seulement après les faits, devait appréhender les meurtriers, qui ont reconnu être les auteurs de cette agression mardi, lors de leur interrogatoire. Alain Santucci a admis avoir, lui seul, porté les coups de couteau mortels, parce que, explique-t-il aux enquêteurs, *« l'homme m'avait regardé d'un sale œil »*.

Après l'interpellation des deux soldats, le général Michel Guignon, commandant la 11e division parachutiste, a indiqué dans un communiqué que *« l'ensemble de l'armée réprouve »* le meurtre *« suite à une rixe après boire »*. Par ce communiqué *« l'autorité militaire »* veut *« éviter toute interprétation tendancieuse visant à mettre en cause l'ensemble de l'armée »*.

Le soldat Alain Santucci doit être un coutumier de ce que l'armée appelle *« rixe après boire »*. Le 9 juin dernier, le même parachutiste, en compagnie du fils de la tenancière d'un bar, Le 2000, s'était, après plusieurs bagarres avec des Maghrébins, lancé dans une expédition punitive dans le quartier d'Aillot. Armé d'un fusil à pompe, Alain Santucci avait fait feu contre les volets du domicile d'un ressortissant maghrébin. Incarcéré pendant quelques jours et inculpé pour ces faits, Alain Santucci devait comparaître le 25 novembre prochain devant le tribunal correctionnel de Castres.

● **Naufrage d'un chalutier espagnol au large de Terre-Neuve : trente-quatre disparus.** – Les trente-quatre marins d'un chalutier espagnol en perdition depuis le 16 novembre au large de Terre-Neuve sont considérés comme perdus en raison des très mauvaises conditions atmosphériques. Le chalutier espagnol *Hosanna I*, de 52 mètres, et immatriculé au Honduras, a vraisemblablement sombré peu de temps après avoir envoyé un signal de détresse, alors qu'il se trouvait à environ 240 milles au sud-est de Terre-Neuve, près de l'endroit où le *Titanic* avait sombré, il y a soixante-quinze ans, après avoir heurté un iceberg. Les marins du chalutier étaient de nationalité sud-coréenne. – *(AFP.)*



Société

MÉDECINE

Une conférence européenne sur les transplantations d'organes

Greffes sans frontières

La conférence des ministres européens de la santé consacrée aux transplantations d'organes s'est achevée le mardi 17 novembre à Paris par l'adoption, à l'unanimité, d'un texte définissant un certain nombre de *« lignes directrices »* visant, en particulier, à favoriser la coopération européenne. *« Chaque fois que cela est possible,* indique ce texte, *tout organe qui, selon des critères médicaux, ne peut pas être utilisé avec des perspectives de succès dans l'Etat du donneur devrait être offert, selon les mêmes critères, à des patients d'autres pays, de préférence par l'intermédiaire d'organisations d'échanges européennes sur une base strictement non commerciale. »*

« L'Europe des greffes s'organise et la France entend bien jouer un rôle moteur dans cette affaire » : on ne cachait pas, mardi soir, dans l'entourage de Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, une réelle satisfaction de voir l'ensemble des pays européens se ranger derrière les positions françaises sur le nécessaire développement de la pratique des greffes d'organes. A cet égard, disait-on, il est significatif de constater que le texte du communiqué final ne fait que reprendre des dispositions contenues dans l'arsenal législatif et réglementaire français.

Pénurie et banalisation

Mais ce consensus, si satisfaisant soit-il, ne devrait pas pour autant masquer l'essentiel, à savoir « l'*« inadéquation croissante entre les besoins et la disponibilité d'organes »*. On manque de donneurs, on manque d'organes transplantables. En 1985, sur les 17 000 patients qui auraient dû bénéficier d'une greffe de rein dans les 21 Etats membres du Conseil de l'Europe, seulement 7 452 ont subi une telle intervention. Moins de la moitié.

L'apparition de cette pénurie d'organes transplantables (rein, cœur, foie, pancréas, poumon) est allée de pair avec une véritable « banalisation » des greffes d'organes : autrefois considérées comme de véritables prouesses techniques, ces opérations, les progrès de la chirurgie, de l'anesthésie-réanimation et de la pharmacologie aidant, sont devenues presque des interventions « de routine ». Au point que, selon certaines études, la transplantation représentera en France, au début du prochain millénaire, la moitié des actes chirurgicaux.

Par conséquent, comment se donner, dès aujourd'hui, les moyens de cette banalisation ? *« En développant une politique d'information sur la signification des transplantations d'organes »* et en encourageant la coopération européenne, répondent les ministres européens de la santé. Force est, en effet, de constater que le grand public connaît mal le problème des transplantations d'organes. Selon un sondage que vient de réaliser la SOFRES pour le compte de la Fondation Vincent-Guéry et de l'assistance publique de Paris, seulement 16 % des Français disent connaître la législation en matière de dons et de transplantations d'organes. Plus de quatre Français sur cinq ignorent donc que, en vertu de la loi Caillavet du 22 décembre 1976, tout sujet en état de mort cérébrale doit être considéré comme un donneur potentiel d'organes. Pourtant, 75 % des personnes interrogées se disent prêtes à faire don d'un organe si elles étaient en état de mort cérébrale.

« Se laisser enterrer avec des organes viables est un crime social », disait il y a quelques mois le professeur Christian Cabrol (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris). La sous-information du grand public devrait aujourd'hui l'amener à nuancer son propos. D'autant que ce ne sont pas les bonnes volontés qui manquent. Apparemment, du moins, car selon un récent rapport effectué par le professeur Gérard Benoît (hôpital de Bicêtre) à la demande de la direction des hôpitaux, 8 % seulement des gens accepteraient de donner de leur vivant un de leurs reins pour sauver un membre de leur famille. Cette proportion atteint 50 % dans d'autres pays. Tout se passerait-il comme si, faute d'informations, les gens manquaient de générosité ?

Le 4 mars dernier, Mme Barzach avait annoncé une série de mesures visant à développer la pratique des greffes d'organes (*le Monde* du 6 mars). Elle avait en particulier défini des objectifs chiffrés devant être atteints *« à l'horizon 1989 » :* 1 750 greffes de rein, entre 500 et 600 greffes cardiaques, 270 greffes de foie et 80 greffes de pancréas. Sans le lancement d'une grande campagne d'information sur le don d'organes, ces objectifs pourront-ils être atteints ?

FRANCK NOUCHI.

ILE-DE-FRANCE

M. Chirac prend des mesures pour le maintien des familles dans Paris

Le maire de Paris veut *« maintenir un maximum de familles »* dans la capitale. Il a présenté, le mardi 17 novembre, à la presse, une série de mesures en faveur des familles de plus de deux enfants. Pour la plupart, ces mesures, qui seront examinées lundi prochain par le Conseil de Paris, confirment et étendent des décisions adoptées au mois de mai dernier. Elles prennent place dans une action sociale qui concerne aussi les personnes âgées, les handicapés et les jeunes.

Paris, ville de vieux, de solitaires et d'inactifs ? En l'espace d'une génération – trente ans – la proportion de ménages composés d'une seule personne est passée d'un tiers à la moitié. En même temps, le confort et la taille des logements se sont accrus, mais leur nombre a diminué. Pour endiguer et combattre ce qu'il appelle *« la montée impressionnante de la solitude »*, M. Jacques Chirac se fixe des priorités : rendre les personnes âgées moins dépendantes, aider les familles à se loger et à vivre dans la capitale, lutter contre la pauvreté et tenter de prendre en compte les problèmes des jeunes.

C'est surtout vers les familles nombreuses que sont les nouveautés. Le 1er janvier prochain sera créée une carte « Paris-famille ». Elle sera attribuée aux familles ayant au moins trois enfants à charge ou un handicapé, et domiciliées à Paris depuis trois ans. Aucune condition de ressources ne sera exigée.

Cette carte ouvrira un crédit de 2 000 F par an destiné à rembourser des dépenses de transports, de cantines, de gardes, d'activités pour les enfants, etc. Elle permettra l'accès gratuit aux musées, parcs et jardins et, ultérieurement, à d'autres équipements. Elle accordera une réduction annuelle de 1 800 F sur la facture d'électricité si la famille de trois enfants n'acquitte pas 10 000 F d'impôts sur le revenu, plafond augmenté de 5 000 F par enfant supplémentaire.

L'aide au logement consentie aux familles de quatre enfants sera étendue à celles de trois enfants qui consacrent 20 % au moins de leurs revenus à se loger, et dont le loyer mensuel est inférieur à 10 000 F. Elle s'élèvera à 600 F par mois pour trois enfants, 1 000 F pour quatre et 200 F par enfant supplémentaire.

Ces mesures coûteront à la Ville quelque 50 millions de francs pour la carte Paris-famille et autant pour l'allocation logement. Elles correspondent au réemploi des crédits précédemment affectés à l'allocation de congé parental d'éducation que la Mairie de Paris avait instaurée en 1980, et qui vient d'être reprise en charge par l'Etat.

La critique des élus socialistes au Conseil de Paris, à leur égard, est nuancée : approbation de principe, condamnation des modalités. Comme aucune condition de ressources n'est fixée pour obtenir la carte Paris-famille *« les contribuables les plus modestes financeront les familles huppées de la capitale, qui, pour la majorité d'entre elles, ne demandent rien »*, déclare M. Georges Sarre, député de Paris et président du groupe socialiste au Conseil de Paris. *« L'électoralisme a des limites »*, conclut-il.

CH. V.

DÉFENSE

De nombreux couples de militaires séparés par les mutations

Le célibat en garnison

Un couple de militaires sur six, c'est-à-dire un couple dont l'un des conjoints est cadre d'active, vit aujourd'hui, en France, en situation dite de « célibat géographique », pour reprendre une expression courante dans les armées qui désigne l'obligation de vivre séparés, en raison du lieu d'affectation de l'un par rapport au lieu de travail de l'autre. Le « célibat géographique » apparaît comme la seule solution possible lorsque le couple souhaite que chaque conjoint puisse continuer une carrière professionnelle, sans déqualification et sans interruption.

Cette situation, difficile au plan de la vie de famille et de la scolarité des enfants, est le résultat de l'extrême mobilité professionnelle des militaires d'active, officiers et sous-officiers. Dans un rapport rédigé au nom de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, un député, M. Guy-Michel Chauveau, (PS, Sarthe), demande au ministre de la Défense de mieux prendre en compte les contraintes qui sont liées aux mutations et à la disponibilité des militaires.

Conjoints sans emploi

Selon le rapporteur parlementaire, 20 % des personnels officiers et sous-officiers sont, chaque année, touchés par une mutation, ce qui représente plus de quarante mille mutations dans les armées et la gendarmerie.

Cette mobilité géographique est une nécessité de l'état militaire. Mais, aujourd'hui, un cadre d'active sur quatre estime, selon des enquêtes récentes, que ces mutations sont trop fréquentes, voire excessives, même si elles conditionnent leur avancement.

M. Chauveau indique, dans son rapport, que les militaires interrogés citent, dans l'ordre des préoccupations exprimées, les difficultés rencontrées dans la recherche d'un nouveau logement, dans la scolarité des enfants, dans le coût de leur déménagement et dans les risques de perte d'emploi par le conjoint.

La profession de militaire constitue un handicap certain à l'emploi du conjoint dans le secteur privé. Ainsi, 60 % des conjoints des militaires interrogés, qui possédaient un emploi au moment de leur mariage, y ont renoncé ou l'ont perdu. De même, 16 % des couples choisissent, à regret, la solution de la séparation géographique.

Si l'on fait le calcul des dépenses entraînées chaque année par ces mutations, le ministère de la défense évalue à 700 millions de francs les frais occasionnés par le transport des personnes et de leur mobilier, par les compléments forfaitaires de l'indemnité de charges militaires et par les aides consenties (500 francs par famille) pour la quête d'un domicile.

Mais le rapport de M. Chauveau souligne, d'autre part, que la durée du travail hebdomadaire est aussi une préoccupation des militaires. Certains cadres de métier atteignent des durées de plus de cinquante heures, soixante heures dans des brigades de gendarmerie situées à la périphérie des grandes villes, voire soixante-dix heures pour des spécialités bien précises et, même, soixante-treize heures à la Garde républicaine de Paris. Ces conditions de travail risquent d'être d'autant plus mal ressenties qu'elles ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire.

« Au contraire, note le rapporteur parlementaire, *la condition des militaires s'est dégradée par rapport à la situation acquise lors de la refonte des statuts en 1975. Les armées évaluent la baisse du pouvoir d'achat des militaires de carrière à 7 % depuis 1978, alors qu'ils exercent leur activité dans des conditions difficiles. »*

RELIGIONS

● **Le délégué du pape auprès des traditionalistes arrive en France.** – « Visiteur apostolique » chargé par Jean-Paul II d'une mission d'information sur la Fraternité sacerdocale Saint-Pie X de Mgr Lefebvre, le cardinal canadien Edouard Gagnon se rendra, du 21 novembre au 3 décembre, en France dans les lieux de rassemblement des traditionalistes. Son itinéraire est tenu secret. On sait seulement qu'il sera les 22 et 23 novembre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris 5e), où il assistera le dimanche à la messe. Après la France, le cardinal Gagnon se rendra en Allemagne fédérale et devrait remettre ses conclusions au pape fin décembre.

● **De hautes personnalités du Vatican en Tchécoslovaquie.** – C'est une délégation de haut niveau, composée en particulier de Mgr Silvestrini, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, et de Mgr Colasuonno, ambassadeur itinérant dans les pays de l'Est, qui s'est rendue, le mardi 17 novembre, en Tchécoslovaquie pour les obsèques de Mgr Julius Gabris, administrateur apostolique de Trnava. La mort de ce dernier réduit à quatre le nombre des évêques dans ce pays, qui compte treize diocèses, mais où, depuis quinze ans, le Vatican ne peut plus nommer d'évêque.

● **La mort du Père Vallery en Algérie.** – Ce n'est pas à la suite d'une agression de pillards que sont morts dans le Sud algérien un prêtre belge, le Père Vallery, et ses trois compagnons français (*le Monde* du 22 octobre). L'enquête menée par les autorités algériennes et le rapport d'autopsie du professeur Mehdi, directeur de l'Institut médico-légal d'Alger, ont conclu à une mort par déshydratation. Egarés dans le désert, alors qu'ils se rendaient au Burkina-Faso, les quatre hommes avaient épuisé leurs réserves d'essence et d'eau, avant de mettre le feu à leur véhicule dans l'espoir d'être repérés.

REPÈRES

Education

La rentrée dans les collèges

Le ministère de l'éducation nationale publie dans *le Bulletin officiel* du 12 novembre la note de service destinée à préparer la rentrée 1988 dans les collèges.

Ceux-ci devront avoir tous entrepris la « rénovation » pédagogique introduite progressivement depuis 1984. Chaque établissement devra se doter d'un « projet » pour cinq ans fixant des objectifs, tels que l'augmentation du taux d'admission en seconde, et la diminution du nombre des sorties avant la fin des études. Le texte insiste sur le travail personnel des élèves et sur la qualité de l'accueil. En sixième, ils seront *« pris en charge personnellement par leurs professeurs »* avec le concours des parents *« dans certains cas »*.

Différentes formules de regroupement des élèves – groupes de rattrapage intensif, ateliers de lecture, groupes de niveau par matière – seront développées pour permettre de *« consacrer davantage de temps aux élèves qui en ont le plus besoin »*. Pour certains élèves, les programmes de sixième et de cinquième pourront être étalés sur trois ans, et des emplois du temps variables d'un trimestre à l'autre pourront être mis en place dans quelques matières. La note précise aussi les modalités d'une rénovation des *« classes pré-professionnelles de niveau »* (CPPN) destinées aux élèves en difficulté.

Euthanasie

85 % des Français seraient favorables au « droit à la mort »

Selon un sondage SOFRES demandé par l'Association pour le droit de mourir dans la dignité que préside M. Henri Caillavet, et publié dans *France-Soir*, le 18 novembre, 85 % des Français seraient favorables *« à ce que soit reconnu à un malade souffrant de maladie grave et incurable s'accompagnant de souffrances insurmontables le droit d'être aidé à mourir à sa demande »*. 63 % estiment que cette aide comporte non seulement *« le refus de l'acharnement thérapeutique »* mais une *« aide active à mourir »* qui, pour 46 %, devrait être le fait du médecin traitant.

Enfin, 76 % des personnes interrogées souhaitent une modification du code pénal afin que les personnes qui ont aidé à mourir, à sa demande, un malade atteint d'une maladie grave et incurable ne soient plus, comme c'est le cas actuellement, passibles de poursuites judiciaires. (Sondage effectué du 7 au 12 novembre sur un échantillon représentatif de 1 000 personnes.)

Personnes âgées

Les hospitaliers demandent un ministre

Pour coordonner l'action gouvernementale dans le domaine des personnes âgées, nous ne souhaitons ni un secrétaire d'Etat, comme c'était le cas avant 1986, ni un délégué auprès du premier ministre, comme le propose le récent rapport déposé par M. Théo Braun, mais *« un ministre à part entière qui soit un patron et un décideur »*. C'est ce qu'ont déclaré, mardi 17 novembre à Paris, les dirigeants de l'importante fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée qui reçoit cent trente mille personnes âgées et handicapés dans ses mille quatre cents institutions.

La fédération a également rejeté l'idée d'une « assurance autonomie » qui couvrirait, à titre individuel, les risques de la perte d'indépendance due au grand âge.

Racisme

Une grande manifestation à Paris le 29 novembre

Désireux de mobiliser les Français *« contre le racisme et la xénophobie, pour l'intégration et l'égalité des droits »*, avant la campagne électorale, MM. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, et Philippe Darriulat, président du syndicat étudiant UNEF-ID (proche du parti socialiste), appellent à une manifestation le dimanche 29 novembre à Paris.

Un grand nombre d'organisations, d'intellectuels et d'artistes se sont associés à cet appel, parmi lesquels la FEN, la CFDT, le PS, le PCF, la Ligue communiste révolutionnaire, le Collectif des communistes rénovateurs, le Syndicat de la magistrature, la Fédération des conseils de parents d'élèves, le mouvement ATD-Quart Monde et la CIMADE. Aucune personnalité de la majorité ne figure dans la liste des signataires, mais les organisateurs espèrent la participation la plus large possible à cette manifestation qui aura lieu de Montparnasse à la Bastille et sera animée par plusieurs orchestres.

Sciences

M. Georges Canguilhem et Jean-Pierre Serre lauréats du CNRS

La médaille d'or du Centre national de la recherche scientifique pour 1987 vient d'être attribuée au philosophe, historien des sciences, Georges Canguilhem et au mathématicien Jean-Pierre Serre.

[Normalien et agrégé de philosophie, M. Canguilhem a succédé, en 1955, à Gaston Bachelard comme professeur à la Sorbonne. Il fut nommé à la même époque à la direction de l'Institut d'histoire des sciences et des techniques de l'université de Paris. Il est membre de l'Académie internationale d'histoire des sciences, de l'Académie internationale d'histoire de médecine, de l'Institut national de philosophie.]

[M. Jean-Pierre Serre, agrégé de mathématiques, a participé au fameux groupe de mathématiciens Bourbaki. Son œuvre touche à des domaines aussi variés que la topologie, la géométrie et l'arithmétique. Professeur au Collège de France, il a reçu, en 1954, la médaille Fields, le Nobel des mathématiques.]

SIDA

Deux ans de prison pour relations sexuelles

Un ancien militaire américain, âgé de quarante-six ans, a été condamné par un tribunal de Nuremberg (RFA) à deux ans de prison ferme pour avoir eu des rapports sexuels sans protection et sans prévenir ses partenaires des dangers qu'ils couraient, alors qu'il se savait atteint du SIDA, ou tout au moins qu'il était séropositif. Le procureur avait demandé une peine de trois ans et six mois de prison ferme, pour *« blessure volontaire »*.

Le condamné a décidé d'en appeler à la Cour suprême ouest-allemande.

Toxicomanie

Une banque de données française

La première banque de données française sur les toxicomanies devrait être mise en service au début de l'année 1988.

Appelé Toxibase, ce réseau sera coordonné par le Centre national de documentation sur les toxicomanies (CNDT) et associera cinq centres de recherche et de soins : l'hôpital Marmottan et le centre Diderot (Paris), le Centre d'études et d'information sur la drogue (Bordeaux), l'Institut de recherches spécialisées pour la formation-information-prévention et recherches sur la toxicomanie (Reims) et la DASS de Bobigny. Des données en anglais et en français pourront être consultées par le public dans ces centres.



Jacques Anquetil, l'élégance dans l'effort

(Suite de la première page.)

« Jacques Anquetil est ce qu'on a vu de mieux sur une bicyclette », disait de lui Raymond Poulidor, son rival devenu son ami, le seul qui soit parvenu à le mettre en difficulté dans le Tour de France, sans réussir toutefois à lui arracher le maillot jaune.

Quant à Raphaël Geminiani, son directeur sportif, il donnait du routier normand cette définition à l'emporte-pièce, *« un moteur turbo, un ordinateur et un alambic »*. Rouleur hyperpuissant qui possède la faculté de se surpasser lorsque les circonstances l'exigent et calculateur intelligent, soucieux de ne pas produire d'effors inutiles, Jacques Anquetil s'accorde par ailleurs un certain nombre de libertés avec le régime tel qu'on le connaît pour un sportif de haut niveau. Il préfère la bière ou le whisky à l'eau minérale, laquelle, de son propore aveu, ne lui convient pas.

Cette singulière discipline, plus proche des lois de Thélème que des méthodes conventionnelles est à l'origine d'excès gastronomiques qui n'affectent pourtant pas ses performances. *« Maître Jacques »* en éprouve une satisfaction d'autant plus vive qu'il se plaît à cultiver le paradoxe et qu'il aime parfois choquer à défaut de convaincre.

Dans un livre intitulé *Je suis comme ça*, publié bien avant sa retraite, il a écrit : *« S'il n'y avait que des champions, voici le programme que je conseillerais à la veille d'une course : un faisan aux châtaignes, une bouteille de champagne et une femme. Malheureusement, il n'y a pas que des champions. »*

Ennemi de la contrainte sous toutes ses formes, obéissant en permanence à sa propre inspiration, cet incomparable technicien de la course contre la montre savait préparer mieux que quiconque les compétitions de son choix, et cela grâce à un entraînement intensif. Faisait-il ce que bon lui semblait, ou plutôt ce qui lui semblait bon ? En tout cas, il ne cédait pas à la facilité. Il s'efforça toujours de chercher, de comprendre et sa nature curieuse l'avait conduit à se passionner pour l'astronomie, la contemplation des étoiles l'ayant peu à peu persuadé, selon ses termes, de l'aspect dérisoire des choses terrestres, et cette disposition d'esprit l'a peut-être aidé à supporter l'agression de la maladie. A travers ses multiples fonctions : commentateur à la radio et à la télévision, directeur technique des routiers professionnels français à l'occasion du championnat du monde et directeur de course sur la route de Paris-Nice ou du Grand Prix du *Midi libre*, Jacques Anquetil était resté fidèle au cyclisme.

Son courage était légendaire, à vélo comme dans la vie. Jusqu'à ses derniers instants, il a fait preuve d'une volonté admirable. C'était un homme fort et serein.

JACQUES AUGENDRE.

Un palmarès exceptionnel

Né le 8 janvier 1934 à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), Jacques Anquetil, après des études secondaires au collège technique de Sotteville-lès-Rouen, débute dans la carrière cycliste à l'Auto-cycle-Sottevillais, sous la direction d'un ancien coureur régional, André Boucher. Dès 1952, Jacques Anquetil révèle ses qualités de rouleur en remportant le maillot des As de *Paris-Normandie*. Peu après, il devient champion de France amateur sur route et l'année suivante, il débute chez les professionnels par une éblouissante victoire dans le Grand Prix des Nations. Incorporé à l'équipe La Perle sous la conduite de Francis Pelissier, Jacques Anquetil est ensuite le leader des groupes Helyett, Gitane-Saint-Raphaël, Ford-France et Bic. Ses directeurs sportifs sont alors Paul Wiegant, Raymnd Louviot, Raphaël Geminiani, Maurice de Muer, et il dispute plusieurs fois le Tour de France à la tête de l'équipe de France sous les ordres de Marcel Bidot.

Vainqueur du Grand Prix des Nations à neuf reprises (1953 - 1954 - 1955 - 1956 - 1957 - 1958 - 1961 - 1965 - 1966), Anquetil a été le premier coureur à gagner cinq Tour de France (1957 - 1961 - 1962 - 1963 - 1964). A son palmarès figurent également le Tour d'Italie (1960 - 1964), le Tour d'Espagne (1963), Paris-Nice (1957 - 1961 - 1963 - 1965 - 1966), le Critérium national (1961 - 1963 - 1965 - 1967), le Critérium du Dauphiné libéré (1963 - 1965), les Quatre Jours de Dunkerque (1958 - 1959), le Tour de Sardaigne (1966), le Tour de Catalogne (1957), le Tour des Pays basques (1969), Gand-Wevelgen (1964), Bordeaux-Paris (1965), Liège-Bastogne-Liège (1966) et le Critérium des As (1959 - 1960 - 1963 - 1965). Indépendamment du Grand Prix des Nations, il obtint des succès contre la montre dans le Grand Prix de Lugano (1953 - 1954 - 1958 - 1959 - 1960 - 1961 - 1965), le Grand Prix de Genève (1955 - 1956 - 1957 - 1958 - 1959), le Grand Prix de Forli (1960 - 1961 - 1965) et le Trophée Baracchi, avec Altig (1962), Stablinski (1965) et Gimondi (1968). Curieusement, Anquetil n'a jamais été champion du monde, ni champion de France sur route ; cependant, il a détenu le titre de champion de France de poursuite de 1955 à 1957. Recordman du monde de l'heure (46,159 km à Milan en 1956), il parcourut 47,493 km en 1967 sur la même piste du Vigorelli, mais sa performance ne fut pas homologuée, en raison d'un constat de carence lors du contrôle antidopage.

Jacques Anquetil était chevalier de la Légion d'honneur.

Les pleurs de Poulidor

« Je crains de ne pas le revoir », avait dit Raymond Poulidor en partant pour la Martinique où il effectuait la semaine dernière une tournée en compagnie de plusieurs coureurs dont Jean-François Bernard. Avant de prendre l'avion, il a téléphoné à son ancien rival, devenu son ami, pour prendre de ses nouvelles et le réconforter, mais quand Jacques Anquetil lui a dit, d'une voix faible : *« Je souffre. C'est encore plus dur que dans le Puy-de-Dôme »*, Poupou n'a pu retenir ses larmes.

La retraite d'un ancien maillot jaune

Les adieux de Joop

Au terme d'une carrière de dix-sept ans dans les rangs professionnels, Joop Zoetemelk, le plus Français des coureurs néerlandais, a renoncé à la compétition. C'est à Germigny-l'Evêque, près de Meaux (Seine-et-Marne), où il habite, qu'il a fait ses adieux, dimanche 15 novembre.

Routier, d'une qualité exceptionnelle, il aura eu le double mérite de durer et de se soustraire au déclin, en évitant la course de trop. Sa longévité est équivalente à celle de Raymond Poulidor, qui fut son équipier et qui s'inspira des mêmes méthodes.

Révélé par sa victoire dans le Tour de l'avenir en 1969, Zoetemelk devint champion du monde professionnel seize ans plus tard, à l'âge de trente-neuf ans. Et il participa neuf fois au Tour de France, se classant deuxième à cinq reprises, avant de ramener enfin le maillot jaune sur les Champs-Elysées en 1980.

Bien qu'il ait affronté Merckx puis Hinault, Joop Zoetemelk se construisit, à force de persévérance, un palmarès d'une grande richesse où figurent Paris-Nice, le Tour d'Espagne, la Flèche wallonne, le Grand Prix d'automne, le Tour de Normandie, la Polymultipliée, le Critérium des as et l'Amstel Gold Race. Pourtant, un grave accident au cours du Grand Prix Midi-Libre faillit interrompre définitivement sa carrière en 1974. Il dut à son directeur sportif Louis Caput d'avoir la vie sauve. Pour Poulidor, cette *« chute nous a privés de l'un des plus grands champions de l'ère moderne »*.

J. A.

Au Tribunal civil de Paris

Le rugby à XIII perd son nom

La première chambre du Tribunal civil de Paris a rendu, le mardi 17 novembre, un jugement par lequel elle impose à la Fédération française de rugby à XIII de changer de dénomination avant deux mois, sous peine de se voir infliger le paiement d'une astreinte de 500 F par jour de retard.

Dans un premier jugement rendu le 29 septembre dernier, le Tribunal, saisi par la Fédération française de rugby (FFR), avait ordonné cette modification sans toutefois s'opposer à l'utilisation du mot « rugby », comme le souhaitait la Fédération française de rugby dans une demande jugée *« excessive »*.

En outre, les magistrats donnaient acte à l'Association condamnée de son intention d'utiliser le nom de *« Ligue française de rugby à XIII »* mais invitaient les parties à *« envisager leurs relations d'une façon moins belliqueuse »*, leur suggérant d'élaborer *« sportivement »* un pacte dont le tribunal pourrait constater l'existence.

Le second jugement constate qu'aucun accord n'est intervenu *« ni sur le point d'intervenir »* et en tire les conséquences par le prononcé de la mesure coercitive de l'astreinte avant de condamner la Fédération française de rugby à XIII au franc symbolique de dommages et intérêts.

● **BASKET-BALL : championnat de France.** — La douzième journée, disputée le mardi 17 novembre, a donné les résultats suivants : *Saint-Etienne b. Lorient 97-91, Limoges b. *Antibes 101-95, *Nantes b. Avignon 83-79, *Racing-CF b. Tours 82-73, Orthez b. *Mulhouse 91-86, Cholet b. *Caen 72-70, Monaco b. *Vichy 95-81, Villeurbanne b. *Reims 93-81. Classement : 1er Cholet, 34 pts ; 2. Limoges et Nantes, 32 ; 4. Orthez et Monaco, 30 ; 6. Villeurbanne, 28.

● **FOOTBALL : championnat d'Europe espoirs.** — L'équipe de France espoirs (moins de vingt et un ans) s'est qualifiée pour les quarts de finale du championnat d'Europe en faisant match nul (2-2) avec la RDA, le mardi 17 novembre à Besançon.

● **TENNIS : Masters féminin.** — Les dernières rencontres du premier tour, disputées le mardi 17 novembre à New-York, ont donné les résultats suivants : M. Maleeva (Bul.) b. C. Kohde-Kilsch (RFA) 4-6, 6-3, 6-4 ; M. Navratilova (EU) b. C. Lindqvist (Suè.) 6-4, 7-6 ; R. Reggi (It.) b. H. Mandlikova (Tch.) 7-5, abandon.

Communication

La guerre des radios commerciales

RTL est la première radio de France. C'est un fait. Et malgré la légère baisse d'audience qu'accusent les résultats du mois d'octobre, personne ne conteste à la station de la rue Bayard sa place de leader. Pourtant dans son sillage, quelle empoignade entre les radios commerciales qui se disputent le marché publicitaire. La lutte, certes, n'est pas nouvelle, et chaque sondage apporte traditionnellement son lot de communiqués contradictoires et triomphants. Mais voici que, depuis plusieurs saisons, le trio que formaient Europe 1, France-Inter et RMC a vu débarquer dans ses rangs une intruse – NRJ, – peu soucieuse des usages et grisée par un succès récent. La FM, pensait-on, était faite d'une nuée de radios lilliputiennes qui n'étaient pas près d'ébranler les citadelles périphériques. Aujourd'hui, l'illusion se dissipe. La FM est un bloc compact qui, selon l'« enquête 55 000 » de Médiatrie, occupait en octobre 34,3 % des parts d'audience, contre 45,4 % seulement pour à l'ensemble des périphériques. Radio-France et le secteur public qui restent à l'écart de la lutte commerciale, en totalisent 17,5 %. Pis ! Ces mêmes résultats – pourtant moins favorables à NRJ que ceux du mois précédent – ont confirmé que *« la plus belle radio »* avait durablement franchi la « barre » des 10 % de parts de marché. Un pourcentage qui lui permet de jouer dans la cour des grands, puisque RMC n'en détient que 6,8 %, France-Inter 11,8 % et Europe 1, pourtant en hausse, 12,8 % !

***NRJ laisse toujours à bonne distance** les* **réseaux FM concurrents. Le deuxième, Nostalgie, ne « flirte » encore qu'avec les 4 % de parts d'audience, quand Fun, Skyrock ou Kiss FM, dynamiques pourtant, sont encore plus en arrière. Nul doute, pourtant, que la poussée irrésistible de la FM ne s'en tiendra pas là et qu'il sera de plus en plus difficile de parler de la radio ou des radios comme avant. A côté des stations généralistes et d'information, prendront progressivement place de grandes stations musicales, au contenu très différent.**

RTL

La valeur refuge

Première, RTL l'est résolument tout au long de la journée, de 5 heures à 18 h 45, et la fidélité qui caractérise son audience pourrait aussi s'appliquer aux rendez-vous fixés par ses journalistes et animateurs. Une équipe « maison » avec ses « stars maison » (Philippe Alexandre, Patrick Sabatier, Fabrice, Anne-Marie-Peysson, Philippe Bouvard). Aucun doute, Philippe Labro, directeur général des programmes, a su agir avec doigté. Les changements de la grille ont été introduits à doses homéopathiques et les équipes discrètement rajeunies. *« RTL est comme une ancre,* explique Philippe Labro, *presque une valeur refuge qui joue à la fois le professionnalisme et la durée. »*

Son public est sensiblement plus rural que celui d'Europe 1 ; plus populaire aussi (ouvriers et employés représentent 42 % de l'audience totale), plus féminin (53 %). Une cible de choix pour les publicitaires en quête de ménagères (48 %). Aucun souci donc pour ses responsables, sinon... cette légère érosion que révèlent les sondages étalés sur deux ans et qui peut préfigurer un grignotage lent mais irréversible entrepris par la famille FM. Encore RTL dispose-t-elle d'atouts. Traditionnellement enracinée au nord (63,6 % de son audience réside dans le quart nord-est du pays), elle n'est que peu écoutée – et reçue – dans le Sud et tient là un gisement d'audience qui, convenablement attaqué, l'aiderait sans aucun doute à maintenir ses scores, voire les améliorer.

ANNICK COJEAN.

Europe 1

La stratégie du risque

Europe 1 vit dans l'inquiétude. Dans une véritable hantise. Celle d'une chute continue de son audience qui la ferait décrocher du peloton de tête des grandes stations commerciales. Que NRJ crie – précipitamment – victoire, et affiche dans la presse une deuxième place derrière RTL que les sondages suivants ne viennent pas confirmer, et le vice-PDG d'Europe 1, M. Jacques Lehn, croit nécessaire de monter au créneau. Et de rappeler que l'auditoire de sa station n'est composé que de VIP ! Les actifs (vingt-cinq-quarante-neuf ans) n'y sont-ils pas surreprésentés ? Ne constituent-ils pas 47,3 % des auditeurs de la radio, contre 39,8 % seulement du total de la population française ?

Europe 1 version Elkabbach – son directeur d'antenne depuis février 1986 – recherche en effet délibérément le haut-de-gamme. Il programme Harlem Désir quand d'autres empilent les records d'audience avec « Stop ou encore ». Cherche à s'attirer les collaborations de M. Jacques Delors ou de M. Valéry Giscard d'Estaing. Monte des coups, fait de l'émission « Découvertes », l'un des *must* du Tout-Paris politique et culturel.

Si l'écoute d'Europe 1 est moderne, elle est sensible aux modes. Si elle affiche un esprit curieux, elle se fait volontiers critique. Si elle s'attache à quelques rendez-vous, elle est volatile. Sa grande passion – l'information – la cantonne aux heures du matin, le fameux 7-9, où à certains moments, Europe 1 fait presque jeu égal avec RTL.

Reste que bousculée par France-Inter, talonnée par NRJ, Europe 1 doit absolument fidéliser ses auditeurs et juguler l'érosion de son audience dont elle est victime depuis plusieurs années. Europe 1 doit aujourd'hui imposer sa stratégie du risque.

PIERRE-ANGEL GAY.

RMC

Entre le national et le régional

Signée *« Toute la vie est au programme »*, la dernière campagne de promotion de RMC – la station du sud de la Loire – s'affiche sur les murs de la capitale. Paradoxe ? En apparence seulement pour ce périphérique monégasque qui a toujours hésité entre le statut – valorisant – de radio nationale, et celui – complexe – de station multirégionale.

Pendant longtemps, cette ambiguïté même a fait son succès. Europe 1 et RTL ne franchissaient ni la barrière des Alpes ni celle du Massif Central. RMC pouvait chasser en toute quiétude les mêmes catégories d'auditeurs que ses rivales du nord.

Elle ne s'en est pas privée, comme le prouve son écoute toujours familiale, exclusive et ménagère, copie de celle de la station de la rue Bayard. Comme RTL, RMC réalise ses meilleurs taux d'écoute entre 7 et 9 heures du matin. Comme RTL, elle continue à *« faire un tabac »* après le départ des bambins à l'école.

Mais la comparaison s'arrête là. Victime des changements fréquemment opérés à sa tête par l'Etat, son tuteur, la station a, contrairement à RTL, souffert des incessants remaniements de programmes provoqués par chacun de ses maîtres éphémères. Quand la FM et les réseaux ont émergé, la station a durement accusé le coup. Elle a cru répliquer en débarquant à Paris. Mais c'est du sud que vient le danger. L'implantation de RTL et d'Europe 1 dans les villes de Provence ou du Languedoc, constitue autant de chevaux de Troie dans une chasse de moins en moins gardée. RMC doit aujourd'hui choisir. Se « nationaliser », se banaliser pour « monter » dans la capitale, au risque de délaisser ses fidèles ? Ou bien « garder l'accent » ensoleillé, au risque de paraître exotique, passé l'Ardèche ou la Drôme.

P.-A. G.

NRJ

La station fast food

Depuis quatre ans, elle vole. Depuis deux ans, on la mesure. Depuis un an, on s'en est rendu compte. L'admettre dans le club des grandes avait déjà fait grincer quelques dents, mais il était devenu difficile d'ignorer plus longtemps une radio écoutée par 2,5 millions de – jeunes – Français. En septembre, elle battait RMC et Europe 1 avec 11 % de part d'audience.

NRJ, le mois dernier, a légèrement régressé. Question de brouillage, explique-t-elle en évoquant la détérioration récente de sa couverture sur Paris. Paris, qui constitue incontestablement son fief (16 % d'écoute sur la région).

Son auditoire est du genre fidèle, souvent exclusif, et la courbe d'écoute, *quasi linéaire*, au long de la journée montre qu'elle accompagne longtemps ses auditeurs sans exiger d'eux une trop grande attention. NRJ est, il est vrai, essentiellement musicale (avec des flashes d'infos rapides, « positives » et joyeuses), pionnière des robinets à musique.

NRJ est aujourd'hui copiée, et quelques challengers espèrent bien mordre sur son créneau. Mais elle a, d'elle-même, largement essaimé en province, franchisant des stations puis affiliant à tour de bras. Son nom est aujourd'hui décliné sur une gamme de produits variés, témoin de son talent à imposer son sigle et son image (la radio fast food).

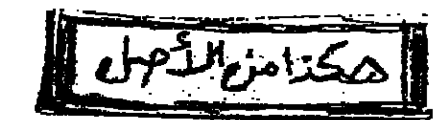
L'extension du réseau ne risque-t-elle pas un jour de masquer l'essoufflement du programme et l'érosion de l'audience ? NRJ maintiendra-t-elle le cap, s'accrocher à son créneau, s'en tenir à son format ? Ou bien choisira-t-elle d'accompagner le public qui a fait son succès, quitte à accepter un léger vieillissement de son audience ?

A. Co.

	AUDIENCE CUMULÉE (1) (en %)				DURÉE D'ÉCOUTE (en minutes)				PART DU MARCHÉ (2) (en %)			
	1987		1986		1987		1986		1987		1986	
	Oct.	Juin	Oct.	Juin	Oct.	Juin	Oct.	Juin	Oct.	Juin	Oct.	Juin
RTL	20,1	20,5	21,3	23,1	167	165	171	167	24,9	24,4	26,3	26,2
EUROPE 1	14,7	14,2	16,5	18,4	117	118	116	133	12,8	12	13,8	16,7
RMC	6,5	6,3	7,8	8,1	140	145	135	153	6,8	6,6	7,5	8,4
NRJ	10	10,4	7,3	6,4	140	152	154	170	10,3	11,3	8,1	7,5
FRANCE-INTER	15,4	14,9	17	16,8	104	102	108	102	11,8	11	13,2	11,7

(1) Audience cumulée (en %) : c'est le nombre d'auditeurs ayant écouté la station au moins une fois dans la journée. Un point représente 435 000 auditeurs.

(2) Part d'audience ou part de marché : indicateur synthétique calculé à partir de l'audience cumulée et de la durée d'écoute de chaque radio. Donne le volume d'écoute globale de la radio.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Le Ballet du Kirov au Palais des Congrès

Le règne des pointes

Le Ballet du Kirov de Leningrad n'était pas venu à Paris depuis 1982. Ils sont installés jusqu'au 10 janvier au Palais des Congrès, où ils présentent six programmes. Et l'on pourra voir que l'influence occidentale s'est étendue sur ce temple du classique le plus pur.

AUX orties, un jour ou l'autre, les chaussons de pointes ? Au placard, les tutus blancs de *Giselle* et du *Lac des cygnes ?* La question peut se poser légitimement à l'Ouest, surtout en France, où la danse moderne connaît l'efflorescence que l'on sait : le ballet classique a-t-il un futur ? « *Oui*, répond Oleg Vinogradov, le svelte et bientôt quinquagénaire directeur du Ballet du Kirov de Leningrad. *A condition que ses trois temples conservent leur spécificité ; que Copenhague ne perde jamais le style Bournonville, l'Opéra de Paris ses très belles jambes et le Kirov ses bras incomparables.* »

Le hasard des programmations faisant parfois bien les choses, on va pouvoir juger sur pièces : à Paris, où le Ballet de l'Opéra vient de s'ébrouer pour sa rentrée dans *le Lac des cygnes*, débarquent en même temps le Ballet royal du Danemark (pour trois soirs, avec *la Sylphide)* et le Ballet du Kirov (pour deux mois, avec six programmes). Une manière de réunion au sommet.

Un coup d'aile impatient vers Leningrad, où étaient affichés trois des ballets qui seront donnés à Paris, nous a fait devancer l'appel. Vert pistache rehaussé de crème Chantilly comme tant de monuments de cette ville pour gourmets d'architecture (les autres sont fraise écrasée ou banane), le Théâtre Kirov tient son nom, depuis 1935, d'un chef du Parti communiste truffé de balles l'année précédente, probablement un cadeau de son ami Staline dont il n'approuvait pas les méthodes. C'était autrefois le Théâtre Mariynski, et d'imposants fantômes flottent dans sa ravissante salle bleu et or : ici naquirent *Boris Godounov*, *la Dame de pique* et *le Prince Igor ;* ici chanta Chaliapine. Ici débutèrent les oiseaux de feu qui allaient s'élancer avec Diaghilev et ses Ballets russes à la conquête de l'Occident : tous formés à l'Ecole impériale de Saint-Pétersbourg – aujourd'hui Institut Vaganova, en mémoire de l'illustre professeur qui y enseigna de 1919 à 1951.

Dans son bâtiment, rue Rossi, impossible de considérer d'un œil sec les barres de bois sur lesquelles ont transpiré Nijinski, Pavlova, Karsavina, Spessivtseva, Oulanova, et, plus près de nous, le trio des dissidents, Rudolf Nouréev, Natalia Makarova et Mikhaïl Barychnikov...

Et l'on peut voir, dans la galerie de portraits de son musée, combien de sang français coule dans les veines du ballet russe. C'est un Français, Landé, qui fonde l'Ecole impériale en 1738. Après l'Autrichien Hilferding et l'Italien Angiolini, les maîtres de ballet s'appelleront Didelot, qui passe pour avoir inventé le collant chair des danseuses, Jules Perrot, le coauteur de *Giselle*, enfin Marius Petipa, le Marseillais, qui passera plus d'un demi-siècle de sa vie à Saint-Pétersbourg et y créera cinquante-quatre ballets, dont *la Bayadère*, *Don Quichotte*, *Paquita*, *la Belle au bois dormant*, *le Lac des cygnes.*

« *Le Kirov*, dit Oleg Vinogradov, *est un théâtre unique, qui a choisi en toute lucidité le statut de musée des chefs-d'œuvre de la chorégraphie. Pareil héritage ne se retrouve que partiellement dans le reste du monde. Nous donnons presque tous les ballets qui ont pu être conservés du passé : ils constituent un tiers de notre répertoire. Un autre tiers est composé de classiques soviétiques comme* Spartacus *ou* La Fontaine de Bakchissaraï, *et le dernier tiers de ballets contemporains.* » Qu'est-ce que le public préfère ? « *Ce qui est bon. De l'Amérique au Japon on aime* le Lac, la Belle, Giselle, la Sylphide : *nous avons mis du temps à comprendre pourquoi. C'est que dans tous ces ballets il y a la base de tout ce qui suivra de moderne. Béjart et Jiri Kylian, nourris au départ de la même tradition, ont remporté ici des succès énormes.* »

La troupe comprend deux cent dix danseurs et danseuses (la moitié seulement viennent à Paris, pour ne pas affamer Leningrad) et se produit quinze à dix-sept fois par mois au Kirov : « *Pour bien danser, il faut beaucoup danser* », dit Vinogradov.

Comment dansent-ils, depuis leurs dernières visites à Paris, en 1978 et 1982 ? Très bien, certes, mais... comment dire ? Le problème, avec le Kirov, est que son histoire et son prestige nous font placer la barre exagérément haut. Une cinquième position mal fermée et nous voilà prêts à gémir : « Le Kirov n'est plus ce qu'il était. » Il reste l'une des toutes premières compagnies du monde, mais quelque chose semble s'évaporer de la poésie, de ses « bras incomparables ». Où était passée la magie dans *les Ombres*, extrait de *la Bayadère*, où une théorie de blancs fantômes apparus un à un étire et entrelace d'impeccables arabesques ? Côté technique, il était surprenant de voir la nouvelle étoile alpha, qui répond au nom ensorceleur d'Altinaï Assylmouratova, exécuter dans *le Corsaire* des fouettés déportés de trois bons mètres sur le plateau (il convient comme on sait de les faire « dans une assiette »), et avec un pied droit fort mal tendu. Ce qui n'aurait eu que chétive importance si elle avait démontré par ailleurs une personnalité hors du commun.

Du *Corsaire*, grande machine exotico-romantique en trois actes, très vaguement inspirée de Byron, l'Occident ne connaît qu'un extrait fameux, ce « pas de deux » si chéri des danseurs qu'il fut présenté cinquante et une fois à la compétition de Varna 1986, sur cent quatre-vingts morceaux de concours. Sa première version, londonienne, date de 1837. Celle de Paris, due à Maziler en 1856, est l'ancêtre des multiples versions russes qui se sont succédé pratiquement jusqu'à nos jours, avec éclipses.

De Petipa, qui ne monta pas moins de cinq fois *le Corsaire*, est signée la chorégraphie de celui que présente aujourd'hui le Kirov. Lui seul, sans doute, y reconnaîtrait ses petits (pas), mais enfin admettons que ce qui est danse pure est de lui, pantomimes et mise en scène variant avec les arrangeurs.

Il faut renoncer à résumer l'action : enlèvements, perfides marchands d'esclaves, hardis corsaires, pacha lubrique, bouquet de fleurs soporifiques... Tout ça n'est pas très clair mais sert de prétexte à danse des pirates, danse algérienne, danse palestinienne, trio des odalisques, « Jardin enchanté » où s'ébattent trente-deux dragées roses. Deux tableaux très réussis (Delacroix est passé par là) : le naufrage, au prologue, et la fuite finale des héros. L'ouvrage a été monté avec « *un attendrissement fait d'ironie et de nostalgie* » qu'il est permis de partager en le voyant.

Quelque chose danse dans les têtes

Quant à *Potemkine*, prononcez « Patiemkine » et n'attendez ni l'escalier d'Odessa ni le landau dévalant les marches. Son auteur, Oleg Vinogradov, dont c'est la plus récente création et le plus grand sujet de fierté, a voulu « *échapper à l'influence du film génial de Serge Eisenstein* ». Dans un décor impressionnant de Teïmouraz Mourvanidze, énormes plaques d'acier à gros rivets et gueules de canon évoquant l'univers carcéral d'un cuirassé, il semble avoir sacrifié l'invention chorégraphique à la théâtralité, à l'expression dramatique. Le corps de ballet masculin, qui tire peu la couverture à soi dans les œuvres classiques, tient ici la vedette : trente-deux matelots humiliés et opprimés vont peu à peu relever la tête et marcher vers la révolte – chorégraphie ne cachant pas qu'il s'agit de toutes les révoltes contre tous les pouvoirs. La Mort, squelette blanc peint sur maillot noir, danse de langoureux pas de deux avec ses victimes – mais plutôt passer au fil de sa faux que vous révéler le coup de théâtre final.

En un mot, l'interprétation de ces trois ballets nous a paru plus consciencieuse qu'inspirée. Baisse de tension passagère ? A Paris, la troupe mettra-t-elle plus de cœur à l'ouvrage ? A Leningrad, nous n'avons éprouvé le frisson sacré qui salue l'exceptionnel qu'à l'apparition, dans *le Corsaire*, de Farouk Rouzimatov *(voir notre encadré)*. Mais nous reverrons ici quelques-unes des vedettes des tournées précédentes : l'ébouriffante Olga Tchentchikova, que ses fans ont plus commodément surnommée Technikova, Galina Mezentseva la torturée, Lioubov Kounakova ou la suavité, Tatiana Terekhova ou « Je peux tout faire. » Et nous découvrirons deux tendrons « spécialement préparés pour Paris » : Julia Makhalina et Veronika Ivanova.

Une étoile soviétique, aujourd'hui, n'a peut-être plus besoin de faire le saut de la liberté pour danser des œuvres occidentales. Le premier signe de dégel sur la Neva fut observé en 1978, lorsque Roland Petit vint monter au Kirov sa *Notre-Dame de Paris* : il était jusque-là interdit d'inviter des chorégraphes étrangers. Maurice Béjart, en juin dernier, a collaboré pendant un mois avec la troupe du Kirov. Il y eut échange de danseurs, navette de chorégraphes. On a pu voir le résultat de ce mixage à la télévision, le 27 juin, dans l'émission « Nuit blanche de la danse à Leningrad. » Et Balanchine fera enfin son apparition au répertoire du Kirov, c'est un événement, en avril prochain, avec *Sérénade* et *Symphonie écossaise.*

Quelque chose danse aussi dans les têtes, décidément, à l'Est. Au musée de l'Institut Vaganova, entre le maillot à pétales du *Spectre de la Rose*, les chaussons de Pavlova et les effigies des gloires maison, nous avons demandé, la bouche enfarinée, où étaient les photos des dissidents. « *Cela viendra bientôt*, nous fut-il répondu dans un gracieux sourire, *dès que le musée sera agrandi et disposera de trois salles...* » D'ailleurs, Barychnikov a été invité à Moscou, et le sera à Leningrad « *s'il le demande* ». Noureev vient enfin de recevoir, après vingt-six ans d'attente, un visa pour l'URSS.

Quant à Béjart, il inaugure son installation à Lausanne, le 21 décembre prochain, avec une création intitulée *Souvenir de Leningrad.* « *Une sorte de carnet de notes à la Stendhal* », dit-il, où il fait revenir Bim, le petit héros de *Gaîté Parisienne.* Dans ces nouvelles aventures, Bim rencontrera, entre autres, Lénine, Marius Petipa et Pierre le Grand.

SYLVIE DE NUSSAC.

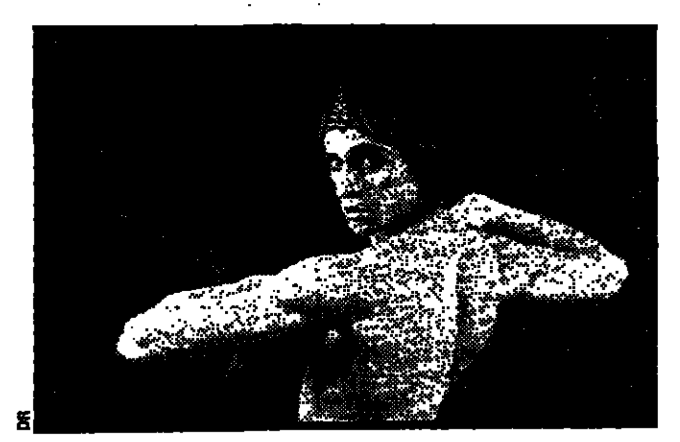
★ Palais des Congrès 20 h 30.



DR

Le chevalier à la peau de tigre : Galina Mezentseva et Eldar Aliev.

Farouk Rouzimatov



DR

CE félin tadjike de vingt-quatre ans a été chargé, à l'avance, de la lourde responsabilité d'être « *la révélation de la tournée du Kirov à Paris* ». « *Cela ne me fait pas peur*, dit-il, *je suis juste un peu inquiet.* » Œil d'escarboucle et boucles de jais, la narine fatale et le cerne prometteur, il a été détecté dans son Ouzbekistan natal par un groupe de talent-scouts leningradois, qui l'ont invité à venir subir un examen à l'Institut Vaganova. Il n'avait jamais dansé, il avait dix ans. Il est venu par curiosité ; on l'a déclaré bon pour le service chorégraphique, il est resté « *plus perturbé par le climat que par la séparation familiale* ». Et, après ses huit années d'études réglementaires, il est entré dans le Ballet du Kirov, où il a bientôt été promu soliste.

Plus béjartien que nature, il incarne ce type de « nouveau danseur » qui commence de fleurir à l'Est sous l'influence occidentale : se mouvant avec plus de décontraction et de liberté en scène, chaque muscle et chaque nerf en action, gagnant en souplesse générale ce qui est peut-être perdu de spectaculaire dans les sauts.

Consultez les distributions. A Paris, il dansera *Giselle, le Lac des cygnes, les Ombres,* et aussi, dans les « soirées d'extraits de ballets », des morceaux béjartiens appris à Leningrad en juin dernier. Ses rêves : « *Continuer ce travail entrepris avec Béjart. Et danser du Balanchine : je n'en ai vu jusqu'ici que sur bandes vidéo.* »



MUSIQUES

Cinquantième anniversaire de la mort du compositeur Albert Roussel

Les secrets d'un solitaire

Le cinquantième anniversaire de la mort d'Albert Roussel est l'occasion d'un regain d'intérêt pour ce compositeur singulier, contemporain de Debussy et de Ravel : concerts, colloques, expositions, livres, enregistrements tentent la curiosité des mélomanes, qui ne demandent pas mieux et s'étonnent qu'on leur ait caché un musicien de cette envergure...

QUAND les chiens aboient, il faut bien que la caravane passe... L'Année Ravel, donc, est passée, avec son cortège de manifestations et de publications où chacun trouvait son os à ronger : les organisateurs de concerts, les éditeurs, les disquaires, les artistes, les critiques, le public, heureux de flâner en pays de connaissance et de s'applaudir d'une telle aubaine. Fin novembre, l'œuvre de Ravel — nul ne s'en plaindra — est plus vivante que jamais, et l'on se rend compte obscurément que, quitte à sacrifier à la mode des anniversaires, il y aurait mieux à faire, à commencer par célébrer celui d'Albert Roussel, disparu, lui aussi, en 1937.

Les mânes de Roussel, modestes et réservés comme il l'était lui-même, répugnant à se mêler au tumulte du monde musical, n'en ont conçu aucune amertume ; elles sont habituées car l'année de naissance de l'auteur du *Festin de l'araignée*, 1869, coïncidant avec celle de la mort de Berlioz, le même phénomène s'était déjà produit à l'occasion du centenaire... Mais ce n'est pas grave, la musique de Roussel n'est pas menacée d'oubli, elle survit sans peine à l'ombre de celles de Debussy, son aîné de sept ans, et de Ravel, de six ans son cadet, déjà célèbres tous deux quand lui-même commençait à peine à composer.

C'est qu'en effet la vocation de Roussel semble avoir été exceptionnellement tardive. Né à Tourcoing dans une famille d'industriels, orphelin à huit ans, Albert Roussel apprend le piano pour combler sa solitude, déchiffre tout ce qu'il trouve et connaît de petits succès quand il exécute *la Mascote* ou *la Favorite*. Mais, à quinze ans, fasciné par la mer, il va achever ses études à Paris et se présente à l'Ecole navale, où il est admis en 1887. Pendant son séjour dans la capitale, il découvre *Carmen*, *Manon*, les sonates de Mozart et de Beethoven, mais il doit à présent s'embarquer à Brest sur un vaisseau-école.



LIPNITZKI-VIOLLET

Albert Roussel en mars 1937

Jusqu'en 1894, il naviguera sur divers bâtiments vers des destinations de plus en plus lointaines. A bord, il joue des polkas pour distraire ses camarades, improvise pour accompagner le service religieux et tente d'étudier l'harmonie sur un traité dont l'obscurité le déconcerte...

Enfin, en 1892 (il a vingt-trois ans), il compose un petit quatuor exécuté à Cherbourg, son port d'attache, lors de la messe de minuit. Stimulé, il s'enhardit jusqu'à écrire une *Marche nuptiale* qu'un de ses amis lui propose de présenter à Edouard Colonne. Enthousiasmé, le célèbre chef d'orchestre conseille à Roussel de quitter la marine pour se consacrer à la composition. Du moins c'est ce que prétend l'ami dévoué qui, de fait, n'a pas pu rencontrer Colonne !

Le subterfuge réussira : en 1894, Roussel obtient un congé qu'il veut mettre à profit pour approfondir ses connaissances musicales. Trop âgé pour entrer au Conservatoire, il s'adresse à l'organiste Eugène Gigout, qui accepte et lui écrit : « *Vos manuscrits dénotent une nature artistique délicate (...). Il faudra vous garder de prêter une oreille trop complaisante aux manifestations artistiques courantes. Les vieux, les très vieux maîtres devront être l'objet d'un culte spécial ; c'est par eux qu'il vous sera possible de bien penser et de rester jeune.* »

Décidément musicien

C'est exactement ce que fera Roussel, sous la direction de ce premier professeur, puis de lui-même. Et peut-être y a-t-il là le secret de cette jeunesse si caractéristique de ses œuvres en général et surtout de celles qu'il écrira dans les quinze dernières années de sa vie.

Mis devant l'obligation de choisir entre deux vocations, Roussel envoie sa démission au ministre de la marine et se livre tout entier à l'étude et à la composition. Dès 1897, il obtient, pour deux *Madrigaux* envoyés à la Société des compositeurs, un premier prix qui lui vaut de les diriger en public. Il ne s'en inscrit pas moins, l'année suivante, à la Schola Cantorum, pour suivre les cours de Vincent d'Indy.

Rigueur, austérité, goût du classicisme (voire du formalisme), étude des maîtres de la Renaissance, culte de Beethoven, de Wagner et de Franck, voilà ce que d'Indy propose à ses disciples pour les mener vers un art solide, et nouveau si possible, à une époque où Debussy a déjà entraîné la musique vers l'évanescence, la liberté de la forme, le mépris des développements, le goût des couleurs sonores pour elles-mêmes, des harmonies compliquées n'ayant de comptes à rendre à personne.

Comme Ravel ou Florent Schmitt, Roussel ne resta pas insensible à l'appel des sirènes debussystes, mais d'après les commentaires qui accueillirent ses premières compositions, il semble qu'on ait très vite décelé chez lui un goût des rythmes francs et des dissonances saillantes, deux traits qu'il conservera toujours. Il n'y avait là, de son propre aveu, aucune réaction de rejet, mais la conviction acquise, en contemplant les nouveaux horizons découverts par Debussy, qu'un champ de possibilités inexplorées venait de s'ouvrir et qu'il était vain de vouloir creuser le même sillon.

Tout en restant l'élève de d'Indy, Roussel, dont les progrès sont décidément très rapides, est bientôt chargé d'enseigner le contrepoint, tâche qu'il accomplira de 1902 à 1914 avec un rare talent pédagogique. De cette époque datent ses premières compositions d'envergure : le *Poème de la forêt*, qui constitue sa première symphonie (1904-1906), une *Suite* et une *Sonatine* pour piano (1910 et 1912), le ballet *le Festin de l'araignée* (1912) dont le succès immédiat ne s'est pas démenti puisque, sous forme de suite d'orchestre, c'est peut-être encore son œuvre la plus populaire. Enfin, d'un voyage en Inde, il a rapporté la matière de trois *Evocations* pour orchestre et chœur ; il y introduit des gammes inhabituelles, des modes plus ou moins authentiques dont il se servira ensuite pour assouplir les lois de la tonalité auxquelles il restera toujours fidèle.

Roussel a quarante-trois ans en 1912, mais il a acquis en quelques années une célébrité exceptionnelle pour un « débutant » et fait figure d'indépendant radical. On ne lui trouve pas, comme à Stravinski, l'excuse d'être un demi-sauvage : ses duretés sont voulues et ses « notes à côté » irritent d'autant plus.

A la demande du nouveau directeur de l'Opéra, Jacques Rouché, il se lance dans la composition d'un grand opéra-ballet, *Padmâvati*, inspiré d'un ancien récit de l'Inde. Il a presque fini l'esquisse complète quand éclate la guerre de 1914. Comme Ravel, il doit insister beaucoup pour qu'on accepte son engagement volontaire. Il va cesser de composer pendant quatre ans mais, de toute façon, disait-il, il ne lui aurait pas été possible d'écrire une note s'il était resté à l'arrière. Il prévoit aussi qu'après la guerre on ne pourra plus faire la même musique.

En effet, que ce soit à Paris, à Vienne, à Berlin ou ailleurs, les années 20 verront l'avènement de ce qu'on a appelé le néoclassicisme, marqué par le retour à Bach, à Mozart, aux formes bien arrêtées, à la musique pure sinon dure. Roussel achève néanmoins *Padmâvati* (qui sera créé à l'Opéra en 1923) sans modifier sensiblement le premier jet ; l'ouvrage est discuté mais moins unanimement rejeté que la *Deuxième Symphonie* (créée en 1922 et entièrement composée après la guerre), dont les rythmes obstinés, presque mécaniques, les dissonances cruelles, firent écrire à Emile Vuillermoz : « *Albert Roussel nous quitte. Où va-t-il ?... Vers l'inconnu, vers le mystère ? Non. Il n'y a dans sa nouvelle manière aucune obscurité, aucun élément énigmatique. Sa technique actuelle ne tend pas vers le raffinement, au contraire. L'écriture est presque fruste, elle ne redoute ni la gaucherie ni la maladresse. Elle est en réaction volontaire contre l'« écriture artiste », dont il est fort à la mode, en ce moment, de parler avec mépris.* »

Renouvellement épanouissement

Roussel reconnaîtra par la suite qu'il était allé un peu loin, mais il lui fallait peut-être éprouver certaines limites avant de se stabiliser définitivement : « *Cette symphonie me fut-elle un enseignement ?* se demandait-il. *A partir de ce moment, sans exclure le principe du développement mené suivant la logique de l'idée et la signification intime de l'œuvre, je rêvais d'une manière plus dépouillée, plus épurée, plus schématisée. De cette tendance de mon esprit naquirent successivement la* Suite en fa *(1926), la* Sérénade, *le* Concert pour petit orchestre, *et, tout récemment, le* Concerto pour piano. *Dans ces œuvres, je crois avoir adopté un style plus clair, aboutissement d'une recherche plus complètement personnelle poussée vers la réalisation d'une musique pure.* »

Sans jeter d'ombre sur ses meilleures œuvres d'avant-guerre, celles qui succèdent à la *Suite en fa* possèdent, en effet, une spécificité si forte qu'on ne voit plus l'apport de Roussel qu'à travers elles. Outre les pages qu'il cite lui-même, les *Symphonies nos 3* et *4* (1930 et 1934), la *Sinfonietta* (1934), le ballet *Bacchus et Ariane* (1930), le *Psaume LXXX* (1928), le *Quatuor* (1932) et le *Trio à cordes* (1937) sont bien ce que Roussel a écrit de plus caractéristique et de plus séduisant ; mais aussi de plus inaltérablement jeune, ce qui ne laisse pas d'étonner de la part d'un artiste dont la santé déclinait et qui, à cinquante-cinq ans, célèbre et admiré, n'était pas forcé de se renouveler à ce point.

Mais, plutôt que d'un renouvellement, c'est d'un épanouissement qu'il faudrait parler, car tous les éléments étaient présents dans sa manière depuis le début. Il ne manquait peut-être que la coïncidence stimulante de ce qu'il avait toujours voulu faire avec ce dont une époque avait besoin. Dès 1919, Roussel avait salué dans un article les jeunes compositeurs (Poulenc, Auric, Milhaud, Honegger) qui allaient bousculer l'esthétique des années 20 ; ils avaient à ce moment toute la force de l'ingénuité, mais Roussel possédait l'avantage sur eux d'une longue expérience.

Si l'on voulait replacer l'œuvre de Roussel dans le cadre étroit du néoclassicisme, on s'apercevrait vite qu'elle déborde de tous les côtés : ses effets d'orchestre éclatants la rapprochent de Berlioz, ses pulsations régulières dans les crescendos évoquent le jazz, la richesse harmonique et l'enchevêtrement des lignes dans les mouvements sombres et méditatifs *(Troisième Symphonie)* la rapprochent de Berg. Enfin, cette alternance régulière de tensions et de détentes, d'élans qui se dissolvent tout à coup pour reprendre de plus belle — et où l'on a voulu voir l'éternel mouvement des vagues — n'appartiennent qu'à lui.

C'est peut-être cette ample respiration qui permet à la musique de Roussel de ne jamais tomber dans la froideur des œuvres « motoriques » écrites par certains de ses contemporains. Certes, les rythmes s'installent parfois de façon autoritaire, mais ils vont de l'avant et leur énergie mène à autre chose bien avant de s'essouffler. De la même manière, les dissonances, si franches qu'on a parlé d'« *école de la fausse note* », conservent cette force de tension qui était la leur dans l'harmonie classique car, ici aussi, elles sont prises dans un tissu de lignes (le contrepoint) qu'elles contribuent à faire évoluer ; par ailleurs, elles modifient la sonorité par un phénomène de distorsion qui relève alors de l'acoustique plus que de l'harmonie. Enfin, l'usage parfois simultané de diverses gammes moins rigides que le *majeur* et le *mineur* traditionnels, contribue à atténuer cette trivialité qui menace toujours les musiques aux rythmes trop crus.

Ainsi, par un savant jeu de couleurs éclatantes mais jamais tout à fait pures, de rythmes têtus mais changeants, d'harmonies classiques détournées, Roussel s'est créé un langage entièrement personnel. En outre, il n'aime pas s'étendre, se répéter, les mouvements sont brefs, les fins abruptes, sans complaisance. Cette rudesse, pourtant, a quelque chose de chaleureux, à l'image de l'homme tel qu'on le devine dans sa correspondance. Et puis il y a cette tendresse profonde des mouvements lents qui justifie, s'il le fallait, les débordements sonores des allégros dont le triomphalisme choque aujourd'hui les oreilles timides : on ne pourrait peut-être pas avoir l'un sans l'autre ou, du moins, pas avec cette intensité qui, justement, fait le prix de la musique d'Albert Roussel.

GÉRARD CONDÉ.

Livres

Les brèves mais remarquables monographies d'Arthur Hoérée (1938) et de Dom Angelico Surchamp (1967) n'ont rien perdu de leur intérêt, à condition de pouvoir mettre la main dessus. Heureusement, quelques ouvrages sont venus enrichir la modeste bibliographie roussélienne. D'abord un recueil de cent quarante-deux lettres et d'une quarantaine d'écrits du compositeur choisis et présentés avec sensibilité et érudition par Nicole Labelle pour la collection « Harmonique » Flammarion et qui, naturellement, sera l'ouvrage de référence (361 p., 200 F).

Puis un livre hommage réalisé conjointement par l'Ecole normale de musique et la SACEM, comportant, outre une discographie et une bibliographie très complètes, une analyse brève — et précise cependant — de chacune des œuvres de Roussel par divers auteurs, une courte biographie par Nicole Labelle complétée par des réflexions de Jean Roy sur sa personnalité, laissant à Harry Halbreich le soin d'analyser de façon aussi synthétique que précise les caractéristiques techniques de son style. La mise en pages et l'iconographie de ce recueil conçues par Caroline Bouju et Michel Pazdro ajoutent à son attrait (éditions Papiers-Actes Sud, 125 doubles pages, 140 F. Diffusion : PUF).

Enfin, le Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'expression contemporaine de Saint-Etienne, vient de publier le *Carnet de bord* d'Albert Roussel, annoté par Daniel Kawka (203 p., 135 F. Tél. : 77-25-22-02).

Concerts

Pour discrète qu'elle soit restée, la célébration du cinquantième anniversaire de la mort d'Albert Roussel aura été l'occasion d'un certain nombre de manifestations, parmi lesquelles il faut signaler — pour les actes qui en sortiront sans doute — le colloque international organisé par Manfred Kelkel qui s'est tenu à l'université Lumière-Lyon-II et à l'université de Saint-Etienne du 12 au 14 novembre ; l'exposition réalisée par Danièle Colin et Caroline Bouju, présentée d'abord à Dieppe en septembre, puis à Saint-Etienne (où on peut la voir jusqu'au 25 novembre).

Enfin le festival dû à l'initiative du Groupe vocal universitaire de Saint-Etienne dans divers lieux de la ville : *Symphonie nº 3* et *Bacchus et Ariane*, le 18 novembre, par l'Orchestre de Bordeaux ; le *Poème de la forêt*, la *Rapsodie flamande* et le *Psaume LXXX* par l'Ensemble instrumental de Grenoble et l'Ensemble vocal universitaire de Saint-Etienne, le 20 ; le *Trio op. 2* et la deuxième *Sonate pour piano et violon*, le 21 ; l'intégrale de l'œuvre pour piano, par Alain Raës, le 23 ; les trois *Trios*, le *Quatuor* et la première *Sonate pour piano et violon*, le 27, à 18 h 30 ; le *Divertissement*, *Joueurs de flûtes* et la *Sérénade*, le 27, à 21 h ; le *Testament de la tante Caroline* et *le Marchand de sable qui passe* les 28 et 29 ; enfin un récital de mélodies par François Le Roux, le 29 (rens. tél. : 77-90-59-94).

CINÉMA

Le Festival du cinéma espagnol à Paris

Les fureurs de l'humour

Le ministère de la culture espagnol, l'Institut du cinéma et des arts audiovisuels, organisent à Paris, du 18 au 24 novembre, un Festival de cinéma. Douze films inédits en France, qui racontent l'évolution des mentalités, montrent les blessures mal cicatrisées, marquent la diversité des talents.

ILS sont une troupe de comédiens errants, quelques enfants de la balle, qui piétinent sur les routes boueuses et s'arrêtent dans les bouis-bouis de village, collent leurs fausses barbes, cachent leur fatigue sous le fard. Sont payés d'un repas, d'une chambre miteuse pour la nuit. Pourtant ils vivent, aiment, espèrent on ne sait d'ailleurs pas trop quoi. Quelque chose à raconter.

Dans une maison de retraite, Carlos, fils d'Arturo, raconte. Il se confie au psy maison, sa vie défile en retours arrière - ses amours, l'arrivée d'un fils oublié, les beuveries, la décrépitude, les morts, la réussite, le prix du meilleur second rôle, la déchéance à nouveau... Il ment bien sûr, se sert du vrai pour se bâtir du faux, mais plausible. Ce n'est pas pour les autres. C'est lui qui a besoin d'y croire. Et en valsant avec Marilyn il s'en va pour le voyage vers nulle part.

Le Voyage nulle part fait partie de la Semaine du cinéma espagnol qui se tient du 18 au 24 novembre au Gaumont Colisée. C'est un film de Fernando Fernan-Gomez, un très grand comédien et auteur. Il a tiré le scénario d'un roman écrit à partir d'une série radiophonique qu'on lui avait commandée en lui laissant choisir le sujet. Comme il est fils et petit-fils de comédiens, il a utilisé ces histoires mille fois entendues qui façonnent la légende du théâtre, et sa profonde connaissance des gens, et son expérience, l'expérience de la peur. A sa première grande peur, il avait six ans. Sa mère jouait une pièce où il fallait un enfant. Celui qui était prévu est tombé malade, on l'a obligé à le remplacer. Soixante ans plus tard, il se souvient encore d'un trac qui ne l'a pas quitté.

En fait, le métier familial ne le tentait guère. Il aurait préféré devenir professeur, mais a dû gagner sa vie. La scène lui était ouverte, ça marchait mieux que les études. Pendant la guerre – la guerre civile, – il souhaitait parfois que les bombes le délivrent de la représentation. Il a quand même réussi à surmonter cette torture jusqu'à il y a environ huit ans. Là il s'est dit : à quoi bon souffrir, et a décidé de se consacrer au cinéma. Car c'est le public qui lui fait peur, cette présence multiple, aux réactions imprévisibles, et, dit-il, impossible à intégrer au jeu.

Le Voyage nulle part a été couvert de prix – meilleur film, meilleur acteur, meilleur scénario, meilleur réalisateur. Mais, parmi les films présentés à Paris, la *Vie joyeuse*, de Fernando Colomo, Prix spécial du jury à Vevey, est sans doute le plus populaire - il tient depuis avril dernier dans une salle de mille trois cents places à Madrid. Il faut vraiment être de là-bas pour saisir le sel d'une histoire pas vraiment légère, celle d'un ministre de la santé qui attrape une MST... L'acteur, paraît-il, ressemble à un vrai ministre, d'où le succès de cette comédie lourdingue, fabriquée à la va-vite mais qui, du moins, se passe aujourd'hui. Sans même parler de *Divines paroles* et de *la Maison de Bernarda*, classiques intemporels venus de la scène, les autres productions de la semaine parlent du passé, de l'époque Franco, fort longue il est vrai, et dont toutes les blessures ne sont pas guéries.

A partir d'une anecdote peut-être réelle (dans la confusion de la bataille, des malades mentaux échappés d'un asile se mêlent à un groupe de combattants), *la Guerre des fous*, de Manolo Matji, est une parabole sur l'absurdité des violences fratricides, les incertitudes de la raison et des identités. A la rigueur, on pourrait penser aux *Nègres* de Genet...

El Lute, marche ou crève, de Vincente Aranda, raconte comment un chiffonnier, pris dans un casse qui se termine par un meurtre, devient une sorte de héros national, parce que la police monte l'affaire en épingle pour faire oublier une série d'attentats antifranquistes – c'est une histoire vraie. De plus El Lute n'a jamais trahi ses copains, s'est évadé plusieurs fois, a suivi des études de droit en prison, et écrit ses Mémoires. Le film – un film d'action soigné, efficace, où le monde des marginaux est montré avec un réalisme stylisé beau et cruel – s'achève au moment où El Lute est repris, après sa première évasion. Le personnage de fiction rencontrant la même popularité que le personnage réel, la suite est en cours de tournage.

Mais, étant donné l'âge des réalisateurs, qui ont évidemment tendance à puiser dans leurs souvenirs, on assiste beaucoup aux aventures d'adolescents fébriles qui ont bien du mal à vivre leur sexualité, brimée par l'Eglise et la Phalange. On trouve autant de vitalité, et moins de sens concret, moins de gaieté triviale que dans les films anglais actuels, qui dénoncent avec une sourde satisfaction les relents de morale victorienne toujours en vigueur dans les années 50, à la charnière des *swinging sixties*.

Les *swinging sixties*, avec quinze ans de retard, ont déferlé sur l'Espagne à la mort de Franco, et ça s'est appelé la *movida*, dont la star, Pedro Almodovar, est représentée au Festival par un film tourné en 1986, déjà montré à Rio, Toronto et Bruxelles : *Matador*. Histoire très vénéneuse d'un matador blessé qui, ne pouvant plus tuer de taureaux, assassine des jeunes filles, et d'une avocate qui tue ses amants comme les toreros tuent les taureaux, d'un coup de dague à l'échine.

Pedro Almodovar est certainement un personnage intéressant. Il a entraîné un mouvement, osé bâtir ses films sur l'homosexualité et la drogue, ce qui n'est plus tout à fait original ni audacieux. Il travaille contre les codes habituels et sur le désordre, les couleurs criardes, les sentiments exacerbés, la provocation sarcastique. En définitive, son style le rapproche de l'underground allemand des années 60 et le place entre Rosa von Praunheim et Robert Van Ackeren.



Jose Sacristan, Fernando F. Gomez, Laura del Sol et Juan Diego dans *le Voyage nulle part*.

Ce qui est très espagnol, chez lui, est cet humour crispé qui va jusqu'à la fureur, jusqu'à une folie totalement tragique dans le grotesque, et qu'on retrouve dans presque tous les films à un moment ou à un autre. Même dans les comédies, même pour les scènes de tendresse, les personnages donnent l'impression de rester sur le qui-vive, au bord de l'exaltation, prêts à toutes les outrances sans crainte du ridicule, au contraire. Impression due le plus souvent aux comédiens, y compris quand ils s'en tiennent à un jeu monolithiquement impassible, à la façon d'Imanol Arias (*El Lute*, *Divines paroles*). Un exemple étonnant est Angela Molina, qui traverse les situations les plus extravagantes avec un superbe détachement. Mais son visage est ainsi modelé que la moindre lumière y pose un masque fiévreux.

Dans *le Voyage nulle part*, Fernando Fernan-Gomez interprète un vieux comédien dépassé, qui, au cours d'une audition pour un film, se fait larguer sans comprendre pourquoi : « *Mais ma réplique est dramatique, il faut bien que je le montre...* » Les acteurs espagnols, d'une manière générale, ne craignent pas de « montrer », avec beaucoup de noblesse souvent, de finesse aussi. Comme on dit « ils en font », et tant mieux s'ils savent le faire, si, comme Fernando Fernan-Gomez, ils savent se rendre proches en laissant passer à travers le filtre de l'ironie une formidable force d'émotion.

Fernando Fernan-Gomez dit qu'il n'y a pas tellement de différence entre les grands acteurs et les ringards de son film. Au fond c'est vrai, il y a seulement une différence de talent. Les uns et les autres vivent les mêmes galères, les mêmes utopies. Ils ont puisé aux mêmes sources, ont les mêmes ancêtres lointains, qui sont de deux sortes. Ceux des palais, confinés sur une scène minuscule, interprétaient avec majesté des textes théologiques. Les autres, les saltimbanques, jouaient en plein air dans des cours, sans décors, sur d'étroites estrades, avec l'emphase d'un jeu sur quoi tout le spectacle reposait. Les uns et les autres interprétant les pièces – dites d'honneur, ou bien d'intrigue, ou encore métaphysiques – de Calderon, de Lope de Vega... Auteurs prolifiques dont, en Espagne comme ailleurs, on représente toujours les trois ou quatre mêmes titres.

Par-delà l'océan

Aujourd'hui, à Madrid, un théâtre, dirigé par un très grand comédien d'origine catalane, Adolfo Marcillach, est chargé de faire revivre les classiques espagnols. Autant dire qu'il se consacre au Siècle d'or. Les pièces existent par centaines et ne sont pas toutes des chefs-d'œuvre. La principale difficulté est de trouver comment les jouer. La tradition s'est perdue. Les jeunes, dit Adolfo Marcillach, ne savent pas rythmer la versification très sophistiquée des baroques. En fait, ajoute-t-il, la manière s'est perdue. De siècle en siècle, quelques grands acteurs ont donné leur interprétation personnelle, plus ou moins bien imitée par les disciples. Mais l'enseignement dans ce domaine semble devoir être inventé.

Le besoin d'un tel effort n'est pas évident. On pense plutôt à une action volontariste du ministère de la culture. L'affaire date de deux ans ; il est trop tôt pour mesurer son efficacité. Le premier spectacle d'Adolfo Marcillach a été créé – et coproduit – à Buenos-Aires. Le langage facilite le contact. Pourtant, les gens de spectacle disent regarder vers l'Europe. Et, par exemple, Luis Pasqual, directeur du centre dramatique de Madrid, a fait ses classes chez Grotowski et Strehler. Il est totalement européen. Son théâtre est devenu « Théâtre de l'Europe à Madrid ». Il apporte un air neuf sur la scène espagnole : il est l'enfant chéri de la presse et des spectateurs.

Son cas demeure exceptionnel. L'Argentine et le Mexique principalement offrent un marché naturel pour les tournées de théâtre et de variétés. Les acteurs espagnols y sont appréciés. Les films s'y vendent bien, compte tenu de l'emprise hollywoodienne. Mais l'intérêt des producteurs est culturel plus que commercial : l'argent est rare là-bas et met longtemps à traverser l'océan.

L'obsession de l'isolement

Dans le pays même, la tâche des distributeurs n'est pas de tout repos. Dans un rapport que lui a commandé le ministre de la culture, Elias Quejereto (producteur de *Tasio*, de *Vingt-Sept Heures*) fait remarquer que dans certaines régions on peut calculer une fraude de 35 % sur les recettes. Dans ce même rapport, il réclame une aide à la production – contre le cinéma américain – et à la coproduction – avec la CEE. Bien qu'il soit rarement d'accord avec Luis Megino – producteur du *Milieu du ciel*, de *Démons dans le jardin*, – tous deux – et d'autres – se rejoignent sur un point important : il ne faut plus penser cinéma, mais audiovisuel.

Ils suivent leur ex-directrice du cinéma – aujourd'hui passée à la télévision, qui s'était publiquement énervée à Cannes sur les quarante films français offerts dans l'année aux téléspectateurs espagnols, tandis que les productions espagnoles sont absentes des chaînes françaises. C'est effectivement regrettable, ça l'est d'autant plus quand des personnalités comme Alfonso Marcillach ou Fernando Fernan-Gomez demeurent pratiquement inconnues en France.

On se demande d'ailleurs pourquoi, si ce n'est pour cause de passivité routinière, on ne cherche pas davantage de coproductions avec l'Espagne. On y rencontre une rage de créer qui secouerait avec bonheur le Vieux Continent. Mais peut-être faut-il attendre que son entrée dans la Communauté européenne soit parfaitement assimilée de part et d'autre des Pyrénées. Ce n'est pas si simple. Souvent on a l'impression d'un complexe de l'isolement. Le mot revient tout le temps, à la fois comme une justification et un défi : « *Nous avons été si longtemps isolés, nous recevons tout sans rien générer* », dit Ana Belen, ce qui est excessif. Tous reconnaissent que la situation a précédé de longtemps le franquisme, mais que le franquisme l'a confortée, comme il a conforté de façon navrante le nationalisme, y compris dans les domaines artistiques.

Toute culture est ouverte ou n'est pas. Le ministère subventionne le Théâtre des Nouvelles Tendances, voué à des recherches de formes, de langages dramatiques et aussi chorégraphiques. Il est censé essaimer dans plusieurs villes d'Espagne, fait largement appel à l'étranger (Gildas Bourdet doit venir y travailler), mais l'équipement est encore succinct et le public clairsemé.

L'atavisme joue. La *movida* a voulu jeter aux orties les us et traditions. L'après-movida retrouve les délices des racines folkloriques. Le flamenco est entré à l'université de Grenade, des écoles s'ouvrent un peu partout. Les mains crispées sur le gilet, les *yupies* madrilènes trépignent de la talonnette face à leurs épouses qui claquent des doigts : la *sevillana* est la danse à la mode depuis déjà plusieurs mois dans les boîtes. La nuit est courte à Madrid, elle commence à 2 heures du matin, quand un travesti basque en mini-jupe rouge chante avec émotion *Adios Marilyn* devant un autel où de fausses bougies entourent un chromo de l'éternelle idole. Le vrai folklore.

COLETTE GODARD.

Programme

18 novembre. – 14 h 30, 16 h 45, 20 h 30 : *El Lute, marche ou crève*, de Vincente Aranda, avec Imanol Arias, Victoria Abril.

19 novembre. – 14 h 30, 20 h 15 : *la Forêt animée*, de José Luis Cuerda, avec Fernando Rey, Fernanda Valverde.

16 h 35, 22 h 20 : *la Vie joyeuse*, de Fernando Colomo, avec Veronica Forque, Antonio Resines-Massiel.

20 novembre. – 14 h 30, 20 h 15 : *Divines paroles*, d'après Valle Inclan, par José Luis Garcia Sanchez, avec Ana Belen, Francisco Rabal, Imanol Arias.

16 h 35, 22 h 15 : *Tant qu'il y aura de la lumière*, par Felipe Vega.

21 novembre. – 14 h 30, 20 h 15 : *Matador*, de Pedro Almodovar, avec Assumpta Serna, Antonio Bandera.

16 h 35, 22 h 15 : *la Guerre des fous*, de Mando Matji, avec Alvaro de Luna, Joan Potau, Manuel Cervino, Patxi Catala.

22 novembre. – 14 h 30, 20 h : *l'Année des lumières*, de Fernando Trueba, avec Jorge Sanz, Maribel Verdu.

16 h 35, 22 h : *le Voyage nulle part*, de Fernando Fernan Gomez, avec Jose Sacristan, Laura del Sol.

23 novembre. – 14 h 30, 20 h 15 : *Mon Général*, de Jaime de Arminan, avec Fernando Rey, Fernando Fernan Gomez.

16 h 35, 22 h 15 : *Laura*, de Gonzales Herralde, avec Angela Molina, Juan Diego.

24 novembre. – 14 h 30, 16 h 35, 20 h, 22 h 15 : *la Maison de Bernarda*, d'après Garcia Llorca, par Mario Camus, avec Ana Belen, Irene Guttierez-Caba, Florinda Chico.

Renseignements : 43-59-29-46. Gaumont Colisée.

D'autre part, la cinémathèque du Centre Georges-Pompidou organise une rétrospective du cinéma espagnol des trente dernières années, du 20 janvier au 3 mars, puis du 16 mars au 18 avril.

Enfin, la Biennale du cinéma espagnol à Annecy propose, du 24 novembre au 6 décembre, des rétrospectives de Bigas Luna, Pedro Almodovar, Jaime Chavarri, Montxo Armendariz (*vingt-sept heures*), Miguel Guttierez Aragon et une sélection de films inédits en France.

Renseignements : 50-45-08-80.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.

LUCIO FONTANA. Rétrospective. Musées. (3e étage). Jusqu'au 11 janvier.

VINCENT CORPET, MARC DESGRANDCHAMPS, PIERRE MOIGNARD, FRANÇOIS PERRODIN, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS, MICHEL VERJUX. Galeries contemporaines (rez-de-ch. mezzanine). Jusqu'au 22 novembre.

REBUS-OBJET ou Quand les choses se prennent pour des mots, de M.-H. De Larminat. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 décembre.

CENSURES. De la Bible aux Larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2e étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

FAIRE LA VILLE EN SUÈDE. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 30 novembre.

MÉMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Jusqu'au 18 janvier.

PIERRE DUBREUIL. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

TÉLÉMATIQUE ET CRÉATION « Programme Mosaïk ». Jusqu'au 14 décembre.

L'UNIVERS D'HERGÉ. Jusqu'au 7 décembre.

IMMIGRATION D'EN FRANCE. Galerie du Forum. Jusqu'au 4 janvier.

Musées

FRAGONARD. Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 28 F ; le samedi : 20 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h.

TRÉSORS DES PRINCES CELTES. Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 31 janvier 1988.

MAC 2000/ART 87. Peintures. Grand Palais. Voir ci-dessus (42-56-45-07). Nocturnes le 27 jusqu'à 22 h. Jusqu'au 27 novembre.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier ; Expositions-dossiers (1913) : Le Théâtre des Champs-Elysées, Eugène Boudin. Dessins inédits. Boussard, photographe. Costumes d'Emmanuel Frémiet pour Jeanne d'Arc, opéra de Mermet : Puvis de Chavannes « le Ballon et le Pigeon ». Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. **SOLEIL ET OMBRES.** L'art portugais du XIXe siècle. Jusqu'au 3 janvier. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Du 10 octobre au 3 janvier. **L'IMAGINATION NOUVELLE : LES ANNÉES 70-80.** Jusqu'au 22 novembre. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

ESPAGNE 1987. DYNAMIQUES ET INTERROGATIONS. Musée d'art moderne. ARC (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 novembre.

PICASSO DESSINATEUR. Musée Picasso. Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). De 9 h 15 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier.

LE JARDIN DES PORCELAINES. Musée Guimet. 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 15 février.

REGALIA. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les « Honneurs de Charlemagne ». Le Louvre (42-60-39-26). Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 11 janvier.

KIUSTON HALLE. Les Trois Grâces. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert, 4, rue Vivienne (47-03-81-26). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 novembre.

JOUVET, DULLIN, BATY, PITOEFF : LE CARTEL. Bibliothèque nationale. Galerie Mansart. 58, rue de Richelieu. Tous les jours de 12 h à 18 h sauf les 24, 25 décembre ainsi que le 1er janvier. Du 20 novembre au 31 janvier.

VERGENNES (1719-1797) et la politique étrangère de la France à la veille de la Révolution. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SCULPTEURS DE RÊVES - L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.

LE JOUET DE BOIS. De tous les temps, de tous les pays. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 14 février.

ARNE JACOBSEN. Architecte et designer danois 1902-1971. Musée des Arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 10 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 18 novembre au 31 janvier.

LA TABLE D'UN ROI. L'orfèvrerie du XVIIIe siècle à la cour de Danemark. Musée des Arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h., le dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

ROUALDES. Cité des Sciences et de l'Industrie (voir ci-dessus) Jusqu'au 26 décembre.

L'ART DE LA RELIURE (XVIe-XVIIIe siècle). Conservatoire national des arts et métiers. 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ESPACE FRANÇAIS. Vision et Aménagement, XVIe, début XIXe siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

ALGÉRIE, EXPRESSIONS MULTIPLES. Jusqu'au 4 janvier 1988.

RENZO PIANO. Projets et architectures. Chapelle de la Sorbonne. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 17 décembre.

MARIO MERZ. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 décembre.

GRANDVILLE. Dessins originaux. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 janvier.

LE MAROC DE DELACROIX. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (45-62-29-34). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 février.

ARCHITECTURES POSTALES : 1887-1987. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot. Place du Trocadéro. Jusqu'au 3 janvier.

THÉÂTRE ET LITTÉRATURE EN CHINE. Musée Kwok On. 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Du lundi au vendredi, de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

L'ART DU NORD : SCANDINAVES A PARIS. Ecole nationale supérieure des beaux-arts. 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Du lundi au vendredi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 27 novembre.

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

AMOUR CONSTANT AU-DELA DE LA MORT. Mexico au-delà du séisme. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Jusqu'au 28 novembre.

LE SYMBOLISME-LE RÉALISME. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

RAFAEL BORDALO PINHEIRO et la société de son temps. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-83). Jusqu'au 22 décembre.

CLAUDE GOULET. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf le lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 13 décembre.

FORMES SUÉDOISES SUR TEXTILE. Tissus imprimés 1952-1987. Centre culturel suédois, 11, rue de Payenne (42-71-82-20). De lundi à vendredi, de 12 h à 18 h ; Samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Du 19 novembre au 31 décembre.

MAX REGER. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 décembre.

LE REICHSTAG A BERLIN, de 1984 à nos jours. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 25 novembre.

JAN BEUTENER. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

FLAVIO PAOLUCCI, jusqu'au 10 décembre : **SABINE WEISS,** jusqu'au 13 décembre ; **GUNTER FRENTZEL,** Sculpture II, jusqu'au 10 décembre, Salle des Arbalétriers, 38 rue des Francs-Bourgeois ; Bijoux. Nouvelles tendances. Nouveaux matériaux... jusqu'au 13 décembre, Galerie-Information, 32, rue des Francs-Bourgeois. Institut culturel suisse (42-71-44-50).

CHEFS-D'ŒUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 23 avril.

HARRY O. MEERSON. Transcendances et transparences. Espace photographique de Paris, 4-8, Grande-Galerie (entrée : Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf) (42-86-87-89).

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. Maison de la poésie (42-36-27-53), 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

FRANÇOIS STAHLY et PARVINE CURIE. Fondation Mona Bismarck, 34, Avenue de New-York. Sauf dimanche, de 10 h à 19 h. Du 19 novembre au 12 décembre.

Galeries

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre.

CHASSE-POT. Œuvres de 1971 à 1987. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00) ; Terres cuites et dessins récents. Galerie Messine-Thomas Le Guillou, 1, avenue de Messine (45-62-25-04). Jusqu'au 12 décembre.

SOUVENIRS DE MARBRE. Galerie E. Koutoulakis, 4, rue de l'Echelle (42-60-65-63). Jusqu'au 31 décembre.

EXPRESSIONNISMES. Couleur et Passion. Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 28 novembre.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie Daniel Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie d'art Saint-Honoré. 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre.

MINIMAL ART – ART CONCEPTUEL. Galerie Christian Cheneau. 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 28 novembre.

ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 21 novembre.

ALEJANDRO. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'à fin novembre.

CHRISTIAN BERARD. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 12 décembre.

GÉRARD BÉRINGER. Portraits d'apparat. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 novembre.

BITRAN. Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 12 décembre.

FRANÇOIS BOISROND. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 28 novembre.

CHRISTOPHE BOUTIN. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 25 novembre.

HOMMAGE A LEO CASTELLI. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 25 novembre.

BRUNO CECCOBELLI. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 25 novembre.

CHASTEL. Galerie Callu Mérite, 17, rue des Beaux-Arts (46-33-04-18). Jusqu'au 20 décembre.

LEONARDO CREMONINI. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 novembre.

DADO. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 21 novembre.

PHILIPPE D'ARGENCE. Galerie Belfint, 28 bis, boulevard Sébastopol (42-78-05-62).

JEAN DEYROLLE. Galerie Talarte, 13, rue Mazarine (42-25-90-85). Jusqu'au 5 décembre.

DILASSER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 19 décembre.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 novembre.

ALAIN FLEISCHER. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 5 décembre.

JACQUES FOURNEL. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 21 novembre.

GASIOROWSKI. Galerie Adrien Maeght. 42-46, du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

GERARDDIAZ. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN-MARIE HAESSLE. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Du 19 novembre au 19 décembre.

HANS HARTUNG. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 19 décembre ; *Œuvre gravé.* Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 12 décembre.

ALFRED HRDLICKA. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (43-54-66-75). Jusqu'au 28 novembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 novembre.

ALAIN JACQUET. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 21 novembre.

LAPICQUE. Mythologie marine. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

LEWANDOWSKI. Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 21 novembre.

LOIC MADEC. Galerie Lucie Weill-Seligmann, 6, rue Bonaparte (43-54-71-95). Jusqu'au 5 décembre.

RAFAEL MAHDAVI. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Du 19 novembre au 19 décembre.

MAURICE MAILLARD. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 5 décembre.

MARIKA MAKELA. Galerie Antoine Candau, 15-17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 5 décembre.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins, 1931-1963. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 31 décembre.

L'ŒUVRE SCULPTÉE. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Du 19 novembre au 9 janvier.

MICHAUX. Galerie Di Meo. 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 novembre.

JACQUELINE MONNIER. 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 25 novembre.

MOSSET. Galerie L'aire du Verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Du 21 novembre au 24 décembre.

DANIEL PANDINI. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie. Jusqu'au 28 novembre.

FRANÇOIS PRISER. Galerie Bulm, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 5 décembre.

JEAN PROUVÉ. Galerie Down Town, 33, rue de Seine (46-33-82-41). Du 19 novembre au 23 décembre.

GASTON-LOUIS ROUX. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 5 décembre.

SARMIENTO. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 21 novembre.

JUAN USLE. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 21 novembre.

JEFF WALL. Galerie Ghislaine-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 25 novembre.

ZOÉ. Comptoir de la Photographie. Cour du Bel-Air, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 5 décembre.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS. Goya. La tauromachie. Hôtel de Ville. Galerie d'expositions. Jusqu'au 13 novembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les cent chaises. 1887-1987. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 31 janvier.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Albert Ayme. Centre culturel Gérard-Philipe. Rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 21 novembre.

CORBEIL-ESSONNES. Photos retouchées de François Bouillon. C.A.C Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 22 novembre.

CRÉTEIL. Parcours. Rétrospective de J.-P. Lebouf'ch. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

LA DÉFENSE. Art d'Asie. La Galerie. Esplanade de la Défense (43-26-14-70). Jusqu'au 17 janvier.

FRESNES. Antoine de Bary. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Jusqu'au 24 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Philippe Favier. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (46-42-33-76). Jusqu'au 24 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. R. Monnier, J. Noël, N. Herabel, J. Degottex. Centre d'art contemporain. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 6 décembre.

JOUY-EN-JOSAS. Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Pereire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

LA VARENNE. Raymond Hains. Musée. Villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). Jusqu'au 24 décembre.

MEAUX. Erika Magdalinski. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (64-34-84-45). Jusqu'au 24 décembre.

MEUDON. Le jour et la nuit. Hommage à Bourdelle. Musée d'art et d'histoire (45-34-75-19). Jusqu'au 22 novembre. Gloria Friedman. Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Jusqu'au 24 décembre.

MELUN. Antoine Perpere. Musée de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (64-39-17-91). Jusqu'au 24 décembre.

MONTROUGE. Aki Kuroda ; Susana Solano. Galerie Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-67-73). Jusqu'au 14 février 1988.

PONTOISE. Georges Manzana-Pissarro. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 22 novembre. – Émile Gilioli (sculptures & dessins). Musée Tavet Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 22 novembre.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Graufesenque, un village de potiers gallo-romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 14 décembre. Denis Laget. Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-OUEN. Jean-Michel Alberola. Musée parc Albel-Mézières, 12, rue Albert-Dhalenne (42-54-65-79). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Michel Verjux. Salle des Pas-Perdus, dans la gare (30-50-82-21). Jusqu'au 24 décembre.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Daniel Pontoreau. Ferme de Coulevrain. Bourg de Savigny (64-41-75-15). Jusqu'au 24 décembre.

VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique La. Musée municipal Alphonse-Georges-Poulain (32-21-28-09). Jusqu'au 10 janvier.

En province

DOUAI. Sculptures de Roseline Granet. Galerie Félix Labisse. Jusqu'au 20 décembre.

BEAUVAIS. Hommage de l'Oise à Corot. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 novembre.

BORDEAUX. José Maria Sicilia (peintures de 1987). Cristina Iglesias, Juan Munoz, Susana Solano (Sculptures de 1987). CAPC, Musée d'arts contemporains, Entrepôts Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 novembre.

CALAIS. Les cultes funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 3 janvier.

CHARTRES. Paysages de la région Centre. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (37-36-41-39). Jusqu'au 23 novembre.

GRENOBLE. Joseph Beuys (aquarelles), Gerrit van Bakel (la pensée figurative). Centre national d'art contemporain. Magasin site Bouchayer Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 29 novembre. Niele Toroni. Vingt ans d'empreinte. Musée. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 30 novembre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Raoul Dufy. Hôtel Donadei de Campredon. Jusqu'au 13 mars.

LYON. Octobre des Arts. Sol Lewitt ; M. Merz ; M. Nordman ; P. Kirkeby. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du Président-Edouard-Herriot. Jusqu'au 23 novembre ; Marco Bagnoli. Palais des beaux-arts, 20, place des Terreaux. Jusqu'au 23 novembre ; Contemporary Photographic Portraiture. ELAC, Centre d'échanges de Perrache. Jusqu'au 23 novembre.

MACON. Jean-Michel Alberola. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 18 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chefs-d'œuvre néo-impressionnistes. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 février.

MARSEILLE. Tanis, « L'or des Pharaons » – Luna Proxima : photographies de Henry Lewis. Jusqu'au 30 novembre ; Alfred Lombard. Jusqu'au 28 novembre. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92) ; Peindre dans la lumière de la Méditerranée. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 20 décembre.

METZ. Tony Langen. Faux mouvement, 3 bis, rue Sainte-Marie (87-37-38-29). Jusqu'au 10 décembre.

MULHOUSE. La manufacture Haussmann entre 1775 et 1830. Musée de l'impression sur étoffes. 3, rue des Bonnes-Gens (89-45-51-20). Jusqu'au 17 avril.

NANCY. Henry Laurens (1885-1954), Autour d'une acquisition : la Grande Femme au miroir, 1929 (sculptures, dessins, gravures). Jusqu'au 15 décembre ; DESIGN AU DANEMARK 1950-1987. Musée des beaux-arts, place Stanislas (83-37-65-01). Jusqu'au 21 décembre.

NANTES. Giulio Paolini. De l'atelier à l'exposition. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). 15 décembre.

NICE. Didier Vermeiren. Centre national d'art contemporain. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 décembre.

NIMES. Collection du Musée d'art contemporain. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 30 janvier.

QUIMPER. Trois aspects des collections du Musée d'art contemporain de Groningen. Chapelle de la tour d'Auvergne. Jusqu'au 20 décembre.

ROCHECHOUART. Raoul Hausmann à Ibiza ; David Tremlett. Musée départemental d'art contemporain. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 décembre.

SAINT-QUENTIN. Autour du Psautier de la reine Ingeburge. Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue A.-Lécuyer (23-64-06-66). Jusqu'au 14 décembre.

STRASBOURG. « L'Amour de l'art – Le goût de deux amateurs pour le baroque italien ». Musée des Beaux-Arts (88-36-30-41). Jusqu'au 22 novembre.

Claudio Parmiggiani. Teatro della memoria. Musée d'art moderne, Ancienne Douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 20 décembre.

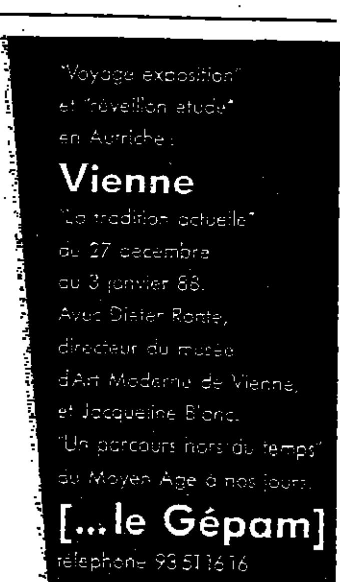
TOULOUSE. Miro, sculptures. Musée d'art moderne. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 15 décembre ; Le portrait toulousain de 1550 à 1800. Jusqu'au 7 janvier ; Des pharaons à nos jours. Les bâtisseurs de Karnak. Jusqu'au 29 novembre. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07).

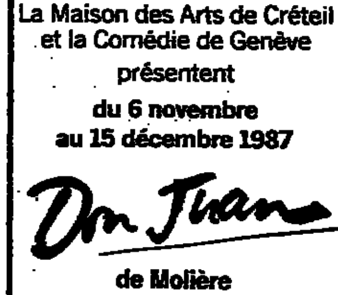
TOURS. Victor Laloux, architecte. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 6 décembre.

TROYES. Raymond Hains « Paris-Pâris ». Galerie Passages, 3, rue Vieille-Rome. Jusqu'au 25 novembre.

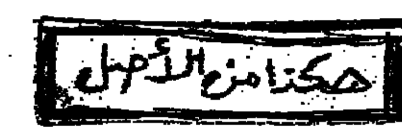
VILLENEUVE-D'ASCQ. « La nouvelle peinture allemande dans la collection Ludwig-Aix-la-Chapelle. Musée d'art moderne. Jusqu'au 22 novembre 1987.

VILLEURBANNE. « Luciano Fabro ». Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 30 novembre.









THEATRE

Les salles à Paris

■ t.l.j.
★ horaires irréguliers

ANTOINE Simone-Berriau (42-08-77-71) : la Taupe. ■ 20 h 45. Sam. 21 h. Sam. 18 h, dim. 15 h 30, mer. 15 h 30 (except.). Relâche (dim., soir, lun.).

ARCANE (43-38-19-70) : le Vœu ★. A partir de vendedi jusqu'au 2 décembre. (ven., sam., lun., mar.) 20 h 30 ; dim. 17 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) : Une chambre sur la Dordogne. ■ 21 h. Sam. 17 h, dim. 15 h. Relâche (dim. soir, lun.).

ATALANTE (46-06-11-90) : le Prince et le Marchand. Jusqu'au 5 décembre. (Jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h. Relâche (mer.).

ATELIER (46-06-49-24) : Capitaine Bada ★. A partir de sam. (du mar. au sam. à 20 h 30). (Sam. mar.) 20 h 30, dim. 15 h. Relâche (dim. soir, lun.).

ATHÉNÉE- Louis Jouvet (47-42-67-27) : les Acteurs de bonne foi et la Méprise, salle Louis Jouvet. Jusqu'au 29 novembre. ■ 21 h. Dim. 16 h. Relâche (dim. soir, lun.). – Elvire Jouvet 40, salle Louis-Jouvet. Jusqu'au 5 décembre. ■ 18 h 30. Relâche (dim., lun.). – Fragment du Théâtre I = Fragment de Théâtre II, salle C. Bérard. Jusqu'au 28 novembre. (Mer., jeu., ven., mar) 18 h 30, sam. 21 h. Relâche (dim., lun.).

AU JARDIN D'HIVER (42-62-59-49) : Conversations conjugales. Jusqu'au 12 décembre. ■ 21 h. Mer. 18 h 30, sam. 16. Relâche (dim., lun.).

BATACLAN (47-00-30-12). Match d'improvisation ★. Tous les lundis jusqu'au 28 mars. Lun. 21 h.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) : l'Excès contraire. ■ 20 h 45, sam. 21 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h30. Relâche (dim. soir, lun.).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) : Iphigénie. ■ 20 h 30. Lun. 19 h 30, dim. 16 h. Relâche jeudi.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) : le Temps, le Fou. Jusqu'au 19 décembre. ■ 21 h. Relâche (dim., lun.)

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPETE (43-28-36-36). La Vénus à la fourrure ★, 20 h 30. Mar.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08) : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves. (Mer., jeu., ven., sam.) 18 h 30, dim. 15 h 30. Relâche (dim. soir, lun., mar.).

CHAPITEAU DAUMESNIL (chauffé) (FNAC) : Zingaro : jusqu'au 31 décembre. Les portes sont fermées dès 20 h 30. 20 h 30 mer., ven., sam., mar. Relâche (jeu., dim., lun.)

CIRQUE D'HIVER (FNAC) On achève bien les chevaux : jusqu'au 3 janvier. ■ 20 h 30, 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.)

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Barouf à Chioggia. La Galerie : jusqu'au 28 novembre. ■ 20 h 30, 14 h 30 mar. Relâche (dim., lun.). Bérénice. La Resserre. ■ 20 h 30, 15 h mer. Relâche (dim., lun.)

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) Reviens dormir à l'Elysée : ■ 21 h, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer.)

COMÉDIE ITALIENNE 55 (43-21-22-22) Casanova ou la Dissipation. ■ 20 h 30, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.)

COMÉDIE-FRANÇAISE Salle Richelieu (40-15-00-15) Les Femmes savantes ★ dim. 22, 20 h 30 ; lun. 30, 20 h 30. Turcaret ★ mer. 18, 20 h 30 ; sam. 21, 20 h 30 ; mer. 25, 20 h 30. Monsieur chasse ★ ven. 20, 20 h 30 ; dim. 22, 14 h ; mar. 24, 20 h 30 ; jeu. 26, 20 h 30 ; sam. 28, 20 h 30 ; dim. 29, 20 h 30. La Poudre aux yeux, Monsieur de Pourceaugnac ★ jeu. 19, 20 h 30 ; lun. 23 ; dim. 29, 14 h ; 1er 12, 20 h.
Récitations : grands textes du répertoire : la Mère coupable ★ : Auditorium, 18 h 30 lun. ; Confluences (43-87-71-05) : Jean Vilar, la bataille de son temps. Mer., ven., sam., 20 h 30 ; jeu. 18 h ; Dim. 15 h.

DAUNOU (42-61-69-14) Monsieur Masure, 21 h, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer.)

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47) Trop cher payé : jusqu'au 27 décembre. ■ 20 h 30, 16 h dim. Relâche (dim. soir, lun.)

EDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) Epoque épique, ■ 20 h 30, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) : le Petit Bruit des perles de bois ★ : jusqu'au 22 décembre, 20 h 30, jeu., ven., sam., mar., 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun). La Tragédie des treize vaisseaux ★ : jusqu'au 6 décembre. 22 h 30 vend., sam., mar., 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42) : Poésie et absolu, salle I : jusqu'au 22 novembre, ■ 21 h, 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Le Chef-d'œuvre sans queue ni tête, salle I : jusqu'au 6 décembre, ■ 18 h 30, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.) ; La légende de Mélusine, jusqu'au 6 décembre, 21 h. A partir de mardi.

FONTAINE (48-74-74-40) : Au secours, tout va bien ! ■ 21 h, 18 h sam. Relâche (dim., lun.).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) *L'Eloignement, ■ 21 h, 21 h 30* sam., 18 h 30 sam., 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

GALERIE 55 (43-26-63-51) Be Trayal, ■ 21 h. Relâche (dim., lun.).

GAVEAU-THÉATRE (Salle Gaveau) (45-63-20-30) : La petite chatte est morte : jusqu'à mi-décembre, 19 h mer., jeu., ven., mar. Relâche sam. (exception.), (dim., lun.).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) : Madame Sans-Gêne, 20 h 30 jeu., ven., sam., mar., 15 h 30 mer., 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer. soir, lun.).

HUCHETTE (43-26-38-99) : la Cantatrice chauve, ■ 19 h 30. Relâche (dim.). La Leçon, ■ 20 h 30. Relâche (dim.). Lettre d'une inconnue : jusqu'au 3 janvier, ■ 21 h 30. Relâche (dim.).

LA BASTILLE (43-57-42-14) : Bivouac (Festival d'automne à Paris) ★ : à partir de jeud. jusqu'au 6 décembre, 21 h jeu., ven., sam., mar., 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Inventaires. 19 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) : Première jeunesse, ■ 21 h, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09) : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! ■ 20 h 15. Relâche (dim.). Carmen Cru, ■ 22 h. Relâche (dim.).

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34) : *Contes bariolés, suivi du Chant du cygne* ★ Théâtre noir : à partir de jeu., 20 h jeu., ven., sam., lun., mar. Relâche (dim.). Parlons-en comme d'un créateur à un autre. Théâtre noir : ■ 21 h 30. Relâche (dim.). Le Petit Prince. Théâtre rouge : jusqu'au 31 décembre, ■ 20 h. Relâche (dim.). Un riche, trois pauvres. Théâtre rouge, ■ 21 h 15. Relâche (dim.).

LYCÉE FÉNELON (46-07-91-51) : la Visita (spectacle en italien) ★, à partir de lun., jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 lun. et mar.

MADELEINE (42-65-07-09) : les Pieds dans l'eau, ■ 21 h ; 18 h sam. ; 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MARAIS (42-78-03-53) : En famille, on s'arrange toujours ■, 20 h 30. Relâche (dim).

MARIE STUART (45-08-17-80) : le Bal des monstres. 22 h mar.

MARIGNY (42-56-04-41) : Kean ■ 20 h. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun).

MARIGNY (Petit) (42-25-20-74) : la Menteuse ■ 21 h, 18 h sam, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MATHURINS (42-65-90-00) : l'Idiot, (théâtre, musique, danse dans la ville) jusqu'au 3 janvier ■ 20 h 30. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun).

MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44) : Gouttes dans l'océan. Jusqu'au 5 décembre. 22 h. Mer. ; 21 h jeu., ven., sam., mar. Rel. dim., lun.

MICHODIERE (47-42-95-22) : Double mixte ■ 20 h 30. 21 h 30 sam. 18 h 30 sam. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MOGADOR (42-85-28-80) : Cabaret ■ 20 h 30. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun).

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74) : C'était hier, jusqu'au 22 novembre. ■ 21 h. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32) : le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) jusqu'au 14 janvier. 20 h 30 ven., sam., 15 h dim. 20 h 30 jeu. (soirée réservée). Relâche (dim. soir, lun.).

ODÉON (43-25-70-32) : le Pyromane jusqu'au 29 novembre. 18 h 30 mer., jeu., ven., mar. 18 h sam. 18 h 30 dim. Relâche (lun.).

ŒUVRE (48-74-42-52) : Léopold le bien-aimé ■, 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) : la Madeleine de Proust est à Paris. A partir de jeudi. Jusqu'au 31 décembre. 2è h jeu., ven., sam., lun., mar. ; 15 h. dim.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) : l'Affaire du courrier de Lyon. 20 h 30 mer., ven., sam., mar. 15 h sam. 14 h dim. 18 h 30 dim. Relâche (jeu., lun.).

PALAIS ROYAL (43-97-59-81) : l'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux, ■ 20 h 30. 21 h sam. 17 h 30 sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Rencontres du Palais Royal : Ravel et les sortilèges de son temps ★, 20 h 30 lun., 14 h 30 mar.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) : Y'a bon Bamboula, jusqu'au 15 janvier ■, 21 h. 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) : Reine-mère, salle I, ■ 20 h 45.15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Ma chère Rose salle II, 21 h. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.). Variations sur le canard, salle I, ■ 19 h. Relâche (dim., lun.).

POTINIÈRE (42-61-44-16) : Crimes du cœur, ■ 21 h. 18 h sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

RENAISSANCE (42-08-18-50) : Un jardin en désordre, ■ 20 h 45. 21 h 30 sam. 18 h 30 sam. 16 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

ROSEAU-THÉATRE (ancien théâtre de l'Epicerie) (42-71-30-20) : le Puceau d'Orléans jusqu'au 3 janvier, ■ 20 h 30. 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) : les Seins de Lola, ■ 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-63-88-73) : Notes en duo (d'après les « Notes sur Chopin ») ★ dernière le 27 novembre. 21 h ven.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) : Jango Edwards jusqu'au mois de décembre, ■ 20 h. Relâche (dim, lun.). Patrick Timsit déboule et débite jusqu'au mois de décembre, ■ 22 h. Relâche (dim., lun.).

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) : le Baiser de la femme-araignée, ■ 21 h. 18 h sam. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01) : la Faim, jusqu'au 25 novembre ■ 20 h 45. Relâche (dim.).

TAI THÉATRE (42-78-10-79) : l'Etranger ★, salle I, 20 h 30 jeu., ven., sam. 15 h dim. L'Ecume des jours ★, salle I, 22 h sam. 20 h 30 lun., mar. 17 h dim. La Métamorphose ★, salle II, 20 h 30 jeu., ven., sam. 15 h dim. Huis clos ★, salle II, 22 h sam. 20 h 30 lun., mar. 17 h dim. Maîtres et valets ★, salle I, uniquement les mer., jusqu'au 18 novembre. 20 h mer.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) : Comme on regarde tomber les feuilles jusqu'au 3 janvier 1988, ■ 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

THÉATRE 14 – JEAN-MARIE SERREAU (42-45-49-77) : les Juges du ciel, ■ 20 h 45. 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90) : Maman ou donne-moi ton linge, j'fais une machine ★ jusqu'au 11 novembre. 20 h 15 mer. (dern.).

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80) : la Nuit des rois jusqu'au 29 novembre, ■ 20 h 30. 19 h jeu. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun).

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65) : la Chasse au corbeau jusqu'au dim. 24 janvier, ■ 20 h 30. 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun., mar.).

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) : le Pont des soupirs, ★ 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. 15 h 30 mer. 15 h 30 dim.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47) : Arthur (les 3 Jeanne) jusqu'à fin novembre, ■ 21 h. Relâche (dim., lun.).

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39) : Quel petit vélo ? 21 h mar., 16 h dim. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00) réservation au 42-61-19-83 : Porgy and Bess, ★ 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. 14 h 30 sam. 14 h 30 dim.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15) : le Soulier de satin, Grand théâtre jusqu'au 20 décembre. 20 h mer., jeu., ven., sam. 13 h dim.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70) : la Vie offerte ★, Grande salle, 20 h 30 ven. Jean-Jacques Rousseau Petite salle, jusqu'au 21 novembre. ■ 21 h. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) Grande salle, 20 h 30 mer., jeu., sam., mar. 15 h mer., sam., *dim. 18 h 30 dim. Relâche (lun.). Dans* le cadre de « Une heure avec » : les Sept miracles de Jésus, Petite salle jusqu'au 21 novembre, ■ 18 h 30. Relâche (dim., lun.).

TOURTOUR (48-87-82-48) : un Cœur sous une soutane ★ 22 h 30 mer., jeu., ven. 22 19 h mer., jeu., ven., sam.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) : le Quatuor « Violons dingues » jusqu'au 28 novembre, ■ 19 h. Relâche dim. Sylvie Joly jusqu'au 2 janvier 1988, ■ 21 h. Relâche dim.

USINE ÉPHÉMÈRE (43-80-97-16) : Que faire en cas de copropriétaire ? ★ jusqu'au 15 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. 18 h dim (dern.).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) : C'est encore mieux l'après-midi ■ 20 h 30. 21 h sam. 17 h 30 sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67) : Maison de poupées. A partir de mardi, jusqu'au 3 janvier (■ 20 h 30, 16 h 30 dim.). Lequel est fou de nous deux ? (Festival d'automne à Paris) ★. A partir de mardi, jusqu'au 20 décembre, mar. 21 h.

BOBIGNY, Maison de la culture (48-31-11-45) : Si, de là-bas, si loin, jusqu'au 13 décembre. ■ 21 h ; 16 h dim. (Rel. dim. soir, lun.).

BOULOGNE-BILLANCOURT, Théâtre de Boulogne (46-03-60-44) : Brummell à Caen, jusqu'au 22 novembre. Jeu., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30 ; mer. (except.). dim. soir. lun. relâche.

CERGY (THÉATRE DES ARTS) (30-32-79-00), (D., L., M.), Eloge de la pornographie (Festival théâtral du Val-d'Oise), petite salle, jusqu'au 29 novembre, ven., sam. : 21 h ; dim. : 15 h.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Théâtre des Boucles-de-Marne (48-80-90-90) : la Ville blanche ★. Jusqu'au 28 novembre. Jeu., sam., mar. 21 h, dim. 15 h ; dim. soir, lun., mer. relâche.

GENNEVILLIERS, Salle Youri-Gagarine (47-90-35-07) : Un cœur simple ou l'Idée perroquet. Jusqu'au 30 novembre. ■ 20 h 30 ; dim. 20 h 30 ; mer. relâche.

GENNEVILLIERS, Théâtre de Gennevilliers (47-93-26-30) : Une belle journée d'août 1913. Jusqu'au 6 décembre. ■ 20 h 30. Dim. 17 h ; dim. soir. lun. relâche.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-17-17) : Chaleur. Salle J.-M. Serreau. Jusqu'au 29 novembre. Ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mer., jeu. relâche. Louise Michel l'amour en général, Salle Le Terrier. Jusqu'au 22 novembre. Ven., sam., lun., mar. 18 h 30 ; sam. 22 h 30 ; dim. 18 h 30. Mer., jeu. relâche. Mais n'te promène donc pas toute nue ★. Salle G. Robard, jusqu'au 29 décembre. Ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, Rond-point Liberté (48-89-99-10) : Famo-Sapiens (troisième marathon du rire) ★, jusqu'au 21 novembre. Mar. 21 h. Rigoletto ★ (de Verdi), sam. 21 h.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) ■ 20 h 30, 19 h sam., 20 h 30 dim. : Devos existe, je l'ai rencontré. Rel. lun. ; ■ 22 h 15 : Fou comme Fourcade. Rel. dim. ; ■ 18 h 30, 20 h 30 lun, 18 h 30 dim. : Cosmos ou l'inaccessible étoile. Rel. sam. ; 22 h 30 dim. : Banc d'essai des jeunes. ■ 23 h 30, 22 h15 dim. : Halte au cul ! Rel. mar.

BLANCS - MANTEAUX (48-87-15-84) Salle I ■ 20 h 15. : Areuh.= MC2. Rel. dim., mer. (except) ; Salle I ■ 21 h 30 : Guitry, quatre pièces en un acte. Rel. dim, mer. (except) ; Salle II ■ 20 h 15 : Les Sacrés Monstres. Rel. dim., mer. (except) : Salle II ■ 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes. Rel. dim., mer. (except) ; Salle II ■ 22 h 30 : Mais que fait la police ? Rel. dim., mer. (except).

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) ■ *20 h 15, 23 h 45 sam. (sur réservation* uniquement) : Tiens voilà deux boudins. Rel. dim. ; ■ 21 h 30 : Mangeuses d'hommes. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : Orties de secours. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), ■ 21 h : Des filles pour un sale Grec. Rel. dim. lun.

EDGAR III (43-20-85-11), ■ 20 h 15 : Le Cabaret des chasseurs en exil. Rel. dim. : ■ 21 h 30 : Le Chromosome chatouilleux. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : C'est plus show à deux. Rel. dim.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), Rido Bayonne jusqu'au 29 novembre.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), à partir de mar., jusqu'au 20 novembre, 21 h 30, Benny Waters et le Quartet Jean-Pierre Sasson ; mer., jeu., ven., sam., 21 h 30 : Dany Doriz Sextet.

FURSTEMBERG (43-54-79-51) : André Persiany Trio.

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON (47-58-12-30), dim., 12 h : Claude Bolling Big Band ; 18 h, tous les jours : Dany Revel ; piano de 18 h à 22 h. ; animation : Christian Donnadieu ; The McFadlen Brothers, 22 h lun., mar.

KISS (48-87-89-64) mer., jeu., ven., sam., lun., mar., 23 h : Pela, musique africaine.

MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : René Urtreger Trio.

NEW MORNING (45-23-51-41), lun., mar., 21 h 30 : Gil Evans et Big Band Lumière.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-39-12) Zouc : jusqu'au 16 janvier. 20 h 45 mar.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80) Serge Lama.

DEJAZET-TLP (42-74-20-50) Gilles Vigneault : jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. 16 h dim.

OLYMPIA (42-61-82-25) Michel Boujenah : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 17 h dim. Donna Summer : 20 h 30 lun.

TINTAMARRE (48-87-33-82) André Lamy : 20 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar. Humoriste, imitateur belge. Claude Lemesle, 21 h lun.

TOURTOUR (48-87-82-48) Perra Guda : 20 h 30 dim., lun.

LA CIGALE (42-23-38-00) Marc Lavoine : 20 h 45, jeu., ven., sam. 17 h dim. (dernière). Kid Créole and the Coconuts jusqu'au 27 novembre. 20 h mar.

GRAND REX (42-61-82-25) William Sheller, 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 17 h dim.

ZENITH (42-08-60-00) France Gall jusqu'au 29 novembre. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. 16 h dim.

THEATRE

Les ballets

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-04) Ballet du théâtre Kirov de Leningrad : jusqu'au 10 janvier, 20 h 30 mar. (première) « le Corsaire » chor. de M. Petipa, mus. de Adam, Pugni, Delibes, Drigo et Oldenbourgski. 300 F, 220 F, 160 F et 100 F. FNAC et agences.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37) Ballet royal du Danemark : jusqu'au 18 novembre. 20 h lun. 20 h 30 mar. « La Sylphide », ballet romantique en deux actes de A. Bournanville, mus. de H. Loevenskjold avec l'orchestre de l'Ile-de-France, dir. par P. Jorgensen. (42-66-59-79) (soirée de gala : lun.)

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (42-78-19-54) Bale popular do Recife : jusqu'au 17 novembre. 20 h 30 dim., lun., mar. (dernière) chants, danses et musiques du Brésil (soirées présentées par les JMF).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Trista Brown Dance Company : jusqu'au 21 novembre. 20 h 45 mar. (première) « Prélude de Carmen », « Primary Accumulation », « Set and reset », « Entracte III de Carmen » et « Newark », chor. de T. Brown. de 52 F à 150 F.

Les opéras

OPÉRA DE PARIS, PALAIS GARNIER (47-42-53-71) Norma, jusqu'au 11 décembre, 20 h jeu., tragédie lyrique en deux actes de V. Bellini, livret de F. Romani, dir. mus. de M. Valdes, mise en scène de P.-L. Pizzi, de 40 F à 550 F.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42) Le Bonze aux oreilles coupées, 20 h 30 ven., opéra contemporain du Japon, un opéra moderne sur des bases traditionnelles avec calligraphe, chanteurs, joueurs de biwa et danseurs de no et de buto. 80 F et 60 F. Fnac + Croos.

OPÉRA-COMIQUE, SALLE FAVART (42-96-06-11) Cendrillon, jusqu'au 11 décembre, 15 h jeu., sam. 14 h 30 ven. Opéra (jeune public) en deux actes, livret de P.-M. Davies, avec l'orchestre du conservatoire du Xᵉ arrondissement de Paris, dir. par J. Burdekin-A. Guilbert, mise en scène et chor. de R. Caceres (coproduction JMF, Fischer-Price et Quick France). 50 F. 42-78-19-54 (JMF).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) Porgy and Bess : jusqu'au 13 décembre. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. 14 h 30 sam., dim. opéra en deux actes, mus. de G. Gershwin, livret de D. Heyward, chor. de M. Robinso, mise en scène de J. O'Brien, chef d'orchestre : C. Nance. 357 F, 281 F, 205 F, 160 F et 71 F.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) Le Pont des soupirs : 15 h 30 mer., dim. 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. opérabouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'ensemble orchestral d'Antenne 2 dir. par J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.) 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

Les concerts

ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), lun. 20 h 30 : Shirley Verret. Œuvres de Purcell, Schumann, Menotti, Barber, Diamond, Guion et negro spirituals (arrangements de H. Johnson). 250 F et 150 F.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16), mer. 20 h 30 : Chansons françaises et étrangères. Entrée libre.

ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE, lun. 20 h 30 : dir. Myung-Whun Chung, avec G. Kremer (vl.). Œuvres de Chaynes, Gubaidulina, Bério et Dutilleux. 110 F.

GROUPES DE CHANTEURS-MUSICIENS LATINO-AMÉRICAINS (42-30-22-22), sam. 11 heures (jusqu'à 20 heures, non-stop) : dans le cadre « les naufragés de la liberté ».

GROUPES D'ORIGINE AFRICAINE, dim. 11 heures (jusqu'à 20 heures, non-stop) : dans le cadre « les naufragés de la liberté ».

TROIS FOIS UN, mer. 20 h 30 : autour de Paco Ibanez, Immanol, G. Moustaki et le Quartetto Cedron. Entrée libre.

JORDI SAVALL ET JOSÉ MIGUEL MORENO, sam. 15 heures et 17 heures (viole de gambe et luth). Musique élisabéthaine. (15 heures : conférence ; 17 heures : concert). Entrée libre.

MUSÉE D'ORSAY (45-49-48-14), jeu. 18 h 30 : Alain Planès (piano). Œuvres de Chabrier, Séverac et Debussy. Entrée libre (accès musée).

NOTRE-DAME-DE-PARIS, dim. 17 h 45 : Lih-Ching Lin (RDA) à l'orgue. Œuvres de Bach et Reubke. Entrée libre.

OPÉRA-COMIQUE, SALLE FAVART (42-96-06-11), jeu. 20 heures : dir. par L. Zagrosek, avec G. Bradley (soprano), C. Michel (harpe), Y. Poucel (hautbois) et B. Fromange (flûte). Œuvres de Mozart. 80 F.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20), jusqu'au 21 nov., jeu., ven., sam. (dernière) 21 h : Moderato Cantabile, roman de Marguerite Duras, adapt. et mise en scène de M. Laroche, lecture musicale de X. Le Masne, dir. mus. de Ph. Nahon, avec B. Cramoix (soprano-comédienne), F. Boutin (l'enfant), D. Simpson (violoncelle), P. Petitdidier (cor), M. Bonnin (accordéon), H. Biermann (basse), O. Foy (baryton) et J.-G. Coulange (baryton). 100 F, 70 F.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73), sam. 17 h 30 : dir. H. Yazaki et Frédéric Lodéon (cello). Œuvres de Schubert et Schumann. De 45 F à 125 F.

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS, ven. 20 h 30 : dir. par F. Layer, avec M. Dalberto (piano). Œuvres de Haydn, Beethoven et Schubert. De 40 F à 160 F.

NOUVEL ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO-FRANCE, mar. 20 h 30 : dir. par P. Olmi, avec M. Tipo (piano). Œuvres de Mendelssohn et Chopin. De 60 F à 160 F.

ORCHESTRE DE PARIS (45-63-07-96), mer., jeu. 20 h 30 : dir. par E. Svetlanov, avec A. Watts (piano). Œuvres de Glinka, Rachmaninov et Borodine. De 45 F à 180 F.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL, lun. 20 h 30 : Charles Dutoit et A.-S. Mutter. Œuvres de Morel, Tchaïkovski et Stravinski.

CONCERTS LAMOUREUX, jeu. 15 heures : Jean-Baptiste Brunier (alto). Œuvres de Schumann, Mendelssohn et Hindemith. De 45 F à 35 F.

CONCERTS LAMOUREUX, dim. 17 h 45 : dir. par A. Gatehouse, avec E. Naoumoff (piano). Œuvres de Weber, Chopin et Tchaïkovski. De 40 F à 130 F.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37), lun. 20 h 30 : Jorge Bolet (piano). Œuvres de Chopin et Debussy. De 30 F à 250 F. – Mar. 20 h 30 : François-René Duchable (piano). De 35 F à 210 F.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80), dim. 11 heures : Joseph Kalichstein, Jaime Laredo, Sharon Robinson (piano, violon et violoncelle). Œuvres de Beethoven et Mendelssohn. 70 F.

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Triomphe (1924), de Cecile Blount de Mille, 16 h ; l'Acadie, l'Acadie (1971), de Michel Brault et Pierre Perrault, 19 h 20 ; le Dernier Tango à Paris (1972, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h 15.

JEUDI

Le Lit d'or (1924), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; 1900 (1977, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 19 h ; 1900 (1977, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 22 h.

VENDREDI

L'Empreinte du passé (1925), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; la Femme de l'hôtel (1984), de Léa Pool, 19 h ; la Luna (1979, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h.

SAMEDI

Toi, c'est moi (1936), de René Guissart, 15 h ; le Batelier de la Volga (1926), de Cecil Blount de Mille, 17 h ; Jacques et Novembre (1984), de Jean Beaudry et François Bouvier, 19 h 15 ; la Tragédie d'un homme ridicule (1981, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h.

DIMANCHE

Le Roi des rois (1926), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Bar salon (1974), de André Forcier, 19 h ; la Dame et le Toréador (1951), de Budd Boetticher, 21 h.

LUNDI

Le Dernier Empereur (1987, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 20 h 30.

MARDI

Les Damnés du cœur (1928), de Cecil Blount de Mille, 16 h ; The Grey Fox (1982), de Phillip Borsos, 19 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

Why change your wife ? (1920), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Something to think about (1920), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; les Vaincus (1952, v.o.), de Michelangelo Antonioni, 19 h 15.

JEUDI

Le Fruit défendu (1921), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; le Cœur nous trompe (1921), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; Ali Baba et les quarante voleurs (1954), de Jacques Becker, 19 h 30.

VENDREDI

Le Paradis d'un fou (1921), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; l'Enjôleuse (1952, v.o.), de Luis Bunuel, 17 h 15 ; le Réquisitoire (1922), de Cecil Blount de Mille, 19 h.

SAMEDI

La Rançon du trône (1922), de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Nous n'irons plus au bois (1968), de Georges Dumoulin, 17 h 30 ; Ascenseur pour l'échafaud (1957), de Louis Malle, 19 h 30 ; les Grandes Personnes (1957), de Jean Valère, 21 h 30.

DIMANCHE

Les Dix Commandements (1956), de Cecil B. de Mille, 15 h ; la Nuit (1960, v.o.s.t.f.), de Michelangelo Antonioni, 19 h ; l'Affaire Nina B (1961), de Robert Siodmak, 21 h 15.

LUNDI

Triomphe (1924), de Cecile Blount de Mille, 15 h ; le Lit d'or (1924), de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; l'Education sentimentale (1962), d'Alexandre Astruc, 19 h 30.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à Pierre Braunberger : l'Exposition 1900 (1967), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Lumière (1967), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Terre d'insectes (1957), de Gérard Calderon, 17 h 30 ; Bertrand cœur de lion (1950), de Robert Dhéry, 17 h 30 ; la Sixième Face du Pentagone (1927), de Chris Marker, 20 h 30 ; Cuba si (1961), de Chris Marker, 20 h 30.

JEUDI

Hommage à Pierre Braunberger : la Coquille et le Clergyman (1927), de Françoise Dulac, 14 h 30 ; l'Amour à l'américaine (1931), de Claude Heymann, 14 h 30 ; Charlotte et son Jules (1958), de Jean-Luc Godard, 17 h 30 ; la Course de taureaux (1951), de Pierre Braunberger, 17 h 30 ; Attaque nocturne (1931), de Marc Allégret, 20 h 30 ; Catherine (1924), de Jean Renoir et Albert Dieudonné, 20 h 30.

VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger : Mamy Water (1966), de Jean Rouch, 14 h 30 ; les Fils de l'eau (1951-1953), de Jean Rouch, 14 h 30 ; le Bâton (1946), de Marcel Gibaud, 17 h 30 ; la Petite Chocolatière (1932), de Marc Allégret, 17 h 30 ; Cinéma cinéma (1969), de Jean-Pierre Lajournade, 20 h 30 ; les Poings dans les poches (1965, v.o.), de Marco Bellochio, 20 h 30.

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger : le Droit d'asile (1970), de Jean-Pierre Lajournade, 14 h 30 ; Prima della Rivoluzione (1964, v.o.), de Bernardo Bertolucci, 14 h 30 ; 24 Heures de la vie d'un clown (1946), de Jean-Pierre Melville, 17 h 30 ; Jeunes Filles en uniforme (1931), de Léontine Sagan, 17 h 30 ; Une histoire d'eau (1958), de François Truffaut et Jean-Luc Godard, 20 h 30 ; Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger : Une partie de campagne (1936-1946), de Jean Renoir, 14 h 30 ; Paris 1900 (1946), de Nicole Védrès et Pierre Braunberger, 14 h 30 ; Comme je te veux (1969), de Jean-Louis Comolli, 17 h 30 ; Fric-Frac (1939), de M. Lehmann et Claude Autant-Lara, 17 h 30 ; Narcissus (1971), de Peter Foldes, 20 h 30 ; Lola Montès (1955), de Max Ophuls, 20 h 30.

LUNDI

Hommage à Pierre Braunberger : Van Gogh, d'Alain Resnais, 14 h 30 ; la Cavale (1971), de Michel Mitrani, 14 h 30 ; les Maîtres fous (1955), de Jean Rouch, 17 h 30 ; la Punition (1962), de Jean Rouch, 17 h 30 ; Les voisins n'aiment pas la musique (1970), de Jacques Fansten, 20 h 30 ; De l'amour (1964), de Jean Aurel, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE BAYOU. Film américain de Andrei Konchalovsky, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40).

COLÈRE EN LOUISIANE. Film américain de Volker Schlöndorff, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Hautefeuille Pathé, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19) ; v.f. : Français Pathé, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06).

HOUSE II. Film américain de Ethan Wiley, v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Maxévilles, 9ᵉ (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

LES NOCES BARBARES. (*) Film belgo-français de Marion Hänsel : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Le Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06).

NOCES EN GALILÉE. Film franco-belgo-palestinien de Michel Khleifi, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5ᵉ (46-33-63-20) ; Les Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LES NOUVEAUX TRICHEURS. Film français de Mickael Schock : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; Maxévilles, 9ᵉ (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

WHO'S THAT GIRL ? Film américain de James Foley, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Saint-Michel, 5ᵉ (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; v.f. : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9ᵉ (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01).

ZEGEN. (*) Film japonais de Shohei Imamura, v.o. : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44).





CINEMA

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BAMBA (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA BONNE (**) (It.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMÉDIE ! (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CRI DU HIBOU (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

EVIL DEAD 2 (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FUCKING FERNAND (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NADINE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxévilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SICILIEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SUPERMAN IV (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

Les séances spéciales

AGENT TROUBLE (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 22 h, sam., lun. 20 h.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., jeu., ven., dim. 19 h 45, sam. 20 h, lun., mar. 18 h.

L'AMOUR A LA VILLE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

ANNE TRISTER (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 17 h, sam. 19 h.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun. 22 h, jeu. 14 h, sam. 22 h 45.

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., sam., lun. à 14 h 30.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 17 h.

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 20 h 10.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 20 h, ven. 22 h, dim. 17 h 40.

BEYOND THERAPY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 18 h 30 et 22 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h, dim. 22 h 15, mar. 18 h 15.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., ven., lun. 22 h 20.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 05, film 5 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., lun. 21 h.

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) mer. 10 h 15 (T.R.), 13 h 10, sam., dim. 13 h 10.

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) t.l.j. séances à 14 h film 10 mn après.

CASABLANCA (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. film à 12 h.

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. film à 13 h 10.

LE CHANT DES SIRÈNES (Can., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 16 h 20 et 20 h 20.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 30, dim. 21 h, lun. 14 h.

CHRONOS (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 19 h, 20 h, 21 h.

LA DAME AU PETIT CHIEN (Sov., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 18 h 40 + sam. 0 h.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. film à 16 h 40, 20 h 20.

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven. 14 h, sam. 17 h 15, dim. 13 h 45.

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h.

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. 15 h 50.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 22 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 15 h 40.

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h 30, sam. 17 h.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 45, sam. 17 h.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 19 h 50.

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., ven., dim., mar. à 13 h 45.

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 13 h 25.

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven. 17 h 30, mar. 21 h 40.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 15 h 45.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. film à 13 h 35 et 20 h 10 + sam. 0 h.

LILY MARLEEN (All., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 17 h 35.

LE LOCATAIRE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 14 h (version anglaise).

LOLITA (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) t.l.j. à 22 h 15.

MANON DES SOURCES (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 18 h.

MATAGI LE VIEUX CHASSEUR D'OURS (Jap., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40, sam. 14 h.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 15 h 50, film 5 mn après.

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 13 h + sam. 0 h.

MIRIANA (Youg., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun., mar. à 12 h.

MISSION (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. film à 17 h 45.

MON CAS (Fr.-Por.) : Latina, 4e (42-78-47-86) t.l.j. film à 22 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 11 h 50 film 5 mn après.

LA MORT D'EMPÉDOCLE (Fr.-All., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu., dim., lun. 21 h 30.

MOSQUITO COAST (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. film à 15 h 25.

LA MOUCHE (*) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. film à 22 h 10.

MR. SMITH AU SÉNAT (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h et 21 h.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 15 h 20 et 22 h + sam. 0 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 17 h 45 film 5 mn après.

4 AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) t.l.j. film à 22 h.

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hong Kong, v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., ven., sam., lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LE RAYON VERT (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 19 h, lun. 17 h.

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 15 h et 21 h.

LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30.

SAUVAGE ET BEAU (Fr., v.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) mer. 10 h PL : 15 F.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 16 h 10.

SYLVIA SCARLETT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 14 h 10 film 5 mn après.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 30, jeu. 14 h, lun. 22 h 20.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 22 h 30 + ven., sam., séances à 0 h 20 film 5 mn après.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 10 h T.U. 15 F., sam. 13 h 45.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, dim. 13 h 45.

TOP GUN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun., mar. 16 h, jeu., ven. 17 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h 45.

LA TRAGÉDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86) mer., ven., dim., mar. 17 h, 21 h 50, jeu., sam. 14 h 30, 19 h 30.

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. film à 12 h.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., mar. 12 h, jeu., sam., lun. 20 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim. 14 h.

Les grandes reprises

BAMBI (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CLAUDINE A L'ÉCOLE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

L'ENFER DE LA VIOLENCE (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ET TOUT LE MONDE RIAIT... (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HANTISE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES INCONNUS DANS LA MAISON (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

INFERNO (**) (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LETTRE D'UNE INCONNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA LUNA (*) (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA POISON (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LE ROMAN DE MILDRED PIERCE (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

SANS PITIÉ (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE SILENCE DE LA MER (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

LE TRÉSOR DE SAN-LUCAS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

CINEMA

Les festivals

CHARLES CHAPLIN. Studio 43, 9e (47-70-63-40). La Ruée vers l'or, mer. 14 h avec en complément Une vie de chien ; le Cirque, sam. 14 h ; les Temps modernes, dim. 14 h ; le Kid, mer. 16 h.

CINÉMA ESPAGNOL PARIS A L'HEURE ESPAGNOLE (v.o.), Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46). El Lute, marche ou crève, mer. à 14 h 30, 16 h 45, 20 h 30 ; la Forêt animée, jeu. à 14 h 30 et 20 h 15 ; la Vie joyeuse, jeu. à 16 h 35 et 22 h 20 ; Divines paroles, ven. à 14 h 30 et 20 h 15 ; Tant qu'il y aura de la lumière, ven. à 16 h 35 et 22 h 15 ; Matador, sam. à 14 h 30 et 20 h 15 ; la Guerre des fous, sam. à 16 h 35 et 22 h 15 ; l'Année des lumières, dim. à 14 h 30 et 20 h ; le Voyage de nulle part, dim. à 16 h 35 et 22 h ; Mon général, lun. à 14 h 30 et 20 h 15 ; Laura, lun. à 16 h 35 et 22 h 15 ; la Maison de Bernarda, mar. à 14 h 30, 16 h 35, 20 h, 22 h 15 Pl. : 35 F. Abt trois films : 50 F rens. au 43.59.29.46.

DEUXIÈME FESTIVAL CINÉ CHINE (v.o.). Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65). La Terre jaune, mer. 18 h, sam. 20 h ; Dans les montagnes sauvages, mer. 20 h ; Shaolin Nord et Sud, (st anglais) mer. 22 h, ven. 20 h, sam., lun. 22 h ; Souvenirs du vieux Pékin, jeu. 18 h ; la Basketteuse no 5, jeu. 20 h ; le Retour des grues, jeu. 22 h, dim. 22 h ; le Talisman, ven. 18 h, mar. 20 h ; la Maison de thé, ven. 22 h, dim. 20 h ; l'Auberge du printemps, sam., lun. 18 h, mar. 22 h ; le Tireur de pousse-pousse, dim., mar. 18 h, lun. 20 h.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). La Marquise d'O, jeu. 18 h ; les Nuits de la pleine lune, jeu. 20 h ; Pauline à la plage, sam. 20 h 20 ; le Beau Mariage, dim. 15 h 40 ; Perceval le Gallois, lun. 14 h.

ERIC ROHMER, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). Pauline à la plage, jeu. 18 h ; la Femme de l'aviateur, ven. 18 h ; les Nuits de la pleine lune, dim. 15 h 40 ; le Signe du lion, sam. 12 h 20.

FEMMES FATALES (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). La Nuit de l'iguane, séances mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Niagara, séances jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Arrangement, séances ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : l'Inquiétante Dame en noir, séances sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Salomé, séances dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Le facteur sonne toujours deux fois, séances lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : la Femme et le Pantin, séances mar. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

FEMMES FATALES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). La Belle de Moscou, séances mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Grand Sommeil, séances jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Chatte sur un toit brûlant, séances ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Pandora, séances sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : Mon petit poussin chéri, séances dim. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; The Shanghai Gesture, séances lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme aux deux visages, séances mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

FESTIVAL LUIS BUNUEL (v.o.), Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). Nazarin, ven. 14 h : Un chien andalou, sam. 18 h ; Los Olvidados, sam. 18 h ; El, lun. 14 h.

FESTIVAL D'AUTOMNE, LES CAHIERS DU CINÉMA (v.o.), 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83). Rêves d'or, mer. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, ; Ecce bombo, jeu., lun. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Bianca, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Je suis un autarcique, mar., ven. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HOMMAGE A ANDREI KONCHALOVSKY (v.o.), Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34). Runaway Train, séances mer. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; le Premier Maître, séances jeu. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; Oncle Vania, séances ven., mar. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après ; Maria's Lovers, séances sam. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après : Sibériade, séances dim. à 17 h, 20 h 30 ; le Nid des gentilshommes, séances lun. à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, film 10 mn après.

HOMMAGE A NIKITA MIKHALKOV (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). La Parentèle, ven., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Partition inachevée pour piano mécanique, mer., sam., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Quelques jours de la vie d'Oblomov, jeu., dim., film à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Esclave de l'amour, lun., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Cinq soirées, mar., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

JEAN-LUC GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Masculin-Féminin, jeu. 16 h ; Je vous salue Marie, lun. 12 h ; Sauve qui peut, mar. 16 h ; Deux ou trois choses que je sais d'elle, lun. 16 h 20.

L'ATELIER LUMIÈRE, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Tokyo-Ga, jeu. 20 h avec un film japonais surprise.

LES QUATRIÈMES NUITS DU DESSIN ANIMÉ, Escurial, 13e (47-07-28-04). Les Aventures des Pieds nickelés, ven. 0 h 30, Pl. : 65 F. suivi de : Le taudis doit être vaincu ; le Circuit de l'alcool ; Anatole fait du camping ; Animoses : Steinberg ; le Journal de Léonard : le Petit Chaperon bleu blanc rouge ; Sinémassacre ; la Corrida ; Ubu ; Les oiseaux sont des cons ; le Sourire de Léonard de Vinci : Roméo ; Anatole à la tour de Nesle ; les Escargots ; Sélection de films publicitaires ; Films-annonces, Sélection des meilleures bandes-annonces.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). De l'or en barres, mer., lun., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Noblesse oblige, jeu., dim., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Whisky à gogo, ven., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Tueurs de dames, sam., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Homme au complet blanc, mar., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LEUR PREMIER FILM, Panthéon, 5e (43-54-15-04). Les Maîtres fous, séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30, film 5 mn après suivi de : les Marines ; Une histoire d'eau ; l'Amour existe ; le Chant du Styrène ; Une partie de campagne, festival de courts et moyens métrages.

MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie, je me sens rajeunir, ven., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Les hommes préfèrent les blondes, lun., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Sept ans de réflexion, sam., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Comment épouser un millionnaire, mar., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, film 10 mn après ; Bus Stop, jeu., séances à 13 h 55, 15 h 55, 17 h 55, 19 h 55, film 10 mn après ; le Milliardaire, mer., dim., séances à 13 h 40, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, film 10 mn après.

MARLÈNE DIETRICH (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Agent X 27, ven., mar. à 14 h 30, dim. 12 h : Morocco, mer., jeu., ven., mar. 16 h 30 : l'Impératrice rouge, mer., ven., dim., mar. 20 h ; Angel, mer., jeu., ven., mar. 18 h 15.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20). Monty Python, la vie de Brian, mer., ven., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45, film 10 mn après ; Jabberwocky, jeu., dim., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45, film 10 mn après ; Monty Python, sacré Graal, sam., lun., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45, film 10 mn après ; Monty Python, le sens de la vie, mar., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, 21 h 55, film 10 mn après.

NUIT DE LA BOXE (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40). Six films sur la boxe, sam., de 20 h à l'aube, organisé par la revue Cinéma 87.

RÉTROSPECTIVE DAVID NEVES, CINÉASTE BRÉSILIEN (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40). Mémoires d'Hélène, (stf) mer., lun. 20 h ; Enchanté, (stf) jeu. 20 h : Luz del Fuego, (stf) ven. 20 h ; Lucia McCartney, (stf) sam., dim. 20 h ; la Petite Unetelle, (st anglais) mar. 22 h.

WIM WENDERS, 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Alice dans les villes, sam., film à 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h 05, 22 h 15 ; Hammett, mar., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; la Lettre écarlate, jeu., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Faux Mouvement, ven., lun., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Au Fil du Temps, dim., film à 13 h 50, 17 h, 20 h 15 ; Paris, Texas, mer., film à 13 h 50, 16 h 15, 19 h, 21 h 40.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 18 novembre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invitée : Sylvie Vartan. Avec Guy Béart, Michèle Torr, Patty Laine, Martin Circus, Depeche Mode, Phil Barney, Les Petshop Boys, Claude Barzotti. **22.30 Magazine : Sirocco.** De Denis Chegaray. Au sommaire : Maurice Krafft et le feu de la terre ; Nimeno II ; A tire-d'aile au-dessus de l'Afrique ; L'homme aux loups ; Masques noirs. **23.30 Journal. 23.45 La Bourse. 23.48 Permission de minuit.** De Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 Le grand échiquier. Emission de Jacques Chancel. La longue marche de Mireille Mathieu. Avec l'Orchestre des concerts Colonne, dir. Jean Claudric, La chorale de Radio-France, Les chœurs d'Asnières, Jeanine Reiss, pianiste, Francis Lalanne, Rafaella Cara, Les ballets du Kirov, Francis Lai, Jean Lefèbvre, Didier Barbelivien, Luciano Pavarotti, Ruggiero Raimondi, Charles Aznavour. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Histoires courtes.** Le retour du marin, de Sylvie Chauvet et Charlotte de Turckeim ; Anges et Cochons, de Régis Duval.

FR 3

► **20.35 Théâtre : Elvire Jouvet 40.** Spectacle de Brigitte Jacques, réalisé par Benoît Jacquot, en hommage à Louis



Jouvet. Avec Philippe Clevenot, Maria de Medeiros, Eric Vigner, Vincent Vallier. Spectacle suivi du documentaire : La scène Jouvet. **22.35 Journal. 23.00 Magazine : Océaniques.** Questions sur le théâtre : Peter Brook. Réal. J.-Cl. Lubtchanski. *La seconde partie de ce document nous entraîne au cœur du travail de l'acteur. Une fois les questions physiques « dominées », comment aborde-t-on un texte ? Peter Brook fait ici travailler ses comédiens sur* Timon d'Athènes *et sur* la Cerisaie. *La sonorité, le rythme, le silence...* **23.55 Musiques, musique.** Susan Cane et Stop Time Rag, de Scott Joplin.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : l'Homme aux deux cerveaux □ Film américain de Carl Reiner (1983). Avec Steve Martin, Kathleen Turner, David Warner, Paul Benedict, Richard Brestoff. *Un neurologue marié à une femme qui se refuse à lui sous prétexte de migraine veut lui greffer un cerveau féminin vivant dans un bocal, dont il est tombé amoureux. Les pitreries d'un piètre acteur dans une comédie lamentable.* **22.30 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : A la recherche de Mr Goodbar** ■■ Film américain de Richard Brooks (1978). Avec Diane Keaton, Tuesday Weld, William Atherton, Richard Kiley, Richard Gere, Alan Feinstein (v.o.). **0.45 Cinéma : Leçons très particulières** □ Film américain d'Alan Myerson (1980). Avec Sylvia Kristel, Howard Hesseman, Eric Brown. **2.10 Série : Rawhide.**

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission de Stéphane Collaro. Avec Alain Chamfort, Michel Fugain, Nicoletta, Lio et Los Portos, Pierre Perret. **21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque.** Le journaliste a jeté l'encre. **23.25 Série : Le renard.** Le fil rouge. **0.30 Série : Hôtel. 1.20 Série : Les chevaliers du ciel. 1.50 Feuilleton : Le temps des copains. 2.15 Série : Maigret.** Maigret, Lognon et les gangsters.

M 6

20.30 Série : Dynastie. La douche. **21.20 Série : Falcon Crest.** Ultimatums. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Série : Les espions.** Ma mère est une espionne. **23.15 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.00 Série : Les têtes brûlées.** Objectif Rabaul. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.** Le chouchou de la semaine : Serge Guirao.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Pierre Jean Jouve. **21.30 Correspondance. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Il est des parfums. 5. Consommation. **22.40 Nuits magnétiques.** La Camargue (2e partie). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Centre culturel de Haubourdin – Festival de Lille) : Altenberg-Lieder, de Berg ; Praeludium, Strophe, Orchestrahl, de Amy, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Gilbert Amy ; sol. : Mary Schearer, soprano. **23.07 Jazz club.** La chanteuse Meredith d'Ambrosio avec Patrice Caratini, au Petit Journal-Montparnasse.

Jeudi 19 novembre

TF 1

15.35 Quarté à Vincennes. 15.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. Jeu à trois mains. **16.45 Club Dorothée. 17.00 Magazine : Panique sur le 16.** Animé par Christophe Dechavanne. **17.58 Flash d'informations. 18.00 Série : Mannix.** La dernière passe. **19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal et Météo. 20.28 Tapis vert. 20.30 Magazine : Le monde en face.** Emission présentée par Christine Ockrent sur le thème « L'argent, la fin d'un rêve », avec Laurent Fabius, David de Rottchild, Mme Seaux, Jérôme Sédoux, Michel Besson, Robert Maxwell. **22.00 Téléfilm : Une femme innocente.** De Pierre Boutron. Avec Jacques Dufilho, Catherine Wilkening, Pierre Clémenti. *Cinq nouvelles (de Zola, Apollinaire, Coppée, Gautier, Cau) mises en images par Pierre Boutron et reliées par un fil : « Si la jeunesse ne pardonne rien, la vieillesse n'excuse pas tout. »* **23.35 Journal et Bourse. 23.50 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

14.35 Magazine : Domicile A2. De Liliane Bordoni, présenté par Marc Besson. **15.00 Flash d'informations. 15.05 Magazine : Domicile A 2** (suite). **16.40 Flash d'informations. 16.45 Feuilleton : Rue Carnot. 17.15 Récré A2. 17.50 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Avec Guy Bedos, Georges Bloch, Pierre Delanoë et un extrait sur Gilbert Bécaud. **18.10 Flash d'informations. 18.15 Série : Ma sorcière bien-aimée.** Un vrai conte de fées. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy.** La faillite, nous voilà. **20.00 Journal. 20.25 INC.** Platine laser. **20.30 Cinéma : Diaboliquement vôtre** ■ Film français de Julien Duvivier (1967). Avec Alain Delon, Senta Berger, Sergio Fantoni, Claude Piéplu, Peter Mosbacher. **22.05 Magazine : Edition spéciale.** *Présenté* par Bernard Rapp. Sur le thème « Danger, déchets ». **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle.**

FR 3

15.00 Flash d'informations. 15.05 Série : Sur la piste du crime. La mutinerie. **16.00 Magazine : Dimension 3.** Les arts martiaux au Japon. **17.00 Flash d'informations. 17.05 Feuilleton : Ne mangez pas les marguerites.** Deux sièges pour le paradis. **17.30 Dessin animé : Croc-note show.** La guimbarde. **17.35 Dessin animé : Belle et Sébastien. 18.00 Dessin animé : Mister T. 18.30 Feuilleton : La liberté Stéphanie.** De Georges Coulonges, réalisé par Marlène Bertin. Avec Agnès Torrent, Philippe Jutteau, Charlotte Bonnet (28e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Le 19-20 de l'information** (suite). **19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie.** L'œil. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC. 20.35 Téléfilm : Péché de jeunesse.** De Peter Hunt, avec Barbara Carrera, Anthony Geary, Kim Cattrall. *A la fin des années 60, des call-girls de New-York décident de changer de profession à la suite de l'assassinat de l'une d'elles. Difficultés.* **22.15 Journal. 22.40 Magazine : Océaniques.** Les gens d'Europe. 3. J'étais ton gosse, de Tamas Almasi (Hongrie). *Un groupe de rock se décompose suite à des conflits internes. En arrière-fond, le désespoir de l'adolescence. Un documentaire sur le décalage entre ce groupe très populaire et la jeunesse, la Hongrie. Climat.* **23.45 Musiques, musique.** Maple Leaf Rag, de Scott Joplin. **23.50 Sport : jeu à XIII** : France-Nouvelle-Guinée-Papouasie à Carcassonne (match joué le 15 novembre).

CANAL PLUS

15.35 Documentaire : Les capybaras de l'Orénoque. **16.00 Cinéma : Pas vu, pas pris** □ Film américain de Robert Butler (1971). Avec Kurt Russell, Joe Flynn, César Romero, Jim Backus. **17.25 Cabou cadin. 17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies. 18.25 Dessin animé** : *Le piaf*. **18.26 Top 50. 18.55 Starquizz.** Invités : Louis Chedid, Sophie Kamoun, Jean Marais. **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** *Invité* : Richard Gotainer. **20.30 Cinéma : Désordre** ■ Film français d'Olivier Assayas (1986). Avec Wadeck Stanczak, Anne-Gisel Glass, Lucas Belvaux. **21.55 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : Cours privé.** ■■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1986). Avec Elizabeth Bourgine, Michel Aumont, Xavier Deluc, Sylvia Zerbib. **23.30 Cinéma : Alamo bay** ■■ Film américain de Louis Malle (1985). Avec Amy Madigan, Ed Harris, Ho Nguyen, Donald Moffat, Truen V. Tran (v.o.). **1.05 Cinéma : Secrets de femmes.** Film français (classé X) de Michel Barny (1986). Avec Diane Auvers, Sophie Musard, Gérard Luig. **2.20 Documentaire : Les allumés du sport.** De Katmandou à l'Everest sur les ailes du vent.

LA 5

15.30 Série : La grande vallée. L'amour fugitif. **16.30 Série : Max la menace. 18.10 Série : Riptide.** La peur du feu. **19.00 Jeu : La porte magique.** *Présenté* par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Poirot joue le jeu.** De Clive Donner, d'après Agatha Christie. Avec Peter Ustinov, Jean Stapleton, Constance Cummings. ► **22.10 Série : Capitaine Furillo.** Ils arrivent. **23.05 Série : Lou Grant.** Un dimanche à Venise. **23.55 Série : Max la menace** (rediff.). **0.20 Série : Les chevaliers du ciel. 0.50 Feuilleton : Le temps des copains. 1.15 Les cinq dernières minutes.** D'une pierre deux coups (rediff.).

M 6

13.00 Série : Cher oncle Bill. Le voyage en Angleterre *(rediff.)*. **13.30 Variétés : Chansons amour, chansons toujours. 14.00 Côté corps, côté cœur. 14.30 Série : Marcus Welby** (rediff.). **15.20 25 images seconde.** Savoir dénombrer les idées visuelles contenues dans un clip. **15.50 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaii police d'Etat.** Le cocon (1re partie). **18.00 Journal et Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** L'incendie (1re partie). **19.05 Série : Cher oncle Bill.** Attention, on vous écoute. **19.30 Série : Daktari.** Le vrai cœur de la jungle. **20.24 Six minutes d'informations. 20.35 Série : Les têtes brûlées.** Objectif Rabaul (rediff.). **21.20 Cinéma : la Griffe du passé** ■■ Film américain de Jacques Tourneur (1947). Avec Robert Mitchum, Jane Greer, Kirk Douglas. **23.00 Magazine : M 6 aime.** Portrait de Jacques Tourneur ; Kirk Douglas et Robert Mitchum se retrouvent ; Visite au Festival d'Amiens ; Portrait de Robert Benton ; Imamura à Pigalle. **23.40 Journal. 23.50 Météo. 23.55 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.40 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 6 novembre en l'église Saint-Germain-des-Prés). Vêpres pour solistes et chœur a capella, op. 37, de Rachmaninov, par le Chœur de Radio-France) dir. Michel Tranchant. **23.07 Club de la musique contemporaine**, par Marc Texier. **0.30 Mélodies.** Am Bach im Frühling, D. 361 ; Fischerweise, D. 881 ; Der Jüngling am Bache, D. 192 ; Gondelfahrer ; Meeres Stille, D. 216 ; Auf dem Strom, D. 943 ; 2e partie de la Belle Meunière de Schubert.

FRANCE-CULTURE

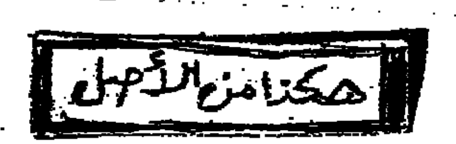
20.30 Dramatique. Ecoute Athalie. D'après Racine, écrit par Etienne Valles. **21.30 Profils perdus.** Jean Ballard. **22.40 Nuits magnétique.** La Camargue (3e partie). **0.05 Du jour au lendemain.**

Audience TV du 17 novembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne — 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	52.0	Santa Barbara 23.0	Actual. région. 10.3	Actual. région. 3.9	Nulle part 1.5	Porte magique 8.3	Oncle Bill 4.4
19 h 45	57.8	Roue fortune 25.0	Maguy 11.8	Actual. région. 4.9	Nulle part 3.9	Boulev. Bouvard 8.3	Daktari 3.4
20 h 16	68.1	Journal 28.9	Journal 15.7	La classe 9.3	Nulle part 3.9	Journal 5.4	Daktari 5.4
20 h 55	71.1	La Crime 35.3	Hanna K 14.2	Tarzan 9.3	Football 4.9	Les murs ont... 6.4	Le Gendarme... 3.9
22 h 08	70.6	La Crime 35.8	Hanna K 13.2	Tarzan 10.8	Football 4.4	Les murs ont... 6.9	Le Gendarme... 2.9
22 h 44	33.3	Ciné star 6.9	Débat 9.8	Journal 5.9	Star Trek 1.5	Spenser 7.4	Maîtres et valets 2.5

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.



Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 novembre à 0 h TU et le jeudi 19 novembre à 24 h TU.

Les hautes pressions qui protégeaient la France depuis plusieurs jours commencent à s'affaiblir : elles permettront ainsi l'entrée d'une perturbation active sur notre pays à partir de jeudi.

Jeudi, toujours du soleil au sud, arrivée de la pluie sur la moitié nord.

De l'Aquitaine et du Poitou-Charentes à Rhône-Alpes et aux régions méditerranéennes, les brouillards matinaux encore nombreux laisseront place à une après-midi ensoleillée. Toutefois les passages nuageux seront plus abondants du Poitou-Charentes au nord du Massif Central et au nord des Alpes.

De la Bretagne et des Pays de Loire à la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, l'Ile-de-France, la Normandie et le Nord, un temps gris et humide s'installera dès le matin.

Les pluies, d'abord faibles et intermittentes, se renforceront de la Normandie au Nord en cours d'après-midi.

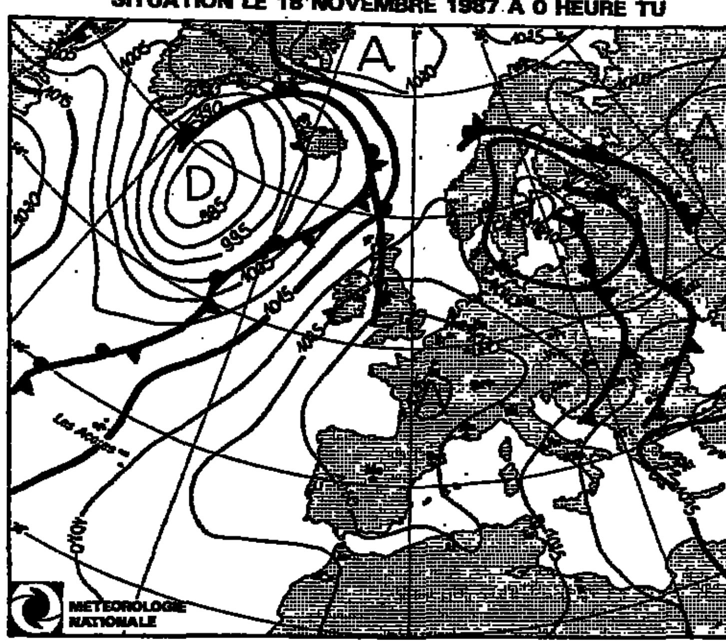
Le vent restera faible sur la moitié sud du territoire. En revanche, il deviendra modéré de secteur ouest sur la moitié nord, et pourra souffler assez fort près de la Manche.

Du point de vue températures, elles avoisineront un minimum de 0 à 2 degrés des Pyrénées au Massif Central, au Jura et à Rhône-Alpes. Le thermomètre risque même de descendre en-dessous de 0 degré par endroits.

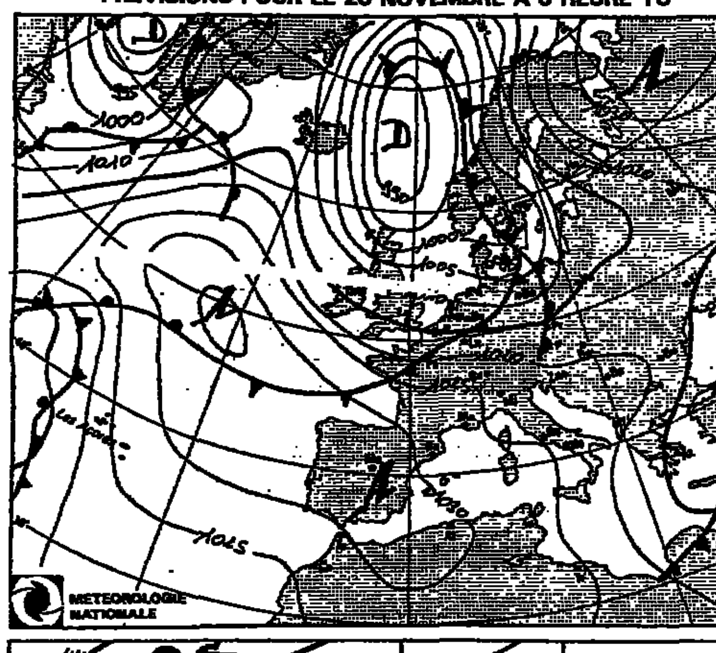
Près de la Méditerranée, elles seront de l'ordre de 6 à 10 degrés. Sur le reste de la France, elles varieront entre 4 et 8 degrés.

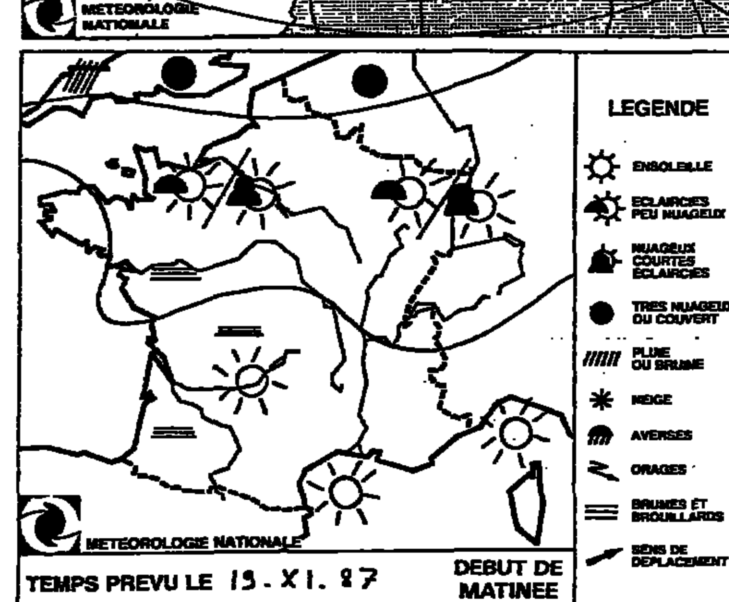
Dans l'après-midi, elles atteindront un maximum de 10 à 14 degrés sur la majeure partie du pays, de 16 à 18 degrés de l'Aquitaine à la Provence-Côte d'Azur et à la Corse.

SITUATION LE 18 NOVEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 20 NOVEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-11 à 6 heures TU et le 18-11-1987 à 6 heures TU — le 18-11-1987

FRANCE

Ville	Max	Min	Temps
AJACCIO	20	7	D
BIARRITZ	17	6	B
BORDEAUX	11	6	B
BOURGES	12	2	B
BREST	14	8	N
CAEN	13	7	C
CHERBOURG	13	9	D
CLERMONT-FERR.	13	–1	B
DIJON	13	3	C
GRENOBLE St-M-H	16	1	D
LILLE	12	9	C
LIMOGES	12	5	D
LYON	13	2	D
MARSEILLE-MAR.	16	6	N
NANCY	10	9	C
NANTES	15	9	C
NICE	19	10	N
PARIS-MONTS.	13	9	N
PAU	16	2	D
PERPIGNAN	18	6	D
RENNES	15	5	B
ST-ÉTIENNE	12	4	B
STRASBOURG	11	8	C
TOURS	15	6	C
TOULOUSE	15	3	B
POINTE-À-P.	32	21	A

ÉTRANGER

Ville	Max	Min	Temps
ALGER	20	8	D
AMSTERDAM	12	5	D
ATHÈNES	20	13	O
BANGKOK	32	27	N
BARCELONE	19	8	N
BELGRADE	8	5	C
BERLIN	10	8	A
BRUXELLES	11	9	C
LE CAIRE	29	21	D
COPENHAGUE	10	9	A
DAKAR	29	24	D
DELHI	31	12	B
DJERBA	21	16	D
GENÈVE	13	0	D
HONGKONG	26	21	C
ISTANBUL	14	11	P
JÉRUSALEM	25	12	N
LISBONNE	18	11	D
LONDRES	13	6	B
LOS ANGELES	20	12	A
LUXEMBOURG	8	7	C
MADRID	19	2	D
MARRAKECH	26	11	D
MEXICO	24	9	B
MILAN	14	0	B
MONTRÉAL	15	–1	A
MOSCOU	3	1	*
NAIROBI	25	16	D
NEW-YORK	19	8	P
OSLO	7	3	N
PALMA-DE-MAL.	20	5	D
PÉKIN	12	4	D
RIO-DE-JANEIRO	27	22	C
ROME	18	6	D
SINGAPOUR	31	24	N
STOCKHOLM	7	5	C
SYDNEY	24	20	N
TOKYO	17	8	N
TUNIS	22	15	D
VARSOVIE	10	7	A
VENISE	12	0	B
VIENNE	11	6	A

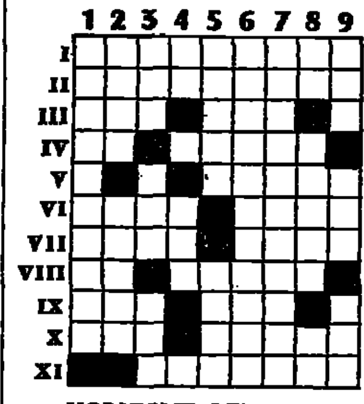
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4617



HORIZONTALEMENT

I. Une personne qui fait la vie. – II. Extraire une racine. – III. Est comme un mort. Où il n'y a rien à prendre. – IV. Rend souvent plus heureux qu'un roi. Sont parfois traitées de punaises. – V. Qui n'avait donc pas été annoncé. – VI. Civil quand on fait une déclaration. Une remarque en marge. – VII. Se met à la disposition de celui qui veut commander. Coup d'œil. – VIII. En miettes. Rouge pour une capitale. – IX. Qu'on peut donc considérer comme une découverte. Une ville de Suisse pour l'Allemand. – X. Auquel on n'a pas touché. Un archange pour saint Ambroise. – XI. Tout à fait imaginaires.

VERTICALEMENT

1. Une maladie des articulations. – 2. Une gardienne de la famille. Qui peut ne céder qu'après plusieurs coups. – 3. Une armée d'autrefois. Un dieu dont on peut penser qu'il n'hésitait pas à frapper. Un mot du Fils. – 4. Une invitation à faire le grand saut. Très utile pour celui qui ne peut pas se mettre dans le bain. – 5. Des caractères d'autrefois. Couleur qui évoque une côte. – 6. Travail qui exige une bonne mise au point. – 7. Etudiée par ceux qui veulent tout savoir sur la basilique. – 8. Peut servir d'appel. Une manifestation qui laisse les gens sur le derrière. Article étranger. – 9. Le Grand est couvert de dunes. Pour faire la peau. Personnel.

Solution du problème n° 4616

Horizontalement

I. Eclusière. – II. Nausée. Ut. – III. Tri. TNT. – IV. Rite. Aime – V. As. Mai. – VI. Itération. – VII. Névés. – VIII. Emotive. – IX. Urne. Ote. – X. Sot. Irène. – XI. Eteint. Tu.

Verticalement

1. Entraîneuse. – 2. Cariste. Rot. – 3. Luit. Evente. – 4. Us. Ecrème. – 5. Set. Aso. In. – 6. Iéna. Tort. – 7. Timidité. – 8. Ru. Mao. Vent. – 9. Etreinte. Eu.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 18 novembre 1987 :

DES DÉCRETS

● N° 87-919 du 16 novembre 1987 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales.

● N° 87-921 du 17 novembre 1987 relatif aux indemnités des personnes apportant leur collaboration à la commission des recours instituée auprès de l'Office français de protection des régugiés et apatrides.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Martine et Jean-Marie KARMAN,
ainsi que François, Alexis et Olivier,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Marc.

63, cité Cardaillac,
12000 Rodez.

Mariages

– **Daniel DELESTRE**
et
Régine MARESTIN,

sont heureux de faire part de leur mariage célébré à Bordeaux le 7 novembre 1987.

7, avenue Auguste-Ferret,
33110 Le Bouscat.

Décès

– Mme Claude Bertrand,
Le docteur et Mme Jean-Louis Bertrand
et leurs filles,
Christiane et Maurice-Jean Bernard
et leurs enfants,
Marc et Nicole Bertrand
et leur fils,
Les familles Bertrand, Goujon, Bonneville, Huguet
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. A.J.C. BERTRAND,
inspecteur d'académie honoraire,
lieutenant-colonel de l'armée de l'air (CR),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 10 novembre 1987, dans sa quatre-vingt-septième année.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, rue du Tonkin,
69100 Villeurbanne.
12, avenue de la Liberté,
63800 Cournon.
13, boulevard Bellevue,
06130 Grasse.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Solange CONTE,
directrice honoraire du lycée de La Baule,

survenu à Faches-Thumesnil (Nord), à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ses obsèques auront lieu le 20 novembre 1987, à 10 heures, en l'église d'Euville (Meuse).

Ni fleurs ni couronnes, des dons à l'ARC, CCP 909 U Paris.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, cet avis en tenant lieu.

M. et Mme Chenel,
467, avenue du Maréchal-Leclerc,
59155 Faches-Thumesnil.

– Françoise Gardès-Madray,
sa fille,
Bernard Lesigne
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Simone GARDÈS-PUGENS,
avocate honoraire,

décédée dans sa quatre-vingtième année, à Toulouse, le 16 novembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Guy de Keghel,
M. et Mme Robert Montalant,
Mme Nicole Daures de Keghel,
M. et Mme Alain de Keghel,
M. et Mme Baudouin de Keghel,
Mme Yvette de Keghel,
M. Jean-Claude Thouly,
leurs enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy de KEGHEL,

survenu le 14 novembre 1987, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité.

Chappes,
63720 Ennezat.
Dakar.

– M. et Mme Jacques Kryn,
M. et Mme J.-Pierre Kryn,
leurs enfants et petit-fils,
Mme Iridia Pessoa,
sa dévouée gouvernante,
Ses parents et amis
ont la tristesse de faire part du décès, le 13 novembre 1987, de

Mme veuve Gaston KRYN,
née Andrée Le Quen d'Entremeuse,

dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Le service religieux a eu lieu le 17 novembre à Saint-Pierre de Chaillot, sa paroisse, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière parisien de Saint-Ouen, dans l'intimité familiale.

84160 Cadenet (Vaucluse).
60200 Compiègne (Oise).

– Georges,
Olga,
Claude,
Paul,
ses enfants,
Leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la très grande tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

Mme Rica LEVY,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

90 A, boulevard Notre-Dame,
13006 Marseille.

– M. Paul Marquis,
M. et Mme Martine et Marc Bousselet,
M. et Mme Agnès et Fouad Massaad,
M. et Mme Patricia et Dominique Boutherin,
M. Philippe Marquis et Mlle Lucile Cazenave,
ses enfants,
Alexandra, Michael, Emmanuelle, Grégory, Thibault, Anaïs,
ses petits-enfants,
Les familles Bousselet, Courtois, Durand, Folscheweiller, Gruson, Mugnier,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Françoise MARQUIS,

survenu le 15 novembre 1987, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de L'Isle-sur-la-Sorgue, le mercredi 18 novembre 1987, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jean Martin-Chauffier, née Manette Bertin,
son épouse,
Luc et Odile Martin-Chauffier,
Gilles et Elisabeth Martin-Chauffier,
Emmanuèle et Patrick Le Mauff,
ses enfants,
Sophie, Daphné, Justine et Yann,
ses petits-enfants,
Hélène Martin-Chauffier,
Luce Vigo-Breton,
ses sœurs,
Mme Amédée Bertin,
sa belle-mère,
Sa famille, ses proches, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean MARTIN-CHAUFFIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
médaille de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 16 novembre 1987, à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 novembre, à 15 heures, à L'Ile-aux-Moines.

Aux fleurs, il aurait préféré des dons en faveur du GERC (Groupe d'études et de recherches cancérologiques), hôpital Avicenne, 93000 Bobigny.

92, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
Kergantelec,
56780 L'Ile-aux-Moines.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– La Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes,
fait part du décès de

Jean MARTIN-CHAUFFIER,
membre de son comité d'honneur,
ancien déporté de Buchenwald,
kommando de Wansleben,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
médaillé militaire,
croix de guerre.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 19 novembre 1987, à 15 heures, à L'Ile-aux-Moines (Morbihan).

10, rue Leroux,
75116 Paris.

[Né le 19 septembre 1922, à Paris, M. Jean Martin-Chauffier débuta comme attaché de presse de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège en 1945, au sortir de la Résistance. Directeur des informations du Centre d'études de politique étrangère entre 1947 et 1949, il rejoint le journalisme au service étranger du *Parisien libéré*, puis de *Paris-Presse* entre 1951 et 1963. Rédacteur en chef adjoint du *Figaro littéraire* jusqu'en 1970, il devient rédacteur en chef technique, puis de 1974 à 1978, rédacteur en chef du *Figaro*.]

– Docteur
Pierre ROUMEGUÈRE,
ancien psychanalyste de Dali,
ancien consul de France à Bangui,
ami des arts,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palme 1939-1945,
médaille de la Résistance,

est décédé brutalement, à l'âge de soixante-quatorze ans, dans la nuit du vendredi 6 novembre 1987, à son domicile.

Que la pensée de Pierre soit toujours présente pour ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié.

L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité.

Remerciements

– M. et Mme René Jacques,
et leurs enfants,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès accidentel d'

Emmanuel JACQUES,

de trouver ici l'expression de leur plus profonde gratitude.

Une messe sera célébrée le jeudi 19 novembre 1987, à 18 h 30, en l'église Notre-Dame, place du Chapelet, à Bordeaux.

– Jacqueline Prieur,
touchée par les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

Raymond PRIEUR,

adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont associés à son deuil.

Communications diverses

– L'Académie des sciences morales et politiques a déclaré la vacance, dans la section d'économie politique, statistiques et finances, du fauteuil de M. Robert Marjolin, décédé le 15 avril 1986. Clôture du dépôt des candidatures le 4 janvier 1988. Election le 25 janvier.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I : jeudi 19 novembre, à 10 heures, salle C 22-04, au centre P.-Mendès France, M. Gilles Rabin : « Une approche régionale du marché du travail allemand : le Land du Bade-Wurtemberg ». Spécialité économie des ressources humaines.

Le Monde

EDUCATION

Les petits Turcs de Berlin

Les Turcs sont majoritaires dans le quartier de Kreuzberg à Berlin-Ouest. Dans certaines écoles, leurs enfants apprennent à la fois le turc et l'allemand.

AUCUN mur n'a encore été dressé entre Berlin-Ouest l'allemande et son quartier turc de Kreuzberg. Cette ligne de démarcation-là est douce : les Weinstübe cossues se changent, imperceptiblement, en cafés turcs, quelques drapeaux frappés du croissant et de l'étoile surgissent sur des devantures. Des banderoles écarlates strient les façades des « squatts », tandis que fleurissent les librairies alternatives et qu'éclate sur tous les murs le malaise du quartier : « *Où est la vie ?* », ou plus couramment « *Amis Raus !* », version germanique du classique « *US go home !* », graffiti adressé aux soldats américains qui contrôlent le secteur.

Dégradé, coincé entre une ligne de métro aérien et le mur, au centre de la ville, Kreuzberg compose un curieux *melting pot* où cohabitent des familles turques, des gauchistes – qui ont remplacé les habitants précédents, au fur et à mesure de leur départ pour des quartiers plus huppés – et des... grands-mères, qui n'ont pas pu, ou voulu, suivre l'exode. Un mélange étonnant et potentiellement détonant, enclave de pauvreté dans une ville elle-même enclavée, mais qui tente de l'oublier en brillant des mille feux de l'Occident. En juin dernier, pour la visite du président Reagan, le quartier avait été bouclé : quelques semaines auparavant, la population de Kreuzberg avait affronté violemment la police pour la première fois, et l'on avait vu des adolescents turcs et de vieilles dames allemandes piller au coude à coude un supermarché incendié.

Ce « copinage » entre les petits Ali et les Grossmutter berlinoises est l'une des situations interculturelles vécues choisies pour illustrer une méthode d'apprentissage simultané des deux langues – turc et allemand – expérimentée depuis quatre ans, dans trois écoles du quartier. On s'est aperçu depuis longtemps que les jeunes Turcs de la seconde génération, même nés à Berlin, parlaient très mal l'allemand. Leur communauté vit très repliée sur elle-même : jusque dans les cours de récréation, les enfants parlent turc entre eux. Ils n'ont de l'allemand qu'une connaissance réceptive et restent incapables de s'exprimer. D'où l'idée d'un enseignement bilingue précoce.

Deux institutrices

A la Nürtingen Grundschule, une école élémentaire de Kreuzberg, qui dispose de vastes espaces en dépit de la proximité du mur, près de cinq cents des six cents élèves sont étrangers et dix-sept des vingt-quatre classes accueillent uniquement des enfants turcs. Dans les deux premiers niveaux (CP et CE 1 français), on a remplacé les leçons de turc, autrefois séparées du cursus allemand, par un enseignement en double commande. Deux institutrices, l'une allemande, l'autre turque, sont présentes dans la classe et interviennent alternativement. Ce matin, Mehmet, Fadim, Yusuf, six ans, et leurs camarades, sont invités à s'exprimer à partir de diapositives sur le thème du ballon (1). Réunis en un petit groupe de douze – la moitié de la classe, – ils sont vifs et attentifs, mais se montrent nettement moins bavards en allemand que dans leur langue maternelle.

La méthode s'efforce d'abord de faire apparaître les similitudes de son entre les deux langues, puis aborde les différences. « *A chaque étape, il s'agit de transférer les capacités d'une langue sur l'autre : les progrès en turc débouchent sur des progrès en allemand, et les apprentissages sont coordonnés* », explique Mme Monika Nehr, une linguiste spécialement détachée par la municipalité pour l'expérience.

Deux manuels – l'un en allemand, l'autre en turc – et un recueil d'exercices ont déjà été publiés. Ils sont l'aboutissement – provisoire – d'un long débat politico-pédagogique amorcé dans les années 70. A cette époque, le problème turc commence à se poser dans les écoles, et les socialistes, alors majoritaires au Sénat (le gouvernement de Berlin), professent une politique volontariste d'intégration, excluant la langue turque de la scolarité obligatoire. L'échec est total, car les enfants, élevés dans un milieu non germanophone, s'enlisent dans le système scolaire allemand. L'introduction d'instituteurs turcs dans les écoles de Kreuzberg, n'améliore pas la situation, car ils sont humainement et pédagogiquement isolés de leurs collègues.

Un débat houleux au sein de la gauche enseignante n'aboutit qu'après l'avènement, en 1981, d'une majorité chrétienne-démocrate au Sénat. La dégradation de la situation sociale du quartier est telle que le nouveau pouvoir de droite est amené à soutenir une expérimentation pédagogique menée par des enseignants de gauche, qui aboutit aux classes bilingues actuelles. Mais l'opposition est un peu désarmée par le nouveau discours des chrétiens-démocrates favorables à l'intégration. « *Nous espérons que les élèves turcs resteront à Berlin*, déclare Mme Hanna-Renate Laurien, ministre de l'éducation du Land de Berlin-Ouest et maire adjoint de cette ville. *Mais ils devront pour cela acquérir la nationalité allemande.* »

Partir ou s'intégrer

Partir ou s'assimiler, telle est en effet l'alternative radicale que propose le gouvernement berlinois aux jeunes Turcs, persuadé qu'une troisième voie ne mènerait qu'à la création d'une ville turque, perspective exclue dans une cité aussi corsetée que Berlin-Ouest. Pourtant, les Turcs de Berlin sont très loin de se sentir citoyens de cette ville. Même pour les jeunes nés sur place, l'acquisition de la nationalité allemande n'est pas automatique et les barrières sociales et culturelles s'opposent à l'intégration.

Si la présence globale des élèves étrangers frise 20 % des effectifs scolaires totaux à Berlin, elle tombe à moins de 6 % dans les lycées. Dans l'enseignement primaire, les autorités ont fixé à 30 % de l'effectif des élèves allemands de chaque classe le seuil maximal pour l'admission des enfants étrangers non germanophones. Mais la forte concentration de ces enfants dans certains quartiers ne permet pas de l'appliquer. Une tentative de *busing* (transport des élèves destiné à répartir les étrangers) a échoué devant l'hostilité des parents. Même le système de formation en alternance *(duales system)* n'est qu'entrouvert aux étrangers (10 % des Turcs en bénéficient, contre les deux tiers des Allemands).

Les jeunes filles turques en particulier cumulent les handicaps, elles qui sont parfois autoritairement « exilées » de Berlin par leurs parents vers des internats en Turquie à l'âge de l'adolescence. Aysen, quinze ans, élève au Marie-Curie Gymnasium (lycée) le sait bien : elle s'accroche à ses cours comme par instinct d'émancipation. Dans sa classe, on ne la remarque pas seulement parce qu'elle porte en permanence un fichu blanc à gros pois roses, mais parce qu'elle lève inlassablement le bras pour répondre aux questions. Imbattable sur l'emploi de l'impératif en cours de français, c'est elle qui traduit la première la phrase proposée ce matin-là par le professeur : « *Parlez-moi de l'amour* », lance-t-elle, triomphante, avec son savoureux accent turco-berlinois.

Aysen symbolise sans doute l'intégration progressive de la seconde génération turque dans l'ancienne capitale du Reich. Avec ses parents, elle parle turc, mais elle n'utilise que l'allemand avec ses frères. Son pays n'est pas la RFA – elle n'a jamais quitté Berlin, – mais guère plus la Turquie, d'où elle est partie à l'âge de sept ans. Peut-être est-ce Berlin, où elle affirme se sentir bien, même si elle n'a nullement l'intention de devenir allemande. Son voisin de pupitre est grec, et une Iranienne fréquente la même classe. Autant dire que le professeur d'histoire doit user de beaucoup de tact lorsqu'il aborde certains événements.

Le choc des cultures et des idéologies ne va d'ailleurs pas sans scandale. Les autorités scolaires de Berlin viennent de découvrir qu'un manuel en turc qu'elles avaient contribué à financer comprenait un chapitre pour le moins douteux. Sous prétexte d'humour, il assimilait les Américains au capitalisme, les Allemands à la guerre et les juifs à l'argent. L'ouvrage, utilisé depuis plusieurs années, n'avait jamais été traduit.

Et la ville a récemment gagné le procès qui l'opposait à une famille turque qui refusait d'envoyer une jeune fille au cours – obligatoire – d'éducation physique.

Pourtant quelques signes ne trompent pas : 60 % des Turcs choisissent dès la fin de l'école primaire l'anglais comme première langue vivante, option qui révèle leur désir de poursuivre des études secondaires. Dans les écoles berlinoises, le turc n'est déjà plus considéré comme une langue étrangère, et bien des classes fermeraient, au grand dam des enseignants, si les élèves étrangers venaient à quitter la ville. Mais le temps n'est pas encore venu où les Turcs de Kreuzberg pourront conjuguer à tous les modes, à tous les temps, le fameux « *Ich bin ein Berliner* » de Kennedy.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Lors d'une visite à Berlin organisée par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Concours de journaux lycéens

Le quatrième concours de journaux lycéens Scoop en stock organisé par le Centre de documentation et d'information lycéen, avec, cette année, le soutien du *Monde*, est ouvert à tous les lycéens et collégiens qui éditent ou veulent créer un journal, avec ou sans la participation de leur établissement.

Le concours se déroulera en deux phases : l'une régionale, l'autre nationale. Les journaux doivent être envoyés avant le 15 février. Les prix seront annoncés lors du Salon de *l'Etudiant* le 27 mars. Les lauréats du premier prix verront leurs articles publiés dans *le Monde Campus*.

• Pour tous renseignements : CDIL, 38, rue de Bellefond, 75009 Paris. Tél. : 45-26-29-32.



Le Monde

CAMPUS

Cachan mise sur la recherche technologique

L'Ecole normale supérieure de Cachan rêve de devenir le grand centre de recherche dont l'enseignement technique et l'industrie ont également besoin.

IL n'est plus nécessaire de présenter les autres écoles normales supérieures. Au fil des décennies, elles se sont fait un nom et une réputation d'excellence. Ulm et Sèvres, maintenant fusionnées, Saint-Cloud et Fontenay, désormais regroupées autour des disciplines littéraires et des sciences humaines, ouvrent la voie aux plus hautes fonctions de l'éducation nationale, de la recherche, de l'administration ou des entreprises privées. Quant à Normale Sup de Lyon, les débats qui ont entouré sa conception à partir de la décentralisation des sections scientifiques de Saint-Cloud lui ont assuré, à peine sortie de terre, une notoriété immédiate (*le Monde* du 19 septembre).

Dans ce paysage des écoles normales supérieures, on cite rituellement la petite dernière, l'ENS de Cachan. Mais sans s'y arrêter. Presque pour mémoire. Qu'y fait-on ? A quoi sert-elle ? Beaucoup seraient bien en peine de le préciser. Il s'agit pourtant du seul établissement national ayant vocation à former des enseignants-chercheurs en technologie et préparant, à ce titre, treize disciplines d'agrégation : depuis les mathématiques, la physique et la chimie, jusqu'à la mécanique, le génie civil, le génie mécanique ou électrique, sans oublier les arts plastiques, la biochimie ou l'économie. Il s'agit aussi de l'école normale supérieure la plus importante en nombre, avec près de 1 200 élèves répartis sur quatre ans et quelque 330 candidats à l'agrégation cette année.

Malgré ces signes distinctifs, Cachan n'a pas encore réussi à sortir d'un anonymat relatif. En réalité, le discret dédain qui l'entoure n'a rien de vraiment surprenant. L'école n'a-t-elle pas été placée, lors de sa création en 1912, sous la houlette du ministère de l'industrie ? N'a-t-elle pas attendu un demi-siècle pour quitter les locaux de l'école des arts et métiers qui l'abritait, pour s'installer sur un véritable campus de 25 hectares et pour rejoindre en 1965 le giron de l'éducation nationale ? N'était-elle pas dirigée, jusqu'au début des années 70, par un inspecteur général de l'enseignement technique et non par un universitaire ? Ne s'appelait-elle pas, jusqu'au décret tout récent du 8 juillet, Ecole normale supérieure « de l'enseignement technique » (ENSET), avec pour mission historique de former le gratin des professeurs des lycées techniques ?

Dans une France dominée par le poids des humanités classiques, puis par l'impérialisme des mathématiques, il est malaisé de prétendre développer des formations de haut niveau à la technologie. D'autant que tout ce champ de formations supérieures était jusqu'à ces dernières années concédé sans remords aux écoles d'ingénieurs.

M. Marcel Bonvalet, directeur de l'école depuis l'été 1985, n'ignore rien de ces handicaps. Ce physicien de formation a eu tout le loisir de mesurer le discrédit dont souffre, en France, l'enseignement technique. De son expérience comme directeur de l'Institut des sciences de l'ingénieur de Nancy, puis de l'INSA de Lyon, dans les années 60, puis des années passées à la tête du rectorat d'Amiens dans les années 70 et de Nantes entre 1981 et 1985, il tire un constat sans complaisance. « *Nous persistons à croire*, estime-t-il, *que la consécration sociale ne peut s'atteindre que dans l'ordre des services, c'est-à-dire dans le seul secteur tertiaire. Mais on refuse toujours de voir que ce dernier est directement activé par les progrès acquis dans le secteur secondaire. Autant dire que nous n'investissons pas dans l'enseignement technique.* » Alors que l'enjeu est crucial : « *Un enseignement technique habilement conçu est l'unique moteur de toute stratégie de développement de l'économie nationale.* »

Mécanique et mécanismes

Il n'y avait pas meilleur terrain d'aventure que l'école de Cachan pour défendre cette cause. Le plaidoyer tient en trois points – innovation pédagogique, recherche et ouverture vers l'industrie – qui tracent les grandes lignes d'un projet ambitieux amorcé à la fin des années 70 et vigoureusement accéléré depuis deux ans, à la faveur de la restructuration de l'ensemble des écoles normales supérieures. Il convient tout d'abord, selon M. Bonvalet, de « *reconceptualiser l'enseignement de l'école* ». « *Il n'y a pas*, estime-t-il, *d'approche plus dissuasive de la technologie que celle de la technique.* » Or, à tous les niveaux des formations mises en place par l'éducation nationale, y compris dans les agrégations de technologie créées depuis une vingtaine d'années, « *on privilégie la fonction technicienne par rapport à la fonction conceptuelle ; on confond mécanique et mécanismes* ».

Cachan doit donc devenir, à ses yeux, le laboratoire qui permettra de promouvoir une conception « *ensembliste* » des formations à la technologie, articulant étroitement les dimensions conceptuelle et opérationnelle. Ainsi, il réfléchit, avec des universitaires de Paris-VI, à la définition d'une agrégation de très haut niveau qui associerait les mathématiques, la mécanique et l'informatique. De même, il s'interroge sur l'absence, en France, d'une agrégation d'informatique qui pourrait être fondée sur la logique formelle, la théorie des langages, l'algorithmique et la programmation, bref sur un champ théorique et pédagogique non négligeable. Dans les années à venir, c'est donc un rôle pilote que l'école de Cachan entend jouer dans la définition des formations technologiques supérieures.

Au-delà de ce pôle d'innovation pédagogique, Cachan veut également devenir, dans les domaines des sciences fondamentales et de la technologie, un pôle de recherche capable de supporter la comparaison avec les meilleurs centres universitaires nationaux et internationaux. Il est vrai que l'ancienne ENSET, concentrée sur la formation des professeurs des lycées techniques, a longtemps fait l'impasse sur la recherche. Depuis une quinzaine d'années, elle s'efforce de combler ce retard. Six laboratoires ont été créés : le laboratoire de mécanique et technologie (LMT), associé au CNRS et regroupant près de soixante-dix chercheurs dans les domaines de la mécanique des matériaux, du génie civil, de la conception assistée par ordinateur ou de la mise en forme ; le laboratoire universitaire de recherche en production automatisée (LURPA), dont la trentaine de chercheurs dispose à Cachan d'un atelier automatisé flexible original ; le laboratoire d'électricité, signaux et robotique (LESIR), qui pilote, sur le plan national, le groupement de recherche coordonnée (GRECO) électronique ; le laboratoire d'étude des surfaces par spectrométrie d'électrons (LIESSE) ; enfin deux laboratoires de physiologie biochimique et de chimie.

Aspiration vers le haut

L'actuelle direction de l'école a multiplié les efforts pour développer ce capital : en étoffant sensiblement les équipes des labos, en incitant systématiquement les professeurs de l'école à s'investir dans la recherche ou encore en préparant la création de deux nouveaux laboratoires dans des secteurs en développement : l'automatique et l'économie (gestion assistée par ordinateur) d'une part, la création industrielle et le design d'autre part. Sans oublier la formation de plus en plus poussée des élèves à la recherche et par la recherche.

Cette aspiration vers le haut et vers la parité avec les autres écoles normales supérieures (Ulm et Lyon) a eu un effet considérable sur l'orientation des élèves. Si la quasi-totalité passent l'agrégation en fin de troisième année et font un DEA (diplôme d'études approfondies) en quatrième année, de moins en moins nombreux – un sur cinq environ – sont ceux qui commenceront leur carrière dans un lycée technique, comme autrefois. La plupart s'orientent vers l'enseignement supérieur ou assimilé (classes préparatoires, instituts universitaires de technologie), ou vers la recherche dans les laboratoires universitaires ou de grandes entreprises.

Une telle mutation soulève un problème de taille : qui assurera à l'avenir la formation des professeurs des lycées techniques ? En voulant devenir une école normale supérieure à part entière, Cachan n'est-elle pas en train d'abandonner sa vocation initiale et de casser l'outil de formation des maîtres, comme le craignent certains « anciens » ? Pas du tout, répond l'actuelle direction. Mais il convient, désormais, de jouer à fond sur l'ensemble du clavier que constitue le CNET, aujourd'hui rattaché à l'école. Or le Centre national de l'enseignement technique est composé de deux sections de lycée expérimentales, du centre de formation des inspecteurs de l'enseignement technique et surtout du centre de formation des professeurs de l'enseignement technique, qui a précisément pour mission de préparer les candidats au CAPET (certificat d'aptitude à l'enseignement technique) et d'alimenter les lycées techniques en professeurs certifiés. Autrement dit, le rôle de l'ENS n'est plus de former directement des enseignants du secondaire, mais de renforcer son effet de rayonnement et d'entraînement sur l'ensemble de la filière technique de l'éducation nationale. Encore faudra-t-il, pour gagner ce pari, que les pouvoirs régionaux, maintenant responsables des lycées, acceptent de jouer le jeu.

Un pôle de transfert technologique

Reste, pour l'école de Cachan, un troisième impératif : s'ouvrir sur la haute industrie, multiplier les imbrications et les partenariats avec les entreprises et devenir un pôle de transfert technologique dynamique. Des conventions ont été signées récemment avec de grandes firmes comme Renault, Matra, la SNECMA ou l'Aérospatiale pour créer un flux régulier de stages pour les élèves ou d'actions de formation pour les ingénieurs, mais surtout pour développer, en commun, recherches et applications. Sur la base de trocs équilibrés entre des équipements très coûteux et le gisement de matière grise de l'école, Cachan entend bien jouer le rôle de banc d'expérimentation et de démonstration pour des machines très sophistiquées qu'elle ne pourrait s'offrir autrement. Et développer ainsi son potentiel pédagogique et de recherche.

D'autre part, l'ENS a créé il y a quelques mois, avec l'IUT de Cachan et l'ensemble des composantes du CNET, un pôle d'innovation technologique en productique pour le sud de la région Ile-de-France. Soutenu par le ministère de la recherche et les instances régionales, Innotech Sud met ses compétences – en particulier dans les domaines de la productique, de la robotique, de l'informatique industrielle et de la gestion automatisée – au service des PME de la région. Qu'il s'agisse des entreprises les plus imposantes ou des PME les plus performantes, M. Bonvalet est convaincu que « *la cause de l'enseignement technique ne se gagnera pas à l'intérieur de l'éducation nationale, mais en dehors, auprès des entreprises* ».

Repenser l'enseignement de la technologie, ouvrir l'école sur l'Université, la recherche et l'industrie, rayonner sur l'ensemble des formations du second degré, autant de défis pour la direction de l'Ecole normale supérieure de Cachan. Autant de conditions nécessaires – mais sans doute loin d'être suffisantes – pour provoquer un déclic décisif en faveur de l'enseignement technique, ce mal-aimé du système éducatif français.

GÉRARD COURTOIS.







Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Directeur des relations humaines

500 000 F +

Une société performante et de notoriété mondiale (1700 personnes) rattachée à un groupe français de premier plan, recherche son Directeur des relations humaines.

Rattaché au PDG et membre du Comité de Direction, il poursuivra et développera la politique dynamique de son prédécesseur qui lui donnera une connaissance approfondie de la société avant son départ en retraite.

Dialogue, négociation, mobilisation, anticipation, seront les axes principaux de sa gestion sociale, au sein d'une société dont l'esprit de corps et l'engagement du personnel constituent un des moteurs essentiels de sa réussite.

Ce poste clef ne peut convenir qu'à un candidat de premier plan, ayant une solide expérience de la fonction (environ 8 à 10 ans). Il sera porteur d'un projet d'entreprise, assurera l'ensemble des responsabilités de la fonction, tant sur le plan des relations sociales que de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation.

Des qualités marquées de rayonnement et de communication constitueront de réels atouts

Poste région Sud-Est

Ecrire sous réf. 45 A 808 7 M
Discrétion absolue

Membre de Syntec

etap

71, rue d'Auteuil 75016 Paris

PUBLIPANEL

Laboratoire pharmaceutique mondialement réputé grâce à la qualité et à la technicité de nos produits, nous recherchons le

Directeur général
de notre filiale française

- En liaison directe avec le siège, vous conduirez notre politique marketing et commerciale (plafinication, budget, réalisation et contrôle) et vous assurerez le développement de l'organisation interne (hommes, logistique).
- Vous disposez d'une solide expérience marketing, de préférence dans le domaine des biens de consommation à forte valeur ajoutée. Vous avez de bonnes connaissances en finance et administration, acquises par exemple dans la gestion d'un centre de profit, et vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise. Votre dynamisme et votre autorité sont largement reconnus.
- Nous vous proposons de prendre en charge une petite équipe et de la faire progresser avec un challenge extrêmement motivant, dans un environnement technologique de pointe.

Notre Conseil vous assure d'une totale confidentialité et vous remercie de lui adresser un dossier complet sous la référence EXS à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75008 PARIS, portée sur la lettre et sur l'enveloppe.

Mercuri Urval

JANVIER 1988

reprise de la rubrique

Le Monde DIRIGEANTS

le mercredi daté jeudi



Vous qui souhaitez:
- intégrer une équipe gagnante, jeune et motivante;
- et participer à la révolution électronique des 10 prochaines années.

Le spécialiste européen des circuits intégrés spécifiques (ASIC)

recherche des

Ingénieurs de ventes

- Vous êtes diplômé(e) avec 3 à 5 ans d'expérience de ventes auprès de grands-comptes.
- Vous possédez l'anglais.
- Vous souhaitez valoriser vos compétences au sein d'une société dynamique de taille humaine en pleine expansion.

Venez rejoindre MIETEC, le centre micro-électronique du groupe ALCATEL, le N°2 mondial des télécommunications.
Adressez-nous votre dossier (cv et prétentions)



6 avenue de Norvege
91940 Les Ulis
Tél.: (1) 69074054

MILANO - ITALIA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Filiale de la Compagnie Européenne d'Accumulateurs - Groupe CGE, cette société industrielle et commerciale emploie 200 personnes.

Rattaché hiérarchiquement au Directeur Général, le titulaire du poste assure une mission complète sur le plan administratif et financier. Il supervise la comptabilité, la gestion de trésorerie, le contrôle de gestion et l'informatique. Il encadre une dizaine de collaborateurs et assure personnellement le reporting auprès de la maison-mère.

Nous souhaitons rencontrer un professionnel d'environ 35 ans, de formation supérieure (ESC + DECS ou équivalent). Il peut justifier d'une expérience de ce type de structure et maîtrise bien évidemment la langue italienne.

Après réussite dans cette fonction, il existe des perspectives de carrière au sein de la maison-mère et de ses filiales.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 19/431 AM à

CIGIE

EGOR CARRIERES INTERNATIONALES
19, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN



SALES MANAGER FRANCE

BURLINGTON is looking for a committed Sales Manager for France, who should also assume international assignments within Europe after a period of training and acquiring of the according qualifications. BURLINGTON'S products, socks, full-fashioned pantyhose and pullovers are of a high standard. They are featured by their highly fashionable design and their high quality. Thus, above-average sales have been obtained throughout all of Europe.

The ideal applicant is a professional salesman of a high calibre. He should come from the textile industry, but this is not a necessity. He should have good knowledge of English and German.

What do we expect from him ? Experience acquired in the sales of top-brands, the personality to motivate, guide and lead a qualified team (employees, free agents, distributors). Your creativity should enable you to determine assortments which emphasize fashionable features.

You will work on new sales activities from Schopfheim (Germany). This is the European headquarters of Arlington Socks, very near to the Swiss and French borders. You should thus also live in this area.

If this is an interesting assignment with attractive conditions for you, then we request you to send us your informative application with a photo and information concerning your salary expectations and the earliest possible date of employment.

Arlington Socks GmbH

Personnel Department Fabrikstrasse 1. D-7860 Schopfheim-Langenau.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE
met au concours un poste de

PROFESSEUR EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

orientation : logiciel de commutation.

Délai d'inscription : 30 avril 1988.

Entrée en fonction : printemps 1989 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste au :

Secrétariat général de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.

LE SULTANAT D'OMAN

recherche

INGÉNIEUR DE DÉCOR INTÉRIEUR

Conditions :
- fournir des diplômes de bons et de formes ;
- expérience : pas moins de 15 ans dans le domaine ;
- parler et écrire parfaitement l'anglais ;
- salaire et primes très intéressants ;
- lieu de travail : sultanat d'Oman.

Les demandes sont à envoyer à : Ambassade du sultanat d'Oman, 50, avenue d'Iéna – 75016 Paris.
Pour tous renseignements, téléphoner au : 47-23-01-63, poste 769.

ANNONCES DE PLACES VACANTES

Le CHUV, centre hospitalier universitaire vaudois, situé à Lausanne (Suisse), au bord du lac Léman, est un hôpital de 1 200 lits disposant d'un grand bloc opératoire pluridisciplinaire.

Pour compléter ses équipes d'infirmières, il cherche plusieurs

INFIRMIÈRES DE SALLE D'OPÉRATION D.E.

Si vous êtes :
- En possession d'un diplôme d'infirmière en soins généraux ;
- Désireuse d'élargir votre champ d'activité ;
- Attirée par la nouveauté ;
- Dynamique et dotée d'un bon sens de l'initiative ;
- Disponible pour une année ;
- Agée de moins de 30 ans (autorisation de séjour).

Si vous avez :
- Quelques années d'expérience dans trois ou quatre spécialités chirurgicales.

Veuillez écrire à :
Mlle Edna Chevalley, Coordination des soins infirmiers,
Mont-Paisible 16,
CHUV,
CH-1011 LAUSANNE
en joignant : une lettre de motivation, un c.v. détaillé, copies de diplômes et certificats d'employeurs.

Délai de postulation : 30-11-87 au plus tard.
Des entretiens de candidature seront organisés en France ; vous serez renseignée individuellement.

---

urgent
organisation humanitaire

recherche

son chef de mission en Ethiopie

POSTE A RESPONSABILITÉS :
- Coordination d'une équipe de dix techniciens expatriés.
- Gestion et négociation de projets.
- Contrat de deux ans statut de volontaire.
- Anglais courant.
- Première expérience de travail dans le tiers-monde indispensable.
- Disponibilité immédiate.
- Indemnité mensuelle forfaitaire. Assurance sociale prise en charge sur place.

Envoyer CV + lettre + photo à : AICF
34, avenue Reille, 75014 Paris.

Le Monde INTERNATIONAL

ANNONCES DE PLACES VACANTES

Le CHUV, Centre hospitalier universitaire vaudois, situé à Lausanne (Suisse), au bord du lac Léman, est un hôpital de 1 200 lits.

Pour compléter ses équipes de soins dans les différents services des secteurs de

CHIRURGIE
MÉDECINE
GYNÉCOLOGIE et OBSTÉTRIQUE
CHIRURGIE PÉDIATRIQUE
PÉDIATRIE
SOINS INTENSIFS (adultes et enfants)

Il cherche des

INFIRMIERS(ÈRES) D.E.

au bénéfice d'un minimum de 6 mois d'expérience professionnelle.

Si vous êtes :
- Désireux(se) d'élargir votre champ d'activités,
- Attiré(e) par le changement et la nouveauté ;
- Disponible pour une année ;
- Agé(e) de moins de 30 ans (autorisation de séjour)

Vous trouverez dans nos services :
- Une activité variée centrée sur la personnalisation des soins,
- Un travail en équipe ;
- Des possibilités de logement,
- Un restaurant d'entreprise ;
- Un salaire minimum de 3 000 francs suisses brut par mois adapté aux années d'expérience professionnelle.

Les engagements pourraient intervenir à partir de juillet 1988 jusqu'en octobre 1988.

Ecrivez à :
COORDINATION DES SOINS INFIRMIERS
Mont-Paisible 16, CHUV, CH-1011 LAUSANNE
en joignant : une lettre de motivation, un c.v. détaillé, copies de diplômes et certificats d'employeurs.
Délai de postulation 30-11-1987 au plus tard.
Des entretiens de candidature seront organisés en France ; vous serez renseigné(e) individuellement.

AMNESTY INTERNATIONAL AT THE UNITED NATIONS (UN)

Amnesty International seeks a UN Office Assistant-Geneva (post 1 and a UN Office Assistant-New York (post 2) to work with its UN Representatives in Geneva and New York. In the absence of the UN Representative, the assistant will represent Amnesty International.

The work will involve distributing Amnesty International information to appropriate members, groups and organizations within the UN, obtaining relevant information from the UN, day-to-day administration of the UN Office and providing secretarial and administrative back-up to the UN Representative.

The Office Assistants must be able to work under pressure, as part of a small autonomous team, setting their own priorities. Fast and accurate typing and excellent communication skills are essential. A high standard of oral and written English is essential for both posts, and an equally high standard of French for the Geneva post. A good knowledge of Spanish is desirable.

Salary : Starting at £ 10 600 pa rising to £ 13 521 pa (under review) (index-linked, annual increments).

Relocation assistance is also provided.

CLOSING DATE FOR RECEIPT OF APPLICATION FORMS 8 JANUARY 1988.
INTERVIEWS SCHEDULED FOR MID FEBRUARY 1988.

For further details and an application form, please contact (stating which post you are interested in).
Personnel Office Amnesty International
International Secretariat
1, Easton Street London WC1X 8DJ United Kingdom
Tel. : (01) 837 3805 (24 h ansaphone).




DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs.
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

H. 36 ans, études supérieures, triple expérience journalisme publicité et relations publiques.
RECHERCHE : poste de responsable de la communication plus proche du stratégique, de l'opérationnel, maîtrise cependant toutes les techniques de communication : relat. presse, journaux internes, télématique, édition, événements, vidéo, etc. Apportera ses capacités de : consultant, créateur, réalisateur. (Section BCO/MS 1104.)

INGÉNIEUR IST géophysique, géotechnique, 26 ans, 1re exp. terrain mobile géographiquement, disponible immédiatement.
ÉTUDIERAIT : toute proposition en recherche-développement, informatique ou de terrain, en géophysique. (Section BCO/BD 1105.)

SPÉCIALISTE financier, administratif et technique des problèmes d'aménagement et de gestion des collectivités locales disposant d'une grande expérience.
RECHERCHE : emploi dans organisme public ou privé en France ou à l'étranger. Qualifié pour procéder à des audits de services ou à des montages dossier complexe d'aménagement depuis l'élaboration de programmes justificatifs de besoins jusqu'au suivi des réalisations en relation avec les pouvoirs publics. (Section BCO/JV 1106.)

GESTION RESSOURCES HUMAINES : maîtrise de psycho, formation IGS à la gestion sociale, 12 ans expérience administration et gestion du personnel, expérience réussie de conversion d'établissement.
PROPOSE : collaboration à organisme ou entreprise ayant projet de développement ou de démarche de qualité totale, disponibilité immédiate. (Section BCO/Cadres IV.)

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40. poste 27.

MON EXPÉRIENCE AU SERVICE DES ACHATS DE VOTRE SOCIÉTÉ

INGÉNIEUR 20 ans d'expérience de la fonction Achat au plus haut niveau.

EXCELLENT NÉGOCIATEUR
Je peux vous être utile.
Contactez-moi au
60-14-50-18

Homme 39 ans, spécialisé dans l'import-export (transport, transit, douane) en particulier travaux publics.
Etudierait toutes propositions.
AUTRES DOMAINES acceptés, très urgent.
Tél. le soir à partir de 18 h 30 au 47-22-07-23.

Secrét. sténo-opér. saisie, 15 ans expérience, libre de suite, recherche place stable Paris ou proche banlieue. De préférence publicité ou presse. Tél. 43-40-95-05 h.b. ou soir.

Assistante, expér. rédaction radio et attachée de presse, 24 ans, bac + 3 commercial, anglais courant, dactylo, recherche emploi de préférence Presse - Edition - Publicité. Tél. : 42-03-25-75.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN GÉNÉRALISTE, 17 ans en études, conception réalisation de paie, achat, vente, production, compta. sur IBM, BULL, Médium et Micro en GAP, COBOL, BASIC.
Étudie propositions :
Responsable organisation et informatique dans PME-PMI.
Ecrire sous nº 8142 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

H. 43 a., 20 a. de pratique leader 10 a., son ent. DECS angl, espagnol, pour gérer PME, ttes zones. Tél. 93-78-38-36.

Diplômée de muséologie de l'Ecole du Louvre + titul. d'une maîtrise d'histoire ancienne, ch. emploi chez antiquaire. Tél. 43-70-75-19 ap. 19 h.

LIBRE DE SUITE
Femme 53 ans, sérieuses références, sens responsabilités, secrétaire administrative, secrétaire de production, téléscopie sur SAGEM TX20. Ecrire Mme S. GUÉRIN 289, rue Hamsbach, 77480 Brusy-sur-Seine ou Tél. : 64-01-19-08.

H. de form. univ. ch. pl.
ASSISTANT
DOCUMENTALISTE
Ecrire sous le nº 1749,
Le Monde Publicité,
5, rue Monttessuy, Paris-7e.

DIRIGEANT
EXPÉRIENCE POLYVALENTE
Double nation, 53 ans, 40 ans Afrique, Etats-Unis. Position internationale direction multi secteurs commerciaux, serv. Bilingue français-anglais, recherche position/missions assistance exécutive personne morale ou privée. Situation géographique indifférente. Voyages appréciés. Prétentions raisonnables plus avantages fonction. Examen propositions temps plein ou partiel.
Ecr. M 18-115389, PUBLICITAS, CH-1211 Genève 3.

Niveau ingénieur
Technico-commercial,
15 ans expérience chargé d'affaires dans les domaines mécanique nucléaire examine propositions représentant stés françaises en Italie du Nord.
Ecr. Havas. réf. 4763.
Aix-en-Provence 13100.

Le Monde CADRES

DIÉTÉTIQUE & SANTÉ

CA : 350 MF. Effectif : 440 personnes

Leader en France et en Espagne (DIETISA S.A.) sur le marché des produits de diététique adulte, recherche son

CHEF DE DÉPARTEMENT
MARKETING - DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Il aura pour mission
- d'assurer l'animation, le développement et la coordination marketing-ventes des filiales actuelles ou à créer, prioritairement en Europe du Sud,
- de contrôler et animer l'activité Export,
- de participer à la stratégie moyen-long terme de la société,
- de conduire la réflexion marchés futurs et diversification

Profil : 35-40 ans, de formation supérieure, trilingue (Anglais, espagnol ou italien) de préférence. Une ou plusieurs expériences marketing et vente à l'international dans des sociétés agro-alimentaires et (ou) à forte valeur ajoutée

Résidence : Région toulousaine

Adresser dossier complet manuscrit + photo à :
Anne BEDEL, DIÉTÉTIQUE & SANTÉ, BP 106, 31250 REVEL

Pour la Gironde
recherche
ATTACHÉS COMMERCIAUX EN PUBLICITÉ
pour nouveaux quotidiens journal Bordeaux matin.
Tél. 56-44-54-08.

Groupe chimique Paris rech.
JURISTE D'ENTREPRISE
Vous possédez une bonne expérience en entreprise ou en cabinet. Vous avez la maîtrise de l'anglais. Votre mission sera de prendre en charge tous les problèmes juridiques : contrats, assurances, contentieux, brevets et marques, droit des stés, droit international. Envoyer c.v. et prét. s/réf. 2186
à : PIERRE LICHAU,
10, rue de Louvois, PARIS-2e.

Le Centre d'informations Financières organise un stage pour recruter des CONSEILLERS CCIAUX H./F. pour ses 5 agences Paris ou région parisienne.
Formation assurée.
— Rémunération motivante.
Tél 45-63-20-00, p. 107.

Ch. Préceptrice (étud.). Syst. au pair, pour fam. franco-allem. Poss. univers. et stage fiscal. Non fumeuse. P. de conduire. Rég. de Francfort. Vögele, Drosselstr. 31, 6074 Rödermark 3 (RFA). 1948.6074.97827

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

LES HALLES/STE-OPPORTUNE bel imm. ravalé. surfaces à rénover : 40-80 ou 160 m² en duplex 15 à 17 000 F le m². 46-44-98-07 . 42-50-04-28.

4e arrdt

QUAI DES CÉLESTINS, haut de gamme, vue s/Seine, 4-5 p., 3 bns, 3 w-c, 156m², park. 4 300 000 F. 43-35-18-36.

ST-MARCEL, p. de t., 2 p., entr., cuis., bns, w.-c, calme, 35 m². 595 000. 43-35-18-36.

5e arrdt

PLACE JUSSIEU, petit studio, belle hauteur ss/plafond, refait à neuf, salle de bains, cuisinette. 320.000 F. François FAURE 45-67-95-17.

6e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC
R. des CANETTES, stud., charme pout. 22 m² imm. anc. rénové, 5e ét. ss asc., cuis., s. bns. 450 000, 42-33-12-29.

RUE DE SÈVRES
Studio, séj. + cuis. équipée, tt confort, charme. 570 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17.

RUE GUÉNÉGAUD
Bem imm. 2/3 p. lumineux, idéal p.-à-terre, 1 350 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-67-95-17.

7e arrdt

DUROC, p. de t., étage élevé, 7 p., tt cft, 218 m², balc., 3 serv., calme, soleil, box possible. 43-35-18-36.

VANEAU, IMM. ANCIEN ravalé, 2e étage, beau studio, confort, à rafraîchir, plein soleil. F. FAURE 45-67-95-17.

8e arrdt

AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
Plus. stud. de 35 à 43 m². C.E.G.I. 47-20-10-72.

RUE DE MARIGNAN
Imm. de stand., pierre de t., beau 2 p., 60 m², rénovation luxueuse, jamais habité, en rez-de-chaussée sur vaste cour.
NOTAIRE 42-01-05-22

SÉLECTION DOLÉAC
TERNES, appt 82 m², impeccable, liv., 2 chbres s/cour, très clair, tt cft, 4e étage ss asc. 1 250 000 F. 42-33-12-29.

13e arrdt

GLACIÈRE, imm. 1978, étage élevé, 3 p., tt cft, 68 m², parfait état, park. A SAISIR, 1 110 000. 43-35-18-38.

GLACIÈRE. P. t., ét. él., 3 p. tt cft, 73 m², balc., parkg. b. ét., 1 330 000 F. 43-35-18-36.

16e arrdt

16e LA FONTAINE
Appt 4 pièces bon standing, bon état, 5e étage, loggia, clair, sans vis-à-vis sur jardin. Px 2 500 000 F. Tél. 45-27-96-12. Mar. au vendredi 14 h à 18 h.

POINCARÉ/LONGCHAMP
75 m² imm. gd standing, gd living, 1 ch., s. de bains marbre, cuis. éq., 2 280 000 F.

EXCEPTIONNEL
PLEIN CIEL
VUE SUR TOUT PARIS
2 p., 40 m² + 78 m² terrasse + parking, 2 100 000 F. C.E.G.I. 47-20-10-72.

17e arrdt

PTE-MAILLOT
PALAIS DES CONGRÈS
PARTICULIER VEND
Très beau 2/3 pièces, 88 m², tout confort, standing, 5e étage ascenseur, soleil, calme. Libre. Hab. principale mai 1988.
PRIX : 2 200 000 F.
Chambre de service possible.
TÉL. : 42-93-01-58.

PEREIRE
60 m² liv., 2 ch. s/rue et cour, chf. ind. gaz 1 200 000F. C.E.G.I. 47-20-10-72.

18e arrdt

Mº ABBRESSES
Coquet 2 pièces, cuis., salle d'eau, w.-c, appartement et immeuble rénovés. 470 000 F.
MGN 43-87-71-55

19e arrdt

5e ÉT., ASCENSEUR
Mº BOTZARIS (60 m²) gd hall, grande cuisine, 2 p., salle de bns, w.-c., balcon, vue dégagée, parking. Prix 1 030 000 F.
MGN 43-87-71-55.

20e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC
Mº BUZENVAL appt stdg 1974 105 m², 2e ét., asc., dble liv. 31 m², 3 ch., cuis. éq. s. bns luxe, prest., murs insono., 2 100 000, 42-33-12-29.

92 Hauts-de-Seine

SÉLECTION DOLÉAC
BOULOGNE, QUAI GALLO
96 m², balc. 7 m², 2e ét., imm. 1961, stdg, prestat., vue s/Seine, dble liv. 44m², 2 ch., cuis. éq., tt cft, park., cave. 1 950 000 42-33-12-29

SÉLECTION DOLÉAC
HIPPODROME ST-CLOUD,
gd studio, imm. stdg. prestat., 50 m² + loggia 12 m², tt cft. 3e et dern. ét., asc. LUXE. Box fermé. CALME, ENSOLEILLÉ, jdin 750 000. 42-33-12-29.

SÉLECTION DOLÉAC
BOULOGNE, Gal-LECLERC, appt 65 m², imm. 1950, liv. 20 m² + 2 ch., cuis., s. de bs, w-c sép., 2e ét., balc. 4 m², park., cave. 950 000 F. 42-33-12-29.

COLOMBES
PRÈS CENTRE (80 m²)
entrée, 4 p., cuis. équipée, s. de bains, w-c, loggia, 2e ét. asc., parfait état. 680 000 F. MGN, 43-87-71-55.

SÈVRES IMM. 80
PRÈS TOUS COMMERCES
BEAU 3 PIÈCES, PARKG
TT CFT, PRIX 810 000 F. 42-67-69-27.

95- Val-d'Oise

ENGHIEN-LES-BAINS
6e ascenseur, 60 m² refait neuf, vue, soleil. 45-83-46-78.

Province

VALLAURIS (06), bel appt. 4 p. + cuis. équipée, s. de bns, loggia, cave, park., 78 m², rez-de-chaussée, résid. calme. 480.000 F. T. 93-64-15-24.

BOURG-ST-MAURICE
AU CŒUR DES ALPES ET DES J.O. 4 h 30 de Paris en TGV fin 88, le charme d'un gros village de montagne, au centre des grandes stations : Val-d'Isère, Les Arcs, Tignes, La Plagne, La Rosière, liaison directe avec Les Arcs.

Sur programme, reste à vendre
STUDIOS et DUPLEX à partir de 255 000 F
Crédit possib. par la SOVAC. 5 % à la réservation. BUREAU DE VENTE : 45, AVENUE GEORGE-V, PARIS-8e, 47-20-10-72, 47-20-35-88.

LIMOGES
Quartier des facultés et CHU, imm. neuf, gd studio, park., 220 000 F. Idéal plac., avant. fiscaux, exception., ici Méhaignerie. 16 (1) 43-49-20-20.

Etranger

A vendre et à louer appts et villas zone Costa-del-Sol Oriental, Terrasol calle La Cruz, 48, Nerja (Malaga), Espagne. 19-34-52-521550, 521538.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p., Paris, de préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT, chez notaire, 48-73-20-67, même le soir.

M.G.N.
33e ANNÉE, recherche APPTS PARIS même à rénover. SOLUTION RAPIDE CHEZ VOTRE NOTAIRE.
43-87-71-55.

FRANÇOIS FAURE
11, RUE ROUSSELET
75007 PARIS
45-67-95-17
RECHERCHE APPTS MÊME A RÉNOVER.

locations non meublées offres

Paris

5e, PORT-ROYAL
2/3 pièces, 70 m², soleil, rangements, balcon. 6 900 F + charges. Tél. matin. 47-02-83-67.

RUE PERGOLÈSE
Bel immeuble ancien, liv. dble, 1 ch., 1er étage, loyer 6 500 F + ch. Tél. : 43-06-98-27.

72 BIS, RUE MICHEL-ANGE
Luxe, living double, chbre. 92 m², 4e ét., tt cft. 6 800 F + 980 F, direct. propr. Jeudi et vend. 13 h-18 h.

Région parisienne

EXCEPTIONNEL
Neuilly/bois, 6e/7e ét., récept., 2 ch., 2 bs, terr. 45-77-25-42.

BOULOGNE (92). STANDING, 4 p. 127 m², 1er ét. 11 012 c.c. Vis., rens. s/r.-v. 47-42-75-65.

locations non meublées demandes

Paris

RÉSIDENCE CITY
rech. pour PDG stés multinationales, banques, ambassades, APPTS DE TRÈS GRAND STANDING, vides ou meublés et MAISONS OUEST PARIS.
TEL. : 45-27-12-19.

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE
Location – Vente – Gestion
5, rue Berryer, 75008 PARIS.
Rech. APPTS vides ou meublés pour sa clientèle, loyer garanti.
42-89-12-52.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pr BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES, stud., 2, 3, 4, 5 p. et +. ISI 42-85-13-05.

propriétés

COSTA-BLANCA (Espagne)
Vivez au soleil même l'hiver au mil. des orangers pr. de la mer, vue panoramique. Pavillon av. jdin 160 000. Villa 3 p., pisc. + terr. 368 000 F* (*clés en main, prix TTC).
VENEZ VISITER NOTRE
GRANDE EXPOSITION
au KISS, 26, r. des Lombards, Paris-4e, les 21, 22 et 23 nov. 87, un cocktail à la sangria vous est offert
QUESADA & QUESADA
TEL. (1) 43-63-54-54
CRÉDIT TOTAL POSSIBLE

40 KM OUEST, PRÈS MEULAN
BELLE PROPRIÉTÉ
parc clos 1 ha, beaux arbres, tennis, hab. 180 m, tt confort, 1 950 000, rare, 48-05-58-70.

Bretagne-Sud, maison en L, 7/8 p. s/jdin 920 m², séj., cheminée, terrasse S.-O., cuis. américaine, 4 ch., 3 s. bns, atelier artiste (16) 97-65-52-92.

A VENDRE
à 1 heure porte Saint-Cloud au calme
PROPRIÉTÉ de caractère,
6 pièces principales, tout confort + dépend. avec parc.
S'adresser à :
Mº REAL-CACHELEUX,
NOTAIRE, ROUTOT 27350
TEL. : 32-56-80-66.

VALLÉE DE CHEVREUSE/GIF
Belle propriété anc. restaurée, 9 p. + dépend., s/1 500 m², très calme. Près écoles. RER. 2 900 000 F, 69-07-43-77.

Près Chartres, ppté 16e s. + colomb., s/2 500 m², parf. état, tt cft, densité except., 1 250 000. 48-87-22-52 Paris 37-28-57-09 (jour, sf jeudi).

LE PECQ
DOMAINE GD CHAMP
s/4 000 m² ppté très gd séj., chem., s/2 terrasse, 4 ch., s. de bns, + mais. de gardien, 3 500 000 F. 43-33-35-05.

villas

Vds Sables-d'Olonne (Vendée) villa tt cft, impecc., 4 chbres, garage, jardinet, 2 min plage. 950 000 F. TÉL. 51-95-36-35 ou 51-05-67-42.

viagers

8e Villiers, occupé, 70 ans, 4 pièces, 128 m², 1 370 000 F + 2 800/m. T. 42-65-02-78.

pavillons

MAUREPAS (entre Versailles et Rambouillet) luxueuse villa, grand living 60 m², cheminée, 5 chbres, 3 bains, garage 2 voitures, jardin 1 250 m², état impeccable, à saisir, 1 350 000 F (facilité). Exclusif Monal 30-50-28-15.

maisons individuelles

A 30 KM DE BORDEAUX
Proximité Margaux, grande maison à étage, avec balcon sur toute la façade, garage 2 voitures, nombreuses dépendances, sur environ 3 000 m²
Prix : 550 000 francs.
Tél. : 56-63-70-13.

bureaux

Locations

Domiciliations depuis 80 F/ms. Paris-1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. Constitution SARL, 1.500 F H.T Inter Dom, tél. : 43-40-31-46.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de sociétés
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES. Champs-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81.

DOMICILIATIONS
BURX CONSTITUT. STÉS
Permanence téléphonique
Initiative 2000, 42-60-91-63.

DOMICILIATION
burx, télex, SECRET., Tél.
AGECO 42-94-95-28.

fonds de commerce

Ventes

Bail commercial à céder électronique alarme, informatique boutique Paris-14e 40 m². Bail neuf, loyer 2 300 F par mois, reprise 100 000 F à débattre. Tél. : 45-42-78-78.

Mº HALLES, emplact nº 1, gros passage, cess. de bail, 2 niv. 190 m², appt 190 m², poss. ts commerces, sauf RESTAURANT. Loyer 65 000 F/trim. 2.150 000. 42-33-12-29.

immobilier information

EXPOSITION DES PRODUITS IMMOBILIERS DE LA COSTA-DEL-SOL

Chambre de commerce d'ESPAGNE
32, avenue de l'Opéra, PARIS-2e
Tél. 47-42-45-75.

Les 20 et 21 novembre, de 11 h à 19 h.

Votre investissement immobilier de qualité à Marbella et Costa-Del-Sol, à partir de : 250 000 F.

CP Procecum, Paseo de la Farola, 1.
MALAGA, tél. (19) 34-52-213570.

L'AGENDA

Cours

L'ANGLAIS dans un HOTEL

Pension complète dans notre hôtel (ou avec une famille anglaise).
Face à la mer. Londres à 100 km.
Leçons en groupes, moyenne 9 étudiants.
A partir de £ 20 par jour, pension et leçons.

20 % RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus.

Ouvert toute l'année. Pas de limite d'âge. Cours spéciaux Noël, Pâques, etc.

Ecr. à Regency School of English, Ramsgate, Kent, England, 843-59-12-12 ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, 95000 Eaubonne. (1) 39-59-26-33.

Bijoux

TOUS LES BIJOUX ANCIENS
et rares. Bagues romantiques
— 20 % ESCOMPTE
ACHAT OR
GUILLET, 19, rue d'Arcole, 75004 Paris. T. 43-54-00-83. Cité guide GAULT & MILLAU.

Calendriers

Publicitaires 1988, grand choix à partir de 50 exemplaires. (1) 43-85-84-85/43-85-84-11.

Carrelages

BOCAREL
DIRECT USINES
19, route de Saint-Denis
95170 DEUIL-LA-BARRE
Tél 39-84 13-94

Vins

INVESTISSEZ DANS LE PLAISIR
- Grand cru de BOURGOGNE et BORDEAUX très nombreux MILLÉSIMES disponibles, quantité limitée.
16-78-38-06-06
Télex 306-567

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

PART VD CITROËN BX 19, GT, 1986, 9 CV, FERM. ÉLECTRON. PORTES ET FENÊTRES, 30 000 KM, TR. BON ÉTAT 50 000 F TÉL 47 32-06-28.





Le Monde

EMPLOI

Mourir de la modernisation

La pénurie d'ouvriers qualifiés dans les entreprises industrielles inquiète les cadres

ELLE ne le sait pas encore, mais l'entreprise qui se modernise est en danger de mort. Avec les nouvelles technologies et l'automatisation de son outil industriel, elle va découvrir plusieurs des maux qui entravent la société française.

La production souffre d'être trop souvent confiée à des ouvriers peu qualifiés. On manque d'opérateurs compétents et adaptés, soit qu'ils n'aient pas été recrutés, soit qu'ils n'aient pas été formés par le système d'éducation. Les palliatifs utilisés font à leur tour courir des risques graves. On augmente les emplois indirects, de maintenance par exemple, qui alourdissent les coûts. Non seulement ils ne résolvent rien, au fond, mais ils nuisent à la compétitivité. Les pannes, grandes ou petites, se multiplient. L'espoir placé dans la modernisation finit par être déçu. A brève échéance, les conséquences peuvent même devenir catastrophiques pour l'ensemble de l'économie. Des entreprises peuvent disparaître ; le cas s'est déjà produit. D'autres peuvent s'essouffler et accumuler du retard quand elles croyaient prendre un avantage...

D'abord peu présentes dans les réflexions, y compris de chefs d'entreprise, ces préoccupations s'imposent depuis peu, de façon lancinante. Quand il prédit les licenciements de permutation, socialement plus délicats que les licenciements dus aux restructurations, M. José Bidegain n'évoquait pas autre chose que cette menace diffuse (*le Monde* du 27 mai). Quand il décrit le passage de la civilisation de la peine à la civilisation de la panne, M. Yves Lasfargues (*le Monde* du 22 août) souligne, lui aussi, l'un des aspects du problème.

Signe des temps, l'Amicale des ingénieurs du corps national des Mines, prestigieuse s'il en est, fait de ce sujet le thème du premier rendez-vous des *Annales des Mines*, sa revue (1). M. Michel Berry, l'un des organisateurs, entend, par cette manifestation, « *alerter l'opinion et les dirigeants* » d'un danger majeur encore mal mesuré. Il faut réagir à la fois vite et durablement, disent les uns et les autres, si les entreprises françaises veulent éviter de « *mourir à petit feu de la modernisation* » (2), le supplice inattendu. Deux ingénieurs des Mines, MM. Yves Barraquand et Paul Maruani, ne concluent pas différemment dans un rapport qui a justement servi de détonateur pour l'idée d'un tel colloque (3).

Des retards préoccupants

« *Dans le discours actuel sur la modernisation, l'ouvrier hautement qualifié est absent* », constatent les deux auteurs. « *Cette absence a un effet redoutable* », qui interdit à tout responsable de s'occuper du danger qu'il pressent, occupé qu'il est par les urgences du court terme. Tous « *sont paralysés par le silence sur le sujet* », écrivent les deux ingénieurs. « *Il est possible que l'industrie française meure lentement de cette carence d'ouvriers qualifiés sans qu'on puisse s'en rendre compte* », estiment-ils. « *Lorsque l'érosion de la compétitivité et l'effritement des parts de marché de l'industrie française auront produit des effets patents,* pronostiquent-ils, *il sera sans doute trop tard (...).* »

A partir de cette pénurie, propre à la France, les symptômes s'enchaînent dans un cercle vicieux. Souvent décidée dans l'enthousiasme « *ou la fièvre* », l'arrivée de nouvelles installations ne donne pas les résultats escomptés. Les améliorations, qui devaient être rapides, se révèlent lentes à venir. Les ennuis s'ajoutent au poids de l'investissement, déjà lourd. Il faudrait reprendre la formation, alors que les moyens financiers condamnent à l'asphyxie, surtout dans les PME/PMI. Le personnel ouvrier de production se montre incapable de prévenir les pannes et même d'y remédier. Il ne maîtrise pas l'outil, faute de formation suffisante, se révèle impuissant pour surmonter les difficultés qui surviennent et, pis, n'a pas les connaissances qui aideraient les spécialistes dans leur intervention. Malgré l'automatisation, l'introduction des nouveaux produits s'en trouve retardée. Les nouveaux dispositifs ne sont pas exploités à leur optimum et l'on triche. Les stocks réapparaissent pour compenser les défaillances, et avec eux les défauts de fabrication.

Dans telle usine de composants, la montée en régime exigera quinze mois au lieu des quatre prévus initialement. Elle entraînera aussi un dépassement de 25 % du budget consacré à la modernisation, occasionnera un doublement du temps de stage et se traduira par des coûts de fabrication en hausse de 10 %. Quand on tablait sur une baisse de 20 %... Dans une usine de laminage à froid, les arrêts peuvent atteindre de 20 % à 30 % du temps de fonctionnement. Sans compter les conséquences sur les cylindres, détériorés, ou les défauts acceptés dans la bande d'acier produite...

Mauvaises solutions

Mais si le diagnostic est facile à faire, les solutions, elles, mettent en évidence d'autres difficultés. Coincées, les entreprises ripostent dans la majorité des cas en développant les services périphériques à la production. Elles ont recours à des techniciens plus qualifiés, chargés de l'entretien, de la maintenance, de la qualité ou des méthodes pour se rapprocher du fonctionnement idéal. Cela les conduit à supporter des dépenses supplémentaires et, malheureusement, n'aboutit pas à une meilleure efficacité dans l'utilisation du matériel. Les choses deviennent vite impossibles « *si le personnel de production n'a pas les connaissances théoriques nécessaires pour dialoguer avec le bureau d'études* », notent MM. Barraquand et Maruani. « *La faible qualification des opérateurs a conduit les ingénieurs qui ont conçu la chaîne à ne pas* [leur] *laisser la possibilité d'arrêt partiel* », par exemple. Ainsi, « *le renforcement des services périphériques peut aller à l'encontre de l'objectif de l'amélioration du fonctionnement des installations* » et le système « *a tendance à évoluer vers la mauvaise solution : un renforcement des techniciens périphériques et une plus faible qualification des ouvriers* ».

Dans d'autres cas, la tendance consiste à faire occuper les postes de fabrication par des nouveaux embauchés qui sont, eux, trop qualifiés pour cet emploi. On utilisera alors des titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un bac plus deux ans pour, dans l'immédiat, assurer la bonne marche des équipements. Mais, outre que cela représente un gâchis et un surcoût, cette solution devient rapidement inopérante. Les jeunes surqualifiés n'acceptent ce type d'emploi que pour autant qu'ils peuvent y réparer de grosses pannes. Ils admettent difficilement de s'y maintenir au-delà de la période de rodage, et réclament des possibilités de carrière. On retrouve alors le cas de figure précédent : il faut les remplacer sur la chaîne et l'on y place à nouveau des ouvriers trop peu qualifiés.

En regard de l'analyse des phénomènes en cours, les remèdes sont complexes à mettre en œuvre. Un premier obstacle réside dans la présence, au sein des entreprises, d'ouvriers à la formation inexistante ou inadaptée. Peut-on leur faire gravir les échelons devenus indispensables ou faut-il s'en séparer ? Un deuxième, directement lié, tient dans la responsabilité sociale de l'entreprise. Si les « *licenciements de permutation* » deviennent inévitables, peut-on, socialement, envisager de les pratiquer et, quand bien même, les employeurs peuvent-ils s'y résoudre ? Il y a là des risques de conflits, de désagrégation d'un corps social.

Un troisième obstacle naît du comportement des entreprises elles-mêmes qui ne parviennent pas à formuler leur demande. Même conscients des enjeux, les responsables intermédiaires ne réussissent pas ou ne veulent pas en convaincre leurs supérieurs hiérarchiques. Cela supposerait trop de remises en cause du mode de fonctionnement et, surtout, impliquerait un investissement dans la qualification que peu d'entreprises veulent tenter, hormis les leaders d'un marché donné, tels IBM ou Merlin-Gerin.

L'inertie de l'enseignement

Ensuite, et cela est au moins aussi préoccupant, le système d'éducation n'est pas en mesure, techniquement et par son orientation même, de fournir « *l'offre* » correspondante. Les niveaux exigés pour constituer ces futurs bataillons d'ouvriers hautement qualifiés ou de pilotes d'installation, comme on voudra, ne sont pas ceux que l'éducation nationale, l'AFPA et les centres d'apprentissage se consacrent à produire. Ou bien elles visent au-dessus avec les techniciens supérieurs, ou bien elles fournissent des CAP. C'est-à-dire qu'elles laissent un vide béant entre les formations vers lesquelles sont attirés les meilleurs éléments issus du cycle secondaire technique, à même d'atteindre une théorisation, et les actions menées pour relever le niveau trop faible de plus de la moitié d'une classe d'âge (sur les huit cent mille jeunes qui quittent chaque année le système scolaire, la majorité sortent au mieux avec l'équivalent d'un CAP). Tenus par leur objectif de débouchés sûrs à l'emploi ou de rattrapage de handicaps certains, l'enseignement technique et ses équivalents ne peuvent inverser la tendance. A force d'inertie, cela peut conduire tout droit à l'échec.

C'est donc un ensemble qu'il faut faire bouger. Dans l'entreprise comme à l'école, trop de mauvaises habitudes ont été prises, stratifiées par l'histoire.

Le risque et l'ampleur de la tâche peuvent décourager, bien sûr, s'il n'y avait quelques signes encourageants. D'abord, des exemples étrangers existent, plus satisfaisants que le nôtre, qui tendent à prouver que cela est possible dans l'entreprise comme dans l'enseignement.

Ensuite, et ce pourrait être décisif, beaucoup commencent à découvrir la priorité d'une reconstitution de la catégorie des ouvriers hautement qualifiés. Il est tout de même significatif que, ayant le désir de parler de l'emploi, les représentants du corps des Mines décident de ne pas se soucier de leur sort mais de mettre l'accent sur le personnel de production. Ils y voient une garantie pour leur propre avenir, une nécessité vitale pour l'industrie. L'emploi de cadres ne passe-t-il pas par celui des ouvriers et des employés ?

ALAIN LEBAUBE.

(1) Le 19 novembre à l'Ecole des mines : « Les ouvriers de haute qualification et l'industrie française ».

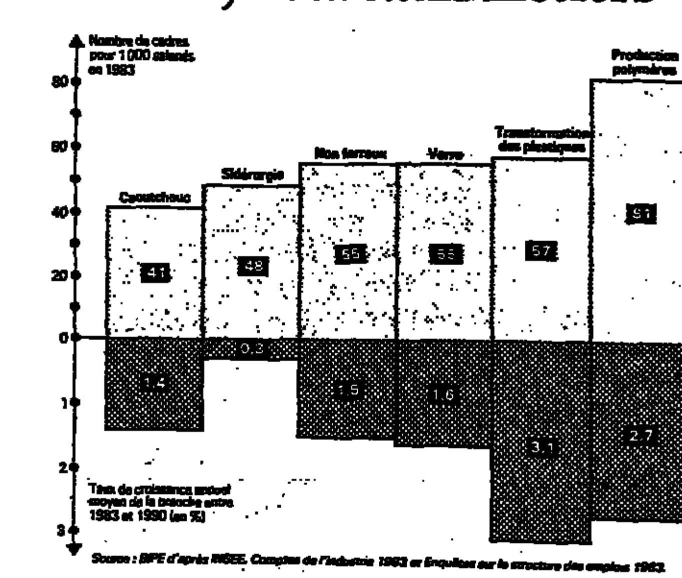
(2) Revue des *Annales des Mines*, nº 8, septembre 1987, série « Gérer et comprendre ».

(3) « Les ouvriers de haute qualification de demain », Ecole nationale supérieure des mines de Paris, octobre 1986.

Nouveaux matériaux, nouveaux métiers

SI étrange que cela puisse paraître, il existe un point commun entre un casque de pompier, une raquette de tennis, une planche à voile, et une carrosserie de voiture. Tous intègrent désormais des nouveaux matériaux (matières plastiques, fibres de carbone, céramiques, alliages spéciaux, etc.) dans leur fabrication. La mise au point de ces matériaux et leur utilisation dans une grande variété de produits nécessitent de nouvelles compétences. Les « industries des matériaux » devraient être ainsi fortement créatrices d'emplois dans les années à venir. Une étude (1) récemment publiée par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), et réalisée en collaboration avec le BIPE, évalue à 7 200 le nombre de postes de cadres à pourvoir annuellement dans ce secteur d'activité, qui en compte aujourd'hui environ 85 000. Selon l'APEC, l'emploi net va en effet augmenter de 2 % à 3 % par an. Si l'on ajoute à ce taux celui occasionné par le remplacement des cadres partant en retraite (environ 3 % par an) et par le remplacement des cadres ayant évolué vers d'autres secteurs d'activités (de 3 % à 4 % par an), c'est plus de 8 % des effectifs qui devront être recrutés chaque année pour participer au développement de cette industrie.

Composée majoritairement de techniciens, elle devra augmenter ses forces commerciales et marketing. Les matériaux disponibles étant en effet de plus en plus nombreux et complexes, les industriels devront jouer un rôle de conseil auprès de leur clientèle : qu'il s'agisse de l'informer des caractéristiques physiques des produits proposés, ou de l'aider à sélectionner, au sein d'une gamme, le produit le mieux adapté à l'utilisation envisagée.



Source : BIPE d'après INSEE, Comptes de l'industrie 1983 et Enquêtes sur la structure des emplois 1983.

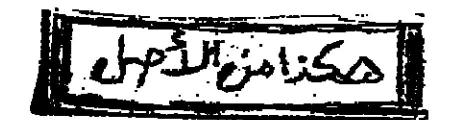
En amont de la production, les responsables des services de recherche et développement devront multiplier leurs actions dans trois domaines : « *la recherche de nouvelles performances pour les matériaux traditionnels, le développement de nouveaux matériaux* stricto sensu, *et la recherche de gain de productivité dans la fabrication et la mise en œuvre des matériaux.* » Ces trois axes devraient donc, selon l'APEC, ouvrir aux chercheurs deux types de carrière : des carrières de spécialistes, experts dans un matériau particulier ou dans une famille de matériaux ; et des carrières de généralistes dont le rôle sera de développer les outils de travail appropriés.

De nouvelles compétences seront également exigées du côté des entreprises utilisatrices (contruction aérospatiale, automobile, électroménager), où les ingénieurs devront avoir une vision beaucoup plus globale de leur tâche. Ils ne devront en effet plus seulement sélectionner un matériau en fonction de son seul coût mais plutôt du coût global d'une fonction, « *c'est-à-dire du coût de fabrication et d'utilisation d'un ensemble de pièces appelées à remplir une fonction particulière* ». Selon l'APEC, ce sont dans ces entreprises « *que les besoins de généralistes connaissant plusieurs matériaux et capables d'effectuer les choix sont sans doute les plus prometteurs. Encore faudra-t-il pour cela faire état d'une expérience industrielle variée et d'une bonne maîtrise des outils de calcul et de gestion* », conclut l'auteur du rapport.

Une dizaine d'organismes assurent d'ores et déjà des stages de formation complémentaire dans ce domaine. L'étude de l'APEC en dresse la liste avec, pour chacun d'eux, une description succincte des matières enseignées.

A. K.

(1) « A l'aube des nouveaux matériaux », dossier publié dans *Emploi cadres*, Nº 740. Ce dossier est une synthèse du document *Nouveaux matériaux, nouveaux métiers*, Ed. APEC, 51, boulevard Brune, 75 689, Paris Cedex 14. Tél. : 40-52-20-00. 60 pages, prix : 25 F.



PHENIX-U.D.A.

LES "PHENIX-U.D.A. DU SPONSORING ET DU MÉCÉNAT", CRÉÉS PAR L'UNION DES ANNONCEURS, ONT POUR OBJET DE DISTINGUER LES ACTIONS DE PARRAINAGE LES PLUS ÉMÉRITES MENÉES PAR LES ENTREPRISES. UNIQUE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DES ANNONCEURS, L'U.D.A. ENTEND AINSI PROMOUVOIR LES NOUVELLES TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET LES NOUVEAUX TALENTS QUI TÉMOIGNENT CHAQUE JOUR DE L'INTÉGRATION CROISSANTE DES ENTREPRISES À LA VIE DE LA CITÉ.



PALMARES 87

PHENIX D'HONNEUR

BANQUE NATIONALE DE PARIS
POUR L'ENSEMBLE DE SA POLITIQUE DE PARRAINAGE

HOMMAGE SPÉCIAL DU JURY

A LA FONDATION CARTIER
ET A L'ACTION DE SON PRÉSIDENT ALAIN-DOMINIQUE PERRIN



PHENIX CULTURE

JOHNSON FRANCE
FONDATION JOHNSON POUR LE THÉÂTRE

R.A.T.P.
10 ANS D'ANIMATION CULTURELLE DANS LE MÉTRO

MENTIONS

STÉ AXON'CABLE
EXPOSITION DU PEINTRE GLORIA FRIEDMANN

GROUPE C.I.C.
"LE MOIS DES MUSÉES - LA RUÉE VERS L'ART"

STÉ MONIN
AIDE A L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN POUR LES MUSÉES DU SUD-EST



PHENIX CAUSES HUMANITAIRES

ROWNTREE MACKINTOSH
"DONATION BARRE LION" A LA LIGUE NATIONALE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER

MENTIONS

A.N.E.P.
LE TEMPS RETROUVÉ
RUEIL-MALMAISON
RADIO BLEUE
"LES PAPYS TURBO," ÉQUIPAGE DU 3e ÂGE DANS LE TOUR DE FRANCE A LA VOILE 1987

SANOFI
"LUI ET NOUS," SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE LINO VENTURA, "PERCE-NEIGE"




PHENIX EXPLOIT AVENTURE

CRUNCH / NESTLÉ
TRAVERSÉE SOLITAIRE DE L'ATLANTIQUE EN PLANCHE A VOILE PAR STÉPHANE PEYRON

MENTION

CAISSE NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE
TOUR DU MONDE EN SOLITAIRE A LA VOILE DE PHILIPPE JEANTOT



PHENIX SPORT

RÉVILLON
"TROPHÉE RÉVILLON," COURSE INTERNATIONALE DE CHIENS DE TRAÎNEAUX

MENTIONS

AIR INTER
TOUR DE FRANCE AÉRIEN DES JEUNES PILOTES

ELF FRANCE
10 ANS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA MOTO

CRÉDIT LYONNAIS
LES OMNIUMS DE GOLF




PHENIX PATRIMOINE

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE BANQUE
"UN GESTE POUR UN MILLION D'ARBRES"

MENTION

COLGATE-PALMOLIVE
SOUTIEN A 4 JEUNES ARTISTES PHOTOGRAPHES POUR LE 30e ANNIVERSAIRE DE L'USINE DE COMPIÈGNE



PHENIX SPÉCIAL DU JURY

SUCHARD-TOBLER
"CARRÉ MILKA TOP 50" SUR CANAL+

Sculpteur: Louis Tanuri • Photo: Jean Rochais

L'UNION DES ANNONCEURS REMERCIE RHÔNE-POULENC ET LE MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS POUR LEUR CONCOURS. U.D.A. 53 AV. VICTOR-HUGO, 75116 PARIS. TÉL. 45.00.79.10 - TÉLÉCOPIE 45.00.55.79



Economie

SOMMAIRE

■ La réunion du comité de politique économique de l'OCDE, qui s'est tenue les 16 et 17 novembre, a donné lieu à une remise en cause de la politique économique de l'Allemagne fédérale *(lire ci-contre).*

■ M. d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a demandé que les privatisations ne soient pas reprises avant que les cours moyens des sociétés privatisées n'aient retrouvé la valeur de la première cotation *(lire ci-dessous).*

■ La sous-traitance représente en France un chiffre d'affaires de 163 milliards de francs. Rappel utile au moment où se tient le MIDEST *(lire page 34).*

■ Le budget 1987 comportera en définitive plus de dépenses mais aussi plus de recettes que prévu *(lire ci-dessous).*

■ Un succursaliste, AsEco, ouvre cinq hypermarchés 24 heures sur 24, du lundi au samedi, «à l'américaine», avec pour objectif l'accroissement de 20 % de son chiffre d'affaires *(lire page 34).*

BILLET

La RFA sur la sellette

La réunion, les 16 et 17 novembre à Paris, du comité de politique économique de l'OCDE a donné lieu à une sorte de répétition générale entre pays industrialisés avant la levée de rideau — à une date encore indéterminée — sur le « groupe des Sept ». Le titre de la pièce, dont certaines répliques restent à écrire, pourrait être *« les Nouveaux Accords du Louvre ».* Compte tenu de la chute du dollar, ces dernières semaines, les principaux pays industriels seront amenés à réaménager les plages de fluctuation entre leurs monnaies. Il leur faudra également définir une politique économique concertée qui tienne compte des effets dépressifs de l'effondrement brutal des places financières.

C'est pour mieux évaluer les nouveaux rapports de forces créés par la crise des quatre dernières semaines que les hauts fonctionnaires des ministères des finances et de banques centrales se sont retrouvés, plus nombreux que d'habitude, dans le cadre austère mais discret du château de la Muette. Le modèle économétrique de l'OCDE étant le plus à même d'effectuer des comparaisons internationales, la révision en baisse d'un demi-point des perspectives élaborées par les experts de l'Organisation et limitant à quelque 2 % la croissance moyenne des vingt-quatre membres a servi de point de repère. Tant que les incertitudes continueront d'attiser la nervosité des marchés, de telles estimations ne seront que des hypothèses de travail. Mais l'OCDE paraissant le plus crédible, c'est à partir de l'image encore trouble apportée par ses spécialistes que les représentants des pays industriels pouvaient tester leurs arguments.

Même en partant du principe — à vérifier — que les places boursières ont trouvé leur étiage et que les politiques de crédit resteront accommodantes pour éviter une récession, un constat s'imposait, de pure logique : ce sont les Etats-Unis, où l'actionnariat est le plus développé, qui seront les plus touchés par le krach de Wall Street. Les perspectives d'expansion pour 1987 qui s'annonçaient meilleures que prévu au printemps dernier, devraient continuer de soutenir quelque temps l'activité. Mais dans l'état actuel des choses, la croissance américaine pourrait être ramenée au-dessous de 2 % en 1988, un point de moins qu'escompté il y a deux mois. Un tel ralentissement se répercutera sur les autres pays et donne une importance particulière au comportement des deux autres vedettes, le Japon et la RFA. Le premier, la majorité des participants à la réunion de l'OCDE *l'ont reconnu,* a déjà fait une part du chemin en desservant les verrous budgétaires. Il semble en outre prêt à adopter une attitude souple lors d'une réunion à sept. La RFA en fera-t-elle autant ?

Directement placés sur la sellette, les Allemands se sont battus avec énergie, au château de la Muette, contre ceux qui leur demandent un effort de relance budgétaire, affirmant qu'il leur était possible d'assurer l'an prochain une croissance de 2 % et non de 1,50 %, comme le pense l'OCDE. Position tactique pour se laisser une marge de manœuvre, lors de la grande scène finale du *« groupe des Sept » ?* Certains le pensent qui soulignent l'évolution des esprits outre-Rhin, où les partisans d'une relance deviennent si nombreux qu'ils permettront au ministre des finances M. Gerhard Stoltenberg de ne pas déchoir s'il accepte, au moins, d'accélérer la mise en œuvre de la réforme fiscale de 1990.

L'entêtement

D'autres sont demeurés extrêmement sévères, face à ce qu'ils considèrent comme l'entêtement allemand. Un entêtement dont les autres pays européens ne peuvent que pâtir. La décélération inéluctable de l'activité américaine, même si elle est progressive, doit trouver des compensations si l'on veut éviter que l'Europe, déjà en période de faible expansion, ne s'enlise dans une croissance médiocre (1,5 % en France). Les accords du Louvre de février dernier étaient essentiellement destinés à stabiliser le dollar pour permettre au redressement du commerce extérieur américain de se traduire dans les chiffres, dans l'attente des élections présidentielles de novembre 1988. Un *« remake »* visera un objectif similaire. Au cas où l'un des acteurs refuserait son texte, c'est toute la pièce qui risque d'être sifflée par les spectateurs, en l'occurrence les marchés. Nul ne peut aujourd'hui prendre un tel risque.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

L'exécution du budget de 1987

Plus de dépenses et plus de recettes que prévu

Le budget de l'Etat pour 1987 n'aura été modifié qu'une fois, et il l'aura été en fin d'année. Les membres du gouvernement ont été informés, mercredi 18 novembre, au cours du *conseil des ministres,* que les dépenses publiques avaient été augmentées de 20 milliards de francs par rapport au budget initial voté fin 1986 et que les recettes avaient rapporté 18,6 milliards de francs de plus que prévu. Compte tenu d'une amélioration de 1,5 milliard du solde des comptes spéciaux du Trésor, le déficit de l'Etat reste pratiquement inchangé, à 129,2 milliards, diminuant même de 100 millions de francs (1).

Voilà pour les grandes masses qui montrent tout de suite deux choses : les recettes ont été sensiblement sous-évaluées, les dépenses aussi.

● **Les recettes.** Les impôts *directs rapportent* 12,8 *milliards de* plus que prévu. Parmi eux, l'impôt sur le revenu fournit aux caisses de l'Etat un supplément inespéré de 9,8 milliards de francs. D'autre part, la taxe à la valeur ajoutée rapporte 1,8 milliard de plus que prévu, les droits d'enregistrement 2,7 milliards, l'impôt sur les opérations de Bourse 1,1 milliard. Au total, si l'on prend en compte les recettes non fiscales et les prélèvements sur les recettes de l'Etat, ce gain est de 18,6 milliards de francs.

● **Les dépenses.** Sur les 20 milliards qui apparaissent dans le collectif, 2 milliards ont déjà été financés par des décrets d'avance. Restent donc 18 milliards qui iront notamment au budget de la CEE (8,5 milliards de francs), à l'assurance-crédit exportation (2,5 milliards), à des dotations aux lycées (500 millions), à l'AID (Association internationale pour le développement), à la Bretagne pour les dégâts causés par la tempête (340 millions), aux rapatriés (400 millions).

Toutes ces dépenses sont considérées par le gouvernement comme exceptionnelles. C'est dire que théoriquement elles ne seront pas reconduites.

D'autre part, le gouvernement a eu à faire face à 14 milliards de dépenses supplémentaires : 2,5 milliards pour la défense, 2,1 milliards pour les intérêts de la dette publique, 2,3 milliards pour les fonctionnaires, 1,2 milliard pour l'emploi, 1 milliard pour l'APL (aide personnalisée au logement), 1 milliard pour les collectivités locales, etc. Ces 14 milliards de francs de dépenses ont été intégralement couverts par des annulations de crédit (bonifications d'intérêt, charges de retraite des régimes spéciaux tels ceux de la SNCF).

Au total, les dépenses progressent de 2,4 % par rapport au budget 1986 tel qu'il se trouvait à la fin de l'année dernière.

[Si l'on veut comparer des budgets homogènes — à structure constante, — il faut ajouter 23 milliards de dotations en capital (17,5 milliards, plus les 5,5 milliards des caisses d'amortissement des nationalisations) aux dépenses de cette année. On passe alors de 1 072,2 milliards de dépenses publiques à 1 095,2 milliards. La progression des dépenses par rapport au budget de 1986 dans l'état où il se trouvait à la fin de l'année dernière après deux collectifs (il incluait les dotations en capital) est donc de 4,6 %. — A. V.]

(1) Tous ces chiffres prennent en compte les trois décrets d'avance pris par le gouvernement en mars (université), en juillet (emplois et Sécurité sociale), en septembre (allégement des départements trop imposés).

A la commission des finances de l'Assemblée nationale

La majorité débat de la reprise des privatisations

Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Edouard Balladur a exprimé, le mardi 17 novembre, ses inquiétudes devant la baisse du dollar, comme il l'avait fait le jeudi précédent devant les députés. M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, est tombé d'accord avec M. Balladur pour estimer que les conséquences de la crise actuelle étaient pour l'heure difficiles à quantifier, mais qu'on y verrait plus clair lors de la deuxième quinzaine de janvier. Aussi a-t-il invité le ministre d'Etat à revenir à ce moment-là devant la commission *« pour examiner alors s'il faut modifier la politique économique ».* Pour l'instant, le ministre a affirmé qu'il n'entendait pas modifier sa politique.

Il a même annoncé que la bonne exécution du budget de 1987 permettrait, dans le collectif de fin d'année, d'augmenter les fonctionnaires et d'*« assurer sur le budget national la continuité du financement de la politique agricole commune ».*

Pour le reste, il fait étudier, *« sans modifier l'équilibre du budget 1988 »,* une rénovation de la technique fiscale en matière d'investissement pour aider les entreprises et s'apprête à proposer une réforme d'ensemble de la fiscalité des implantations à l'étranger.

A propos des privatisations, M. Balladur a confirmé qu'il fallait laisser aux investisseurs le temps de s'adapter à la nouvelle situation des marchés. A ce sujet, M. d'Ornano a demandé que les privatisations ne soient reprises que lorsque le cours moyen des actions des sociétés privatisées aura retrouvé le cours des premières cotations. Sans rejeter cette idée, le ministre a fait remarquer que, pour lui, bonne référence était le cours de l'offre publique de vente.

Par ailleurs, le ministre d'Etat, qui clôturait, le 17 novembre, un colloque de deux jours sur les marchés financiers organisé par la revue britannique *Euromoney,* a déclaré que l'utilisation des nouveaux instruments financiers devra peut-être subir *« des améliorations ou des limitations indispensables ».* Il faut *« étudier de façon approfondie les événements des dernières semaines pour en tirer les leçons ». (...) Je souhaite que les autres grandes places en fassent autant »,* a ajouté le ministre. *« Je sais que c'est le cas à New-York (...). Il faut parvenir, sur le plan international, à une véritable harmonisation des règles prudentielles et de sécurité. »* M. Balladur n'a pas fourni plus de précisions.

Cependant la crise ne doit pas remettre en cause, selon lui, le développement et l'internationalisation des marchés financiers et notamment la modernisation de la place de Paris. *« Les techniques nouvelles développées sur les marchés financiers ne sont pas en elles-mêmes à l'origine des phénomènes observés,* a-t-il expliqué, *tout au plus ont-elles pu avoir un effet de révélation des déséquilibres. »*

Th. B.

Réduction du déficit budgétaire américain

L'attente se prolonge sur les marchés financiers

Mercredi 18 novembre, l'attente se prolongeait sur les marchés financiers internationaux, où l'on guettait les *moindres signaux en provenance de* Washington sur l'avancement du processus de réduction du déficit budgétaire. *« Sauf coup d'éclat, ce sera la déception »,* estimait un opérateur, pour qui l'effet d'une réduction est déjà enregistré dans les cours du dollar, appelés à glisser, selon lui. On a entendu, sans doute, M. Thomas Foley, chef de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, qui préside aux négociations, déclarer : *« Nous avons atteint maintenant un stade où les chiffres sont tellement proches qu'un échec me paraît inimaginable. »* Il a ajouté, néanmoins, que la date limite fixée par l'amendement Gramm Rudman Hollings pour parvenir à un accord — faute de quoi une diminution automatique de 23 milliards de dollars serait imposée, — pourrait être reculée, essentiellement pour préciser les détails d'une réduction amiable, après un accord de principe.

Par ailleurs, on a pu entendre à Paris M. Berryl Sprinkel, chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, réaffirmer à l'issue d'une réunion de l'OCDE : *« Nous n'avons pas l'intention de faire baisser le dollar. »* Il a également réaffirmé son hostilité à toute augmentation des impôts, relevant qu'en Europe les taux d'imposition sur les ménages n'étaient *« nulle part inférieurs à 50 %, voire 60 %. Nous ne voulons pas finir dans de telles conditions aux Etats-Unis. Augmenter les impôts conduirait à affaiblir les forces de la croissance, à décourager l'épargne et l'investissement, à encourager la dépense publique ».*

En conséquence, les cours du dollar ont légèrement glissé mercredi, revenant à 1,6950 DM, 135,80 yens et à Paris à 5,7510 F : *« Le raffermissement est terminé »,* selon les milieux financiers. A Paris, le cours du mark s'est élevé à plus de 3,39 F, en hausse modérée, après l'annonce des mauvais résultats du commerce extérieur français, en octobre (déficit de 4,9 milliards de francs).

Une progression de 2,5 % en 1987

Des circonstances exceptionnelles expliquent la hausse du revenu agricole

Les comptes de l'agriculture pour 1987, arrêtés au 2 novembre, font apparaître une progression de 2,5 % du revenu brut agricole. Le revenu net agricole moyen par exploitation, exprimé en francs constants, devrait pour sa part augmenter de 3 %. L'amélioration observée tient pour l'essentiel à des mesures ou à des circonstances exceptionnelles dont a bénéficié l'agriculture en 1987.

Inférieure aux 4,6 % de hausse annoncés le 20 octobre par l'IPECODE (1), la progression du revenu agricole en 1987 dépasse cependant — si elle est confirmée en avril prochain — celle de 0,7 % enregistrée l'an dernier. Est-ce à dire, comme l'ont suggéré certains, que *« l'agriculture ne se défend pas si mal en temps de crise » ?* On s'en garderait après l'examen des raisons qui ont permis l'amélioration en 1987 du revenu des exploitants.

Les agriculteurs ont d'abord bénéficié d'un montant élevé de subventions (11,3 milliards de francs, contre 9,6 milliards en 1986), dont les indemnités versées aux victimes de la sécheresse survenue en 1986 (2,4 milliards de francs). Le paiement, courant 1987, d'aides spéciales substantielles (pour les taurillons, les ovins et les bovins), la prise en charge partielle des cotisations sociales pour les petits producteurs de lait et les compensations financières accordées aux exploitants cessant leur activité (lait, fruits et légumes), ont en outre, gonflé de façon exceptionnelle le revenu des agriculteurs. C'est encore une disposition du plan sécheresse, élargie par la conférence annuelle agricole de décembre 1986, qui a permis d'alléger le montant des charges d'intérêts payées par la branche (-7,7 % en 1987, compte tenu aussi de la baisse générale des taux).

La production qui s'est accrue a, en revanche, été moins bien rémunérée que l'an passé. La valeur globale des livraisons a légèrement progressé (+ 0,9 %). Mais cette évolution positive masque le divorce entre des prix qui fléchissent (— 2,3 %) et les volumes produits qui augmentent (+ 3,4 %). Dans le secteur végétal, la progression parfois spectaculaire des récoltes (+ 63 % pour les oléagineux) a ainsi compensé un recul général des prix qui a touché les céréales (— 3 %), les vins (— 5,4 %), les fruits (— 11 %) et les oléagineux (—12 %). L'élevage a, toutefois, vu ses prix se stabiliser, à l'exception notable du porc (— 9 %).

Enfin, les agriculteurs ont payé moins cher leurs consommations intermédiaires grâce à la chute des prix des engrais (— 10 %), des produits pétroliers (notamment du fioul, — 8 %) et, dans une moindre mesure, des aliments pour animaux.

Ainsi, la progression du revenu agricole en 1987 tient pour beaucoup à des mesures exceptionnelles ou conjoncturelles, et à des progrès de production qui, à terme, accroissent le risque d'un recul accéléré des prix.

Base 100 en 1980

revenu net agricole moyen

revenu brut agricole moyen

130 – 120 – 110 – 100 – 90

1977 78 79 1980 81 82 83 84 85 86 87

* Amortissements déduits

Source : INSEE

Fortes disparités

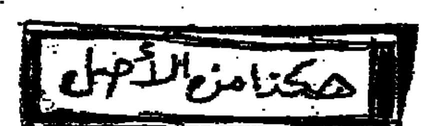
Le chiffre de + 2,5 % avancé par la commission des comptes de l'agriculture gomme de surcroît les fortes disparités entre les types et les zones d'exploitation. La « céréaliculture » a bénéficié d'un rattrapage de revenu (+ 7,9 %), après deux années consécutives de baisse. Mais les cultures spéciales ont subi une sérieuse dégradation : la baisse de revenu dans la viticulture de qualité a atteint 7,2 % et 11,5 % dans la viticulture ordinaire. Le recul est encore plus net dans l'arboriculture fruitière : — 25,3 %.

La notion de revenu agricole moyen cache aussi des disparités géographiques. Dans le Nord, où les rendements céréaliers et la qualité du grain ont été moins élevés qu'à l'ordinaire, le revenu a continué de baisser, pendant qu'il progressait au Sud.

Au bout du compte, malgré l'amélioration globale de 1987, l'endettement des agriculteurs (supérieur à 200 milliards de francs, soit deux ans de revenu) et leur manque de capacités à investir continuent de grever l'avenir immédiat du monde rural.

ÉRIC FOTTORINO.

(1) Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises.



هكذا من الأصل



Économie

REPÈRES

Emploi

8 400 postes supprimés à la SNCF

La direction de la SNCF a informé, le mercredi 18 novembre, le comité central d'entreprise de son intention de réduire de 8 400 emplois, par le jeu des mises à la retraite et des départs volontaires, les effectifs des cheminots au cours de l'exercice 1988. Ce sera la sixième année consécutive que la SNCF supprimera des emplois à la cadence moyenne de 8 000 à 10 000 par an environ. En dépit des protestations des syndicats, la direction a repris, après le passage de M. Charles Fiterman (PC) au ministère des transports, la politique qui a ramené cette année à 220 000 le nombre des agents, soit un recul de 117 968 salariés entre 1978 et 1987. L'objectif fixé par le contrat de plan assigne à la SNCF de réduire son déficit à 2,2 milliards de francs en 1987, à 1,5 milliard en 1988, et d'équilibrer ses comptes en 1989.

Consommation des ménages

Hausse de 1,6 % au Japon

Les dépenses des ménages japonais ont enregistré une hausse de 1,6 % en septembre 1987 par rapport à septembre 1986, annonce le gouvernement. Cette hausse, pour le neuvième mois consécutif, recouvre une forte progression des achats d'habillement (+ 7,8 %) alors que les dépenses destinées à l'alimentation enregistraient une très légère baisse de 0,9 %.

Industrie américaine

Utilisation record des capacités

L'industrie américaine a tourné à 81,3 % de ses capacités de production en octobre, le rythme le plus élevé des trente-huit derniers mois, annonce la Réserve fédérale américaine. Cet indice confirme le dynamisme de l'activité économique aux Etats-Unis, au moment même du krach de Wall Street, le 19 octobre. L'automobile est largement intervenue dans ce phénomène. Par contre, dans les mines et l'énergie, le taux d'utilisation des capacités de production est resté plus faible : 78,9 %.

Elections prud'homales

Plus de treize millions d'électeurs inscrits

Le nombre total d'électeurs inscrits pour les élections prud'homales du 9 décembre prochain s'élève à 13 187 952, contre 14 671 000 aux élections de 1982. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi, qui publie ce chiffre, précise qu'il *« ne tient pas compte des décisions prises par les juges d'instance dans le cadre des recours »*. Ces 13 187 952 électeurs se répartissent en 12 316 202 salariés et 871 750 employeurs. La répartition des électeurs salariés dans les différentes sections est la suivante : 4 648 840 dans l'industrie, 3 476 836 dans le commerce, 2 058 599 dans les activités diverses, 1 724 511 dans la section encadrement, et 407 416 dans l'agriculture.

● **La moto militaire de Peugeot a été agréée par l'armée de terre.** – Les dirigeants de Cycles Peugeot ont annoncé, lors du Salon de la moto qui se tient actuellement à Paris, que leur prototype de moto tout-terrain 180 centimètres cubes destiné aux militaires avait été adopté par l'armée de terre. Ce n'est que la semaine dernière que les autorités militaires auraient écarté les deux concurrents de Peugeot, Ligier-Cagiva et MBK. Aucune commande n'a encore été notifiée, mais le marché potentiel porte sur huit mille unités dans un délai de cinq à dix ans, ce qui pourrait permettre de lancer une version civile de ce modèle sur un créneau de marché où les marques françaises sont inexistantes. La division véhicules motorisés de Cycles Peugeot va bientôt devenir une société à part entière sous le nom Peugeot-Motocycles (Peugeot MTC).

AFFAIRES

Le dix-septième MIDEST

La sous-traitance industrielle pèse 163 milliards de francs

Le MIDEST, principal Salon international consacré à la sous-traitance, se tient, pour sa dix-septième édition, du 16 au 20 novembre, au Parc des expositions de Paris-Nord, à Villepinte. Il a été inauguré, le 16 novembre, par Jacques Chirac, qui a notamment affirmé qu'il fallait *« constituer dans les régions de véritables pôles de compétitivité constitués d'entreprises solidaires, travaillant ensemble dans leur intérêt commun »*.

La sous-traitance industrielle – une entreprise donneur d'ordres confie une opération (conception, fabrication, maintenance...) à une entreprise preneur d'ordres, qui est tenue de se conformer aux directives et aux spécifications énoncées par la première – représente en France 163 milliards de francs, dont 90 milliards pour la production et 73 milliards pour les achats de services et matériels. Les principaux donneurs d'ordres, d'après l'enquête annuelle d'entreprises 1985 réalisée par le ministère de l'industrie, sont les industries des biens d'équipement (44,2 % de l'ensemble), devant les producteurs de biens intermédiaires (24 %) et des biens de consommation (23 %).

La sous-traitance de spécialité (quand les entreprises font appel à des sous-traitants pour des productions pour lesquelles elles ne sont pas équipées) représente les trois quarts de la sous-traitance industrielle contre un quart pour la sous-traitance de capacité. Avec cependant un besoin plus marqué pour cette seconde catégorie chez les petites et moyennes entreprises (100 à 499 salariés). L'automobile est le secteur qui fait le plus appel à la sous-traitance de spécialité (85 % de sa sous-traitance).

Les grandes entreprises (plus de 500 salariés) confient, à elles seules, 70 % de la sous-traitance industrielle, mais, proportionnellement à leur production, leur taux de sous-traitance est à peine supérieur à celui des entreprises plus petites : 5,3 % pour les grandes contre 4,2 % pour les firmes de 200 à 499 salariés et 4,6 % pour celles de 100 à 199.

Les achats de services et de matériels, qui représentent 37 % de la sous-traitance globale, se répartissent à égalité entre les achats de services et les achats de matériels. Les premiers sont surtout le fait des fabricants de biens d'équipement et de biens intermédiaires, les seconds concernent principalement les secteurs des biens d'équipement. Les achats de services et de matériels sont d'autant plus élevés que les entreprises sont grandes.

Sur l'ensemble de la sous-traitance, les petites entreprises de 20 à 99 salariés représentent 18 milliards de francs en 1985. Plus de la moitié d'entre elles (10 148 sur 16 853) font appel à la sous-traitance. On constate en outre que ces petites entreprises jouent alternativement le rôle de preneurs et de donneurs d'ordres.

L'ouverture des magasins 24 heures sur 24

Grandes surfaces en continu

Depuis le 16 novembre, la France compte six magasins de grande surface ouverts 24 heures sur 24, à l'américaine. Un seul est situé hors de l'Ile-de-France, à Lorient (Morbihan) ; deux sont dans les Yvelines (Elancourt et Saint-Germain-en-Laye), un en Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois), un dans le Val-de-Marne (Villeneuve-le-Roy).

Celui qui est situé en plein cœur de Paris, dans le récent quartier de l'Horloge, près du Centre Pompidou, est ouvert en permanence depuis sa création, en 1981. C'est en catimini que cet hypermarché, le seul du centre de Paris, a ainsi innové. Tous portent l'enseigne AsEco, celle d'un groupe familial de magasins à succursales, créé en 1978 par M. Jean Hass, ancien PDG de Saveco.

Les magasins sont ouverts du lundi matin 9 heures au samedi soir 22 heures et tournent avec un personnel masculin très réduit, composé de volontaires qui, à Lorient, par exemple, toucheront une prime mensuelle de 1 800 F.

Il s'agit de magasins (hypermarchés ou supermarchés) situés soit au centre ville, en face de la gare ou au carrefour le plus « animé », ou encore le long d'un axe routier à grande circulation et la station-service, ouverte également, représente une incitation supplémentaire à l'automobiliste pour s'arrêter.

Un chiffre d'affaires augmenté de 20 %

Le groupe promoteur de la formule en France ne s'attend pas dans un premier temps à offrir autre chose qu'un dépannage aux noctambules occasionnels ou habitués qui ambitionnent simplement de trouver une barquette de surgelés, une baguette de pain, enfin un petit quelque chose à se mettre sous la dent en rentrant chez soi.

Mais l'expérience du quartier de l'Horloge prouve que certains n'hésitent pas, en rentrant d'une fiesta entre amis, à une heure où les problèmes de parking n'existent pas, à faire le gros marché de la semaine plus rapidement qu'aux heures de pointe. Il y a aussi, dans les grosses agglomérations, les salariés aux horaires impossibles (standardistes, travail posté), que cela peut arranger. Outre les couche-très-tard, il existe peut-être aussi des lève-très-tôt, qui jugent plus efficace de faire les courses familiales... à quatre ou cinq heures du matin.

Au mieux, un magasin ouvert en permanence fait 10% de son chiffre d'affaires pendant la nuit. Mais le fait d'être ouvert sans interruption augmente le chiffre d'affaires habituel de 20%. Cela, AsEco l'a appris aux Etats-Unis, dans le Wisconsin, où il avait implanté, à partir de 1982 (avec le groupe Arlaud – enseigne Record – et Pier Import d'une part, avec l'Alsacienne de Supermarchés d'autre part) quatre hypermarchés qu'il vient de vendre à l'un de ses partenaires, l'Alsacienne de supermarchés.

En fait, AsEco cherche, et c'est une nécessité, à rentabiliser à la fois l'investissement et le personnel, une ou plusieurs personnes étant forcément employées au-delà des heures traditionnelles d'ouverture au nettoyage et au « réassort », cet inévitable et permanent remplissage des rayons. Les problèmes qui se posent la nuit sont de deux ordres, et se conjuguent parfois : la « démarque invisible » – nom pudique que l'on donne au vol dans les magasins – et la sécurité, car les loubards de toutes sortes sont par vocation souvent des noctambules.

Le groupe AsEco possède quatorze hypermarchés (huit en région parisienne, et le reste dans le sud de la Bretagne, dans l'Yonne et dans le Nord), vingt supermarchés, sept magasins en franchise, mais aussi en propre cinq magasins de bricolage, dix-sept boutiques, des stations-service, des centres-auto... et un hôtel-restaurant à Gif-sur-Yvette, dans l'Essonne. Au total, un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs en 1986, et d'environ 2,9 milliards en 1987.

JOSÉE DOYERE.

Plus de 72 000 mètres carrés de bureaux et de commerces

Un groupe japonais investit 2,5 milliards de francs dans le programme immobilier de la dalle Montparnasse

La totalité du programme de bureaux et de locaux commerciaux prévus sur la dalle de la nouvelle gare Pasteur du TGV-Atlantique près de la gare Montparnasse, à Paris, a été achetée par le groupe japonais Kowa Real Estate, pour un montant de 2,5 milliards de francs. L'ensemble, qui doit être construit d'ici à la fin de 1991, représente une surface de 72 000 mètres carrés, dont 65 000 mètres carrés de bureaux et 7 000 mètres carrés de locaux en rez-de-chaussée et mezzanine destinés aux commerces et aux services, tels que cafés et restaurants.

L'investisseur japonais conservera dans son patrimoine immobilier l'immeuble « Sud-Pont » (dénomination provisoire), qui compte 25 000 mètres carrés de locaux commerciaux et représente 40 % de l'investissement. Pour le reste – l'immeuble « Nord-Pont », – il s'agit d'une opération de partage, et les locaux seront revendus. D'ores et déjà, le groupe français COFIMEG-SEFIMEG s'est porté acquéreur de 10 000 mètres carrés de bureaux pour un montant de 370 millions de francs.

Les promoteurs de l'ensemble, le Groupement foncier français (sociétés d'assurances) et la filiale française de l'américain Kaufman and Broad, ont créé pour cette opération une filiale commune à parts égales, Atlantique-Montparnasse. Le chantier de la dalle, qui est une opération publique, a commencé en août dernier, et l'appel d'offres pour la réalisation des immeubles sera lancé au deuxième trimestre 1988. L'architecte choisi pour l'aménagement est M. Jean Willerval.

Le groupe Kowa Real Investment est une compagnie d'assurances qui compte parmi ses actionnaires de très grands groupes japonais, comme l'Industrial Bank of Japan, la Nippon Life Insurance Company, Nissan et Hitachi. Il a déjà investi en France en rachetant l'ancien siège social des Charbonnages de France, avenue Percier à Paris, ainsi que 35 000 mètres carrés de bureaux à Courbevoie, près de la Défense. Il a également acheté des tours de bureaux à New-York et à San-Diego en Californie.

J. D.

SOCIAL

Les vingt ans de l'Agence pour l'emploi

M. Séguin demande à l'ANPE d'être plus efficace

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a célébré ses vingt ans d'existence en organisant, le 13 novembre à Versailles, un colloque qui réunissait le ban et l'arrière-ban des responsables et des spécialistes de la politique de l'emploi. Un drôle d'anniversaire qui laisse un goût d'amertume...

Avec ses 11 220 agents, ses 434 agences locales et ses 232 antennes, l'ANPE est la dernière des institutions à avoir été bâtie sur le modèle de l'administration française. Un défaut de naissance dont on se remet difficilement. Mais sa mauvaise image ne vient pas de là. Son nom est associé au chômage. Sa longue présence symbolise la crise. Son développement s'alimente de l'augmentation des demandeurs d'emploi. Son avenir se confond avec l'état préoccupant du marché du travail.

M. Philippe Séguin, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, a profité de cet anniversaire pour rassurer une administration qui s'interroge sur sa finalité. Il a donc affirmé que l'exigence de la mutation de l'emploi, au-delà du chômage, *« requerra toujours son existence »*. Mais l'ANPE devra passer de la mission de régulation à celle *« plus large d'intervention »*. *« Il faut que cela soit dit et que cela se sache »* : près de 6 millions de prestations ont été dispensées et 1 million d'offres d'emploi lui auront été confiées en 1987.

Pour M. Séguin, l'ANPE et l'UNEDIC doivent se rapprocher toujours plus dans leurs actions respectives, pour l'intérêt *« des usagers »*. Les partenaires sociaux sont d'ailleurs conviés *« à réfléchir aux synergies qui doivent être recherchées entre le versement des allocations et l'aide à la recherche d'un emploi »*.

Le ministre a également manié discrètement le bâton. Grâce aux comités régionaux et au nouveau rôle du président de l'ANPE, une deuxième structure pourrait venir doubler l'actuelle direction, ou contrôler le fonctionnement de l'organisme *« au quotidien »*. Les uns donneraient localement leurs *« orientations (...) pour la mise en œuvre des priorités »*. L'autre assurerait *« la nécessaire coordination »*. L'ANPE est aussi rappelée à sa fonction. Il s'agit pour elle de *« centrer ses efforts et ses services sur les personnes véritablement à la recherche d'un emploi, d'un conseil ou d'une formation professionnelle »*, étant entendu que *« les usagers »*, les chômeurs, *« ont des droits au regard du service public mais aussi des devoirs »*. *« C'est une question de justice sociale qui a été récemment soulignée par la Cour des comptes »*, a dit le ministre.

Usant aussi de la séduction face à un public convaincu d'avance, M. Séguin a affirmé que *« le marché du travail devient de plus en plus sélectif »* et le demeurera. Le chômage de longue durée, *« la principale cause d'exclusion et de précarité »*, justifie que des efforts soient consentis. Tout vaut mieux que *« la marginalisation économique et sociale »* qui entraînerait vers 2 millions d'exclus d'ici cinq ou dix ans. *« Pour le coup, nous serions en plein dans la société duale »*, a prévenu le ministre qui a demandé de redoubler de détermination pour assurer le succès du plan de résorption du chômage : *« Je vous demande d'être particulièrement attentif à la pleine exploitation des possibilités nouvelles offertes (...). Je vous demande (...) d'utiliser au maximum l'ensemble des ressources dont nous disposons aujourd'hui (...) rien ne doit être négligé »*.

« Soyez assurés de mon appui, conclut M. Séguin. *Je sais être exigeant mais aussi reconnaître, et faire connaître, les efforts accomplis à leur juste valeur, et ce qui a été fait, en particulier au cours de ces derniers mois, est remarquable »*.

Donnée devant un parterre de directeurs d'agence et de fonctionnaires, la leçon sera reçue comme un aiguillon. Cela valait bien une fête pour les vingts ans d'une ANPE qui vit si mal sa raison d'être.

ALAIN LEBAUBE.

● **Grève sur la ligne Dieppe-Newhaven.** – La ligne maritime Dieppe-Newhaven exploitée par l'armement naval SNCF a été paralysée, le 17 novembre, par un mouvement de grève des marins CGT qui protestaient contre la comparution devant le tribunal de Dieppe d'un des leurs, accusé d'avoir séquestré deux dirigeants de la compagnie en février 1985. Le *Chartres* et le *Senlac*, les deux car-ferries actuellement en service sur la ligne, sont restés au port toute la journée. Des rotations de car-ferries de la SNCF ont également été annulées, sur le détroit, au départ de Calais et Dunkerque et à destination de Douvres à la suite du mouvement de grève.

La Pologne confirme son retour à l'Organisation internationale du travail

La Pologne a informé, le mardi 17 novembre, le directeur général du Bureau international du travail (BIT) qu'elle retirait son préavis de départ de l'Organisation internationale du travail. Elle y avait suspendu sa participation en 1984. M. Bogumik Sujka, l'ambassadeur de Pologne à Genève, a expliqué, dans sa lettre à M. Francis Blanchard, que *« le gouvernement polonais a pris cette décision, convaincu que les problèmes résultant des actions entreprises contre la Pologne au sein de l'OIT, et qui ont rendu impossible sa participation aux travaux de cette organisation, seront définitivement réglés »*.

Varsovie avait annoncé son retrait de l'OIT le 17 novembre 1984 après la publication d'un rapport sur la situation syndicale en Pologne. Le gouvernement polonais avait dénoncé *« la poursuite et l'intensification d'une campagne antipolonaise dans divers organes de l'OIT »* et l'*« ingérence flagrante dans les affaires intérieures du pays »*.

Eurotunnel. Des millions de voyageurs l'attendent. N'attendez pas.

En souscrivant à l'Émission Publique d'Eurotunnel, vous deviendrez actionnaire du plus gigantesque péage du monde aux côtés d'une centaine d'investisseurs institutionnels qui comptent parmi les plus grands groupes financiers internationaux.

"Des unités" franco-britanniques. Vous allez pouvoir acquérir des "unités", composées chacune d'une action française et d'une action anglaise indissociables, et devenir ainsi actionnaire du groupe privé franco-britannique Eurotunnel. 40 % de l'émission de 7,5 milliards de francs environ, sont en effet réservés au marché financier français.

Souscription
du 17 au 27 novembre.
35F l'unité

Aucun dividende ne pourra être escompté avant 1995, mais la valorisation du titre, pendant la durée de la construction, telle qu'elle peut être estimée, sur la base des dividendes prévisibles, pourrait être importante. Selon les prévisions des promoteurs du projet, le titre devrait offrir un rendement annuel moyen de quelque 17 % pendant toute la durée de la concession.

Des avantages pour les souscripteurs. A chaque unité, acquise pendant l'émission, sera attaché un bon de souscription. Dix bons de souscription donneront le droit de souscrire à une nouvelle unité entre le 15 novembre 1990 et le 15 novembre 1992.

De plus, pour les souscripteurs qui conserveront leurs titres, des conditions particulières seront consenties pour la traversée du tunnel. Des avantages croissants sont prévus pour les souscripteurs de 100, 500, 1000 et 1500 unités. L'avantage maximum consenti à ces derniers donnera droit, moyennant un forfait annuel d'environ 100 francs et un tarif de 10 francs par passage, à un nombre illimité de trajets pendant toute la durée de la concession jusqu'en 2042 pour le conducteur, sa voiture et ses passagers.

En devenant actionnaire d'Eurotunnel, vous deviendrez actionnaire du plus gigantesque péage du monde.
N'attendez pas.

Eurotunnel Information, Tour Franklin, Puteaux, Cedex 11 - 92081 Paris La Défense. Minitel 3615 EUROTUNNEL. Note d'information visée par la COB disponible auprès des intermédiaires financiers. (Visa n° 87.427 du 13.11.1987).



EUROTUNNEL. UN PAS DE GÉANT.



Enquête

Crise de recrutement, évolution du salariat

Syndicat peau

(Suite de la première page.)

Certes, il concède que les représentants du personnel sont utiles, mais, *« chez nous, les délégués ont recherché un mandat pour avoir une planque ou une protection. A l'exception de la CGT, qui se bat, ils ne vont pas au charbon »*.

A Thiers, près de Clermont-Ferrand, où il a été muté il y a quelques mois comme gradé au Crédit lyonnais, Alain, trente-quatre ans, vit dans un véritable désert syndical. Dans cette commune, le Lyonnais a deux agences, une vingtaine de salariés. Et pas un seul syndiqué. Cela ne gêne guère Alain : depuis douze ans qu'il travaille, il n'a jamais été syndiqué. Même quand il était à la Défense ou à Clermont-Ferrand. *« Les syndicats,* dit-il calmement, *ne sont ni très représentatifs, ni très actifs, ni très voyants. On sait qu'ils existent, mais on n'a pas de perception réelle de leur utilité. Les tracts arrivent par le courrier intérieur et ils ne donnent pas d'informations. »*

Cheminot, non syndiqué, homme du Nord, Jean-Louis a fait grève jusqu'au bout, à la fin 1986 et au début de 1987. La « coordination » de la gare du Nord, il l'a soutenue. Il proclame, avec la passion qui marque tous ses propos, qu'il n'est pas antisyndical, mais qu'il a la dent dure ! *« Dans les écoles du syndicalisme, on n'apprend pas aux militants à avoir une relation réelle avec les travailleurs. Ce sont des cours de manipulation de masse. Du coup, les délégués ne prennent même pas le temps de voir si les besoins exprimés par la base sont pressants ou non. »*

« Ne pas être embrigadée »

Technicienne d'administration dans une PME de deux cents salariés des Vosges qui fabrique des peaux de saucisses, Claudie, quarante ans, commence par refuser le sujet : *« Les syndicats, je m'en fiche... »* Une pause. Puis l'explication de son attitude arrive sur un ton saccadé : *« J'ai une idée très négative des syndicats. Aucun ne représente mes convictions et... je ne souhaite pas être embrigadée. Ils s'occupent plus des ouvriers, qui les appuient, que des employés et des techniciens. »* Indifférence et.... dépit ?

Joue aussi, chez les non-syndiqués, la peur de la répression, en hausse ces temps-ci à en croire un syndicat aussi modéré que la CFTC. *« On a démarré il y a dix-huit mois, après les élections de délégués du personnel,* raconte Alain Jablonka, délégué CFDT dans une PME de mécanique employant trente salariés, en Moselle. *On était trois au départ puis on est monté à sept adhérents. Le patron, farouchement opposé aux syndicats, a recouru aux menaces, aux discriminations. Il a tenté de monter le personnel contre nous puis a commencé à licencier nos adhérents. J'ai été licencié pour... motif économique. Mais j'ai demandé à l'inspection du travail d'autoriser le licenciement, car je ne pouvais plus supporter. »*

Plus classiquement encore, il y a la crainte, très répandue, que la carrière professionnelle ne soit compromise par une syndicalisation. Secrétaire d'un chef de service chez Chausson, à Creil, Chantal Pons, la trentaine pétulante, est catégorique : *« Professionnellement, je ne peux être syndiquée. J'ai mes opinions. Mais, comme secrétaire, je m'efface derrière celles de mon patron. Et je suis tenue au secret professionnel... »* Pour autant, Chantal ne tient pas les syndicats en haute estime : *« Je leur reproche de mentir. Ils prêchent tantôt le vrai, tantôt le faux. Si j'étais confrontée à un problème grave, j'irais voir un juge, pas un syndicat. »*

Nécessaires, les syndicats ? Assurément, répond Chantal comme la plupart des non-syndiqués rencontrés. C'est aussi l'avis de Jean-Maurice, quarante ans, ingénieur chez Alsthom à Massy, qui n'a jamais été syndiqué : *« Je ne me suis jamais senti attiré. Si je l'étais, cela me poserait des problèmes de carrière. Je connais des cadres qui sont syndiqués à la CGC. Ils sont sur la touche. »* Cadre à la Caisse d'allocations familiales de la région parisienne (CAFRP), René est un non-syndiqué qui se dit *« sympathisant »* du mouvement syndical, et surtout de la CFDT. S'il se sent *« plus libre »* en restant à l'écart, c'est avant tout parce qu'il a choisi de s'engager en dehors de son travail : à Amnesty International où, là, il est un vrai militant.

« Dans les syndicats, explique Angelo Spataro, un métallurgiste CFDT de Moselle, *les gens viennent et partent en fonction des problèmes qu'ils rencontrent. »* Certains préfèrent s'investir dans un autre mouvement. A l'âge de trente-trois ans, Bernard Théry est chef comptable au restaurant du CE du Crédit lyonnais. De 1974 à 1980, il a été syndiqué à la CGT. *« J'étais un adhérent passif. Puis, on m'a demandé de collecter les timbres des adhérents. C'était la croix et la bannière. J'ai fait cela pendant deux ans, puis j'en ai eu marre et j'ai tout quitté. »* Les timbres et... la CGT. Aujourd'hui, Bernard a des *« activités extraprofessionnelles »*. Le syndicalisme ne le tente plus.

« Ils ne font pas leur boulot »

A l'usine Chausson de Creil, où il n'y a guère plus de 5 % de syndiqués pour 3 320 salariés, on rencontre aussi un agent de maîtrise – anonyme – d'une quarantaine d'années qui préfère le photo-club au syndicat. Et pourtant, quel parcours ! Autodidacte, tourneur, il se syndique, au début des années 60, à la CGT. En 1966, il entre chez Simca et au *« syndicat indépendant »* CFT... Depuis 1968, juste avant son entrée chez Chausson, il n'est plus syndiqué. Humaniste, adhérent de fraîche date au PS, il reconnaît qu'une carte syndicale *« compromettrait »* sa carrière. Mais il se montre aussi très critique : *« Les syndicats ont emmené les gens dans des coups fourrés. Ils les ont engagés dans des grèves en sachant qu'ils n'auraient pas gain de cause. Ils sont plus intéressés par leur représentativité que par les problèmes réels des salariés. Ils ne font pas leur boulot. »* Pour cet agent de maîtrise rebuté par une CGC *« passive »*, les syndicats devraient rester revendicatifs tout en participant au développement économique de l'entreprise. Un rêve ?

D'autres ont rejoint la majorité silencieuse des déçus du syndicalisme parce qu'ils n'y ont pas trouvé l'instrument de défense individuelle qu'ils recherchaient. Mathilde, employée dans un organisme social, n'est plus syndiquée depuis deux ans. Elle avait alors rejoint FO : *« Dans l'agence de courtage d'assurances où j'avais été recrutée à durée déterminée, j'ai été victime d'injustices énormes. J'ai demandé un coup de main à FO parce que je ne connaissais rien d'autre. FO m'a écoutée, m'a donné des noms. Mais mon patron m'a licenciée. J'ai payé ma cotisation pour rien. »*

Soudeur P2 de vingt-neuf ans, Philippe reste sur ses gardes. Depuis huit ans chez Chausson, il n'est pas syndiqué. Il l'a été avant dans une orfèvrerie : *« J'ai été traité comme un pigeon. Quand j'ai eu des problèmes, le syndicat m'a laissé tomber. Depuis, le syndicat, c'est terminé pour moi. »*

Dans la même usine, Denis Reichhardt, trente-trois ans, responsable de chaîne, a fait, lui aussi, une *« expérience malheureuse » : « Avant d'aller à l'armée, j'ai été syndiqué trois ans à la CGT. J'ai été mis dehors et la CGT ne m'a pas défendu. Placés au pied du mur, les syndicats ne défendent pas les salariés. Enfin, je parle pour moi... »* Aujourd'hui, Denis fait un *« rejet complet » :* il ne fait pas grève, ne vote pas. Syndicats, connaît plus.

D'autres sont partis parce qu'ils se sont sentis suspectés ou rejetés. Tel est le cas de cet agent de maîtrise de quarante-quatre ans entré en 1962 à EDF. Et en 1966 à FO, où il jouera successivement plusieurs rôles : collecteur de timbres, boîte aux lettres, simple adhérent, membre du comité mixte de production. En 1982, la direction le met à contribution pour une étude sur la réduction des effectifs. FO l'accuse de *« cautionner »* cette politique. Il s'en va. *« A EDF,* affirme-t-il, *les agents se laissent syndiquer par gentillesse, par copinage, par intérêt. Ou, surtout à la CGT, pour avoir de l'avancement. »* Dans le même centre parisien d'EDF, une femme, agent de maîtrise également, n'a pas payé sa cotisation à la CGT depuis dix-huit mois. *« Personne n'est venu me la réclamer,* précise-t-elle. *Comme le PC, la CGT n'admet pas la contestation en son sein. Je préférerais que mes délégués viennent discuter avec moi des causes valables, plutôt que de les voir distribuer les tracts du Parti communiste. »* Les deux agents de maîtrise font le même pronostic : même à EDF, les salariés vont *« de plus en plus se désyndicaliser »*.

Des salariés ne sont plus syndiqués parce qu'il n'y a plus de syndicat quand ils changent d'entreprise. Jeune cadre dans l'informatique chez Digital, à Evry, Dominique était syndiqué avant à la CFDT. Mais, chez Digital, il n'y a pas de syndicat. Déjà, la fédération FO de la métallurgie a fait le constat : *« Les secteurs de technologie avancée, comme celui des semiconducteurs, sont dominés par des employeurs antisyndicalistes, dans le pire des cas, ou indifférents, dans le meilleur. »* Peu importe, pour Dominique : même s'il y avait eu un syndicat chez Digital, il ne l'aurait pas rejoint. *« La plupart des syndicalistes,* avance-t-il, *sont grincheux, frustrés ou utopiques. Quand l'entreprise marche bien, les syndicats ne peuvent apporter qu'une certaine perturbation. Ils sont utiles quand le pouvoir est abusif. »*

Enseignante dans le secondaire à Clermont-Ferrand, Sophie, quarante ans, cotise au SNETAA (de la FEN) mais se définit comme une *« fausse syndiquée » : « Face à une administration puissante ou à un inspecteur académique, il est utile d'avoir une organisation forte derrière soi. Le fait d'être syndiquée, cela aide. Mais je ne participe absolument à rien, et je pense souvent que je ferais mieux de ne plus être syndiquée. »*

Quand un salarié quitte un syndicat, il est exceptionnel qu'il en rejoigne un autre. Pourtant, certains se présentent sur des listes de non-syndiqués, qui, depuis quelques années, progressent globalement aux élections des comités d'entreprise. Technicien à Inter Mutuelles Assistance (IMA), à Niort, M. Mounier a été élu au deuxième tour, en mars 1987, aux élections de délégués du personnel, sur une liste de *« candidats libres »* qui a largement devancé la CFDT jusqu'alors majoritaire. A près de cinquante ans, le regard malicieux derrière de fines lunettes, M. Mounier a suivi un itinéraire original. *« Je suis altruiste, un peu boy-scout »*, dit-il. Enseignant, il a été syndiqué au SNI ; agriculteur, à la FNSEA ; technicien, à la CFDT. En 1967, il a quitté... le PC et, il y a deux ans, la CFDT : *« On m'a reproché de dire en assemblée générale ce que je n'aurais dû dire qu'en section. L'esprit stalinien, on doit le retrouver dans tous les syndicats... »*

« Le dernier carré sous le cèdre »

En rupture de ban avec FO, à cause de la mainmise du Parti communiste internationaliste (PCI, trotskiste) à la Sécurité sociale, Josette Amblard et Pierre Porlon, techniciens à la CAFRP, ont été tous deux élus comme non-syndiqués au CE. *« Quitter le syndicat,* explique Pierre, un Guadeloupéen de trente-quatre ans (adhérent au PS), *cela a été un déchirement. On a transmis à FO une pétition avec les deux tiers des syndiqués contre l'emprise du PCI. On nous a répondu : le PCI, c'est un problème, mais on lui laisse la Sécu. Alors, je suis parti. Je veux bien être cocu, mais je ne veux pas payer la chambre... »*

Josette aussi est amère : *« On a cassé ma machine. Le PCI ne s'implique pas dans la gestion. Il fait appel à des neutres. Il cherche des gens dans mon style, qui ont une foi syndicale un peu primaire et qui accréditent l'image de droite de FO. La non-syndicalisation,* souligne-t-elle, *doit obliger les syndicats à changer. Quand ils perdent des voix aux élections, qu'ils arrêtent de dire que ce sont les salariés qui sont des cons parce qu'ils n'ont rien compris. »*

« La syndicalisation, reconnaît Jean Kieffer, un militant CFDT de chez Grundig, en Moselle, *n'est pas le premier problème des salariés. »* Mais, ajoute-t-il, *« on essaie de privilégier l'adhérent »*.



SAZO-RAPHO

Comment séduire les salariés

SECRÉTAIRE général de l'union régionale FO d'Ile-de-France, Jacques Mairé énonce ce qui n'est pour lui qu'une triste évidence : *« A Paris, près de 80 % des entreprises emploient moins de dix salariés. On n'y rencontre donc pas de délégués du personnel. »* L'idée de s'efforcer de *« garder ses adhérents »* pour résister à la désyndicalisation le fait bondir : *« Il faut d'abord implanter le syndicalisme dans les nouveaux secteurs d'activité et les nouvelles professions. Sinon, on aura des adhérents fidélisés dans des réserves d'Indiens. »*

Si FO Ile-de-France syndique chaque année des brodeuses à main, elle s'est implantée dans l'intérim – naguère si décrié – et a créé un syndicat des travailleurs de l'informatique.

Depuis février 1987, des *« groupes de syndicalisation »* (comprenant 7 ou 8 personnes) prospectent la région parisienne pour FO, afin de mener des opérations de syndicalisation dans des secteurs nouveaux. Partant de l'idée qu'il faut *« aller au devant des salariés, pour les syndiquer »*, la métallurgie FO envisage d'arpenter les zones industrielles à l'aide de *« camionnettes mobiles »*. Dans les garages, FO fait plus de 50 % des voix. *« On a lancé diverses actions, dont un sondage, pour sensibiliser cette population à la syndicalisation,* raconte Michel Huc, patron des métallos FO. *Résultat : on a au maximum mille syndiqués sur trois cent mille salariés ! »*

« Tout le monde doit y gagner »

En Moselle, la métallurgie CFDT est partie à la reconquête des non-syndiqués. Chez Hartmann et Braun, à Metz, la CFDT a signé en mars 1987 un accord sur une *« institution unique »* de représentation du personnel (regroupant CE, délégués du personnel, CHSCT) (1) élue tous les deux ans. Le nombre d'élus est passé de quinze à six. La direction a économisé 30 % d'heures de délégation, mais les élus ont eu droit à un crédit annuel de douze jours destiné *« à la formation et à l'enrichissement des compétences économiques ». « Tout le monde doit y gagner,* souligne Bernard Hentzgen, délégué CFDT, *le but étant de favoriser le dialogue social. »* Aujourd'hui, sur soixante-trois salariés, la CFDT compte trente adhérents.

De son côté, la CGT a lancé récemment une campagne de syndicalisation des employés en se dotant d'une structure confédérale « employés-liaisons ». A Nîmes, Jean-Paul Boré se bat dans des déserts : *« Nous manquons d'adhérents. » « Dans les banques de Nîmes,* raconte-t-il, *trois cents salariés sur onze cents votent pour la CGT mais nous n'avons que soixante-cinq adhérents. Il y a un écart considérable. »* Il y a un an, l'union locale CGT de Nîmes a été scindée en deux : l'une, avec quatre-vingt-quinze sections, confiée à Jean-Paul Boré, a été chargée des employés. Dans les banques, un collectif a été mis en place. A la préfecture et au conseil général, où il n'y avait pas de CGT, une section a été créée. Dans les petits commerces, les cégétistes ont monté une *« structure d'accueil ». « On s'efforce de s'adresser à ces catégories dans un langage adapté »*, affirme Jean-Paul Boré qui comptabilise les premiers résultats : cent quatre-vingts adhésions nouvelles en 1987, dont soixante employés...

Pour tenter d'enrayer la désyndicalisation, les syndicats commencent à regarder d'un peu plus près sur le terrain les services et à développer l'information aux adhérents.

La Fédération des services CFDT préconise une extension de la formation (droit du travail, initiation à l'économie) aux adhérents, une expérience pilote étant menée dans la vente par correspondance à Roubaix. Par le biais de ses CE, la CFDT expérimente aussi la *« carte Cézam »* – aujourd'hui dans la Vienne, le Nord, la Bretagne et l'Alsace, en 1988 en Moselle et en Poitou-Charentes – qui, sans que cela oblige à l'adhésion, accorde des réductions dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Les petits ruisseaux...

Le développement des services ne fait pas pour autant l'unanimité. Déléguée syndicale CGC à Inter Mutuelles Assistance à Niort, Mme Guillaume est plus que réticente : *« Je n'en vois pas l'utilité. Si l'on veut se syndiquer, il faut pouvoir le faire sans arrière-pensée. Mieux vaut qu'il y ait moins d'adhérents mais plus militants que davantage qui ne fassent rien. » « Je ne suis pas trop favorable à l'adhérent consommateur »*, observe Claude Chumiatcher, délégué CFDT à la caisse d'allocations familiales de la région parisienne. FO innove aussi dans les services. A Paris, Jacques Mairé met d'abord en garde : *« Il faut y réfléchir avant de vendre des gadgets et ne pas faire le syndrome de la carte de réduction. »* Mais dans la région parisienne, FO a sa mutuelle – la Mutuelle les Amis de la fidélité, – s'implante bien (grâce à l'AFOC-consommateurs) chez les locataires et va développer, après les élections prud'homales, des services juridiques dans les arrondissements de Paris.

La CFTC en pointe en Alsace

La fédération FO de la métallurgie a lancé, en 1986, une consultation juridique, gratuite pour les syndiqués, sur *« toutes les questions personnelles ou familiales »*, qu'il s'agisse d'un divorce ou de l'achat d'un logement., Moyennant une attestation d'adhésion, l'adhérent peut bénéficier de l'aide d'un cabinet d'avocat ou... d'architecte. Les jeunes métallos qui ont cotisé un an avant leur départ à l'armée ont droit au *« sou du soldat »* (400 F pour l'année). Attaché à l'idée que *« le salarié syndiqué est celui qui sait »*, Michel Huc va lancer début 1988 un service d'information de ses adhérents par minitel.

« Les services, c'est notre doctrine, proclame Fernand Furstoss, président de l'union régionale d'Alsace CFTC et de la fédération des cheminots. *Pour nous, l'homme ce n'est pas seulement huit heures de travail, c'est aussi les seize autres heures où il a des problèmes autres que professionnels. »* Dans le bureau très encombré de l'Association CFTC des retraités et pensionnés d'Alsace-Lorraine (AREPAC-CFTC) à Strasbourg, Fernand Furstoss sait aussi faire ses comptes. De 1973 à 1985, *« nous sommes passés pour les seuls cheminots de 16 000 à 25 000 timbres (12 par syndiqué) : une progression de 75 % alors que les effectifs de la profession ont baissé d'au moins 25 %. Si l'on n'avait pas les services, on aurait perdu un grand nombre d'adhérents, comme les autres syndicats »*.

En Alsace, la CFTC a d'abord l'AREPAC, un service pour ses retraités adhérents (environ 12 000). Quatre permanents entreprennent les démarches pour liquider les pensions et visitent deux à trois fois par an chaque localité. Mais Fernand Furstoss a aussi dans sa musette les nombreux services – souvent très anciens – pour les cheminots : le *« secours décès »* (1 500 F par conjoint), la caisse de résistance qui verse 84 F par jour dès le premier jour de grève (la dernière grève SNCF a coûté 300 000 F à la fédération CFTC) et, depuis 1980, *« l'assistance professionnelle »*. Elle permet à un cheminot mis à pied pour une faute professionnelle d'être indemnisé à 50 % de la retenue si la sanction n'est pas due à une bagarre ou à un état d'ébriété...

Tous ces services n'entraînent pas de majoration de cotisation. Seul le dernier-né, la *« protection mutuelle et syndicale »*, réservée d'abord aux cheminots puis étendue à l'ensemble des adhérents CFTC ou aux salariés des entreprises où la CFTC est majoritaire au CE, entraîne un supplément à la cotisation. On n'en est pas encore à brader le syndicalisme.

(1) CHSCT : Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

et baisse du militantisme

de chagrin

Au centre de de Thomson-CSF à Corbeville, près d'Orsay, la CGT a parfois l'impression de *« rassembler le dernier carré sous le cèdre, dans l'indifférence ou la moquerie »*. Pour Gérard Bridier, le secrétaire de la section syndicale CGT, *« les gens ne sont pas militants. Ils vont à la pêche. Ils ont leurs mômes. La banderole avec le slogan dessus et tout le monde derrière, c'est fini. Il faut discuter, persuader, ne pas donner le sentiment de tout connaître, laisser le champ au débat »*.

« On nous reproche de ne pas poser le problème de l'adhésion, note Alain de Bouard, administrateur CGT, *mais la majorité des salariés n'aiment pas qu'on leur présente un bulletin d'adhésion. »* A l'unité « semi-conducteurs », la CGT fait 50 % aux élections dans le 2e collège mais ne compte que douze syndiqués sur trois cents salariés. Au laboratoire central de recherches de Thomson-CSF, la CGT a obtenu, en octobre, 95 % dans le 1er collège, 75 % dans le 2e et 23 % dans le 3e, mais elle n'a que de vingt-cinq à trente syndiqués sur trois cent soixante salariés.

« Des coups terribles »

« Notre syndicat a pris des coups terribles », indique Gérard, en reconnaissant un important mouvement de désyndicalisation. Ainsi, les ouvriers ont été remplacés peu à peu par des techniciens. *« De nouvelles couches sur lesquelles on n'a pas réussi à mordre »*, avoue Alain de Bouard. La CGT, affirme-t-il, doit donc développer des organisations *« spécifiques »* pour tenir compte des besoins des différentes catégories professionnelles : *« Il faut prendre les gens tels qu'ils sont. On ne les fait pas adhérer d'abord sur la base d'idées, mais sur la base de leur situation. »*

A la CAFRP, la CFDT dresse un constat paradoxal : en cinq ans, elle est passée de 20 % environ à 35 % aux élections sans que le nombre de syndiqués ait bougé d'un iota. *« On cherche à fidéliser nos adhérents par un bon système d'informations,* indique Annick Menanteau, trésorière de la section. *Mais on pratique aussi un militantisme à la carte. Les non-syndiqués donnent plus facilement un coup de main. Quand ils adhèrent, ils considèrent qu'ils ont des obligations, qu'ils sont pris dans un carcan. »*

A Hagondange, François Introvigne, secrétaire général du syndicat CFDT des métaux de Moselle, est passé d'une pratique syndicale dure à un dialogue de bon aloi avec le patronat. Avant de devenir permanent, il y a sept ans, il était OS à la chaîne. Maoïste pur et dur, il se bagarrait avec les patrons et occupait leurs usines. En septembre 1985, il a créé Stratégie et avenir, association de dialogue social. Il s'agit de *« favoriser l'échange entre les acteurs économiques »* — quatre directions d'entreprise, dont Delco-Remy, y participent en permanence — et de découvrir sur le terrain des innovations économiques et sociales. Cédétistes et patrons parlent ensemble de reconversion industrielle, d'individualisation des salaires et de projet d'entreprise. Avec quarante-trois sections syndicales, le syndicat rassemble un millier d'adhérents (pour un champ géographique qui regroupe quatorze mille métallos). *« Il n'y a pas les gars qui rament et ceux qui tapent sur le tambour. On fait aussi du syndicalisme »*, assure François Introvigne. Quitte à secouer durement les salariés...

Le 23 janvier 1986, les six cent quatre-vingts salariés de Claas-France (machinisme agricole), à Woippy, ont reçu une lettre de la section syndicale CFDT, qui disait notamment ceci : *« Vous êtes tous syndiqués, eh oui ! mais au CNPF, car la direction Claas cotise à cette instance. Et d'après vous, avec quel argent ? Le vôtre, le nôtre ! Et là, vous n'avez pas d'état d'âme. (...) Vous n'êtes pas à une contradiction près, n'est-ce pas ? Vous ne cotisez pas à une organisation syndicale ouvrière, mais, de par votre travail, vous cotisez pour une organisation patronale. »* Conséquence du *« manque d'intérêt »* pour les syndicats : *« Les représentants CFDT continueront à défendre les intérêts collectifs des travailleurs de toutes catégories ; pour les interventions personnelles, vous devrez justifier de votre appartenance à la section syndicale. » « Maintenant,* explique Jean Nimeskern, le délégué syndical, *on fait sentir aux salariés qu'on aurait pu faire plus s'ils avaient été syndiqués. »* Depuis la lettre, les cédétistes sont passés de vingt-cinq à cent quarante. Adhésion minimale.

Enquête réalisée par MICHEL NOBLECOURT



15 % d'adhérents en France ?

« IL n'existe pas d'évaluation satifaisante des effectifs syndiqués en France », souligne une étude d'Eurostat, réalisée par M. Kennet Walsh sur les effectifs syndicaux de la Communauté européenne. De fait, les chiffres officiels des syndicats ne sont pas jugés vraiment fiables, aucun organisme *« neutre »* ne pouvant prétendre assurer la transparence. Selon l'Institut syndical européen, *« le taux de syndicalisation se situerait dans une fourchette comprise entre 12 % et 16 % »*. Un tel taux de syndicalisation est établi par rapport à la population active salariée. Mais peut-on encore considérer que celle-ci est en totalité *« syndicable »* ? Avec le développement de la précarité de l'emploi, les jeunes intérimaires, en contrat à durée déterminée ou à temps partiel, peuvent-ils être jugés *« syndicables »* ?

Dans une étude publiée en novembre 1985, l'UIMM, patronat de la métallurgie, a estimé que *« le taux de syndicalisation est probablement tombé de 20 % il y a dix ans, à 15 % »*.

Cette observation se basait sur une estimation officieuse des effectifs de chaque confédération : 835 000 adhérents actifs pour la CGT en 1984 ; pour la CFDT, son chiffre de 681 300 cotisants réguliers, en 1983, était jugé *« sensiblement surestimé »* ; environ 600 000 adhérents pour FO ; 200 000 pour la CFTC, 150 000 pour la CGC...

Officiellement, les confédérations avancent des chiffres plus avantageux tout en reconnaissant généralement leur érosion. Au demeurant, une telle désyndicalisation n'est pas propre à la seule France : elle se manifeste en Belgique, en Grande-Bretagne, en Italie ou encore aux Etats-Unis et au Japon.

La CGT admet officiellement avoir perdu 700 000 adhérents entre 1977 et 1983. Elle revendiquait 3 952 400 syndiqués en 1946, 4 428 022 en 1948, 1 918 983 en 1980 (année où elle repasse en dessous des 2 000 000), 1 622 095 en 1983. La CFDT avançait le chiffre de 900 000 adhérents actifs et retraités à la fin de 1985. De 1979 à 1983, la chute est importante : le nombre d'adhérents passe de 1 088 590 à 885 671. Mais c'est le chiffre des cotisants réguliers (payant de 6 à 11 timbres par an selon les secteurs) qui est jugé le plus proche de la réalité : 550 000 en 1964, 829 024 en 1976, 775 835 en 1979 et 681 300 en 1983.

FO ne publie pas régulièrement ses effectifs. Pour 1984, elle avançait le chiffre de 1 183 000 cartes vendues dont 1 083 000 adhérents actifs et 100 000 retraités. Elle a cotisé auprès des confédérations internationales sur la base de 905 000 adhérents en 1978 et 1 095 000 en 1985. Elle parle de *« stabilisation »* depuis 1979 mais admet une récente et légère érosion. La FEN comptait 162 752 adhérents en 1948. Elle a atteint les 550 000 en 1978 pour redescendre à 451 447 en 1985.

Après s'être maintenue, au lendemain de la déconfessionnalisation de la CFDT, la CFTC recensait 50 000 syndiqués en 1965. Elle est passée à 160 000 en 1970 et avance le chiffre de 250 000 cotisants réguliers (dont 198 000 actifs à 10 timbres) en 1985, soit une très légère baisse de 0,5 % sur 1984. La CGC qui avait à ses débuts, en 1947, 100 000 adhérents, a culminé à 398 700 en 1976 et revendique le chiffre de 254 640 fin 1985 (– 21,8 % par rapport à 1979). Pour 1986, elle annonçait 240 870 adhérents mais seuls 111 109 avaient acquitté leurs 4 timbres trimestriels...

A l'heure où il semble que l'électeur se substitue de plus en plus à l'adhérent, la mesure de la syndicalisation peut aussi reposer sur d'autres critères. Ainsi, l'implantation des délégués syndicaux. Au 31 décembre 1985, sur 34 513 établissements de 50 salariés et plus, 57,4 % possédaient au moins un délégué syndical, selon le ministère du travail. Le taux d'implantation était de 30,7 % pour la CGT, 24,8 % pour la CFDT, 17,9 % pour FO, 13,6 % pour la CGC, 6,8 % pour la CFTC et 6,2 % pour les autres syndicats. En 1971, alors que le pourcentage d'entreprises assujetties appliquant cette loi de 1968 n'était que de 31,28 %, les taux d'implantation respectifs étaient de 43,89 % pour la CGT, 25,84 % pour la CFDT, 10,24 % pour FO, 9,81 % pour la CGC, 4,44 % pour la CFTC et 2,86 % pour les autres syndicats.

Marchés financiers

Citicorp supprime 1 000 emplois

La Citicorp, le premier groupe bancaire américain, a annoncé, mardi 17 novembre, la suppression, d'ici à la fin de 1988, de 1 000 emplois dans le cadre d'une réorganisation de ses activités à New-York. Le groupe emploie 90 000 personnes au niveau mondial, dont 10 000 à New-York. Un porte-parole de la banque, Mme Susan Weeks, a indiqué que ce plan de réduction des effectifs ne devrait pas se traduire par la fermeture de succursales, ni affecter les résultats financiers du groupe au quatrième trimestre.

Environ 300 des 1 000 emplois supprimés seront dus à des départs en retraite. Les 700 autres employés affectés par ces mesures se verront proposer d'autres fonctions au sein du groupe. Des licenciements ne sont pas exclus. En annonçant ce plan, le numéro un mondial de la banque suit un chemin déjà ouvert au cours de ces dernières semaines par les autres grands établissements américains, comme la Chase Manhattan, la Chemical New York Corp et la Mellon Bank Corp.

Un décret fixe les modalités du plan d'épargne-retraite

Le plan d'épargne en vue de la retraite (le PER), créé par la loi sur l'épargne du 17 juin 1987, pourra être commercialisé par tous les intermédiaires financiers à compter du 1er janvier 1988. Les modalités de fonctionnement du PER viennent en effet d'être fixées dans un décret du 10 novembre publié par le *Journal officiel* du 13 novembre.

Tout contribuable pourra ouvrir un PER et y effectuer des versements déductibles de son revenu imposable, dans la limite annuelle de 6 000 francs pour une personne seule et de 12 000 francs pour un couple marié, ces limites étant majorées de 3 000 francs pour les familles qui ont trois enfants au moins.

L'action Canal Plus à 275 F

L'action Canal Plus sera introduite par offre publique de vente à 275 F sur le second marché de la Bourse de Paris, le 26 novembre. A cette occasion, 1 511 163 titres, soit 8,52 % du capital de la chaîne, seront proposés au public. Après son entrée en Bourse, les principaux actionnaires seront : Agence Havas (24,23 %), Compagnie générale des Eaux (20,72 %), L'Oréal (7,7 %), Généval, du groupe Société générale (8,08 %), Nobel et Finimo, du groupe CCF (6,82 %), groupe Perrier (5 %).

La COB critique Casino

La Commission des opérations de Bourse (COB) estime que les dirigeants de Casino ont fait preuve d'« *imprudence* » en publiant coup sur coup, les 30 octobre et 10 novembre 1986, deux communiqués contradictoires concernant la réunion d'une assemblée générale de sa filiale Cédis et la distribution d'un dividende exceptionnel.

Un des motifs avancés pour expliquer ces incohérences était d'éviter de priver le groupe Cédis d'une partie de sa trésorerie. L'autre était de ne pas défavoriser les actionnaires minoritaires qui étaient des personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu et donc taxables à l'occasion de la distribution de ce dividende.

La COB « *rappelle que, avant d'informer le marché de toute distribution de réserves ou de bénéfices, les responsables des sociétés cotées doivent s'assurer que l'opération envisagée repose sur une analyse fiable de la situation des établissements concernés et n'est pas de nature à nuire aux intérêts des actionnaires minoritaires* ».

NEW-YORK, 17 nov. ⬇

Sensible repli

Wall Street n'a pas tenu ses promesses. A la reprise du début de semaine a succédé mardi un repli assez sensible des cours. Sensible car, durant un court moment, l'indice des industrielles repassait en dessous de la barre des 1 900. Finalement, le Dow s'est établi à la cote 1 922,25, soit à 26,85 points en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la journée a été franchement mauvais. Sur 1 971 valeurs traitées, 1 201 ont baissé, 398 ont monté et 372 n'ont pas varié.

Pour tout dire, le marché commence à se désespérer de la longueur des conversations commencées il y a maintenant trois semaines entre les représentants de l'administration et du Congrès en vue de parvenir à un accord sur la réduction du déficit budgétaire. La date fatidique (20 novembre) approche et, si aucun terrain d'entente n'a été trouvé sur les coupes à faire dans les dépenses et les recettes nouvelles à trouver, la loi Gramm-Rudman sera automatiquement appliquée.

La Bourse, qui attend un accord intelligent, devient nerveuse devant l'incertitude. Pour l'instant, cependant, elle se contrôle encore, comme en témoigne le niveau relativement bas des affaires, avec 148 millions de titres échangés, contre 164 millions la veille. Beaucoup autour du Big Board redoutent qu'un échec ne la pousse vers de nouveaux abîmes.

VALEURS	Cours du 16 nov.	Cours du 17 nov.
Alcoa	45 1/8	44
Allegis (ex-UAL)	71 3/4	71 1/2
A.T.T.	29 1/2	28 3/4
Boeing	38 3/8	36 1/8
Chase Manhattan Bank	27 1/2	27 1/4
Du Pont de Nemours	84 3/8	83 1/2
Eastman Kodak	50	48 7/8
Exxon	41 1/4	40 1/2
Ford	77	75 7/8
General Electric	45 3/8	45
General Motors	60	59 5/8
Goodyear	49 1/4	48 5/8
I.B.M.	120	117 1/8
I.T.T.	49	47 1/2
Mobil Oil	37 3/8	35 7/8
Pfizer	52 3/8	51 1/4
Schlumberger	32 1/2	31 3/4
Texaco	30 1/4	30 1/4
Union Carbide	23 1/8	23
U.S.X.	28 3/4	28 1/2
Westinghouse	45 5/8	44 7/8
Xerox Corp.	58 1/2	57 1/2

PARIS, 18 novembre

Plutôt résistant =

Contrairement à l'habitude, la Bourse de Paris n'a pas joué, mercredi, à se faire peur. L'annonce en fin de matinée d'un déficit commercial de 4,9 milliards de francs pour le mois d'octobre n'a, certes, pas laissé le marché indifférent. Mais elle n'a pas déclenché une vague d'ordres de ventes de l'ampleur de celles enregistrées récemment au cours des fameuses journées noires. L'activité est restée très modérée. Durant la séance officielle, la tendance, soutenue le matin, s'est alourdie, mais sur un fond de résistance. A la clôture, l'indicateur instantané accusait une perte limitée à 0,85 %.

Tous les grands ténors de la cote ont encore perdu un peu de terrain : Peugeot, L'Oréal, CSF, Paribas, Sanofi, BSN, Compagnie bancaire... Le BTP a, lui aussi, subi quelques pertes. Mais, dans l'ensemble, les valeurs françaises n'ont pas trop souffert.

Manifestement, le marché continue à être soutenu par l'espoir d'un accord entre l'administration et le Congrès américain sur une réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis. La preuve en est : au premier étage, royaume des obligations, des « institutionnels » s'efforçaient d'acheter des « fiscalisés » sans trouver de « papier ».

Bref, la Bourse s'est comportée d'une façon jugée normale à quarante-huit heures de la liquidation générale.

D'après les professionnels, les investisseurs étrangers sont restés l'arme au pied. « C'est un marché franco-français », disait l'un d'entre eux. Un agent de change, qui redoutait le pire à l'ouverture, s'est dit ensuite plutôt rassuré.

Si l'on en croit les dernières analyses faites, Paris est maintenant de toutes les places au monde la moins chère avec un PER (Price earning ratio : rapport cours/bénéfice par action) de 11. Le ratio est encore de 39 à Tokyo. Mais gare à la glissade si la place nippone avait un réel malaise ! « Impossible », disait le responsable de la cellule boursière d'une grande banque française. Mais ce mot n'est pas français. Introduit ce jour, Tuffier-Ravier a été coté 240 F.

LONDRES, 17 nov. ⬇

En repli

Après une semaine de hausse, les valeurs ont reviré à la baisse, le mardi 17 novembre, au Stock Exchange, affaiblies par l'ouverture en repli de Wall Street et par les incertitudes relatives aux discussions sur le déficit budgétaire américain. L'indice FT des vedettes industrielles a clôturé à 1 310,6 (– 15 points), après une hausse de 4,5 points en milieu de matinée. Le volume des transactions a diminué à 26 011, contre 36 342.

On notait la hausse des compagnies d'assurances (Sun Alliance Prudential, General Royal Exchange) et des pétrolières. Dans ce contexte, les titres BP, anciens et nouveaux, ont monté sous l'effet d'achats qui donnent lieu à des spéculations quant à leur provenance. Des rumeurs attribuaient ces achats à la compagnie pétrolière américaine Exxon, aux investisseurs japonais ou aux koweïtiens. Le Koweït Investment Office, qui aurait acquis 4,9 % des actions BP au cours de la semaine suivant la privatisation, pourrait tenter de porter sa participation à 15 %. On évoquait également des achats émanant de la Banque d'Angleterre.

Les mines d'or ont perdu plus de 2 dollars par endroits, tandis que les fonds d'État ont gagné jusqu'à 70 pence.

TOKYO, 18 nov. ⬆

Plus 1,7 %

Journée de hausse mercredi à Tokyo. En baisse la veille de 271,15 points, l'indice Nikkeï du Kabuto-Cho a regagné tout le terrain perdu, et même au-delà, pour s'établir, en clôture, à 22 734,49 points (+ 390,21 points). Manifestement, le marché japonais n'a tenu aucun compte du mouvement d'humeur de Wall Street, ne retenant que la perspective d'un accord imminent aux États-Unis sur les moyens de réduire l'énorme déficit budgétaire.

Mais des rumeurs ont circulé faisant état d'importants ordres d'achats passés par un investisseur institutionnel portant sur une bonne dizaine de valeurs de premier plan.

L'activité est toutefois restée assez faible, avec 500 millions de titres échangés, contre 271 millions la veille.

VALEURS	Cours du 17 nov.	Cours du 18 nov.
Akaï	430	441
Bridgestone	1 160	1 200
Canon	932	960
Fuji Bank	3 080	3 100
Honda Motors	1 240	1 300
Matsushita Electric	2 140	2 210
Mitsubishi Heavy	602	620
Sony Corp.	4 570	4 730
Toyota Motors	1 830	1 870

FAITS ET RÉSULTATS

● **HOECHST : LA CRISE, CONNAIT PAS.** – La récente crise financière ne devrait pas affecter les résultats de Hoechst, le géant allemand et mondial de la chimie, pour 1987. C'est ce que vient d'assurer le Dr Wolfgang Hilger, président du directoire, en présentant les comptes pour les neuf premiers mois. Ils sont bons. Le bénéfice consolidé avant impôts s'élève à 2,2 milliards de deutschemarks (+ 9,3 %) pour un chiffre d'affaires (27,2 milliards de deutschemarks) en progression de 9,5 %.

Grâce à l'acquisition du groupe américain Celanese, les ventes à l'étranger se sont accrues de 14 % durant la période sous revue, alors qu'elles ont fléchi de 1,8 % sur le marché domestique. Pour l'exercice entier, les investissements atteindront 2,5 milliards de deutschemarks (contre 2,1 milliards l'année précédente).

● **L'ÉPISCOPAT AMÉRICAIN A PERDU DES MILLIONS DE DOLLARS EN BOURSE.** – L'on en apprend de belles dans les milieux ecclésiastiques américains. Au cours de la réunion épiscopale annuelle, le trésorier a révélé que la conférence des évêques américains avait perdu plus de 7 millions de dollars le mois dernier à Wall Street.

Selon l'évêque John McGann de Rockville (Etat de New-York), la conférence épiscopale détenait deux portefeuilles d'actions, dont la valeur combinée était de 69,7 millions de dollars à fin octobre.

« *Malheureusement*, a expliqué Mgr McGann, *la valorisation du capital investi, évaluée à 6,7 millions de dollars avant le mois d'octobre, n'a pas été réalisée et a donc été perdue.* »

« *Je souligne*, a poursuivi l'évêque, *qu'il s'agit d'une perte sur le papier, due aux corrections intervenues sur les marchés, et que nous avons bien récupéré au cours des dernières semaines.* »

Les pertes ont eu un « *impact très minime* » sur les projets de la conférence épiscopale, qui envisage notamment de quitter le centre de Washington pour un nouveau siège, proche de l'université catholique de Washington.

Le budget de la conférence était de 26,5 millions de dollars pour 1987, et il devrait dépasser les 29 millions de dollars en 1988.

● **SIEMENS RÉDUIT SON DIVIDENDE.** – Le bénéfice net consolidé de Siemens a baissé au cours de l'exercice 1986-1987, clos le 30 septembre dernier, à 1,30 milliard de deutschemarks, contre 1,47 milliard l'année précédente. Simultanément, le chiffre d'affaires mondial est en hausse de 10 %, à 51,5 milliards de deutschemarks. Le dividende proposé est réduit à 11 DM par action (contre 12 DM).

● **BRISTOL MYERS S'IMPLANTE EN CORRÈZE.** – Bristol Myers France, filiale du groupe américain Bristol Myers, va construire un nouveau centre de production à Meymac (Corrèze). L'investissement sera de l'ordre de 100 millions de francs et permettra la création sur place de soixante-dix emplois, dont trente cadres. Le site devrait être inauguré le 14 juillet 1989 ; il sera orienté sur la fabrication de produits cardio-vasculaires et de ceux destinés à soigner le système nerveux central.

La création de ce centre de Meymac portera à trois le nombre des établissements de Bristol Myers en France, qui emploie mille personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de francs.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1155	....	Métallurg. Minière	107	108
Alain Manoukian	210 40	232 20 d	Métrologie Internat.	292	309 50
Arnault & Associés	451	447	Métroservice	150 70	188
Asystel	315	315	M.M.B.M.	440	450
B.A.C.	440	440	Molex	195	186
B. Demachy & Assoc.	432	416	Navale-Delmas	580	580
B.I.C.M.	702	700	Olivetti-Logabax	262	262
B.I.P.	400	415	Om. Gest. Fin.	380 80	370
Bolloré Technologies	898	892	[illegible]	189	186
Buitoni	534	546	Petrofigaz	386	375
Câbles de Lyon	848	873	Pier Import	203	200
Calberson	550	600 d	Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100
Cardif	1310	1300	Rezel	878	900
C.D.M.E.	701	701	St-Gobain Emballage	935	930
C. Equip. Elect.	304	306	St-Honoré Matignon	127	122 o
C.E.G.I.D.	858	832	S.C.G.P.M.	216	214 80
C.E.G.E.P.	148 80	153 d	Segin	309	314
C.E.P.-Communication	918	915	[illegible]	386	382
C.G.I. Informatique	555	555	S.E.P.	1050	1059
Ciments d'Origny	395	407	S.E.P.R.	1000	1000
C.N.I.M.	260	280	Sligos	892	913
Concept	190	190	S.M.T. Goupil	210	201
Conforama	615	600	Sodielog	630	628
Dafsa	200	201	Sofibus	366	368
Dauphin O.T.A.	3000	2950	Sopra	558	550
Devanlay	1425	....	TF 1	186	177 70 d
Deville	768	....	Union Financ. de Fr.	476	500
Drouot-Ob. convert.	....	....	Valeurs de France	311	314
Éditions Belfond	160	159			
Elect. S. Dassault	355	335			
Elysées Investiss.	19 10	19			
Expand	385	420 d			
Filipacchi	315	338			
Guintoli	560	612 d			
Guy Degrenne	985	985			
I.C.C.	200	200			
IDIA	138 50	130			
I.G.F.	118	120 60			
IN2	130	126			
Int. Metal Service	160	161 80			
La Commande Electro.	280	285			
Le gd livre du mois	196	210 d			
Loca Investissement	251 60	244			
Locamic	186	194			
Marotan	295	....			
Métin Immobilier	260	....			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 17-11-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1300	70	–	–	–	100	–	–	–
Paribas	400	5,50	23	32	–	68	100	–	–
Peugeot	1300	32	101	150	–	265	–	–	–
Thomson-CSF	1100	17	64	–	–	295	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	12	25	–	–	25	40	–	–
Midi	1100	25	102	–	–	–	255	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 *nov.* 1987
Nombre de contrats : 51 390

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	98,75	98,20	97,85	97,85
Précédent	98,85	98,35	97,50	98

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,75 F =

Suspendus à l'espoir d'un accord aux Etats-Unis sur la réduction du déficit budgétaire, les marchés ont été très calmes mercredi. Le dollar s'est échangé sans grand changement à 5,7510 F (contre 5,7480 F). A Paris, les cambistes attendaient les résultats du commerce extérieur pour octobre. Francfort était fermée pour la journée de prières et de pénitence.

FRANCFORT	17 nov.	18 nov.
Dollar (en DM)	1,6972	1,6945

TOKYO	17 nov.	18 nov.
Dollar (en yens)	136,05	136,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 nov.) .... 87/16-89/16 %
New-York (17 nov.) .... 69/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	16 nov.	17 nov.
Valeurs françaises	77,3	
Valeurs étrangères	101,9	
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	302,2	298,7

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	16 nov.	17 nov.
Industrielles	1 949,10	1 922,25

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	16 nov.	17 nov.
Industrielles	1 325,6	1 310,6
Mines d'or	288,2	284
Fonds d'Etat	90,28	90,74

TOKYO

	17 nov.	18 nov.
Nikkeï Dow Jones	22344,28	22734,49
Indice général	1833,90	1867,56

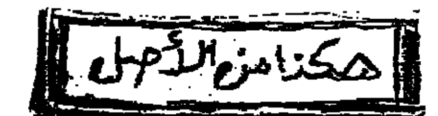
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,7400	5,7450	+ 75	+ 90	+ 100	+ 130	+ 360	+ 450
$ can.	4,3584	4,3655	+ 1	+ 19	– 10	+ 22	– 24	+ 60
Yen (100)	4,1928	4,2289	+ 156	+ 176	+ 296	+ 334	+ 936	+ 1033
DM	3,3834	3,3884	+ 134	+ 153	+ 252	+ 282	+ 773	+ 849
Florin	3,0060	3,0102	+ 90	+ 101	+ 174	+ 194	+ 544	+ 601
F.B. (100)	16,0559	16,0969	+ 232	+ 311	+ 437	+ 591	+ 1460	+ 1900
F.S.	4,1295	4,1361	+ 179	+ 208	+ 305	+ 346	+ 974	+ 1072
L (1 000)	4,6060	4,6137	– 144	– 113	– 287	– 237	– 676	– 572
£	10,0949	10,1083	– 35	– 3	– 66	– 2	– 43	+ 143

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/8	6 7/8	6 13/16	6 15/16	7 3/8	7 1/2	7 7/16	7 9/16
DM	3 1/2	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 15/16	4 1/16	4 1/16	4 3/16
Florin	4 3/4	5	4 13/16	4 15/16	4 15/16	5 1/16	5	5 1/8
F.B. (100)	6	6 3/4	6 5/8	7	6 3/4	7 1/8	6 3/4	7 1/4
F.S.	1 3/4	2 1/4	3	3 1/8	3 15/16	4 1/16	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	10	11	11 5/8	12 1/8	11 7/8	12 3/8	11 5/8	12 1/8
£	8 1/2	8 3/4	8 7/8	9	8 7/8	9	8 7/8	9
F. franç.	8 1/2	9	8 7/8	9	8 3/4	9	9 1/16	9 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DU 18 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 50

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1813	4,5 % 1973	1870	1862	1863	– 0 42
4006	C.N.E. 3%	3990	4000	4000	+ 0 25
1130	B.N.P. T.P.	1048	1055	1055	+ 0 67
1107	C.C.F. T.P.	1040	1042	1043	+ 0 29
1115	Créd. Lyon. T.P.	1057	1057	1057	....
1845	Renault T.P.	1547	1545	1543	– 0 25
1860	Rhône-Poul. T.P.	1789	1789	1789	....
1190	St-Gobain T.P.	1250	1250	1250	....
1135	Thomson T.P.	1085	1087	1085	....
390	Accor	346	340	340 20	– 1 68
490	Agence Havas	439	445	448	+ 2 05
606	Air Liquide	546	544	540	– 1 10
1680	Alcatel	1800	1820	1835	+ 1 94
1910	Als. Superm.	1505	....	....	....
370	A.L.S.P.I.	289	285	283	– 2 08
295	Alsthom ★	288	288	286 10	– 0 71
1600	Arjom. Prioux	1590	1567	1567	– 1 45
430	Ausedat-Rey	340	340	344	+ 1 18
1030	Aux. Entrepr. ★	801	830	800	– 0 12
920	Avions Dassault	883	888	887	+ 0 45
370	BAFIP	327	305	305 10	– 6 70
325	Bail-Equipem. ★	293	285	285	– 2 73
795	Bail Investiss.	832	835	835	+ 0 36
340	B.N.P. C.I.	283	275	275	– 2 83
545	Cie Bancaire	443	437	437	– 1 35
380	Bazar H.-V.	300	300	294 50	– 1 83
430	Béghin-Say ★	375	378	371	– 1 07
825	Berger (Ma)	635	625	625	– 1 57
690	Bic ★	517	515	508	– 1 74
1040	B.I.S.	754	775	770	+ 2 12
2500	Bongrain S.A.	2250	2251	2250	....
945	Bouygues	963	950	951	– 1 25
75	B.P. France	71	72	71	....
4230	B.S.N.	4305	4260	4250	– 1 28
2100	Cap Gem. S.★	1700	1740	1703	+ 0 18
1100	Carnaud	1014	1031	1030	+ 1 58
2800	Carrefour★	2654	2660	2650	– 0 15
143	Casino	128	130	129	+ 0 78
117	Casino A.D.P.	99	99	98 70	– 0 30
....	C.C.M.C.	1120	1165	1165	+ 4 02
770	Cetelem	585	600	595	+ 1 71
680	Cerus	510	499	495	– 2 94
1550	C.F.A.O.	1400	1400	1416	+ 1 14
275	C.G.E.	238	235 10	235	– 1 26
1000	C.G.I.P.★	737	735	768	+ 4 21
830	Chargeurs S.A.	757	741	750	– 0 92
58	Chiers-Châtil.	46 50	46	46	– 1 08
995	Ciments franç.★	880	880	889	+ 1 02
475	Club Méditerr.	378	371	370 50	– 1 98
155	Codetel★	154 50	155	155	+ 0 32
300	Cofimeg	305	309	305	....
1550	Colas	1535	1570	1570	+ 2 28
225	Compt. Entrepr.	220	226	226	+ 2 73
660	Compt. Mod.	503	503	510	+ 1 39
985	Créd. Foncier	980	979	980	....
435	Crédit F. Imm.	388	372	373	– 3 87
115	C.C.F.	110 20	110 20	110 50	+ 0 27
660	Créd. Lyon. (CI)	607	604	604	– 0 49

[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Obligations			Carnaud (Ny)	185	
			Cacobau	108	
			Chambourcy (M.)	800	

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bon-Marché	760	760	Immofice	475	474
B.T.P.	134	133	Invest. (Stè Cent.)	2874	2875
Calf	580	603 d	Jaeger	140 80	140 80
Cambodge	575	616 d	Lafitte-Bail	435	435
C.A.M.E.	210	210	Lambert Frères	164 30	162
Campenon Bern.	231	218	Lille-Bonnières	615	630
Carbone-Lorraine	445	445	Loca-Expansion	280	262 90
C.E.G.Frig.	420	420	Locafinancière	333	330
Centen. Blanzy	1536	1550	Locatel	690	700

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sofal financière	1560	1575
Sofical	500	515
Sofio	450	450
Soficomi	605	670
S.O.F.I.P. (M)	137	....
Sofragi	948	917
Soudure Autog.	310	301
Sovabail	600	608
S.P.I.	516	512

Étrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

SICAV (sélection) 17/11

[illegible]

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/11	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 748	5 751	5 500	6
ECU	6 984	7 001	....	....
Allemagne (100 DM)	338 300	339 050	327	347 500
Belgique (100 F)	16 181	16 194	15 600	16 600
Pays Bas (100 fl.)	300 530	301 100	290	308
Danemark (100 krd)	87 690	88 080	85	92
Norvège (100 k)	89 500	89 360	84	91
Grande-Bretagne (£ 1)	10 097	10 125	9 800	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 319	4 327	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 611	4 616	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	412 670	413 800	401	421
Suède (100 krs)	94 170	94 250	90	96
Autriche (100 sch)	48 090	48 190	46 600	49 200
Espagne (100 pes.)	5 026	5 028	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 191	4 192	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 363	4 374	4 150	4 550
Japon (100 yens)	4 222	4 229	4 100	4 280

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/11
Or fin (kilo en barre)	86050	86200
Or fin (en lingot)	86200	86500
Pièce française (20 fr)	546	549
Pièce française (10 fr)	376	.....
Pièce suisse (20 fr)	554	554
Pièce latine (20 fr)	498	498
Souverain	630	628
Pièce de 20 dollars	3065	3050
Pièce de 10 dollars	1520	1502 50
Pièce de 5 dollars	900	.....
Pièce de 50 pesos	3320	3385
Pièce de 10 florins	517	511
Or Londres	463 55	464 20
Or Zurich	465	464
Or Hongkong	463 75	465 95
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Accusé d'avoir tenu des propos antisémites

Le secrétaire général du Parti conservateur autrichien démissionne

A la suite de ses déclarations controversées sur le président Kurt Waldheim et les juifs, M. Michael Graff a décidé, le mercredi 18 novembre, de démissionner de son poste de secrétaire général du Parti conservateur autrichien (OeVP, populiste). Dans une interview à *l'Express*, la semaine dernière, M. Graff avait fait état des travaux de la commission d'historiens qui enquête sur le passé du président autrichien et qui est chargée de déterminer si M. Waldheim a participé personnellement à des crimes pendant la guerre. Alors qu'on lui demandait de citer un exemple de ce qu'il entendait par « *culpabilité personnelle* », le secrétaire général de l'OeVP avait répondu : « *Tant qu'il n'est pas prouvé que M. Waldheim a de ses propres mains étranglé six juifs, il n'y a pas de problèmes.* »

Selon M. Simon Wiesenthal, directeur du centre de documentation juif à Vienne, cette déclaration était « *une offense à la dignité humaine des juifs et est ressentie comme une blessure et une diffamation personnelle par tous ceux qui ont souffert de l'époque nazie* ».

Le chancelier Franz Vranitsky a estimé que les propos de M. Graff dépassaient « *la limite du tolérable* ». M. Alois Mock, ministre des affaires étrangères et chef du Parti conservateur, s'est dit « *consterné et malheureux* ».

Mardi 17 novembre, M. Graff avait publiquement présenté ses excuses pour ses déclarations jugées antisémites. « *Je les regrette profondément et demande pardon à tous ceux qui s'en sont sentis offensés* », avait-il dit à la télévision.

L'émission d'Antenne 2

Israéliens et Palestiniens, absents des « Dossiers de l'écran » s'accusent mutuellement d'intransigeance

De façon peut-être plus explicite que tout long discours, Israéliens et Palestiniens ont rappelé, par leur absence aux « Dossiers de l'écran » d'Antenne 2, le mardi 17 novembre, que le conflit qui les oppose depuis quarante ans est encore loin de trouver une issue. Conviés de longue date par Armand Jammot à participer à un débat sur le thème « Etre Arabe et Juif en Israël », Israéliens et Palestiniens ont finalement préféré céder leur place à quatre journalistes et à un universitaire français plutôt que de composer et d'accepter le dialogue.

La faute à qui ? A une intransigeance qui a fait se récuser les invités les uns après les autres pour finalement en faire porter la responsabilité à M. Jammot, accusé, peu ou prou, d'avoir empêché la participation des personnalités... qu'il avait lui-même conviées.

D'un côté, le désir de l'OLP d'être représentée face aux Israéliens, dont la fille du général Dayan. Une volonté qui se heurte, selon les termes de M. Jammot, à une loi israélienne interdisant tout contact avec un membre de l'OLP. Le représentant à Paris de la Ligue arabe, M. Hamadi Essid, entre alors en jeu et parvient à convaincre la centrale palestinienne de désigner une personnalité palestinienne non membre de l'OLP. Mais, raconte M. Essid, après deux jours de tractations serrées, il s'avère que les Israéliens récusent tous les noms qui leur sont soumis.

Côté israélien, on déclare avoir fait savoir il y a plusieurs mois déjà qu'il était hors de question de dialoguer avec un membre de l'OLP, et l'on affirme avoir accepté, en revanche, la participation de personnalités palestiniennes proposées, mais que celles-ci « *semblent avoir subi des pressions et des intimidations, selon la ligne habituelle de l'OLP* » pour se désister. Les Israéliens « *déplorent* » enfin ce qu'ils considèrent comme « *les pressions de l'OLP sur les organisateurs* » du débat, qui les ont « *privés, de façon arbitraire du droit d'expression* ».

En écho, M. Essid « *regrette que l'intransigeance israélienne ait empêché le témoignage des principales victimes du fait israélien* ».

Poursuites des discussions sur l'avenir de Jeumont-Schneider

Le feuilleton Jeumont-Schneider continue.

Le groupe allemand Siemens, qui avait déjà pris langue avec le groupe présidé par M. Didier Pineau-Valencienne au printemps dernier, a fait une nouvelle proposition ces derniers jours que Jeumont-Schneider a refusée en indiquant qu'un autre industriel lui faisait une offre plus intéressante.

Aujourd'hui, les discussions se poursuivent avec plusieurs groupes européens, notamment avec le berlinois Bosch, qui a déjà développé des coopérations avec Jeumont-Schneider *via* sa filiale Telenorma.

Bien que des contacts soient également noués avec des industriels anglais, italiens et finlandais (Nokia), on ne cache pas chez Schneider qu'une alliance avec Bosch aurait la préférence du groupe français, compte tenu des liens existants.

Sur le vif

Grotesque

Je m'en veux, vous pouvez pas savoir ! Je viens de paumer une bouteille de whisky. Je suis d'un lourd, aussi ! J'ai pris le pari que mon Jacquot damerait le pion à son Mimi en acceptant dans un grand éclat de rire sa proposition cousue de fil noir, sur le financement des partis : Ah ! Ça y est ! Monsieur se décide enfin ! Qu'est-ce qu'il a foutu, le PS, pendant toutes ces années de pouvoir, de pouvoir absolu, sinon s'en mettre plein les poches ? Merci Nucci, pardon Luchaire ! Et c'est maintenant que tu la réclames, la transparence ? Eh ben, tu l'auras. Nous, on n'a rien à cacher.

Autant pour moi ! Décidément, il n'y en a pas un pour racheter l'autre, c'est vrai. Jamais ils la voteront, cette loi, nos politiciens. Ils trouveront toujours un prétexte, y compris celui, grotesque, qu'on peut la contourner, pour s'en passer. A la stupeur goguenarde de tous nos voisins.

Ecoutez-les, là, depuis deux jours : Mais faut comprendre, ma pauvre dame, faut savoir, c'est une décision très risquée, très délicate. Elle exige le consensus de tous les Français. On peut pas leur demander de sortir comme ça 5 F de leur porte-monnaie une fois par an. On doit les consulter. Et là, vraiment, on n'a pas le temps. Et en plus, on va vous dire, on n'a pas envie. On va pas se laisser dicter notre conduite par l'Elysée. Non mais, pour qui on nous prend ?

Vous avez bien raison, au fond, de vous accrocher à vos dessous-de-table, à vos bureaux d'études bidon, à vos comptes alimentés, ils en parlaient hier encore à la télé, par l'URSS, les Etats-Unis, Israël et les pays arabes. Du pognon, vous n'en raflerez jamais assez pour arriver à déloger ce vieux renard de Mitterrand. Sauf s'il est assez sot pour vous céder la place. N'y comptez pas trop.

CLAUDE SARRAUTE.

Le renvoi du docteur Bernard Serrou par Mme Barzach

Gestion anarchique dépenses somptuaires...

Une semaine après le renvoi, par Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, du docteur Bernard Serrou de son poste de délégué général du Comité français d'éducation pour la santé (*le Monde* du 12 novembre), des informations commencent à filtrer sur la teneur du rapport de l'IGAS, qui a motivé la décision du ministre.

Comptabilité « floue », dépenses somptuaires à des fins privées, notes de frais insensées, fausses facturations, la gestion du CFES aurait été tellement anarchique que les inspectrices de l'IGAS elles-mêmes auraient eu du mal à y croire. Un exemple, rapporté par *Libération* du 18 novembre : en avril 1987, le docteur Serrou aurait commandé pour le compte du CFES une étude, réalisée par la société Médiascopie, destinée à dresser une liste d'arguments devant permettre aux viticulteurs de répondre aux campagnes « anti-alcool ». Le docteur Serrou n'avait pas oublié qu'il était l'élu d'une région viticole...

Autre exemple, ayant trait cette fois à l'affaire des brochures d'information sur le SIDA (*le Monde* du 29 octobre). *Le Canard enchaîné* s'était ému de la disparition de quelques millions de brochures. Le CFES aurait tout simplement établi un double bon de commande, l'un de treize millions, l'autre de dix-sept millions d'exemplaires, etc.

Selon d'autres informations, le rapport fait état de notes de frais injustifiées, de marchés passés avec des sociétés — sans qu'il y ait eu au préalable des appels d'offres. Au moins une personne, travaillant au CFES, aurait été payée — grassement — sans pour autant avoir un contrat de travail. On comprend dès lors mieux la rapidité avec laquelle Mme Barzach a réagi après avoir lu le rapport de l'IGAS. Le renvoi du docteur Serrou a été décidé en moins de vingt-quatre heures.

On se refusait, mercredi 18 novembre, au cabinet de Mme Barzach, à tout commentaire. On démentait simplement l'information publiée par *Libération* selon laquelle Mme Barzach aurait l'intention de se présenter aux prochaines élections municipales à Montpellier où le docteur Serrou, membre du comité central du RPR, est conseiller municipal. Conformément à un accord passé avec le premier ministre, « *le ministre de la santé sera candidate à Paris lors des prochaines élections législatives* », faisait-on simplement remarquer.

FRANCK NOUCHI.

Le prix Florence-Gould au poète Yves Bonnefoy

Doté de 50 000 dollars (environ 300 000 francs), le prix Florence-Gould a été attribué, le mercredi 18 novembre, à Yves Bonnefoy. C'est la deuxième année que ce jury, dirigé par M. Louis Pauwels, décerne le prix. Le peintre Vieira Da Silva l'avait reçu en 1986.

Comme Mallarmé, mais plus clairement et publiquement que ce dernier, Yves Bonnefoy n'a cessé de mener, parallèlement à son travail poétique, une exigeante réflexion sur la poésie. La chaire d'études comparées de la fonction poétique, qu'il occupe au Collège de France depuis 1981, est l'un des lieux de cette réflexion. Ses essais de *l'Improbable* et *Nuage rouge* (Mercure de France, 1959 et 1977) — prolongent également l'interrogation de Bonnefoy, interrogation qui se donne pour objets l'art (surtout la peinture) autant que la poésie.

Quant à l'œuvre poétique d'Yves Bonnefoy, elle va de *Du mouvement et de l'immobilité de Douve* (1953), jusqu'à *Ce qui fut sans lumière*, paru cette année au Mercure de France (1). Directeur de la publication d'un *Dictionnaire des mythologies*, chez Flammarion, en 1981, Yves Bonnefoy, âgé de soixante-quatre ans, a reçu de nombreuses distinctions : prix des critiques en 1971, grand prix de l'Académie française en 1981, bourse Goncourt 1987 de la poésie.

P. Ke.

(1) Excepté ce dernier livre, les autres recueils ont été rassemblés en un volume dans la collection Poésie/Gallimard.

Un médiateur entre Canal Plus et les exploitants de cinéma

Le tribunal de grande instance de Paris a désigné, mardi 18 novembre, M. Bouchery, ancien procureur général de la République, comme médiateur entre la Fédération nationale des cinémas français (les exploitants) et Canal Plus. La FNCF avait assigné la chaîne cryptée en référé, en octobre dernier. La Fédération accusait Canal Plus de ne pas avoir renoncé aux avantages temporaires de programmation qui lui avaient été consentis lorsqu'elle était en difficulté et de ne pas respecter l'intégralité de ses engagements financiers (*le Monde* des 17 et 20 octobre).

Un nouveau directeur pour les Rencontres photographiques d'Arles

M. Claude Hudelot succède à François Hebel comme directeur des Rencontres internationales de la photographie d'Arles. Agé de quarante-cinq ans, M. Hudelot est actuellement directeur de la Maison de la culture de La Rochelle et du Centre-Ouest. Depuis 1984, il y a monté des expositions de peinture (Pincemin, Alechinsky ou Sarkis) et a mené une politique de création fondée sur des commandes passées à de jeunes photographes comme Thierry Girard et Jean-Marc Tingaud.

Décès de Jean Minjoz ancien maire de Besançon

Jean Minjoz, ancien ministre de la IVe République, ancien maire de Besançon, ancien député, est décédé, le mercredi 18 novembre à Besançon, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

[Né à Montmélian (Savoie), le 21 octobre 1904, avocat, conseiller juridique de la CGT, Jean Minjoz, fils de militant socialiste, a suivi, en politique, les traces de son père. Il avait, sous l'occupation allemande, reconstitué illégalement la fédération socialiste du Doubs et participé activement à la résistance armée. Membre des deux Assemblées constituantes (1945-1946), il a été député socialiste jusqu'en 1958. Elu maire de Besançon après la Libération, il a abandonné ce mandat en 1977. Jean Minjoz avait soutenu le mouvement des ouvriers de Lip, à partir de 1973, bien qu'il ait eu, avec eux, de difficiles négociations. Il a été sous-secrétaire d'Etat au commerce dans le gouvernement provisoire Léon Blum (5 décembre 1946-janvier 1947), secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale dans le cabinet Guy Mollet (février 1956 - mai 1957) et le cabinet Bourgès-Maunoury (juin 1957).]

Le championnat du monde d'échecs

Kasparov fait reporter la quinzième partie

Garry Kasparov a pris son deuxième temps de repos, mercredi, faisant ainsi reporter la quinzième partie du championnat du monde d'échecs au vendredi 20 novembre.

Le champion du monde, qui mène 7,5 à 6,5 dans son match contre Karpov, n'a pas donné d'explication à ce report. Peut-être pense-t-il impressionner son rival en lui signifiant qu'il peut se contenter d'un seul temps de repos pour les dix parties qui restent théoriquement à jouer (1).

Rappelons que Karpov doit gagner deux fois, car en cas d'égalité (12-12) à la fin du match Kasparov conserve son titre.

B. de C.

(1) Chaque joueur peut prendre à son gré trois temps de repos durant le match. Karpov a utilisé une fois cette faculté.

Le numéro du « Monde » daté 18 novembre 1987 a été tiré à 505 840 exemplaires

A B C D E F G